ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS EN HAÏTI

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE RÉALISÉE EN 2012

PEPFAR
U.S. President's Emergency Plan for AIDS Relief

DEPARTMENT OF HEALTH & HUMAN SERVICES · USA

CDC
CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION

ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS EN HAÏTI

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE RÉALISÉE EN 2012

Centres de Prévention et de Contrôle des Maladies

Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement

République d'Haïti

Juin 2014

Together for girls

Ending violence against children

Culligan

TABLE DES MATIÈRES

Section A : Contributeurs 13

Section B : Principaux termes et définitions. 19

Section C : Sommaire exécutif 21

Section 1 : Introduction et méthodes 25

Section 2 : Caractéristiques démographiques et socio-économiques 39

Section 3 : La prévalence de la violence sexuelle durant l'enfance 45

Section 4 : La prévalence de la violence physique durant l'enfance 51

Section 5 : La prévalence de la violence émotionnelle subie durant l'enfance 57

Section 6 : Survenue simultanée des différents types de violence : abus sexuel, violence physique et violence émotionnelle 59

Section 7 : Abus sexuel parmi les populations délocalisées. 63

Section 8 : Auteurs d'abus sexuels, de violence physique et émotionnelle perpétrée contre les enfants. 65

Section 9 : Le contexte de l'abus sexuel perpétré contre les enfants 73

Section 10 : Services disponibles aux enfants qui ont expérimenté un abus sexuel 75

Section 11 : Services disponibles aux enfants qui ont expérimenté une violence physique 81

Section 12 : L'abus sexuel, la violence physique, la violence émotionnelle subis durant l'enfance et leurs conséquences sur la santé 85

Section 13 : Abus sexuel durant l'enfance : connaissances et comportements liés au VIH 89

Section 14 : Comportements sexuels à risque : exposition à l'abus et à la violence durant l'enfance 91

Section 15 : Attitudes face à la violence conjugale et le rôle du genre dans les pratiques sexuelles et violence par le partenaire intime 97

Section 16 : Discussion et recommandations 99

Appendices A : Tableau des données VACS Haïti 2012 109

Appendices B : Procédures de pondération, assurance de la fiabilité, et estimations des erreurs de l'échantillonnage. 163

TABLEAUX ET FIGURES

SECTION 1 : INTRODUCTION ET MÉTHODES

Tableau 1.1 Taux des réponses par genre obtenus des ménages et des individus. 36

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Tableau 2.1 Répartition par genre et âge : individus âgés de 13 à 24 ans 39
Tableau 2.2 Âge du chef de famille—tel que déclaré par le chef de famille ou l'individu représentant le chef de famille 39
Tableau 2.3 Présence à l'École et achèvement d'études par des individus âgés de 13 à 24 ans 40
Tableau 2.4 Enfant devenu orphelin avant l'âge de 18 ans- tel que déclaré par les Individus âgés de 13 à24 ans 40
Tableau 2.5 Durée du séjour dans la résidence actuelle ou délocalisation d'individus âgés de 13 à 24 ans 41
Tableau 2.6 Proportion de femmes et d'hommes qui ne sont jamais mariés ou qui n'ont jamais vécu avec quelqu'un d'autre comme s'ils étaient mariés - tel que déclaré par les individus âgés de 13 à 24 42
Tableau 2.7 Ont travaillé pour de l'argent ou autres paiements – tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 42
Tableau 2.8 Proportion des femmes et hommes qui ont expérimenté le service domestique durant leur enfance –tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans 43
Tableau 2.9 Situation financière du ménage—tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans . . . 43

SECTION 3 : LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE

Figure 3.1.1 Abus sexuel expérimenté avant l'âge de 18 ans-tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 23 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012) 46
Figure 3.1.2 Types d'abus sexuels expérimentés avant l'âge de 18 ans--tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans. (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012) . . 47
Figure 3.1.3 Premier rapport sexuel vaginal ou anal expérimenté avant l'âge de 18 ans — tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans 47
Figure 3.1.4 Âge durant lequel les répondants ont expérimenté leur premier abus sexuel parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté une forme ou une autre d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans 48
Figure 3.1.5 Abus sexuel expérimenté durant les 12 derniers mois précédant l'enquête — tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans 48
Figure 3.1.6 Types d'abus sexuels expérimentés durant les 12 derniers mois--tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans. 49
Figure 3.2.1 Exploitation sexuelle expérimentée avant l'âge de 18 ans - Tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haiti, 2012) . . 50

SECTION 4 : LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE PHYSIQUE DURANT L'ENFANCE

Figure 4.1.1 Violence physique expérimentée par des individus avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans -- Tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haiti, 2012) 51

Figure 4.1.2 Violence physique : individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 derniers mois 52

Figure 4.1.4 Les plus graves dommages physiques subis par les femmes suite à la violence physique durant les 12 derniers mois précédant l'enquête - tel que déclaré par des femmes âgées de 13 à 17 ans 54

Figure 4.1.5 Les plus graves dommages physiques subis par les hommes suite à la violence physique durant les 12 derniers mois - tel que rapporté par des hommes âgés de 13 à 17 ans 55

SECTION 5 : LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE ÉMOTIONNELLE SUBIE DURANT L'ENFANCE

Figure 5.1.1 Violence émotionnelle expérimentée avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans 57

Figure 5.1.2 Violence émotionnelle expérimentée durant les 12 derniers mois précédant l'enquête - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans 85 58

SECTION 6 : SURVENUE SIMULTANÉE DES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE : ABUS SEXUEL, VIOLENCE PHYSIQUE ET VIOLENCE ÉMOTIONNELLE

Figure 6.1 Répartition du nombre de types d'abus/violence expérimentés par les femmes avant l'âge de 18 ans- tel que déclaré par des individus âgés de 18-24 ans 59

Figure 6.2 Répartition du nombre de types d'abus/violence expérimentés par les hommes avant l'âge de 18 ans- tel que déclaré par des individus âgés de 18-24 ans 60

Figure 6.3 Répartition du nombre des types d'abus/violence expérimentés par les femmes durant les 12 derniers mois - tel que déclaré par les individus âgés de 13-17 ans. 60

Figure 6.4 Répartition du nombre de types d'abus/violence expérimenté par les hommes durant les 12 derniers mois - tel que déclaré par des individus âgés de 13-17 ans 61

SECTION 7 : ABUS SEXUEL PARMI LES POPULATIONS DÉLOCALISÉES

Figure 7.1 Abus sexuel expérimenté après le séisme de janvier 2010 par des individus âgés de 13 à 24 ans : répartition par genre et délocalisation - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans 63

Figure 7.2 Violence sexuel suite au séisme parmi les individus de 13 à 24 ans selon le sexe et la délocalisation dans les camps ou les villages de tentes- tel que déclaré par les individus âgés de 13 à 24 ans 64

SECTION 8 : AUTEURS D'ABUS SEXUELS, DE VIOLENCE PHYSIQUE ET ÉMOTIONNELLE PERPÉTRÉE CONTRE LES ENFANTS

Figure 8.1.1 Auteurs déclarés du premier incident d'abus sexuel perpétré contre un enfant - Tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans qui ont vécu une forme ou une autre d'abus sexuel avant qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans 66

Figure 8.1.2 Pourcentage d'auteurs du premier incident d'abus sexuel perpétré contre un enfant comme étant âgés de 5 ans de plus parmi les répondants âgés de 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir expérimenté un abus sexuel avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans 66

Figure 8.1.3 Auteurs du plus récent incident d'abus sexuel perpétré contre un enfant parmi les individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête 67

Figure 8.2.1 Auteurs d'incident de violence physique expérimentée par des individus âgés de 18 à 24 ans qui ont déclaré des actes de violence physique perpétrés contre eux par un parent, un domestique ou un adulte de la famille durant leur enfance. 68

Figure 8.2.2 Auteurs de violence physique perpétrée par une autorité sur les individus âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans 68

Figure 8.2.3 Auteurs de violence physique perpétrée par un parent, un domestique ou un adulte de la famille durant l'enfance d'individus âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir subi cette violence durant les 12 mois qui ont précédé cette enquête. 69

Figure 8.2.4 Auteurs de violence physique perpétrée durant l'enfance par les répondants âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir expérimenté cette violence durant les 12 mois précédant cette enquête 69

Figure 8.3.1 Auteurs de violence émotionnelle perpétrée par un parent, un domestique ou un adulte de la famille durant l'enfance parmi les individus âgés 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir expérimenté cette violence avant l'âge de 18 ans 70

Figure 8.3.2 Auteurs de violence émotionnelle par un parent, un domestique ou autre adulte de la famille durant l'enfance contre les individus âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir expérimenté cette violence durant les 12 mois qui ont précédé l'Enquête 71

SECTION 9 : LE CONTEXTE DE L'ABUS SEXUEL PERPÉTRÉ CONTRE LES ENFANTS

Figure 9.1.1 Endroit où le premier incident d'abus sexuel a eu lieu tel que déclaré par les individus âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans. 73

Figure 9.1.2 Lieu du plus récent incident d'abus sexuel expérimenté par les individus âgés de 13-17 ans durant les 12 mois précédant cette enquête. 74

SECTION 10 : SERVICES DISPONIBLES AUX ENFANTS QUI ONT EXPÉRIMENTÉ UN ABUS SEXUEL

Figure 10.1.1 Pourcentage de répondants âgés de 18 à 24 ans ayant déclaré avoir fait part à quelqu'un de l'abus qu'ils ont expérimenté avant l'âge de 18 ans. 75

Figure 10.1.2 Individus à qui un incident d'abus sexuel a été révélé par des individus ayant expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant de 18 ans 76

Figure 10.1.3 Pourcentage d'Haïtiens qui ont révélé à une autre personne avoir expérimenté un incident d'abus sexuel qui a eu lieu durant les 12 derniers mois - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans. 76

Figure 10.2.1 Pourcentage d'Haïtiens ayant reçu des services professionnels parmi ceux qui ont expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans 77

Figure 10.2.2 Principales raisons qui ont empêché les répondants qui ont expérimenté des abus sexuels avant l'âge de 18 ans et qui n'ont pas reçu de services professionnels * - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans. 78

Figure 10.3.1 Pourcentage d'Haïtiens qui ont reçu un service professionnel pour un cas de violence physique parmi les individus qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans 79

SECTION 11 : SERVICES DISPONIBLES AUX ENFANTS QUI ONT EXPÉRIMENTÉ UNE VIOLENCE PHYSIQUE

Figure 11.1.1 Pourcentage d'Haïtiens qui ont reçu un service professionnel pour un cas de violence physique parmi les individus qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans 81

Figure 11.1.2 Principales raisons pour lesquelles les répondants qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans n'avaient pas reçu de services professionnels * - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans. 82

Figure 11.2.1 Pourcentage d'Haïtiens qui souhaitent avoir accès à d'autres services qui n'étaient pas disponibles à ceux qui ont expérimenté une forme ou une autre de violence physique avant l'âge de 18 ans 83

SECTION 12 : L'ABUS SEXUEL, LA VIOLENCE PHYSIQUE, LA VIOLENCE ÉMOTIONNELLE SUBIS DURANT L'ENFANCE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

Figure 12.1.1 Pourcentage de femmes âgées de 18-24 ans qui ont rapporté une grossesse parmi celles qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré. 86

Figure 12.2.1 Pourcentage de femmes âgées de 13-17 ans qui ont déclaré une grossesse parmi celles qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré durant les 12 derniers mois 87

SECTION 14 : COMPORTEMENTS SEXUELS À RISQUE : EXPOSITION À L'ABUS ET À LA VIOLENCE DURANT L'ENFANCE

Figure 14.1.1 Comportements sexuels à risque durant les 12 derniers mois parmi ceux qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois- tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans 92

Figure 14.2.1 Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois après avoir expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans 92

Figure 14.2.2 Utilisation non systématique de préservatifs durant les 12 derniers mois* par des individus ayant expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans. 93

Figure 14.2.3 Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois parmi les individus qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans. 94

Figure 14.2.4 Utilisation non systématique de préservatifs durant les 12 derniers mois par des individus ayant expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans. 94

Figure 14.2.5 Plusieurs partenaires sexuels durant les derniers 12 mois par des individus ayant expérimenté la violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans. 95

Figure 14.2.6 Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois par des individus qui ont expérimenté la violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans. 95

SECTION 15 : ATTITUDES FACE À LA VIOLENCE CONJUGALE ET LE RÔLE DU GENRE DANS LES PRATIQUES SEXUELLES ET VIOLENCE PAR LE PARTENAIRE INTIME

Figure 15.1 Approbation, par âge et par genre, d'une circonstance ou plus où la violence conjugale est acceptable - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans 97

Figure 15.2 Acceptation, par âge et par genre, d'une ou de plusieurs circonstances où les préjugés du genre envers les pratiques sexuelles et la violence perpétrée par un partenaire intime sont acceptables - Tel que déclaré par des individus âgés de 13 98

ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS EN HAÏTI

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE RÉALISÉE EN 2012

L'enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti (VACS Haïti) a été supervisée par le Comité de Coordination (CC), un groupe multisectoriel composé de représentants des ministères du gouvernement, de la société civile, des Nations-Unies et de partenaires travaillant dans les secteurs suivants : les affaires sociales, la police, la justice et la santé. L'assistance technique et la coordination des activités relatives à cette enquête ont été fournies par le Centre de Prévention et de Contrôle des Maladies (CDC) et implémentées par Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement (INURED).

Le financement pour la mise en place et la coordination de l'enquête a été fourni par le Centre de Prévention et de Contrôle des Maladies.

La photographie incluse dans ce rapport a été faite par Nadia Todres.

Remerciements spéciaux aux institutions suivantes :

- Centre de Prévention et de Contrôle des Maladies ;
- Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement ;
- Comité de Coordination.

Les résultats et conclusions présentés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne représentent en aucune manière la position officielle du Centre de Prévention et de Contrôle des Maladies ni celle de Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement.

actionaid

SECTION A : CONTRIBUTEURS

ASSISTANCE TECHNIQUE ET APPUI

CHERCHEUR PRINCIPAL

Avid Reza, MD, MPH, Epidémiologiste Médical
International Emergency Response and Refugee Health Branch, Division of Global Disease Detection and Emergency Response, National Center for Global Health, Centre de Prévention et de Contrôle des Maladies (CDC), Atlanta, GA, USA

ASSISTANT DU CHERCHEUR PRINCIPAL

Louis Herns Marcelin, PhD, Spécialiste des Sciences Humaines
Président, Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement(INURED)
Faculty, Université de Miami

COORDINATION ET GESTION DE L'ÉTUDE – CDC, HAÏTI

John Vertefeuille, PhD, MHS, Directeur National
Avid Reza, MD, MPH, Epidémiologiste Médical
Jean Wysler Domercant, MD, MPH Spécialiste en Aide au Développement
Daphne Moffett, PhD, Directeur Suppléant, HSRO
Kathy Middleton, MPH, Conseiller en santé publique

PRINCIPALE INSTITUTION TECHNIQUE ET CO-CHERCHEURS CENTRE DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES MALADIES, ÉTATS-UNIS

James Mercy, PhD, Behavioriste
Veronica Lea, MPH, Épidémiologiste
Juliette Lee, MPH, Épidémiologiste
Marisa Hast, MPH, Épidémiologiste
Jose Luis Carlosama, BS, Informaticien
Nick Schaad, MPH, Epidémiologiste
Curtis Blanton, MS, Statisticien
Laura Chiang, MA, Behavioriste
Wick Warren, PhD, Statisticien/Démographe
Angela C. Wood, MPA, Analyste en Santé Publique
Ann Goding Sauer, MSPH, Épidémiologiste

CENTRE DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES MALADIES, HAÏTI

John Vertefeuille, PhD, MHS, Directeur National
Nora C. Purcell, B.A., Analyste Géospatial

INSTITUT INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Toni Cela, ABD, Directeur de Projet, Spécialiste International en Éducation
Marlie Doucet, MPH, Assistante du Directeur de Projet
J. Bryan Page, Ph.D., Anthropologue
Diane Hoffman, Ph.D., Anthropologue
Gary Belkin, M.D., Ph.D., Psychiatre communautaire
Myrvine Fleureau, ABD, Psychologue,
Jean Hugues Foucault, MA, Anthropologue
Calixte Clérismé, MA, Sociologue

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE

Danilia Altidor, Directeur Général
Daniel Milbin, Directeur d'enquêtes Nationales
Lionel Jean-Louis, Directeur des Statistiques et Démographies

GROUPE MULTISECTORIEL – COMITÉ DE COORDINATION, HAÏTI

United Nations Children's Fund
Centres de Prévention et de Contrôle des Maladies
Interuniversity Institute for Research and Development
Ministère des Affaires Sociales et du Travail
Ministère de la Santé Publique et de la Population
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
Institut du Bien-être Social et de la Recherche
Brigade pour la Protection des Mineurs
Haïti Adolescent Girls Network
United States Agency for International Development
United Nations Population Fund
World Vision
KOFAVIV
PotoFanm+Fi
Kay Fanm
Association APFEH

MAPPAGE ET LISTE ET EQUIPE DE FORMATION

CENTRES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES MALADIES, ÉTATS-UNIS

Avid Reza, MD, MPH, Épidémiologiste Médical
Nick Schaad, MPH, Épidémiologiste
Veronica Lea, MPH, Épidémiologiste
Marisa Hast, MPH, Épidémiologiste
Angela C. Wood, MPA, Analyste en Sante Publique

CENTRES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES MALADIES, HAÏTI

Nora C. Purcell, B.A., Analyste Géospatiale

INSTITUT INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Louis Herns Marcelin, PhD, Spécialiste des Sciences Humaines
Toni Cela, ABD, Project Manager, Spécialiste International en Scolarité
Marlie Doucet, MPH, Assistante du Directeur de Projet
Jean Hugues Foucault, MA, Anthropologue Médical
Wesner Lindor, MA, Professeur, Université d'Etat d'Haïti
Diane Hoffman, Ph.D., Anthropologue
J. Bryan Page, Ph.D., Anthropologiste Médical
Calixte Clérismé, MA, Sociologue

EQUIPE DE L'ÉTUDE AU NIVEAU NATIONAL

INSTITUT INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Louis Herns Marcelin, PhD, Co-Principal Chercheur
Toni Cela, ABD, Manager du Projet
Marlie Doucet, MPH, Assistante du Manager des Recherches
Wesner Marcelin, MA, Coordonateur de la Logistique
Fed Kedny Exantus, Assistant en Recherches/Contrôle de la Fiabilité
Jean Dider Deslorges, Assistant en Recherches/Contrôle de la Fiabilité
Dana Jean Pierre, Assistant en Recherches/Contrôle de la Fiabilité
Sherley Jean Pierre, Assistant en Recherches /Plan de Réponse
Jephthey Pierre Louis, Assistant en Recherches /Gestion des Données
Rolinx Augustin, Assistant en Recherches/Contrôle de la Fiabilité/Supervision sur le Terrain

Salomé Exavier Assistant en Recherches/Contrôle de la Fiabilité/Supervision sur le Terrain
Michel Ferniel, Assistant en Recherches/Contrôle de la Fiabilité
Johny Fontaine, Assistant en Recherches
Sergo Jean Louis, Assistant en Recherches
Vanel Sylvestre, Assistant du Programme
Wilfrid Jean, Assistant en Logistique
Benito Mentor, Plan de Réponse/ Assistant
Rose Meedly Emile, Plan de Réponse/ Assistant
Nerline Gauchier, Assistante Administrative
Annick Elie, CPA, Manager Financier
Jean Marie Joseph, Comptable Administratif
Jesula Pierre Louis, Comptable
Michaelle Benoit, Assistant Comptable
Jean Daniel Deralin, Staff d'Appui
Henrikes Delfonce, Staff d'Appui
Marie Delson Bijou, Staff d'Appui
Maricia Jean Fume, Staff d'Appui

SUPERVISEURS DE L'ÉQUIPE SUR LE TERRAIN

Sebien Brenuma
David Jasmin
David Lindor
Fedner Dolisma
Eddy Junior Dorveus
Johnny Baptiste
Widney Fortune
Jean Ony Celestin
Evens Jean Pierre
Josue Posey
Nadine Royere
Marc Edwens Thelusma
Natanael Pericles

CHEFS D'ÉQUIPE SUR LE TERRAIN

Judith Jean Noel
Vilbruna Alexandre Dieuveille
Nicole Gedeon
Dor Mackenzy
Noelsaint Alix
Jenny Wiliamson Casimir
Alix Attignol
Ginette Paul
Ronite Louima
Naama Rodnez
Alexandre Berthony
Jean Beby Gardy Alexis
Wilguens Odner
Gilbert Charles
Jean Guyteau Laloi
Frede Fleurilien
Nicole Gedeon
Peterson Telus
Jannaie Chery

Pierre Rosaire Denestan
Alberard Illionord
Reina Antoine
Daphnide Delva Noel
Kethia Charles
Ricardo J. Jacques Guervens
Julma Guerrier
Ketia Dorcius
Dor Mackenzy
Pierre Marie Delisson
Islande Louis-Jeune
Simbert Aristide
Elcianise Prophete
Ladouceur Lucxet
Fedner Jean Pierre
Sylvio Valescot

INTERVIEWERS

Marc Berner Dorsainvil, Wilkens Vallon, Simbert Jn. Rolando, Jordany Dorsainvil, Eligène Saint-Germain, Jean-Baptiste Mickerlange, Charles Ronald, Dabouze Estinvil, Wisline Charles, Alfred Marideline, Joseph Ghislaine, Daniella Eugène, Celimène Devis, Pascale Jean-François, Merline Joute, Jules Fausta Mayeure, Kendalie Joseph, Farah Charles, Nadia Denis, Taina Jn. François, Yvel Anger, Jimmy Leys, Ricardo Julien, Élisée Saint-Pierre Simon, Gertrude Alexis, Rosemyth Registre, Marie Judith Guillaume, Lunite Duperat, Garry St- Dic, Jean Verdin Jeudi, Olriche Fortin, Marc Henry Pierre, Semeus Abed Meleck, Rodelyn Joseph, Benghi Gemedy, Myrck Oldy Alouidor, Doltenus Siffrard, Cluvens Guillaume, Marckinson Laine, Jean Carlot Milien, Bettie Etienne, Natacha François, Winkise Numa, Nicole Jean-Baptiste, Guensly Jean-Pierre, Luckner Casséus, Jemson Casseus, James Pierre, Valérie Séjuste, Elcianise Prophète, Frena Cinna, Merile Nemours, Louis-Kenson Blaise, Matony Norcélus, Henry Claude Baltazar, Lauwrence Emilien, Adeline Leveillé, Lourdy Makentoch, Rouzard Shama, Sophia Mondestin, Roudy Aubran, Dominique Antoine, Enel Fleurantin, Joseph Arcelin Carmil, Cherly Duré, Nadine ST-Cyr, Genifer Jocelyn, Marie Enive Cange, Pierre Michelet Raymond, Ronald Petit-Frère, Kemson Hérard, Pierre-Richard Pierre, Yvrose Louis, Ruth Augustin, Marlorie Alizaire, Merianne Letelier, Jordany Defonce, Michel Laguerre, James Pétion, Wilkenson Jules, Natacha Cator, Mackensia Francois, Marjorie Seide, Alex Belvert, Gerardo Saint-Armand, Jean Davidson Gilot, Jefferson Solon, Joachim Stanley-Wood-Duckson, Emmanuel Delva, Franck Benjamin, Frantzy Lejeune, Fred Junior Carson Lagrandeur, Ronald Cenet, Reginald Bince, Orelien James, Francky Jean-Pierre, Guy Hans Petit-Noel, Johnny Derlicieux, Joachim James Peterson, Berthony Sylvestre, Jean Robinson, Joseph Camy Charles, Dorlus Jimes, Thony Saintizaire, Andelson Lindor, L'or Robenson, Lubin Frantz Reginald, Mimose Louis-Jeune, Valencia Aristil, Barbara Solon, Baline François, Claudine Satyr, Regine Vangine, Claudine Duclaire, Lemy Darline, Nathalie Luicéus, Jacquendia Cange, Linda Saintervil, Norveline Duperat, Mitchca Duperat, Widza Eugene, Shella Louis, Nadine Auguste, Victor Widly, Gary Salomon, Robenson Pellitier, Josué Fortune, Valentin Moise, Claudel Saintéus, Coicou Alain Robert, Céus Emerik, Gérard Jude, Desrosiers Jackson, Denis Mines, Sylvain Clevens, Délice Marx Henrio, Fausta Majeure Jules, Nadine Auguste, Chella Louis, Letelier Merienne, Yveline Julien, Jacquendia Cange

ÉQUIPE DE MAPPAGE ET LISTE

Johnny Baptiste, Islande Louis-Jeune, Elcianise Prophète, Eddy Junior Dorveus, Luxcet Ladouceur, Alexandre Dieuville VIlbruna, Fedner Jean-Pierre, Pierre Marie Delisson, Rolinx Augustin, Evens Jean Pierre, Peterson Télus, Nicole Gédéon, Pierre Rosaire Denestan, Rose Macuse Celoy, Jean Ony Célestin, Marie Enive Cange, Judith Jean Noel, Sylvio Valescot, Sherley Dure, David Lindor, Julma Guerrier, Jean Beby Gardy Alexis, Nadia Denis, Kethia Charles, Nadine Royere, Josue Posy, Jenny Williamson Casimir, Marc Edwens Thélusma, Jean Guyteau Laloi,

Ginette Paul, Nathanaël Pericles, Naama Rodnez, Guilbert Charles, Wilguens Odner, Sebien Brenuma, David Jasmin, Jovanie Cadet, Guervens Ricardo Jean-Jacques, Ronite Louima, Reina Antoine, Daphnide Delva Noel, Alberard Illionord, Frede Fleurilien, Fedner Dolisma, Mackenzy Dor, Ketia Dorcius, Jannaie Chéry, Salomé Exavier, Dana W. Jean-Pierre, Fed-Kedny Exantus, Sherley Jean-Pierre, Jephthey Pierre-Louis, Jean Didier Deslorges, Jean Sergo Louis, Mullande Jean, Raymond Lambert, Colas Ezekiel, Johny Fontaine, Wesner Marcelin, Marlie Doucet

SUPERVISEURS POUR LA SAISIE DES DONNÉES

Ezechiel Colas
Raymond Lambert
Mullande Jean

TECHNICIENS POUR LA SAISIE DES DONNÉES

Annilus Benson
Annilus Peterson
Buisson Elizabethe
Davilmar Marie Yolda
Dongervil N. Magaleine
Flebert Rene
Fravien Amos
Gauchier Pierre Joseph
Gauchier Wisela
Gerald Theodate
Israel Jenny
Jean-Baptiste Claude
Joachim Yolande
Juste Samule
Mahotiere Jesinette
Moise Fonia
Noel Marislande Merise
Pauline Jean Charles
Pierre Vincent Max Henry Junior
Richana Bertrand

CHAUFFEURS

Jonas Joachim, Edner Elissaint, Charlemagne Hervé, Damus Chery, Dumel Wilbelter, Lamour Klebert Emmanuel, Noel Renel, Dominique Jean Githson, Elissaing Evenson, Vaval Chrismane, Bazlais Frantz, Bonald Touissaint, Jerome Ronald, Marcelin Wilno, Hubert Desir, Frantz Docteur, Mackenzy Jerome, Samuel Damus, Jean Leger Pierre Peloge, Duval Idniel, Jacquet Vaniel, Josef Banaco Francais, Alphonse Louihis, Piquant Jean, Jacques Dulfran Paul, Zephyr Elie, Raymond Edrile, Bien-Aime Roulio, Bien-Aime Jacksandre, Froges Pl Noel, Jean Emmanuel, Carmil Nortil, Damier Mackenson, James Similien, Rosier Iltenor, Cesar Stivenson, Frantz Casseus, Francy Exume, Jean Phanuel Loiseau, Jean Robert Tancil, Jacques Evens Jean Gilles, Stivenson Cesar, Wibens Cadet, Jean Bertin, Michee Scott, Joseph Bonaco Francois, Nortil Carmil, Vaniel Jacquel, Raymond Edrice, Pierre Richard, Bazelais Frantz, Scipion Jean Leandre, Laurent Minol, Buissreth Roody, Dickenson Bien Aime, Jackison Donacien, Remy Almeus

SÉCURITÉ

Rodriche Alphonse, Chef de la Sécurité
Berthony Lubrin

ÉQUIPE DE RÉPONSE NATIONALE

ÉLABORATION ET DÉVELOPPEMENT DU PLAN DE RÉPONSE—MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Luc Moise Wedner Pierre, Directeur Exécutif
Marc-Aurèle Telfort, Coordonateur Technique
Marisancha Thomas, Coordonateur Technique
E. Nicolas Dorval, Directeur Administratif
Nadège Jolivard, Assistante Administrative
M. J. Régine Jeanty, Coordonatrice de la Logistique

COORDINATION DE L'ORIENTATION

Thamara Cooper –Ministère de la Santé Publique et de la Population

CONSEILLERS

Marie-Ange André, Assistante Sociale
Luandre Beauchamp, Assistante Sociale
Willince Beauplan, Psychologue
Emilienne Cadet, Psychologue
Yvener Doutance, Psychologue
Retournio Égalité, Assistante Sociale
Hector Jacques, Psychologue
Jacques Solon Jean, Psychologue
Tim Valda Jean, Psychologue
Frantz Joseph, Psychologue
Georgette Joseph, Psychologue
Jude Marclin Mainsou, Psychologue
Marie Elizabethe Milord, Psychologue
Wilfince Mombrun, Psychologue
Claudia Ocville, Assistante Sociale
Jean Renald Pierre, Assistante Sociale
Louino Saint Germain, Psychologue
R.PH. Yves Routier, Psychologue
Daniel Sévère, Psychologue
Mariela Surfin, Psychologue
Tatiana Therosmé, Psychologue
Evans Turenne, Psychologue

CHAUFFEURS

Jacques M. Cadet
Wilner Désir
Yves Généus
Jean Marie Robert Zamor

ANALYSE DES DONNÉES ET RÉDACTION DU RAPPORT– CDC

Avid Reza, MD, MPH, Épidémiologiste Médical
Veronica Lea, MPH, Épidémiologiste
Marisa Hast, MPH, Épidémiologiste
Laura Chiang, MA, Behavioriste
Michelle Hynes, PhD, MPH, Behavioriste
Juliette Lee, MPH, Épidémiologiste
James Mercy, PhD, Behavioriste
John Vertefeuille, PhD, MHS, Directeur National
Susan Hillis, PhD, MSN, Épidémiologiste
Trinity Findlay, MDP, Assistant en Recherches

SECTION B : PRINCIPAUX TERMES ET DÉFINITIONS

Enfant : Individu âgé de moins de 18 ans.

Violence sexuelle : définie comme toute forme d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle des enfants. Ceci comprend toute une série d'offenses telles que des rapports sexuels non consensuels, des contacts sexuels abusifs (i.e., des attouchements non voulus) et des abus sexuels ne comprenant pas de contact (ex : menace de violence sexuelle, exhibitionnisme, harcèlement sexuel verbal). La violence sexuelle comprend aussi le fait d'encourager ou de contraindre un enfant à participer à une activité sexuelle illégale ou qui pourrait avoir de graves répercussions psychologiques ; l'exploitation des enfants pour la prostitution ou pour toutes autres pratiques sexuelles illégales ; et l'exploitation des enfants pour la pornographie et la préparation de matériels pornographiques. Dans cette enquête, nous avons tenu compte de quatre types d'abus sexuels et de deux types d'exploitation sexuelle :

Types d'abus sexuels :

Attouchements sexuels non voulus : Combien de fois dans votre vie avez-vous été touché de manière sexuelle sans votre permission par un individu qui n'a pas essayé, ni ne vous a forcé à avoir un rapport sexuel avec lui ?

Tentative de rapport sexuel non voulu : Combien de fois dans votre vie, un individu a essayé d'avoir un rapport sexuel avec vous sans votre permission, mais n'a pas réussi ?

Rapport sexuel physiquement contraint : Combien de fois dans votre vie avez-vous été brutalement contraint d'avoir un rapport sexuel sans votre consentement ?

Rapport sexuel sous contrainte : Quelqu'un vous-a-t-il forcé, sans brutalité, à avoir un rapport sexuel contre votre volonté et ce rapport a eu lieu après qu'il ait (a) menti, fait des promesses d'avenir tout en sachant que celles-ci n'étaient pas vraies, menacé de mettre fin à votre relation, de faire circuler des rumeurs à votre sujet ? (b) insisté pour avoir un rapport sexuel ou montré qu'il n'était pas content ? (c) utilisé son influence ou son autorité sur vous, par exemple, en vous disant qu'il vous donnerait de mauvaises notes, qu'il mettrait fin à votre emploi ou qu'il vous ferait arrêter ?

Types d'exploitation sexuelle :

Recevoir de l'argent en échange d'un rapport sexuel : Quelqu'un vous a-t-il payé pour avoir un rapport sexuel avec lui ?

Recevoir des biens contre un rapport sexuel : Quelqu'un vous a-t-il déjà donné de la nourriture, des cadeaux ou accordé toute autre faveur contre un rapport sexuel ?

Rapport sexuel non consensuel achevé : une combinaison d'un rapport sexuel brutalement forcé et sous contrainte tel que défini ci-dessus.

Premier rapport sexuel non consensuel : fait référence au premier rapport sexuel, vaginal ou anal qui a eu lieu sans votre consentement.

Rapport sexuel vaginal ou anal : fait référence au moment où le pénis d'un homme pénètre le vagin ou l'anus d'une autre personne, même avec le moindre contact.

Rapport sexuel dans le cas des femmes : fait référence au fait qu'un individu pénètre le vagin ou l'anus d'une femme avec le pénis, les mains, les doigts, la bouche ou tout autre objet, ou met son pénis dans sa bouche.

Rapport sexuel dans le cas des hommes : fait référence au fait qu'un individu pénètre l'anus d'un homme avec son pénis, ses mains, ses doigts, sa bouche ou avec tout autre objet, ou met son pénis dans sa bouche. Ceci fait aussi référence à un homme mettant son pénis dans la bouche, dans le vagin ou l'anus d'une autre personne.

Infection Sexuellement Transmise (IST) dans le cas des femmes : mauvaise odeur ou décharge inhabituelle émanant du vagin ou une blessure ou un ulcère sur les parties génitales provoquée par un acte sexuel.

Infection Sexuellement Transmise (IST) dans le cas des hommes : mauvaise odeur ou décharge inhabituelle émanant du pénis, d'une blessure ou d'un ulcère sur les parties génitales provoquée par un acte sexuel.

Violence physique : actes tels coup de poing, coup de pied, le fait d'être fouetté, frappé avec un objet, étranglé, étouffé et toute tentative de vous noyer, de vous brûler, de vous ébouillanter ou de vous menacer avec une arme. Au cours de cette enquête, nous avons spécifiquement questionné les participants sur les actes de violence physique perpétrés contre eux par des parents ou des employés à domicile et des autorités locales définis comme étant ceux en qui on devrait avoir confiance tels que les professeurs, les policiers ou autre personnel de sécurité tels que les membres de la Mission de Stabilisation des Nations-Unies en Haïti (MINUSTAH) ou la Police des Nations-Unies (UNPOL), les chefs religieux ou de la communauté. Les principales questions posées étaient :

Est-ce qu'un parent, un employé de maison, un parent adulte ou un adulte membre de votre famille a-t-il ou vous a-t-il déjà :

- donné un coup de poing, un coup de pied ou frappé avec un objet ?
- étranglé, étouffé ou essayé de vous noyer ?
- intentionnellement brulé ou ébouillanté (y compris le fait de mettre du piment dans votre bouche ou sur une autre partie de votre corps) ?
- utilisé ou menacé d'utiliser un couteau ou toute autre arme contre vous ?

Est-ce qu'une autorité publique vous a déjà :

- donné un coup de poing, un coup de pied ou frappé avec un objet ?
- étranglé, étouffé ou essayé de vous noyer ?
- intentionnellement brulé ou ébouillanté (y compris le fait de mettre du piment dans votre bouche ou sur une autre partie de votre corps) ?
- utilisé ou menacé d'utiliser un couteau ou toute autre arme contre vous ?

Violence émotionnelle : Les actes consistant à être ridiculisé ou critiqué, à créer chez vous le sentiment de ne pas être désiré ou aimé, ou ceux (les actes) consistant à vous menacer d'abandon. Principales questions :

Est-ce qu'un parent, un employé de maison ou un adulte membre de votre famille a-t-il ou vous a-t-il déjà :

- dit que vous n'êtes pas aimé et ne méritez pas d'être aimé ?
- dit qu'ils souhaiteraient que vous ne soyez pas venus au monde ou qu'ils souhaitent votre mort ?
- ridiculisé ou critiqué (par exemple, en disant que vous étiez stupide ou inutile) ?
- menacé de vous abandonner ou qu'ils vous forceraient à quitter la maison ?

SECTION C : SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'Enquête sur la violence contre les enfants (VACS) réalisée en 2012 est la première enquête nationale sur la violence contre les enfants vivant dans la République d'Haïti. Mis en place en juin 2012, le VACS est une enquête nationale touchant des femmes et des hommes âgés de 13 à 24 ans. Cette enquête, stratifiée à trois degrés, fournit des estimations séparées relatives aux expériences de violence sexuelle, physique et émotionnelle vécues en Haïti par les femmes et les hommes avant l'âge de 18 ans. Cette enquête comprend des sections standard d'énumération, intitulées Section d'Énumération (SDE), ainsi que les personnes déplacées à l'interne (IDP) vivant dans les camps et les villages de tentes suite au séisme de 2010. Nous avons réalisé 2916 interviews : auprès de 1457 femmes avec 85,6 % de réponses et de 1459 hommes avec 82,0 % de réponses. Le premier objectif de l'enquête est d'évaluer d'abord, la prévalence de violence définie comme un acte de violence subi avant l'âge de 18 ans, et ensuite, la prévalence de la violence sur les enfants parmi les jeunes âgés de 13 à 17 ans 12 mois avant l'enquête.

L'enquête comprenait un bref questionnaire qu'un adulte devait remplir afin d'établir les rapports entre les membres de la famille et de déterminer le statut socio-économique actuel du ménage. Le questionnaire concernant les individus âgés de 13 à 24 ans comprend les sujets suivants : la démographie ; le statut socio-économique ; les relations parentales ; la scolarité ; les relations avec la famille, les amis et les membres de la communauté ; le statut marital ; la domesticité ; le déplacement suite au séisme de janvier 2010 ; le comportement et les pratiques sexuelles ; les rapports sexuels en échange d'argent ou de biens ; les grossesses ; les examens de dépistage du VIH/SIDA ; les expériences de violence physique, émotionnelle et sexuelle ; les états de santé associés et qui peuvent être les conséquences d'actes de violence subie ; et l'utilisation des services disponibles et les contraintes empêchant aux victimes d'en bénéficier.

Les résultats de cette enquête ont révélé que la violence perpétrée contre les enfants est un grave problème en Haïti : une (1) femme sur quatre (4) et un (1) homme sur cinq (5) ont subi au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans. De plus, environ deux tiers des femmes et des hommes ont été abusés sexuellement avant l'âge de 18 ans par un adulte membre de la famille ou par des autorités locales ; et près d'un tiers, dès leur plus jeune âge (i.e., avant l'âge de 18 ans), ont subi des actes de violence émotionnelle perpétrée par un membre adulte de la famille. Les résultats de cette enquête ont d'importantes implications en ce qui a trait à la conception et à la mise en œuvre de programmes de prévention, de réponses spécifiques et de politiques relatives aux abus et actes de violence perpétrés contre les enfants en Haïti.

L'enquête « VACS 2012 » a été réalisée en Haïti grâce au partenariat et à la collaboration avec le Centre pour la Prévention et le Contrôle des Maladies (CDC), l'Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement (INURED), Le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), Le « Multi-Sectoral Task Force » aussi connu sous le nom de Comité de Coordination (CC), et « Together for Girls Partnership », à la création et l'assistance reçue du CC, composé de représentants du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, l'Institut du Bien Être Social et des Recherches, la Brigade pour la Protection des Mineurs ainsi que d'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Ces partenaires ont été extrêmement importants au succès de l'enquête.

RÉSULTATS IMPORTANTS

Prévalence des actes de violence contre les enfants

Violence sexuelle (abus sexuel et exploitation) subie durant l'enfance : En Haïti, parmi les femmes âgées de 13 à 24 ans, une (1) femme sur quatre (4) a subi au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans. Parmi les hommes du même groupe d'âge, un (1) homme sur cinq (5) a subi au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans. Parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans, 69,5 % des femmes et 85,4 % des hommes ont subi plusieurs incidents (i.e., deux ou plus) d'abus sexuel. La forme la plus courante d'abus sexuel expérimenté par les femmes et les hommes avant l'âge de 18 ans était des attouchements sexuels forcés suivi par des tentatives de rapports sexuels. Parmi ceux qui ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 18 ans, une (1) femme sur cinq (5) et un (1) homme sur dix (10) qui ont eu leur premier rapport sexuel avaient eu des rapports sexuels non consensuels, ce qui veut dire qu'ils avaient été forcés ou contraints. Dans les 12 mois qui ont précédé cette enquête, près d'une (1) femme sur cinq (5) et un (1) homme sur dix (10) âgés de 13 à 17 ans ont subi au moins un incident d'abus sexuel. Avant l'âge de 18 ans, près de 4 % des femmes et 7 % des hommes ont reçu de l'argent, de la nourriture, des cadeaux ou d'autres faveurs en échange d'acte sexuel.

Violence physique vécue durant l'enfance : En Haïti, deux tiers des femmes et des hommes âgés de 18 à 24 ans, ont expérimenté un incident de violence physique perpétrée par des adultes de leur famille ou par des autorités locales, telles que des professeurs, avant l'âge de 18 ans. Près d'un tiers des hommes et des femmes âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté un incident de violence physique dans les 12 mois qui ont précédé cette enquête. Quatre-vingt-dix pour cent des femmes et 85,7 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont déclaré que la plus récente expérience de violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille ou par une autorité locale durant les 12 derniers mois visait à les discipliner ou à les punir.

Violence émotionnelle subie durant l'enfance : Près d'un tiers des femmes et des hommes en Haïti ont expérimenté un acte de violence émotionnelle commis par un adulte de la famille avant l'âge de 18 ans. Près de trente pourcent (plus exactement 27,8 %) des femmes et environ seize pourcent (16,2 %) des hommes âgés de 13 à 17 ans ont vécu, 12 mois avant cette enquête, un incident de violence émotionnelle perpétré contre eux par un adulte de la famille.

Formes diverses de violence sexuelle, physique et émotionnelle subies durant l'enfance

En Haïti, les actes de violence sexuelle, physique et émotionnelle sont en général des actes simultanés. Un tiers des femmes et un (1) homme sur quatre (4) âgés de 13 à 24 ans ont subi plusieurs types de violence avant l'âge de 18 ans. Les femmes étaient plus sujettes que les hommes à subir plusieurs formes de violence durant leur enfance.

Auteurs de violence contre les Enfants

Auteurs d'actes d'abus sexuels contre les jeunes enfants : Les petits amis ou partenaires romantiques, puis les amis ou condisciples de classe, les voisins, les inconnus étaient les plus fréquents auteurs d'actes d'abus sexuels perpétrés contre les jeunes enfants. Plus de trois quart des femmes et près d'un tiers des hommes interviewés ont dit avoir subi un abus sexuel avant l'âge de 18 ans et que l'auteur de ce premier incident était âgé de 5 ans de plus au moment où cet incident a eu lieu.

Auteurs d'incidents de violence physique durant l'enfance : Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont subi une forme de violence physique avant l'âge de 18 ans commis par un adulte de la famille ou par une autorité locale, près de six (6) sur dix (10) femmes et hommes ont déclaré avoir subi au moins un incident de violence physique perpétré par la mère et/ou le père. Dans le même groupe, plus de huit (8) sur dix (10) femmes et hommes ont déclaré avoir subi au moins un incident de violence physique commis par un professeur, en général, un professeur masculin. Des observations similaires ont été notées parmi les individus âgés de 13 à 17 ans qui avaient subi un incident de violence physique 12 mois avant l'enquête.

Auteurs d'actes de violence émotionnelle perpétrés sur les jeunes enfants : Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui avaient subi des incidents d'abus émotionnels avant l'âge de 18 ans, près de quatre (4) sur dix (10) des femmes et hommes interviewés ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence émotionnelle dont l'auteur était leur mère. De plus, près d'un tiers de femmes et hommes du même groupe ayant subi au moins un incident de violence émotionnelle durant leur enfance ont déclaré que cet acte avait été commis par leur père. Parmi les femmes âgées de 13 à 17 ans ayant subi des incidents de violence émotionnelle 12 mois avant l'enquête, plus de la moitié ont déclaré que cet acte avait été commis par leur mère.

Contexte des actes de violence sexuelle contre les enfants

Lieu où l'abus sexuel a eu lieu : Près de six (6) sur dix (10) des femmes et hommes interviewés ont déclaré avoir connu un incident de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans ; ils ont aussi déclaré que ces actes avaient eu lieu dans leur propre maison ou sous une tente, ou à la résidence ou sous la tente de l'auteur de l'acte. Cet acte avait lieu le plus souvent dans leur propre maison ou sous une tente. Près de 1 sur 5 des femmes âgées de 18 à 24 ans ont déclaré qu'un incident avait eu lieu dans la rue. Parmi les femmes et hommes âgés de 13 à 17 ans, l'abus sexuel le plus récent avait eu lieu dans la rue durant l'année précédant l'enquête.

Jeunes enfants placés en domesticité et la violence

Parmi les femmes et hommes âgés de 18 à 24 que nous avons interviewés, nous avons noté que la mise en domesticité des jeunes enfants était étroitement liée aux incidents de violence sexuelle et émotionnelle perpétrée contre eux avant l'âge de 18 ans. Parmi le groupe âgé de 13 à 17 ans, les femmes employées de maison étaient plus sujettes que leurs paires qui n'étaient pas des employées de maison aux incidents de violence sexuelle et physique dans les 12 mois précédant l'enquête , tandis que les domestiques femmes et hommes subissaient plus de violence émotionnelle que ceux qui n'étaient pas des domestiques.

Abus sexuel chez les populations déplacées

Suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, il a fallu déplacer ou déménager près d'un quart de la population âgé de 13 à 24 ans. Ceux qui ont été déplacés n'ont pas tous été vivre dans les camps. Près d'un (1) individu sur cinq (5) de ceux qui ont été interrogés durant l'enquête ont dit avoir vécu durant une période, dans un camp ou qu'ils ont été relocalisés dans une autre région suite au séisme. En général, le déplacement des populations suite au à cette catastrophe n'était pas associé à un incident d'abus sexuel subi par les femmes âgées de 13 à 24 ans. Cependant, les femmes âgées de 13 à 24 ans qui ont été déplacées ou qui sont allées vivre dans des camps ou dans des villages de tentes étaient plus sujettes à subir un abus sexuel après le séisme que toutes les femmes (déplacées ou pas) du même groupe d'âge mais ne vivant ni dans des camps ni dans des villages de tentes, qu'elles aient été déplacées ou pas.

Il a été noté que, dans le cas des hommes âgés de 13 à 24 ans, le déplacement qui a suivi le séisme les a protégés des abus sexuels qui ont eu lieu et que le fait de vivre dans des camps ou dans les villages de tentes n'était pas lié à une augmentation des risques d'abus sexuels.

Services disponibles aux victimes de toute forme de violence

Près de six (6) femmes sur dix (10) et quatre (4) hommes sur (10) âgés de 18 à 24 ans qui avaient subi durant leur enfance des abus sexuels avant l'âge de 18 ans, ont dit avoir révélé à quelqu'un qu'ils avaient expérimenté un incident d'abus sexuel. Seulement une (1) femme sur dix (10) et un (1) homme sur quinze (15) qui avaient expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans n'avaient bénéficié, suite à cet abus sexuel, d'aucun service professionnel, tel que des soins médicaux, de santé mentale, d'assistance légale ou des services de protection. Près d'une (1) femme ou homme sur dix (10) qui avaient subi un incident de violence physique avant l'âge de 18 ans n'ont reçu aucun service professionnel pour une forme quelconque de violence physique.

Répercussions sur la santé suite à la violence sexuelle, physique et émotionnelle

Les femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient subi une forme quelconque d'abus sexuel, de violence physique ou émotionnelle avant l'âge de 18 ans étaient plus enclins à avoir été diagnostiquées ou à avoir eu des symptômes d'une infection sexuellement transmissible (IST) en comparaison à celles qui n'avaient jamais expérimenté ces abus. De plus, les femmes qui avaient subi des incidents de violence émotionnelle durant leur jeune âge étaient plus sujettes au suicide. Seize pourcent des femmes qui avaient été contraintes à avoir un rapport sexuel avant l'âge de 18 ans étaient tombées enceintes suite à au moins un de ces incidents. Les hommes qui avaient subi des violences émotionnelles avant l'âge de 18 ans étaient plus enclins au suicide ; ils avaient été plus souvent diagnostiqués ou avaient présenté des symptômes d'un IST comparé à ceux qui n'avaient jamais eu d'incident de violence émotionnelle.

Les femmes âgées de 13 à 17 ans qui ont subi un abus sexuel durant l'année précédente ont déclaré avoir un taux de consommation d'alcool plus élevé, ont développé des idées suicidaires, et ont eu des diagnostics ou présenté des symptômes d'infections sexuellement transmissibles comparé à celles qui n'avaient pas expérimenté de violence sexuelle. De plus, les femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient subi des violences physiques ou émotionnelles durant l'année précédente avaient déclaré avoir ressenti une détresse mentale importante par rapport à celles qui n'avaient pas ce genre de violence. La violence émotionnelle subie par les femmes âgées de 13 à 17 ans était aussi associée à des désirs de suicide et un diagnostic positif ou la présence de symptômes d'infections sexuellement transmissibles comparé aux femmes du même groupe d'âge qui n'avaient pas vécu d'incident de violence émotionnelle.

Abus sexuel, connaissance des tests de dépistage du virus VIH/SIDA et comportement

Près des deux tiers des femmes âgées de 18 à 24 qui ont subi des abus sexuels avant l'âge de 18 ans savaient où se faire dépister pour le VIH/SIDA ; cependant, moins de la moitié de ce groupe s'était fait dépister. Parmi les hommes du même groupe d'âge, la moitié de ceux qui avaient subi des abus sexuels avant l'âge de 18 ans savaient où se faire dépister pour le VIH et seulement 1 sur 10 avait bénéficié de l'examen.

Violence et comportements pouvant causer des risques sexuels

L'étude a tenu compte de la prévalence des comportements sexuels à risques durant les 12 mois avant l'enquête parmi les individus âgés de 19 à 24 ans et leur rapport à la violence subie par les jeunes enfants afin de savoir si les incidents de violence sur les jeunes enfants avait précédé un comportement pouvant causer des risques sexuels. Plus d'un tiers (36,4 %) des femmes sexuellement actives âgées de 19 à 24 ans qui avaient subi des abus sexuels durant leur enfance avaient eu plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois comparé à 29,4 % des femmes du même groupe d'âge (19-24 ans) qui n'avaient pas eu d'incidents d'abus sexuels durant leur enfance. Les femmes âgées de 19 à 24 ans qui avaient subi des incidents de violence physique durant leur enfance étaient plus enclines à recevoir des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs contre des rapports sexuels durant les 12 derniers mois comparé à celles qui n'avaient jamais connu de violence physique durant leur enfance. Les femmes âgées de 19 à 24 ans qui avaient eu des incidents de violence émotionnelle durant leur enfance utilisent plus rarement des préservatifs durant les 12 derniers mois comparé à celles qui n'avaient pas subi des violences émotionnelles durant leur enfance.

Comportements vis-à-vis de la violence conjugale et le rôle du genre dans les pratiques sexuelles et la violence chez le partenaire

Presque la moitié de toutes les femmes et deux (2) hommes sur cinq (5) âgés de 13 à 17 ans que nous avons interviewés croient qu'un homme a raison de frapper ou de battre sa femme si elle s'absente sans le lui dire, si elle néglige les enfants, si elle se dispute avec lui, si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui, ou si elle commet une erreur dans la préparation de la nourriture. Plus de la moitié des femmes et hommes âgés de 13 à 17 ans pensent que les hommes ont le droit de décider du moment d'avoir un rapport sexuel, que les hommes ont besoin de plus de rapports sexuels que les femmes, que les hommes ont besoin d'autres femmes, que les femmes qui gardent des préservatifs en cas de besoin sont des femmes « de mœurs légères » ou que les femmes devraient supporter la violence afin de maintenir le noyau familial intact.

SECTION 1 : INTRODUCTION ET MÉTHODES

INTRODUCTION

La violence contre les enfants est un problème de droits humains et de santé publique ; cette violence a d'importants impacts négatifs sur la santé et des répercussions sociales durant toute la vie des enfants. La Convention sur les Droits de l'Enfant stipule que tous les enfants ont le droit d'être protégés contre toute forme de violence, d'exploitation et d'abus tels que les abus sexuels et l'exploitation sexuelle[1]. Les répercussions à court et à long terme de cette violence et de cette exploitation sont graves, non seulement pour les victimes, mais aussi pour les familles et les communautés ; la violence et l'exploitation sont des problèmes sociaux importants. [2,3,4] La violence contre les enfants comprend toutes les formes d'abus physiques ou psychologiques, des blessures, de la négligence ou de mauvais soins, des mauvais traitements ou d'exploitation y compris l'abus sexuel. Cette violence se retrouve dans plusieurs contextes et les actes de violence contre les enfants peuvent être commis par des adultes et des enfants, et par d'autres personnes telles que : des parents, des gardiens, des personnes responsables ; d'autres membres de la famille ; des amis, des connaissances et des voisins ; des personnes inconnues ; des personnes en qui les enfants peuvent avoir confiance tels que les professeurs, les membres de la police et du clergé ; les employeurs ; et autres adultes travaillant dans des organisations concernées par les enfants.[4]

Il existe, à travers le monde, peu de données sur la prévalence de la violence perpétrée contre les enfants. Cependant, les informations disponibles, telles que l'Étude sur la Violence contre les Enfants réalisée par le Secrétaire Général des Nations-Unies, révèle que la violence contre les enfants est un problème mondial[5]. En 2008, au niveau mondial, près de 24.500 enfants de moins de 15 ans sont morts par homicide.[6] Une étude sur les pratiques disciplinaires utilisées dans les familles à partir de données collectées dans 35 pays à revenu faible et moyen, a révélé qu'en moyenne, trois sur quatre enfants âgés de 2 à 14 ans subissaient une forme violente de discipline plus souvent psychologique que physique.[7]

La violence sexuelle perpétrée contre les enfants est un problème crucial. En 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a estimé que 150 millions de filles et 73 millions de garçons âgés de moins de 18 ans ont été victimes de violence sexuelle impliquant un contact physique.[4] L'Étude faite en 2005 par l'OMS, intitulée Étude sur la Santé des Femmes et la Violence Domestique perpétrée sur les Femmes, a révélé que 1 % à 21 % des femmes interviewées avaient subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans.[8] Utilisant une méthodologie comparable, les enquêtes effectuées sur la prévalence des violences sexuelles qui ont eu lieu au Swaziland (2007) et au Kenya (2009) ont révélé que près de 3 sur 10 femmes âgées de 18 à 24 ans avaient subi, durant leur enfance, une forme de violence sexuelle.[9,10,11]

La violence perpétrée contre les enfants, dans toutes ses formes, peut avoir de profondes répercussions sur le développement émotionnel et physique, le comportement, l'intégration à la société durant toute la vie des victimes. Ces répercussions peuvent varier selon l'âge et la résistance naturelle de l'enfant qui a subi ces abus, la durée et la gravité de l'abus ou des actes de négligence, indépendamment du fait que l'auteur soit un membre de la famille, que ces actes aient eu lieu en même temps que d'autres mauvais traitements, ou que l'enfant ait été exposé à d'autres mauvaises conditions de vie telles que la santé mentale des parents, l'utilisation de substances toxiques par les parents ou des incidents de violence à la maison.[12,13]

Les actes de violence perpétrés contre les enfants par les parents, les domestiques et autres individus ont été associés à de nombreux problèmes émotionnels et au comportement qui apparaissent durant l'adolescence et l'âge adulte. Ces problèmes sont : l'agressivité, le mauvais comportement, l'utilisation de substances toxiques, la mauvaise performance académique, l'anxiété, la dépression, la faible estime de soi et les idées suicidaires.[4] Les expériences de violence sont aussi associées à une série de risques à la santé tels que le tabagisme et l'obésité ainsi que des problèmes de santé spécifiques comme des blessures, le diabète, et l'angine[4]. De plus, l'exposition à la violence peut avoir des conséquences négatives sur les développements cognitifs tels que des difficultés de langage et une réduction des capacités d'apprentissage.[14] En outre, l'exposition à la violence peut causer des tares sociales et des discriminations contre l'enfant et sa famille, tel que dans les cas de violence sexuelle. La violence a non seulement de graves répercussions sur l'enfant et sa famille mais aussi sur la communauté et la société. Aussi, il faut savoir ce qui est permis et ce qui peut provoquer des cycles constants de victimisation et la récurrence des actes de violence. Les menaces et les actes de violence qui ont lieu dans la communauté ont des impacts non seulement sur les enfants qui les ont vécus mais aussi sur ceux qui n'ont pas eu ce type d'expérience. Les scientifiques ont démontré qu'il existe, mondialement, un niveau inacceptable de violence perpétrée contre les enfants ; cependant, cet important problème de droits humains, de santé publique et sociale, n'a pas reçu toute l'attention nécessaire dans plusieurs pays.

La violence sexuelle est particulièrement associée à une augmentation d'une série de problèmes au niveau de la santé reproductive tels que les grossesses non désirées, les maladies inflammatoires du pelvis, la stérilité, les problèmes gynécologiques et la transmission du VIH /SIDA et autres infections sexuellement transmissibles.[4] Parmi les adolescentes et les femmes, la fréquence des grossesses suite à un viol varie entre 5 % et 18 % ; une augmentation du taux de grossesses non désirées a été notée chez les plus jeunes femmes.[4]

La violence contre les enfants et l'exploitation de ces derniers sont de plus en plus prises en compte étant donné qu'il s'agit de problèmes cruciaux en Haïti. Le nombre important d'orphelins et d'enfants vulnérables qui ne sont pas scolarisés et ont été placés en domesticité sans rémunération sont les conséquences de la détérioration politique, économique et sociale ainsi que de la délocalisation des populations suite au séisme de 2010. Ces conditions et événements successifs ont largement augmenté les phénomènes de violence et d'exploitation auxquels les enfants sont confrontés.[15,16,17,18]

Bien que la violence perpétrée contre les enfants puisse être évitée, des données plus substantielles doivent être obtenues en appui au développement et à la mise en place de stratégies de prévention et de protection plus efficaces. Les résultats obtenus par l'enquête de 2012 sur la Violence contre les Enfants (VACS) fournissent, pour la première fois, des estimations nationales qui décrivent l'ampleur et la nature de la violence sexuelle, physique et émotionnelle expérimentée par les filles et garçons vivant en Haïti. Ces informations serviront à appuyer les efforts en cours en Haïti et permettront de développer et mettre en place des stratégies de défense et de prévention efficaces et améliorer l'accès aux services pour tous les Haïtiens, particulièrement les enfants qui sont victimes de violence.

GÉNÉRALITÉS

Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola située dans la mer des Caraïbes. Le pays compte une population estimée à de près de 9,8 millions d'âmes dont l'âge médian est de 21,6 ans et 35,9 % de cette population est âgée de 14 ans.[19] Ceci représente une proportion relativement élevée d'enfants. Sur l'index mondial des 60 pays où la sécurité intérieure est faible, en 2011, Haïti est classée 5ème après des pays tels que l'Afghanistan et le Zimbabwe ; Haïti est considérée comme étant dans un état critique et conséquemment, tous les enfants sont plus vulnérables à la violence et à l'abus.[20] En outre, au niveau des Amériques, Haïti présente les plus mauvais indicateurs de santé et développement : une faible espérance de vie (62,5 ans), mortalité maternelle élevée (350 pour 100.000 naissances vivantes), mortalité infantile élevée (54,44/1000 naissances vivantes), et un faible taux d'alphabétisation (52,92 %).[19]

En plus des principaux problèmes de santé décrits ci-dessus, la violence perpétrée contre les jeunes femmes, les hommes et les enfants est, en Haïti, de plus en plus considérée comme un problème de santé et de violation des droits humains. Durant la dernière décennie, la détérioration des conditions politiques, économiques et sociales ont considérablement augmenté le niveau de vulnérabilité de tous les enfants vivant en Haïti.[15] L'enquête 2006/2007 sur la Démographie et la Santé (EMMUS) a révélé que 13,1 % des filles et 14,6 % des garçons âgés de 10 à 14 n'étaient pas scolarisés.[15] De plus, il a été estimé que 380.000 enfants étaient orphelins et que 150.000-500.000 enfants vivaient avec des personnes qui n'étaient pas des parents ; ces enfants étaient des domestiques ne recevant aucune rémunération.[17,18] Les enfants qui ne vont pas à l'école, qui sont des orphelins ou qui sont des domestiques sont particulièrement vulnérables. Aussi, Haïti doit bénéficier d'une attention particulière à cause de ces différents facteurs sociaux, politiques et économiques qui peuvent avoir un impact sur la prévalence de la violence dans le pays.

Avant le séisme du 12 janvier 2010, plusieurs études réalisées en Haïti avaient conclu que la violence était un fait courant, particulièrement envers les filles. Une étude faite en 2004-2005 a révélé que plus de la moitié des agressions sexuelles dans la région de Port-au-Prince avait été commise envers des filles âgées de moins de 18 ans, et que les enfants en domesticité représentaient une grande partie des victimes.[21] Une autre étude a révélé que, parmi les victimes de violence sexuelle ayant visité une clinique située à Port-au-Prince durant la période allant de 2000 à 2008, 42 % de ces victimes étaient âgés de moins de 18 ans et que près de la moitié étaient âgés de 12 à 14 ans.[22] Ces chiffres provenant des cliniques sont certainement des sous-estimations étant donné que les enfants victimes d'abus ne cherchent ni n'ont accès à une assistance.[23] Finalement, une étude sur les incidents de violence vécus par les jeunes de Cité Soleil, un bidonville situé à Port-au-Prince, a révélé des taux élevés de violence commise par certains groupes faisant partie des jeunes de cette communauté. Les jeunes interviewés ont déclaré que la violence avait un impact important dans leur vie.[24]

La situation en Haïti était déjà critique bien avant le séisme et la catastrophe a certainement exacerbé le problème causé par la violence perpétrée contre les enfants.[25] Des recherches liées à la violence contre les enfants supposent

que cette violence a tendance à augmenter suite aux désastres naturels, étant donné que la délocalisation des populations et le stress augmentent considérablement la vulnérabilité des jeunes.[26,27] La perte de parents ou celle du statut économique, la séparation avec des membres de la famille, les camps trop remplis et insalubres, le manque d'endroits sécurisés où dormir et jouer, sont autant de facteurs qui peuvent rendre un enfant plus susceptible à la violence. De plus, les enfants qui vivent dans un environnement chaotique ou instables et qui ne sont pas bien supervisés ont un risque plus élevé de subir des actes de violence, plus spécifiquement des actes de violence sexuelle.[28] Parmi d'autres facteurs contributeurs au niveau des camps de personnes déplacées (IDP), on peut citer la précarité des structures familiales et communautaires, la surpopulation, le manque d'intimité, des activités de protection extrêmement limitées et le manque de services d'assistance disponibles pour les survivants.[27]

Un an après le séisme, 810.000 individus étaient toujours sans abris et vivaient dans les 1.150 camps situés dans la région de Port-au-Prince et au Sud du pays.[29] L'UNICEF estime que 1,5 million d'enfants haïtiens ont été affectés par le tremblement de terre ; parmi eux, près de 500.000 enfants vivant dans des conditions d'extrême vulnérabilité.[30] L'épidémie de choléra qui a suivi le séisme ainsi que les troubles politiques qui ont précédé l'installation d'un nouveau gouvernement ont augmenté l'instabilité dans le pays. Ces facteurs ont potentiellement augmenté les risques de violence contre les enfants. Des cas rapportés indiquent qu'après le séisme et les troubles politiques, les enfants étaient plus susceptibles de connaître des formes de violence y compris la violence sexuelle.[31, 32, 33]

Au niveau national, le problème de la violence n'a pas été abordé de manière adéquate à cause de plusieurs obstacles. Premièrement, comme dans la plupart des pays, la violence a été principalement perçue comme une violation des droits de l'homme ou comme un crime et non comme un facteur pouvant affecter la santé.[4] De plus, le manque d'études épidémiologiques est un obstacle important étant donné que celles-ci permettent de prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux stratégies de prévention à mettre en place pour lutter contre la violence subie par les enfants. Malgré la gravité de la violence et de ses séquelles, aucune étude n'a été entreprise en Haïti sur l'étendue ou l'épidémiologie de la violence perpétrée sur les enfants à l'échelle nationale. A date, la plupart des études sur la violence ont été axées sur la violence sexuelle subie par les femmes adultes et non sur les enfants ou les adolescents, ou ont été orientées plus spécialement sur des populations vulnérables tels que les individus vivant dans les camps (IDP) ; empêchant donc d'avoir des estimations indépendantes sur l'ampleur du problème auquel font face les enfants au niveau national. De plus, tandis que certaines de ces études sur la violence ont attiré plus d'attention sur le problème de la violence perpétrée contre les enfants, la majorité de ces études n'ont pas recueilli des données sur la violence subie par les garçons. Finalement, ces études n'ont pas utilisé de manière consistante des définitions et mesures relatives à la violence sexuelle ou à la violence contre les enfants. Aussi, dans l'ensemble et en tenant compte des données actuelles, ces facteurs ne permettent pas d'établir des estimations à l'échelle nationale en ce qui a trait à l'ampleur réelle de la violence contre les enfants ni de comparer les données obtenues à travers le pays.

Le manque de données adéquates et fiables ne permet pas aux agences de prendre des décisions programmatiques éclairées sur la violence, particulièrement la violence sexuelle contre les enfants. Il est nécessaire d'avoir des preuves en appui à la promotion de la lutte contre la violence, de préparer un plan, rechercher le financement au niveau national et contrôler l'impact que peuvent avoir toutes les formes de violence particulièrement la violence sexuelle. Il serait aussi nécessaire, pour combler le manque d'information sur la santé dans les cas de violence contre les enfants, de recueillir des données à travers des enquêtes au niveau de la population. Afin de déterminer les priorités au niveau médical, les données basées sur la population peuvent donner aux décideurs une vue globale de l'ampleur et de la nature d'un problème médical qui est national. De plus, les données obtenues sur la population peuvent être utilisées pour identifier des risques potentiels et les moyens de protection contre les problèmes de santé tels que la violence sexuelle afin de développer et mettre en place des stratégies de protection adéquates.

Il est important de souligner qu'en Haïti, il existe très peu d'information sur les risques spécifiques et les moyens de protection à mettre en place pour lutter contre la violence perpétrée contre les enfants. Les facteurs importants à évaluer incluent ceux qui ont été identifiés par des études déjà entreprises dans d'autres pays ainsi que celles qui sont pertinentes en raison des réalités spécifiques à Haïti. Par exemple, les facteurs liés à la famille et aux parents peuvent être importants tels que le niveau d'implication des parents, le décès d'un parent, le temps que l'individu a vécu avec chacun des parents biologiques, les raisons pour lesquelles il ne vit plus avec un des parents, le niveau de scolarisation du parent, la qualité de ses relations avec les parents, et l'appui reçu de la famille et de la société. Les facteurs spécifiques à Haïti qui peuvent provoquer la violence contre les enfants sont liés au séisme tels que les conditions de vie dans les camps et la délocalisation associées au séisme ainsi que les questions relatives aux expériences faites durant l'enfance dans les cas où l'enfant aurait été placé en domesticité.

Bien que certains de ces facteurs ne puissent être changés, l'évaluation de leur association avec la violence contre les enfants favorise l'identification de ceux qui éventuellement sont exposés à de plus grands risques de violence ; ces facteurs peuvent aussi aider à déterminer les meilleures stratégies de prévention à mettre en place pour identifier et allouer les ressources disponibles.

De plus, il existe des informations relatives aux normes sociales qui peuvent contribuer à la violence y compris l'acceptation de violence sexuelle dans des relations romantiques et/ou au cours d'un rendez-vous avec une connaissance qui sont évalués dans cette étude à travers une série de questions. Parmi les risques et facteurs de protection on compte : la surpopulation, le déménagement et la délocalisation, la fréquence de visiteurs reçus à la maison, les études, l'appui de la communauté et l'assistance de la société, les activités après l'école, les moyens de transport utilisés pour se rendre à l'école, le lieu d'origine (ville/zone rurale), le statut socio-économique, consommation de boissons alcoolisées, et l'utilisation de substances toxiques ou de boissons alcoolisées au moment où l'acte de violence sexuelle a eu lieu.

Il est possible d'éviter la violence contre les enfants. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir des données plus récentes et plus exhaustives pour développer et mettre en place des stratégies de prévention adéquates. Cette étude vise à fournir, pour la première fois, des évaluations comparatives basées sur la population au niveau national, lesquelles décrivent l'ampleur et la nature du problème ainsi que les modèles de risques épidémiologiques et des moyens de défense contre la violence expérimentée par les enfants en Haïti. Cela permettrait de développer et de mettre en place des stratégies de prévention et de défense efficaces. Cette étude suit l'orientation thématique des Nations-Unies dans le développement d'études visant à la protection des enfants et des jeunes adultes.[5] Au niveau national, elle s'aligne aux priorités de nombreux partenaires.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude « 2012 VACS Haïti » vise à fournir, pour la première fois, des estimations nationales basées sur les informations recueillies auprès de la population et relatives aux cas de violence perpétrée contre les enfants. Plus spécifiquement, en terme d'objectifs, le VACS cherche à : (1) estimer la prévalence au niveau national de la violence sexuelle, la violence physique et la violence émotionnelle perpétrées contre les garçons et les filles et qui ont eu lieu avant l'âge de 18 ans ; (2) identifier les risques et moyens de défense à mettre en place afin de protéger les enfants contre la violence sexuelle, physique et émotionnelle, et aussi d'informer les partenaires et orienter les stratégies de prévention ; (3) identifier les conséquences médicales et sociales de la violence sur les enfants ; (4) évaluer, d'une part, le niveau de connaissance et l'utilisation des services d'assistance médicale, psychosociale et juridique mis à la disposition des victimes de violence sexuelle et physique en Haïti et, d'autre part, les obstacles qui empêchent l'accès à ces services ; (5) évaluer l'impact du séisme du 12 janvier 2010 et de la longue et complexe crise humanitaire sur la violence sexuelle ; (6) identifier les secteurs où l'on devrait effectuer plus de recherches ; (7) donner des informations qui orienteront les stratégies visant à prévenir, identifier et lutter contre la violence perpétrée contre les enfants, particulièrement en ce qui a trait à la violence sexuelle.

L'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti en 2012 tient compte des recommandations énoncées dans l'Étude des Nations-Unies sur la violence contre les enfants afin d'améliorer la collecte des données et les recherches en vue d'orienter les politiques et les programmes à tous les niveaux, et de faire le suivi du progrès accompli dans le sens de l'objectif ultime de prévenir les actes de violence contre les enfants à travers le monde.[5] Au niveau national, cette étude répond à la nécessité d'obtenir des données permettant de développer un plan national de prévention et de réduction de la violence contre les enfants. De plus, l'étude répond aux attentes exprimées dans de nombreux rapports produits après le tremblement de terre de 2010 mettant en exergue la nécessité de recueillir des données plus exhaustives afin de développer et de mettre en place des programmes d'information et de politiques relatifs à ce problème.

Les résultats de cette enquête aideront, principalement, à mieux comprendre l'ampleur et la nature de la violence perpétrée contre les enfants spécialement la violence sexuelle et ses risques ainsi que les moyens de défense à mettre en place. Ces résultats et recommandations seront présentés au Gouvernement d'Haïti, aux agences nationales et internationales et aux organisations non gouvernementales. Les recommandations aideront à développer, à améliorer et à encourager la mise en place de stratégies de prévention et d'assistance en ce qui a trait à la violence contre les enfants. Elles seront intégrées dans une approche plus exhaustive et multisectorielle visant à la protection des enfants. Le Gouvernement d'Haïti, les Nations-Unies, le Fond des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF), les Centres de Contrôle et de Prévention des Maladies (CDC/États-Unis) et l'Institut Interuniversitaire de Recherches et de Développement (INURED), ainsi que leurs partenaires locaux se sont engagés à protéger les enfants contre la violence et continueront à fournir leur appui et à superviser les actions qui seront entreprises en tenant compte des résultats de l'enquête.

La réalisation de cette enquête sur la violence contre les enfants en Haïti n'aurait pas été possible sans le leadership du « Multi-Sectoral Task Force » dénommé également Comité de Coordination en partenariat avec le CDC, INURED, UNICEF et « Together for Girls Partnership ». La création et l'assistance fournie par le Comité de Coordination, composé de représentants du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, du Ministère de la Santé Publique et de la Population, du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, de l'Institut du Bien-être Social et de Recherches, de la Brigade pour la Protection des Mineurs ainsi que d'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, ont été déterminantes quant au succès de l'enquête.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU RAPPORT

La section relative à la méthodologie utilisée pour ce rapport s'aligne sur l'introduction et les principes de base du VACS ; elle explique en détail le concept de l'étude au niveau national, l'évaluation de la taille de l'échantillon et la structure de l'échantillon utilisé pour cette enquête. De plus, l'élaboration de l'enquête, les préparatifs exhaustifs visant à la mise en œuvre de l'enquête, une étude qualitative servant à préparer VACS Haïti, les tests pilotes et la formation des équipes sur le terrain y sont décrits. La section « méthodologie » présente en détail la définition des modèles importants, le contrôle de la qualité, la saisie et l'épuration des données, et les procédures de pondération et d'analyse des données.

Le rapport décrit également les résultats obtenus par l'enquête et fait état de la prévalence de la violence sexuelle, physique et émotionnelle. Les résultats du rapport en ce qui a trait aux actes de violence qui ont eu lieu antérieurement durant une période de la vie des victimes et ceux qui se passent actuellement (12 derniers mois) sont présentées séparément. Les estimations relatives aux expériences antérieures sont basées sur les réponses obtenues durant des entretiens avec des individus âgés de 18 à 24 ans qui avaient subi des abus avant l'âge de 18 ans. Les estimations relatives à la période de 12 mois sont basées sur les réponses obtenues d'individus âgés de 13 à 17 ans relatant des expériences vécues un an avant qu'ils ne participent à l'enquête. Le rapport sur les résultats obtenus des données recueillies décrit : ces données, et les procédures de pondération et d'analyse des données. les caractéristiques démographiques de l'échantillon ; la prévalence de la violence perpétrée contre les enfants ; le chevauchement des actes de violence sexuelle, physique et émotionnelle ; l'exploitation sexuelle des enfants et la relation existant entre l'exploitation sexuelle et les autres formes de violence sexuelle, physique et émotionnelle ; la prévalence de la violence contre les enfants durant leurs premières années parmi les populations vulnérables, particulièrement dans le cas des personnes déplacées et les enfants placés en domesticité ; les auteurs d'acte de violence contre les enfants et le contexte de même que les circonstances dans lesquelles ces actes de violence sexuelle contre les enfants se produisent. Le rapport évalue la connaissance des enfants ainsi que : l'utilisation des services disponibles aux victimes de violence sexuelle, physique et émotionnelle ; les répercussions médicales et sociales que ces actes peuvent avoir sur les enfants ayant subi des abus ; les relations existant entre le comportement vis-à-vis des tests de dépistage du VIH/SIDA et la violence sexuelle subie durant l'enfance ; la relation entre un comportement sexuel à risque très élevé et la violence sexuelle subie durant l'enfance ; et la violence subie durant l'enfance et les comportements envers la violence maritale. Un narratif sur les résultats clés se trouve à la fin du rapport. Tous les tableaux de données inclus dans le texte figurent dans les annexes à la fin du rapport.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti est une enquête basée sur un échantillon de femmes et d'hommes âgés de 13 à 24 ans ; Cette enquête a été conçue afin d'avoir des estimations à l'échelle nationale. Les enquêtes transversales représentent un échantillon de la population sélectionné au hasard, à un moment donné, en fournissant des estimations d'indicateurs d'intérêt ayant un niveau de précision acceptable par groupe d'âge et autres facteurs démographiques.

Dans le cadre de cette enquête (VACS), le groupe d'individus âgés de 13 à 24 était partagé en deux sous-groupes à analyser : un groupe de 13 à 17 ans et un groupe de 18 à 24 ans. Le groupe des individus âgés de 13 à 17 ans fournissait des informations sur les événements se déroulant sur une période de 12 mois (estimations actuelles des actes de violence perpétrés contre les enfants). En d'autres termes, les estimations actuelles (sur les derniers 12 mois) étaient basées sur les réponses obtenues des participants âgés de 13 à 17 ans. Les estimations relatives à la violence subie durant l'enfance étaient basées sur les réponses obtenues des participants âgés de 18 à 24 ans relatant les expériences vécues avant l'âge de 18 ans.

PRÉPARATION

Les principaux partenaires identifiés par le Bureau de l'UNICEF en Haïti ont créé le « Multi-Sectoral Task Force » ou Comité de Coordination (CC), qui a participé à l'élaboration du questionnaire et des procédures relatives à l'enquête dès le début des travaux. Les membres du CC ont été choisis en fonction de leur expertise en ce qui a trait aux enfants et/ou sur la violence en Haïti ; leur connaissance du pays, des mœurs locales ; et leur niveau d'implication. Le CC regroupe des représentants : (1) de ministres près du Gouvernement d'Haïti ; (2) du Gouvernement des États-Unis ; (3) des organisations internationales et non gouvernementales ; (4) des organisations concernées par les droits de l'homme ; de travailleurs sociaux ; (5) de divers organismes des Nations-Unies. Les réunions avec le CC ont aidé à élaborer l'enquête et ont été essentielles pour l'adapter au contexte culturel local. Le CC a aussi encouragé une plus grande appropriation de l'étude et le renforcement des capacités afin d'aborder le problème de la violence contre les enfants en Haïti.

En plus de la formation du « Multi-Sectoral Task Force », une étude qualitative avait été entreprise par INURED afin d'aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'enquête sur la violence contre les enfants en 2012. Les principaux objectifs de cette première étude étaient de : (1) identifier les types de violence perpétrée contre les enfants qui peuvent être courants en Haïti, particulièrement la violence sexuelle, et les circonstances dans lesquelles ils peuvent avoir lieu ; (2) identifier des terminologies précises et faciles à comprendre et clarifier plusieurs concepts qui seraient utilisés dans le questionnaire ; (3) identifier les coutumes et pratiques liés à la violence contre les enfants et qui peuvent être uniques à Haïti. L'étude qualitative avait été conduite dans la région métropolitaine de Port-au-Prince en juillet 2011. Les équipes travaillant dans cette étude avaient été sélectionnées par l'INURED et formées par les staffs d'INURED et de CDC. Les participants ont été recrutés dans cinq quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince afin d'obtenir un échantillon représentatif des différents milieux socio-économiques. Un total de neuf « focus groups » ont été organisés séparément parmi les hommes, femmes, enfants et jeunes âgés respectivement de 13-14 ans, 15-17 ans, et 18 à 24 ans ; les mères et pères des enfants de ces groupes d'âge ; et les professionnels travaillant avec les jeunes. L'étude qualitative a aidé à renforcer et à adapter l'enquête au contexte culturel du pays. Les méthodologies et résultats sont présentés en détail dans un autre rapport. [34]

Éthiques

Les principes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur l'éthique et la sécurité relatifs aux études sur de la violence contre les femmes ont été utilisées et adaptées dans le cadre de cette étude au niveau national.[35] Le bureau d'éthique (IRB) du CDC aux États-Unis, celui de l'INURED et le Comité National sur l'Éthique du Ministère de la Santé Publique et de la Population en Haïti, qui protège les droits et le bien-être des individus durant des recherches, ont évalué et approuvé l'étude.

Test pilote

Avant la mise en œuvre de l'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti en 2012, un test pilote a été réalisé dans six communautés qui ne faisaient pas partie de l'échantillon sélectionné pour l'enquête. Le questionnaire destiné aux femmes a été testé dans une zone urbaine, une zone rurale et dans un camp. Le questionnaire destiné aux hommes a été testé dans une zone urbaine, une zone rurale et dans un camp. Aussi ces activités ont-t-elles permis de tester ces deux instruments de l'enquête concernant les hommes et les femmes dans différents milieux en Haïti. Les membres de l'équipe qui ont été choisis pour participer au test pilote ont été séparément formés bien avant de recevoir une formation relative à l'ensemble de l'enquête. La formation donnée dans le cadre du test pilote couvrait tous les matériels pertinents et les sessions programmées pour la formation relatives aux activités de l'ensemble de l'enquête. En plus de tester l'instrument de l'enquête lui-même, le pilote a testé le plan d'assistance pour l'accès aux services, les logistiques et la coordination sur le terrain, et identifié des aspects spécifiques de la formation qui devraient être augmentés ou renforcés. Le questionnaire, le plan d'assistance, la logistique sur le terrain et la formation pour l'ensemble de l'enquête ont été révisés et améliorés suite aux résultats obtenus du test pilote.

CONCEPT DE L'ÉTUDE ET ÉCHANTILLON

Concept de l'Étude

« VACS Haïti 2012 » est une enquête représentative des ménages au niveau national qui a été réalisée en utilisant un concept d'enquête de groupes stratifiée et multi-phasée. L'étude a été conçue pour évaluer la prévalence de la violence contre les enfants en Haïti à travers des interviews avec des femmes et hommes âgés de 13 à 24 ans.

La conception de l'enquête prend en compte les Sections D'Énumération (SDE) et les personnes déplacées à l'interne (IDP) vivant dans les camps/villages de tentes après le séisme de 2010. En Haïti, on pouvait compter 11.967 SDE. Un SDE moyen est composé de 160 ménages et 11.057 (92 %) SDE étaient composés de moins de 250 ménages. Après avoir cumulé les SDE adjacents pour un total de près de 500 ménages—4.993 pseudo-PSU ont été réunis et formés, totalisant en moyenne 427 ménages. L'échantillon a été d'abord stratifié en camps/villages de tentes (IDP) et en Sections d'Énumération qui ne comprenaient pas de camps. En ce qui a trait à la population ne vivant pas dans les camps, l'échantillon a encore été stratifié par Domaine, le Département de l'Ouest étant subdivisé en régions rurales et la zone métropolitaine de Port-au-Prince. L'échantillon a été partagé proportionnellement à la taille de la population du Domaine (Appendice Tableau B1).

Dans la première phase, dans le cas de l'échantillon ne comprenant pas de camps, 177 SDE — la première unité primaire d'échantillonnage basée sur les sous-divisions géographiques en Haïti déterminées par le département de recensement a été sélectionnée en tenant compte de la probabilité de sélection proportionnelle (PPS) à la taille de l'échantillon ne comprenant pas les camps. En ce qui a trait aux IDP, un total de 11 camps a été sélectionné en utilisant les PPS de l'échantillon comprenant les camps et intégrés à l'échantillon de l'étude au niveau national. Compte tenu de la densité de la population des camps, de petits camps regroupant moins de 100 ménages/familles ont été exclus afin de protéger la confidentialité des participants. Les grands camps ont été segmentés, en tenant compte de la permanente densité de la population, et un segment de la population a été sélectionné au hasard. Aussi, un total de 188 Sections d'Énumération (SDE) ont été sélectionnées — 177 SDE de l'échantillon ne comprenant pas des camps et 11 camps ou segments de camps de l'échantillon IDP. L'échantillon ne comprenant pas de camps sélectionnés en tant que SDE avait déjà été assigné au hasard à l'instrument de l'enquête des femmes et celui des hommes, en utilisant, au début, un échantillonnage systématique au hasard. L'enquête des femmes a été faite dans des SDE différentes de celles des hommes afin de protéger la confidentialité des participants et d'éliminer la possibilité qu'un homme auteur d'une agression sexuelle et la femme qui aurait subi cette agression ne se trouvent dans la même communauté où l'interview aurait lieu. En tenant compte des différents taux de réponses obtenus basés sur le genre et les différences dans la proportion des ménages ayant des femmes ou hommes éligibles, un total de 84 SE femmes (79 SDE et 5 camps) et 104 SDE hommes (98 SDE et 6 camps) ont été sélectionnés.

Dans la Phase 2, après avoir fait une cartographie complète et la liste des ménages faisant partie de chaque EA, un groupe de 35 ménages a été, systématiquement et au hasard, sélectionné dans chaque EA.

Dans la Phase 3, en utilisant la méthode Kish, un répondant éligible a été sélectionné au hasard dans la liste de tous les répondants âgés de 13 à 24 ans dans chaque ménage et a répondu au questionnaire. Dans chaque EA, les enfants d'un seul sexe ont été considérés comme étant éligibles en tenant compte du genre concerné par cet EA.

Structure de l'échantillonnage

La structure de l'échantillonnage a d'abord été établie par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) dans le cadre du recensement national en 2003. En préparant plusieurs enquêtes au niveau national, la structure de l'échantillon a été mise à jour par l'IHSI ; cette institution a préparé une rapide estimation des ménages en utilisant un échantillon pris au hasard des SDE en 2011 afin d'évaluer la croissance des populations dans les villes et communes affectées par le séisme de janvier 2010. De plus, le Groupe de Coordination et de Gestion des Camps (CCCM) prépare des rapports trimestriels des données sur le recensement de la population dans les camps IDP suite au séisme. Aussi, avons-nous travaillé avec la structure d'échantillon le plus récent disponible dans le pays au moment de l'enquête.

Le « VACS » a utilisé les SDE 2011 ajustées par l'IHSI pour la structure d'échantillonnage des SDE afin de préparer la structure de l'échantillonnage ne tenant pas compte des camps. Les SDE représentent une région géographique assignée à un énumérateur de recensement et comptent près de 100 à 300 ménages. La structure d'échantillonnage actualisée par l'IHSI comprend les 11 967 SDE regroupant 1 915 770 ménages et 9 143 093 individus. En ce qui a trait à l'échantillon des camps, le rapport de décembre du CCCM compte 519 964 individus, 127 658 familles et a été utilisé pour sélectionner l'échantillon.

Évaluation de la taille de l'échantillon

En tenant compte de la réduction de la population vivant dans les camps suite à la fermeture de plusieurs camps en 2012, l'évaluation de la taille de l'échantillon a été basée sur la population ne vivant pas dans les camps.

Estimations de la taille de l'échantillon ne tenant pas compte des camps (Non-camps)

L'échantillon ne tenant pas compte des camps a été divisé en deux : un groupe d'hommes et un groupe de femmes ; et la taille de l'échantillon a été calculée séparément pour chaque groupe. En ce qui a trait aux femmes, les hypothèses suivantes ont été utilisées pour évaluer la taille de l'échantillon : 95 % d'intervalle de confiance (IC) de +/-2,0 % en estimant 30 % de prévalence de violence sexuelle contre les jeunes enfants du sexe féminin, et un effet de conception de 2,0. La taille de l'échantillon basée sur ces hypothèses était de 1008 interviews achevées. Le nombre de ménages qu'il faudrait rencontrer afin d'atteindre les 1008 entretiens individuels ciblés a été estimé en utilisant les ajustements suivants : les données obtenues lors de l'EMMUS IV en Haïti ont été utilisées pour estimer la proportion des ménages où vivait une femme âgée de 13 à 24 (0,47). De plus, le taux de réponses obtenues durant les interviews avec les ménages a été estimé à 0,90 et 0,98, respectivement ; le taux de réponses obtenues durant les interviews individuelles a été estimé à ,98 et ,90 respectivement. En tenant compte de ces ajustements, il a été estimé qu'un total de 2.752 (1008/(0,47*0,90*0,98*0,98*0,90) ménages seraient nécessaires pour atteindre le nombre désiré d'interviews achevées avec les femmes.

De même, pour les hommes, les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la taille de l'échantillon : 95 % d'intervalle de confiance (CI) de +/-2,0 % en estimant 30 % de prévalence de violence sexuelle contre les enfants du sexe masculin, et un effet de conception de 2,0. La taille de l'échantillon ciblée pour les hommes était aussi de 1008 interviews achevées. Le nombre de ménages nécessaires pour atteindre les 1008 interviews individuels achevés a été estimé en utilisant les ajustements suivants : données obtenues lors de l'EMMUS IV en Haïti ont été utilisées pour estimer la proportion des ménages où vivait un individu de sexe masculin âgé de 13 à 24 ans (0,43). De plus, l'éligibilité du ménage et les taux de réponses étaient estimés à 0,90 et 0,98, respectivement ; les taux d'éligibilité au niveau individuel et de réponses étaient estimés à 0,98 et 0,80 respectivement. Il avait été estimé que le taux de non-répondants serait plus élevé chez les hommes que chez les femmes étant donné qu'il était plus probable qu'ils ne seraient pas chez eux compte tenu du travail ou pour d'autres raisons. En tenant compte de ces ajustements, il a été estimé qu'un total de 3.415 (1008/(0,47*0,90*0,98*0,98*0,90) ménages seraient nécessaires pour atteindre le nombre désirés d'interviews achevées avec les hommes.

Estimations de la taille de l'échantillon Camp

Il n'y a pas eu de sur-échantillonnage au niveau des camps/villages de tentes IDP. Ils ont été intégrés dans l'enquête afin d'avoir des estimations représentatives de l'ensemble du pays. Les camps n'ont pas été inclus dans la structure actualisée de l'échantillonnage fourni par l'IHSI ; aussi, a-t-il fallu mettre en place une stratégie d'échantillonnage séparée. Compte tenu de la mobilité de la population, on a utilisé les estimations les plus récentes par rapport à la date de mise en œuvre de l'étude. Ces estimations ont été fournies par le Groupe de Coordination et de Gestion des Camps.

Pour déterminer le nombre de camps dans l'échantillon de l'étude, deux stratégies ont été adoptées. Premièrement, les camps/villages de tentes ont été considérés comme une strate séparée où des estimations n'ont pas été faites. A la place de cette estimation, l'échantillon a été proportionnellement alloué et il a été déterminé qu'il serait 5,6 % de l'ensemble de la population au niveau national. Deuxièmement, l'échantillon ne comprenant pas les camps (non-camp) était établi à 1008 (soit le nombre d'interviews achevées pour chaque genre) afin de préserver une taille suffisante pour l'échantillon concernant les populations ne vivant pas dans les camps. Étant donné que le niveau de population des camps change de temps à autre, cette stratégie assure que la taille de l'échantillon ne tenant pas compte des camps reste la même. Basée sur ces stratégies, la taille ciblée pour l'échantillon des camps/villages de tentes était de 60 interviews achevées avec les femmes et 60 également avec les hommes. En ajustant pour l'éligibilité et les non répondants au niveau des ménages et des individus, en utilisant les chiffres ci-dessus pour l'échantillon ne tenant pas compte des camps, 164 et 204 ménages ont été estimés capables d'atteindre le nombre nécessaires d'IDP interviewées dans les camps/villages pour les femmes et les hommes, respectivement.

ÉLABORATION DE L'ENQUÊTE, ADMINISTRATION ET FORMATION

Élaboration de l'enquête

L'Enquête avait deux composantes : une brève interview démographique avec le chef de famille et une interview plus exhaustive avec les répondants, femmes ou hommes âgés de 13 à 24 ans, laquelle comprenait des questions sur la violence contre les enfants. En moyenne, le temps de réponse aux questions était de 60 minutes. L'Enquête a été élaborée en utilisant des questions d'Enquête nationales et internationales antérieures. Ces instruments de sondage comprenaient l'Enquête sur la Morbidité, la Mortalité et l'Utilisation des Services en Haïti (EMMUS), les sondages de contrôle des comportements sur le VIH/SIDA du BSS (HIV/AIDS/STI Behavioral Surveillance

Survey BSS), Youth Risk Behavior Survey (YRBS), Behavioral Risk Factor Surveillance System (BRFSS), le National Longitudinal Study of Adolescent Health (Add Health), le Hopkins Symptoms Checklist, le sondage de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women, le Child Sexual Assault Survey (CSA), le Longitudinal Studies of Child Abuse and Neglect (LONGSCAN), l'International Child Abuse Screening Tools (ICAST), et les Enquêtes sur la Violence contre les Enfants (VACS) entrepris au Swaziland, en Tanzanie, au Kenya, et au Zimbabwe. Des questions ont seulement été préparées par l'équipe de recherches lorsque les questions standards ne pouvaient être trouvées. L'enquête a aussi modifié et adapté les questions au contexte local et culturel en tenant compte des données fournies par le CC, des résultats de l'étude qualitative décrite ci-dessus et du test pilote.

L'enquête couvrait les sujets suivants : démographie ; les relations avec les parents ; le niveau d'études ; le mariage et le partenariat ; le réseau social et la sécurité ; le comportement et les pratiques sexuels ; l'argent ou les biens reçus en échange d'un acte sexuel ; l'utilisation des substances toxiques ; le comportement envers le genre ; le test de dépistage du VIH ; l'état actuel de santé physique et mentale ; la violence physique, émotionnelle et sexuelle ; l'utilisation et les obstacles empêchant aux victimes de violence d'avoir accès aux services disponibles. Les conséquences d'expériences subies (sexuelle, physique et émotionnelle) ont été rapportées par deux groupes d'âge : avant l'âge de 18 ans par des haïtiens âgés de 18 à 24 ans ; et durant les derniers 12 mois par des Haïtiens âgés de 13 à 17 ans. Le principal objectif de l'enquête était d'estimer, d'une part, la prévalence de la violence sur les enfants très jeunes, définie comme une violence qui a été subie avant l'âge de 18 ans, et d'autre part, la prévalence de la violence sur l'enfant durant les 12 derniers mois par des haïtiens âgés de 13 à 17 ans.

Langage utilisé durant l'enquête

Le créole haïtien a été utilisé durant l'enquête. La version en langue anglaise de l'instrument de l'enquête a été traduite en créole et retraduite en anglais. La traduction a été revue avec l'équipe de traduction et toutes les corrections identifiées par cette équipe ont été faites en créole. Durant le pilotage, d'autres corrections ont été effectuées au besoin. Les travaux sur le terrain relatifs à l'enquête ont été entrepris d'avril 2012 à juin 2012.

Composition et formation de l'équipe travaillant sur le terrain

Un total de 34 équipes, composées de quatre interviewers et un chef d'équipe, ont recueilli les données. Ces équipes étaient supervisées par 13 superviseurs sur le terrain et par l'équipe de gestion de l'INURED, sous la direction du CDC en ce qui a trait aux questions techniques. Les chefs d'équipe étaient responsables de superviser les interviewers, d' établir les contacts avec les autorités locales, d'identifier les ménages sélectionnés figurant sur la cartographie et les listes, de présenter l'enquête aux ménages sélectionnés, et de revoir les questionnaires pour les éventuelles erreurs. De plus, ils étaient responsables de communiquer aux superviseurs les demandes d'assistance technique, en leur fournissant des informations quotidiennes sur les progrès accomplis, et de communiquer avec le superviseur sur le terrain et le point de contact de l'INURED afin d'activer le plan de réponse et de référer aux services appropriés les répondants participant à l'enquête ayant besoin d'assistance et/ou d'appui psychologique. Les interviewers étaient aussi responsables de remplir les formulaires de consentement, de faire les interviews, d'identifier les répondants qui auraient besoin de soins médicaux, et d'offrir la liste des services et une recommandation médicale directe conformément aux standards du protocole du plan d'assistance aux services. Tous les membres de l'équipe sur le terrain et celle de gestion ont reçu huit jours de formation avant d'entreprendre les activités relatives à l'enquête. De plus, l'équipe de gestion ainsi que plusieurs des chefs d'équipe ont bénéficié de cinq jours de formation supplémentaire dans le cadre de l'enquête pilote de deux jours. Les sessions de formation portaient sur les sujets suivants : (1) informations générales sur l'objectif de l'étude, la collecte des données et la conception ; (2) une révision participative de l'enquête et des techniques d'interrogation assortie d'une simulation ; (3) la manière de contacter les ménages ; (4) les procédures et l'importance de gagner la confiance des participants ; (5) comment traiter les participants avec tact ; (6) la protection de la confidentialité et de l'intimité des participants ; (7) les services disponibles dans le cadre des recommandations pour l'obtention d'un rendez-vous médical ; (8) l'identification et l'assistance aux impacts négatifs ; (9) les discussions relatives au comportement des interviewers et leurs croyances en ce qui a trait aux sujets sensibles tels que la violence sexuelle ; (10) la sécurité de l'interviewer ainsi que son appui aux autres membres de l'équipe sur le terrain ; (11) les recherches relatives aux sujets ayant trait à la protection d'autrui.

Avant la mise en place de l'enquête, une formation de trois jours a été dispensée aux superviseurs sur la cartographie des Sections d'Énumération sélectionnées et la liste de toutes les structures telles que les ménages, les tentes, les immeubles vacants et les entreprises situés dans chacun des EA sélectionnés. Une fois la cartographie et le listing terminés, 35 ménages ont été sélectionnés au hasard dans chaque EA en utilisant, dès le

début, un échantillonnage systématique effectué au hasard. Les équipes travaillant sur la cartographie et le listing ont été principalement composées de chefs d'équipes qui, ensuite, retourneraient au même EA avec leur équipe pour entreprendre les interviews en vue de la mise en place de l'enquête.

PLAN DE RÉPONSE SUR LE TERRAIN

Appui aux répondants

Durant les interviews, il est possible que les répondants soient bouleversés en répondant aux questions relatives à la violence. Il peut être aussi possible que les répondants vivent actuellement un cas de violence et souhaiteraient être immédiatement assistés et/ou veulent recevoir une assistance psychologique. Afin de répondre à ces besoins, l'équipe de l'enquête a mis en place plusieurs moyens de mettre les répondants en contact avec les services qui pourraient les assister. Premièrement, les interviewers leur ont donné une liste des services disponibles localement et régionalement ainsi qu'un numéro d'urgence/ligne ouverte 7/24 au niveau national et disponible aux répondants qui auraient besoin d'une assistance en cas de violence. Afin de s'assurer que la liste des services ne révèle pas la nature de l'enquête aux individus qui n'y participent pas, la liste comprenait des services pour toutes sortes de problèmes de santé ainsi que les services d'assistance en cas d'abus et de violence contre les enfants. Il avait été demandé aux interviewers d'indiquer sur la liste quelles étaient les organisations et agences qui offraient des services aux victimes de violence sexuelle ainsi que pour toutes autres formes de violence afin que les répondants puissent bien comprendre où ils pouvaient se rendre et obtenir ces services.

Les partenaires de VACS-Haïti, à travers le President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR), une initiative du gouvernement des États-Unis, du Ministère de la Santé et de la Population (MSPP) et Partners in Health (PIH), ont fourni une assistance psychologique aux répondants participant à l'enquête. Une équipe composée de 22 psychologues et travailleurs sociaux étaient disponibles à travers le pays afin de donner une assistance psychologique à ceux qui en auraient besoin durant l'enquête. Les répondants étaient éligibles à bénéficier de ces services s'ils : (1) avaient vécu une forme quelconque de violence durant les 12 derniers mois, (2) demandaient ces services directement, (3) et /ou étaient bouleversés durant l'interview.

Si un répondant demandait à recevoir des services d'assistance psychologique ou était éligible à ces services, l'interviewer offrait de mettre le répondant en contact avec un psychologue. Les interviewers sollicitaient l'autorisation d'avoir leurs coordonnées, un endroit sécurisé et le moyen de contact que le psychologue pouvait utiliser. Les coordonnées étaient enregistrées sur un formulaire séparé qui n'était pas lié au questionnaire, remis au chef d'équipe et transmis par téléphone au coordonnateur de l'INURED responsable des réponses. Puis, le coordonnateur des réponses à l'INURED travaille directement avec le Coordonnateur de réponses à l'Unité de Gestion de Programmes PEPFAR du MSPP afin de superviser le plan de réponse et d'identifier le psychologue qui pourrait aider le répondant. En moins de 72 heures, les psychologues rencontraient les répondants à un endroit sécurisé indiqué par les répondants, les aidaient à déterminer les meilleurs services appropriés dont ils avaient besoin et leur donnaient d'autres références médicales si nécessaire. Ceux qui devaient recevoir une assistance supplémentaire étaient dirigés vers l'Institut du Bien-être Social et de Recherches (IBERS), l'institut responsable de la protection des enfants en Haïti.

Finalement, 156 répondants ont bénéficié d'une assistance psychologique à travers des recommandations directes. Vingt-trois autres ont été orientés vers des services mais n'ont pas reçu d'assistance psychologique par manque de suivi étant donné que certains numéros de téléphone n'étaient pas corrects ou qu'il était impossible de localiser les adresses.

QUALITÉ DES DONNÉES, PONDÉRATION ET ANALYSES

Contrôle de la qualité, saisie et classification des données et analyse de la qualité des données

Avant de quitter le ménage, les interviewers ont revu tout le questionnaire du répondant pour vérifier l'exactitude des informations et les données incomplètes afin de corriger les erreurs et obtenir les données manquantes. Afin de minimiser les erreurs et obtenir les données manquantes, les chefs d'équipe ont été formés pour évaluer chaque questionnaire, s'assurer que toutes les questions ont été répondues de façon correcte avant de quitter le site où l'entretien a eu lieu. Lorsque le chef d'équipe trouvait des erreurs dans les questionnaires remplis, les interviewers retournaient voir les répondants afin de recueillir les informations manquantes et corriger celles qui semblaient erronées. De plus, les superviseurs avaient sélectionné, au hasard, des questionnaires complets obtenus de chaque EA et les avaient évalués pour voir s'ils étaient complets et exacts. Les erreurs étaient portées à l'attention des chefs d'équipe pour être revues avec les équipes et les éviter à l'avenir. Les équipes responsables du contrôle de la qualité des données avaient été créées pour accompagner les équipes sur le terrain durant toute l'étude. Le rôle des équipes de contrôle de la qualité des données était de : 1) vérifier que tous les ménages ont

été visités, que les questionnaires, les groupes de formulaires et les documents justificatifs ont été complétés avec exactitude. ; 2) vérifier le temps pris pour se rendre aux SDE ; 3) s'assurer que le transport des données du SDE vers le centre de traitement à l'INURED soit fait de manière sécurisée ; 4) documenter et résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain.

Saisie des données et classification : Une unité centrale de traitement des données a été créée et munie d'un staff responsable de la saisie des données, de la vérification de leur qualité et de leur gestion. La procédure en place pour la saisie des données consistait en la finalisation des écrans de saisie, la formation des opérateurs, une double saisie de 100 % des données, ainsi que de s'assurer que des activités telles que la vérification et la rationalité des lots traités soient fiables.

Les préparatifs relatifs aux procédures de saisie de données ont commencé avant la formation en saisie de données. Au fur et à mesure que des modifications étaient portées au questionnaire, les écrans CSPro étaient aussi modifiés. De plus, le programme de saisie des données était utilisé pour identifier et adresser toutes les contradictions identifiées dans les questionnaires sur support papier avant la mise en place de l'enquête. Les superviseurs de l'équipe responsable de la saisie des données ont participé à la formation dispensée sur les activités qui seraient entreprises sur le terrain afin de les familiariser au questionnaire bien avant qu'ils ne fassent la saisie des données.

La principale équipe de supervision, pour toute la durée du processus de saisie des données, composée de deux informaticiens de l'INURED et d'un informaticien du CDC-Atlanta, ont évalué le programme de saisie des données et entrepris les vérifications nécessaires afin de s'assurer que le programme est fonctionnel. Suite à cette évaluation et test de saisie des données, de petites modifications ont été faites sur les écrans de saisie des données afin de s'assurer que le programme et les questionnaires étaient compatibles.

Une formation de cinq jours a été dispensée aux 25 personnes responsables de la saisie des données. Cette formation comprenait une révision du manuel sur les procédures de saisie des données, l'utilisation du logiciel CSPro, une révision des questionnaires VACS destinées aux ménages et aux répondants, une révision des formulaires de visites et des ménages ; et les attributs uniques aux écrans de saisie des données du VACS, tels que la capacité d'identifier les erreurs et de vérifier l'uniformité des informations. Une fois les écrans installés sur tous les ordinateurs par les superviseurs, la saisie des données pour tous les EA a commencé au fur et à mesure que les équipes sur le terrain remettaient les questionnaires remplis.

Afin de s'assurer de l'exactitude de la saisie, nous avons fait une double saisie de tous les questionnaires remplis par les ménages et les répondants. Après la double saisie, les superviseurs ont vérifié pour identifier les irrégularités entre les données de la première et de la seconde saisie. Les irrégularités étaient immédiatement corrigées. Une fois toutes les comparaisons entre la première et la seconde saisie terminées, les superviseurs ont fait une dernière vérification des données afin de corriger toutes les irrégularités dans chaque questionnaire enregistré dans le programme.

Analyse des Données : SAS (version 9.3) a été utilisé pour la gestion et l'analyse des données afin de produire des coefficients et des erreurs de calcul standard. Tous les résultats ont été évalués en utilisant des pondérations de l'échantillon afin d'obtenir des estimations représentatives au niveau national.

Taux des Réponses

Cinq EA ont été éliminés à cause de l'insécurité. Ceci est reflété dans le Tableau 1.1 et pris en compte dans les taux de réponses. Le taux de réponses globales était de 85,6 % pour les femmes et de 82,0 % pour les hommes. Un total de 1.457 femmes et 1.459 hommes ont achevé l'enquête, basé sur un total de ménages composés de 2.902 femmes et 3.495 hommes. Le taux de réponses individuelles était de 93,1 % femmes et de 88,5 % hommes (Appendice A).

Tableau 1.1 Taux des réponses par genre obtenus des ménages et des individus (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes	Hommes
Taux de Réponses par Ménage		
Enquête achevée par ménage (1 individu sélectionné) [1]	1568	1652
Ménage achevé – aucun individu éligible dans le ménage [2]	1026	1503
Refus par le ménage [3]	65	60
Inhabité/vacant/abandonné [4]	71	86
Démoli [5]	11	3
Répondant dans le ménage est handicapé [6]	1	0
Autres ménages qui n'ont pas répondu [7]	160	191
TOTAL	2902	3495
Taux de Réponses par ménage*	92,0 %	92,6 %
Taux de Réponses par Individu		
Enquête par individu achevée	1457	1459
Individu sélectionné par la suite déclaré inéligible	3	3
Refus du répondant sélectionné	27	36
Répondant sélectionné handicapé	15	22
Autres individus qui n'ont pas répondu	66	132
TOTAL	1568	1652
Taux de réponses par Individu **	93,1 %	88,5 %
Taux de réponses * **	**85,6 %**	**82,0 %**

*Taux de réponses par ménage = (200+201)/ (200+201+204+207+208))*100
**Taux de réponses par individu = (400/ (400+404+407+408)*100
***Taux de réponses globales = Taux de réponses par ménage * Taux de réponses par individu

Pondération

La pondération est une méthode utilisée pour obtenir un paramètre représentant les estimations des données obtenues durant l'enquête. Une procédure comprenant trois étapes de pondération a été utilisée pour l'enquête : (Étape 1) calcul des paramètres de base pour chaque échantillon de répondant ; (Étape 2) ajustement des paramètres de base pour les non-répondants ; et, (Étape 3) post-stratification et Calibration de l'ajustement des paramètres connus sur l'ensemble de la population.

Les paramètres de base calculés étaient l'inverse de l'ensemble des probabilités sélectionnées pour chaque échantillon de répondant (Phase 1). Dans cette phase, les calculs comprenaient les probabilités de sélection des EA, la sélection des ménages, la définition du genre et la sélection des individus éligibles. À la Phase 2, les paramètres de base ont été ajustés pour compenser les réponses qui n'avaient pas été reçues. Ces ajustements avaient été faits étant donné que certains EA n'avaient pas répondu (i.e., les cinq EA qui avaient été éliminés de l'échantillonnage non-camp à cause de problèmes de sécurité) ; ces ajustements avaient aussi été faits au niveau des ménages ; et finalement au niveau de la réponse individuelle. Dans le cas de l'ajustement fait pour les réponses individuelles, les cellules des paramètres avaient été créées en tenant compte du domaine (département géographique), groupe d'âge (13 à 17 ans ou 18 à 24 ans) et du genre.

Dans la dernière phase du processus relatif aux paramètres (Phase 3), l'ajustement de calibration avait été fait par domaine, genre et groupe d'âge afin d'ajuster les paramètres de projections sur la densité de la population en 2012. Ces variables correspondent aux principales mesures qui devront être mises en place pour lutter contre la violence perpétrée contre les enfants. Voir « Appendice A » pour une description exhaustive des procédures relatives aux coefficients, la vérification de la qualité des données et les estimations des erreurs qui pourraient avoir été commises dans l'échantillonnage.

TECHNICAL NOTES TO THE READER

Pondération des pourcentages et 95 pourcent des intervalles de confiance

Étant donné que les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur un échantillon au lieu d'un recensement, il existe un degré d'incertitude et d'erreur associé à ces estimations. Les paramètres de l'échantillonnage ont été établis (voir les détails ci-dessus) et appliqués dans chaque dossier afin de les ajuster à la probabilité de la sélection ; le différentiel non-réponse ; et la calibration du recensement de la population. Le dossier d'analyse du VACS Haïti comprend dans chaque dossier individuel une variable qui représente la pondération finale (FINALWGT) et une variable qui représente le concept de l'échantillon de base (PSU et STRATA). Toutes les analyses relatives au VACS Haïti devraient être réalisées en utilisant une série de logiciels de statistiques (e.g. R, SAS 9,2/9,3 ; SPSS v18, STATA) qui comprend des procédures d'échantillonnage complexes et qui incorporent le FINALWGT, PSU et STRATA. En utilisant le logiciel approprié qui tiendra compte du concept complexe d'échantillon, des standards d'erreurs précis peuvent être préparés pour chaque estimation.

Différences entre les estimations

Deux méthodes ont été utilisées dans ce rapport afin de « tester » statistiquement les différences qui pourraient exister entre les groupes. La première méthode visait à comparer les intervalles de confiance (CI) pour les estimations et déterminer s'ils empiètent l'un sur l'autre. Les CI ont été calculés pour toutes les estimations. La méthode d'empiétement utilisée pour les CI est une méthode conservatrice et elle détermine la différence statistique en comparant le CI pour deux estimations si les CI empiètent l'une sur l'autre, dans le cadre des objectifs de ce rapport, ils sont alors considérées comme « n'étant pas statistiquement différents » ; cependant, si les CI n'empiètent pas l'un sur l'autre, les estimations sont alors considérées comme étant « statistiquement différentes. » La seconde méthode utilisée visait à calculer les « P-value » en utilisant une régression logistique. Un « P-value » de moins de 0,05 a été considéré comme étant statistiquement significatif. Cette méthode est une approche plus sensible qui permet de détecter la signification statistique ; elle a été utilisée pour examiner les associations ayant un intérêt particulier dans ce rapport. Ces associations comprennent : 1) les associations entre l'abus sexuel, la violence physique et émotionnelle subis durant l'enfance et les variables démographiques (i.e., statut marital, le travail de l'enfant placé en domesticité, du niveau de scolarité et le statut de l'enfant devenu orphelin) ; 2) les associations entre des changements affectant les ménages suite au séisme et l'abus sexuel subi par un jeune enfant suite au séisme ; 3) les associations entre l'abus sexuel, la violence physique et émotionnelle subies durant l'enfance et leur répercussion sur la santé et les comportements à risque (i.e., ressentir une profonde détresse mentale, avoir consommé de boissons alcoolisées, avoir fumé de cigarettes, avoir pensé au suicide, avoir fait de tentative de suicide et avoir eu un diagnostic ou des symptômes d'une infection sexuellement transmissible) ; et, 4) les associations entre l'abus sexuel, la violence physique et émotionnelle subis durant l'enfance et leurs répercussions sur la santé et les comportements sexuels à risque (i.e., plusieurs partenaires sexuels, utilisation de préservatifs, et rapports sexuels transactionnels). Dans le cadre de ces associations, le modèle de base n'était pas ajusté pour les erreurs potentielles.

Définition des estimations instables (non fiables)

Dans le cadre de cette enquête, les estimations basées sur les réponses de moins de 25 répondants sont considérées comme n'étant pas fiables. Un astérisque, ou *, figure dans les tableaux à la place de toutes les estimations instables.

Traitement des données manquantes

En calculant les estimations au niveau national pour la plupart des mesures, les valeurs manquantes ont été exclues de l'analyse.

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Cette section décrit les caractéristiques démographiques et socio-économiques des Haïtiens et de leurs ménages. Les caractéristiques décrites sont : le genre, l'âge, l'âge du chef de famille, le niveau d'études, le statut d'orphelin, la durée du séjour dans la résidence actuelle et dans le lieu de délocalisation, le statut marital, l'emploi contre paiement de salaire ou de biens, le service domestique, la situation financière du ménage.

2.1 Répartition par genre et âge

Il y a eu 1457 femmes et 1459 hommes âgés de 13 à 24 ans à participer à l'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti. Parmi les femmes, 43,2 % étaient âgées de 13 à 17 ans et 56,8 %, âgées de 18 à 24 ans ; parmi les hommes, 43,8 % étaient âgés de 13 à 17 ans et 56,2 %, âgés de 18 à 24 ans.

Tableau 2.1 Répartition par genre et âge : individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
13 à 17 ans	1457	43,2 (40,1–46,3)	1459	43,8 (41,1–46,6)
18 à 24 ans		56,8 (53,7–59,9)		56,2 (53,4–58,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

2.2 Âge du chef de famille

Le chef de famille, ou l'individu qui prend la plupart des décisions économiques et familiales dans le ménage, était le plus souvent des femmes et des hommes âgés de 31 à 50 ans (50,8 % et 46,4 %, respectivement). Le pourcentage de ménages où le chef de famille était un enfant (chef de famille âgé de ≤18 ans) était de moins de 1 % pour les femmes et les hommes.

Tableau 2.2 Âge du chef de famille—tel que déclaré par le chef de famille ou l'individu représentant le chef de famille (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
≤18	1440	0,6 (0,1–1,0)	1443	0,8 (0,2–1,5)
19–30		15,7 (13,1–18,2)		14,0 (10,8–17,3)
31–50		50,8 (47,3–54,4)		46,4 (42,7–50,1)
51+		33,0 (29,4–36,5)		38,7 (34,8–42,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

2.3 Niveau d'études

Près de 60 % des femmes et des hommes (57,2 % et 59,6 %, respectivement) avaient terminé l'école primaire ou avaient atteint des niveaux d'études plus élevés. Seulement 2,8 % des femmes et 2,6 % des hommes n'avaient jamais été à l'école.

Tableau 2.3 Présence à l'école et achèvement d'études par des individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
N'a jamais été à l'école	1457	2,8 (1,6–3,9)	1458	2,6 (1,2–4,0)
Terminé moins que l'école primaire	1457	40,0 (35,3–44,7)	1458	37,8 (34,3–41,3)
Terminé l'école primaire et ou plus	1457	57,2 (52,2–62,3)	1458	59,6 (55,8–63,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

2.4 Statut d'orphelin

Parmi les individus âgés de 13 à 17 ans, 21,5 % des femmes et 17,1 % des hommes étaient devenus orphelins d'un parent (ayant perdu la mère ou le père). Dans le même groupe d'âge, 1,7 % des femmes et 1,8 % des hommes étaient devenus orphelins des deux parents (ayant perdu la mère et le père).

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 19,7 % des femmes et 21,6 % des hommes étaient devenus orphelins d'un parent avant l'âge de 18 ans ; 2,6 % des femmes et 3,8 % des hommes étaient devenus orphelins des deux parents avant l'âge de 18 ans.

Tableau 2.4 Enfant devenu orphelin avant l'âge de 18 ans- tel que déclaré par les individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Individus âgés de 13 à 17 ans devenus orphelins*				
Pas orphelin	625	76,8 (71,8–81,9)	750	81,1 (76,8–85,5)
Orphelin d'un seul parent	625	21,5 (16,5–26,4)	750	17,1 (13,0–21,3)
Orphelin des deux parents	625	1,7 (0,6–2,8)	750	1,8 (0,7–2,8)
Individus âgés de 18 à 24 ans devenus orphelins* avant l'âge de 18 ans				
N'est pas devenu orphelin avant l'âge de 18 ans	816	77,7 (72,8–82,6)	700	74,6 (70,0–79,3)
Devenu orphelin d'un seul parent avant l'âge de 18 ans	816	19,7 (15,0–24,4)	700	21,6 (17,3–25,9)
Devenu orphelin des deux parents avant l'âge de 18 ans	816	2,6 (0,7–4,6)	700	3,8 (1,9–5,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

*Orphelin : Seul – perte d'un seul parent ; double – perte des deux parents.

2.5 Durée du séjour dans la résidence actuelle et dans le lieu de délocalisation

Parmi les individus âgés de 13 à 17 ans, 28,9 % des femmes et 18,8 % des hommes ont vécu dans leur résidence actuelle (ou tente) durant seulement deux ans ou moins. Ces résultats peuvent être expliqués, en partie, par la délocalisation qui a suivi le séisme qui avait frappé Haïti en janvier 2010. De ce même groupe d'âge, près de 25,1 % des femmes et 19,5 % des hommes ont déménagé à cause du séisme.

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 31,8 % des femmes et 23,1 % des hommes ont vécu dans leur résidence actuelle (ou tente) durant seulement deux ans ou moins. Ces résultats peuvent aussi être expliqués, en partie, par la délocalisation qui a suivi le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010. De ce même groupe d'âge, 29,8 % des femmes et 27,8 % des hommes ont déménagé à cause du séisme.

Tableau 2.5 Durée du séjour dans la résidence actuelle ou délocalisation d'individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Individus âgés de 13 à 17 ans : Nombre d'années passées dans la résidence actuelle ou sous une tente				
0-2 ans	617	28,9 (23,0–34,8)	743	18,8 (14,9–22,7)
3-4 ans	617	8,9 (6,2–11,6)	743	7,8 (5,4–10,2)
5-10 ans	617	12,8 (9,3–16,2)	743	20,1 (15,9–24,4)
Plus de 10 ans	617	49,4 (42,7–56,2)	743	53,2 (47,6–58,9)
Individus âgés de 18 à 24 ans : Nombre d'années passées dans la résidence actuelle ou sous une tente				
0-2 ans	805	31,8 (27,1–36,5)	721	23,1 (18,1–28,2)
3-4 ans	805	12,1 (8,9–15,3)	721	9,7 (6,7–12,7)
5-10 ans	805	13,7 (11,1–16,3)	721	18,0 (12,9–23,0)
Plus de 10 ans	805	42,4 (36,2–48,6)	721	49,2 (42,3–56,1)
Délocalisés (i,e,, changé de résidence) suite au séisme de janvier 2010				
13 à 17 ans	635	25,1 (19,3–30,8)	758	19,5 (14,6–24,4)
18 à 24 ans	821	29,8 (25,1–34,5)	699	27,8 (23,5–32,0)
Vécu dans un camp ou dans une zone de relocalisation, durant une période, suite au séisme de janvier 2010				
13 à 17 ans	636	19,9 (14,6–25,2)	757	15,4 (11,9–18,9)
18 à 24 ans	821	21,0 (16,8–25,3)	701	21,6 (15,1–28,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

2.6 Statut marital

Parmi les individus âgés de 13 à 17 ans, 1,6 % des femmes et 0,9 % des hommes avaient déjà été mariés ou avaient vécu avec quelqu'un d'autre comme s'ils étaient mariés. Plus de femmes que d'hommes âgés de 18 à 24 ans ne s'étaient jamais mariées ni n'avaient vécu avec quelqu'un d'autre comme si ils étaient mariées (23,0 % et 5,7 %, respectivement). Moins de 1 % des individus âgés de 18 à 24 ans se sont mariés durant leur adolescence et avant l'âge de 18 ans.

Tableau 2.6 Proportion de femmes et d'hommes qui ne sont jamais mariés ou qui n'ont jamais vécu avec quelqu'un d'autre comme s'ils étaient mariés - tel que déclaré par les individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Déjà été mariés ou ont vécu avec quelqu'un d'autre comme s'ils étaient mariés				
13 à 17 ans	631	1,6 (0,4–2,9)	758	0,9 (0,2–1,7)
18 à 24 ans	819	23,0 (19,2–26,9)	698	5,7 (2,7–8,7)
Avoir été mariés avant l'âge de 18 ans (individus âgés de 18 à 24 ans)				
18 à 24 ans	817	0,2 (0,0–0,6)	692	0,0

[§] 95 % d'intervalle de confiance

2.7 A travaillé pour de l'argent ou autres moyens de paiement

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 23,1 % des femmes et 51,6 % des hommes ont déjà travaillé et ont été rémunérés en espèces ou par d'autres paiements. Parmi les individus âgés de 13 à 17 ans, 6,0 % des femmes et 32,1 % des hommes ont déjà travaillé et ont été rémunérés en espèces ou par d'autres paiements. Pour les deux groupes d'âge, 13 à 17 ans et 18 à 24 ans, de manière significative et plus souvent que les femmes, les hommes avaient travaillé pour de l'argent ou ont été rémunérés au moyen d'autres formes de paiement.

Tableau 2.7 Ont travaillé pour de l'argent ou autres paiements – tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
13 à 17 ans	636	6,0 (3,2–8,7)	757	32,1 (26,9–37,4)
18 à 24 ans	821	23,1 (19,6–26,6)	699	51,6 (45,6–57,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

2.8 Enfants placés en domesticité

Il a été rapporté que le service domestique fourni par les enfants était une pratique courante en Haïti. Les « Restavèk » (en créole haïtien, ce mot veut dire « rester avec ») sont en général des enfants très pauvres qui sont envoyés dans d'autres maisons où ils travaillent en tant que domestiques non rémunérés.[36] Historiquement, la plupart des enfants placés en domesticité venaient des zones rurales et étaient envoyés vivre avec d'autres familles dans l'espoir de meilleures conditions de vie.[37]

Près de 17,6 % des femmes et 14,1 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont déjà travaillé en tant que domestiques. Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 18,5 % des femmes et 11,6 % des hommes avaient déjà travaillé en tant que domestiques avant l'âge de 18 ans.

Tableau 2.8 Proportion des femmes et hommes qui ont expérimenté le service domestique durant leur enfance –tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ayant travaillé en tant que domestique				
13 à 17 ans	636	17,6 (13,7–21,4)	757	14,1 (10,1–18,1)
Individus âgés de 18 à 24 ans : Ayant travaillé en tant que domestique avant l'âge de 18 ans				
18 à 24 ans	809	18,5 (14,6–22,4)	698	11,6 (8,1–15,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

2.9 Situation financière du ménage

Parmi les individus âgés de 13 à 17 ans, 41,3 % des femmes et 33,4 % des hommes avaient suffisamment d'argent pour se procurer les articles de bases tels que les aliments destinés à la famille. Les résultats de l'enquête démontrent que 40,1 % des femmes et 27,5 % des hommes âgés de 13 à 17 ans avaient suffisamment d'argent pour les dépenses du ménage et se procurer les articles importants tels que les vêtements, l'écolage et les soins médicaux ; tandis que 11,3 % des femmes et hommes âgés de 13 à 17 ans avaient de l'argent supplémentaire pour acheter des cadeaux et se payer des vacances.

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 39,3 % des femmes et 33,7 % des hommes avaient suffisamment d'argent pour se procurer les articles de base tels que les aliments destinés à la famille. Les résultats de l'enquête démontrent que 35,4 % des femmes et 30,4 % des hommes âgés de 18 à 24 ans avaient suffisamment d'argent pour les dépenses du ménage et se procurer des articles importants tels que les vêtements, l'écolage et les soins médicaux ; tandis que 16,5 % des femmes et 12,4 % des hommes âgés de 18 à 24 ans avaient de l'argent supplémentaire pour acheter des cadeaux et se payer des vacances.

Tableau 2.9 Situation financière du ménage—tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Les individus âgés de 13 à 17 ans ont déclaré que le ménage avait suffisamment d'argent pour :				
Nourriture	619	41,3 (34,2–48,5)	737	33,4 (28,5–38,4)
Articles importants : vêtements, écolage, soins médicaux	625	40,1 (33,4–46,8)	736	27,5 (23,1–31,9)
Articles supplémentaires : cadeaux, vacances	622	11,3 (7,8–14,7)	733	11,3 (8,2–14,5)
Les individus âgés de 18 à 24 ans ont déclaré que le ménage avait suffisamment d'argent pour :				
Nourriture	814	39,3 (33,9–44,8)	688	33,7 (28,2–39,3)
Articles importants : vêtements, écolage, soins médicaux	818	35,4 (30,5–40,3)	690	30,4 (25,5–35,4)
Articles supplémentaires : cadeaux, vacances	813	16,5 (12,6–20,4)	689	12,4 (8,4–16,5)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

SECTION 3 : LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE

POINTS IMPORTANTS

- Une femme sur quatre et un homme sur cinq parmi les individus âgés de 18 à 24 ans ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel durant leur enfance.
- Les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient travaillé durant leur enfance comme domestiques étaient plus sujets à avoir expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans que ceux qui n'avaient pas travaillé comme domestiques durant leur enfance.
- Une femme sur cinq et un homme sur dix parmi les individus âgés de 18 à 24 ans ont expérimenté leur premier rapport sexuel non désiré durant leur enfance.
- Près d'une femme sur cinq et un homme sur dix parmi les individus âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel durant les 12 derniers mois précédant l'enquête.
- Près de 4 % des femmes et 7 % des hommes âgés de 18 à 24 ans ont reçu de l'argent, de la nourriture, des cadeaux ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel avant l'âge à de 18 ans.
- Près de 2 % des femmes et 3 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont reçu de l'argent, de la nourriture, des cadeaux ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel durant les 12 derniers mois.

La violence sexuelle est définie comme une violence qui comprend toutes les formes d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle des enfants. Cette forme de violence comprend toute une série d'offenses telles que des rapports sexuels terminés et non consensuels (i.e., viol), des tentatives de rapports sexuels non consensuels, des contacts sexuels abusifs (i.e., attouchement non voulus), et des abus sexuels sans contact physique (i.e. menace de violence sexuelle, exhibitionnisme, harcèlement sexuel verbal). La violence sexuelle comprend aussi le fait d'encourager ou contraindre un enfant à participer à une activité sexuelle illégale ou qui pourrait avoir de graves répercussions psychologiques ; l'exploitation des enfants pour la prostitution ou pour toutes autres pratiques sexuelles illégales ; et l'exploitation des enfants pour la pornographie et la préparation de matériels pornographiques. Dans cette enquête, nous avons tenu compte de quatre types d'abus sexuels et de deux types d'exploitation sexuelle tels que décrits ci-dessous.

3.1 ABUS SEXUEL

Cette section décrit la prévalence au niveau national des abus sexuels perpétrés contre les enfants en Haïti. Quatre types d'abus sexuels ont été examinés dans cette enquête : (1) des contacts physiques faits de manière sexuelle et non voulus tels qu'un contact physique non désiré, le fait d'être embrassé, d'être empoigné ou caressé ; (2) une tentative de rapport sexuel non désiré où l'auteur a essayé mais n'a pas réussi à achever l'acte sexuel ; (3) rapport sexuel sous contrainte où l'enfant a été physiquement forcé d'avoir un rapport sexuel contre sa volonté et l'acte a été réalisé ; et (4) un rapport sexuel sous contrainte physique où l'enfant a été physiquement forcé, où l'auteur a menacé d'utiliser une arme ou de faire du mal au répondant ou à quelqu'un qui lui est cher afin d'avoir un rapport sexuel avec lui ou elle contre sa volonté. Tous ces exemples sont considérés comme étant des abus sexuels et peuvent être examinés séparément afin d'avoir une vue d'ensemble de la conceptualisation de l'abus sexuel subi durant l'enfance ou avant l'âge de 18 ans. Le rapport met aussi l'emphase sur l'âge le plus courant où les hommes et femmes ont subi leur premier abus sexuel, les types d'abus sexuels auxquels font face les enfants, et les variables démographiques qui peuvent être associées à l'abus sexuel subi durant l'enfance.

3.1.1 ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

3.1.1 Abus sexuel expérimenté avant l'âge de 18 ans--tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 23 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

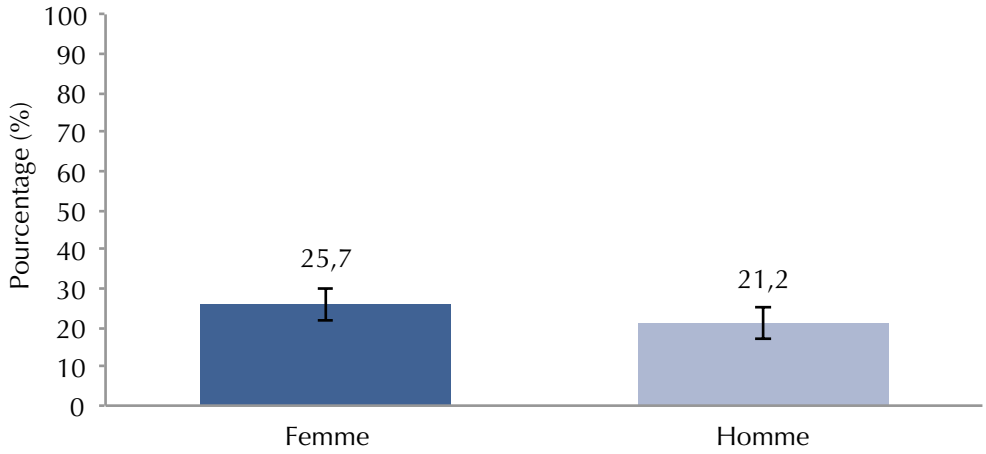

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, on n'a pas noté une grande différence entre le pourcentage de femmes (25,7 %) et d'hommes (21,2 %) qui avaient expérimenté une forme quelconque d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans (Figure 3.1.1, Appendice Tableau 3.1.1). Parmi ceux qui avaient expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans, 69,5 % des femmes et 85,4 % des hommes avaient expérimenté plusieurs incidents (i.e. au moins deux) d'abus sexuel (Appendice Tableau 3.1.2).

Afin de mieux comprendre le profil des individus âgés de 18 à 24 ans vulnérables à l'abus sexuel durant l'enfance, une analyse des caractéristiques démographiques de ceux qui avaient expérimenté des abus sexuels avant l'âge de 18 ans a été réalisée. Aussi, pour examiner l'importance de ces associations, nous avons utilisé une régression logistique pour calculer la probabilité (« P-value ») que les associations auraient lieu par hasard. Les « P-value » de moins de p=0,05 ont été considérés statistiquement significatifs. Ces informations constituent une première étape permettant d'identifier les individus qui sont le plus souvent vulnérables à subir un abus sexuel, en les répartissant par genre, statut matrimonial, statut de travail, l'enfant placé en domesticité, le niveau d'études et le statut d'orphelin. L'Appendice Tableau 3.1.3 indique que les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient travaillé en tant que domestique durant leur enfance étaient plus sujets à avoir expérimenté une violence sexuelle avant l'âge de 18 ans que ceux qui n'avaient pas travaillé en tant que domestique durant leur enfance. La seule autre variable démographique importante en ce qui a trait à l'expérience d'un abus sexuel avant l'âge de 18 ans se trouvait parmi les hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient déjà travaillé pour de l'argent ou autres formes de paiements.

3.1.2 Types d'abus sexuels expérimentés avant l'âge de 18 ans--tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans. (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

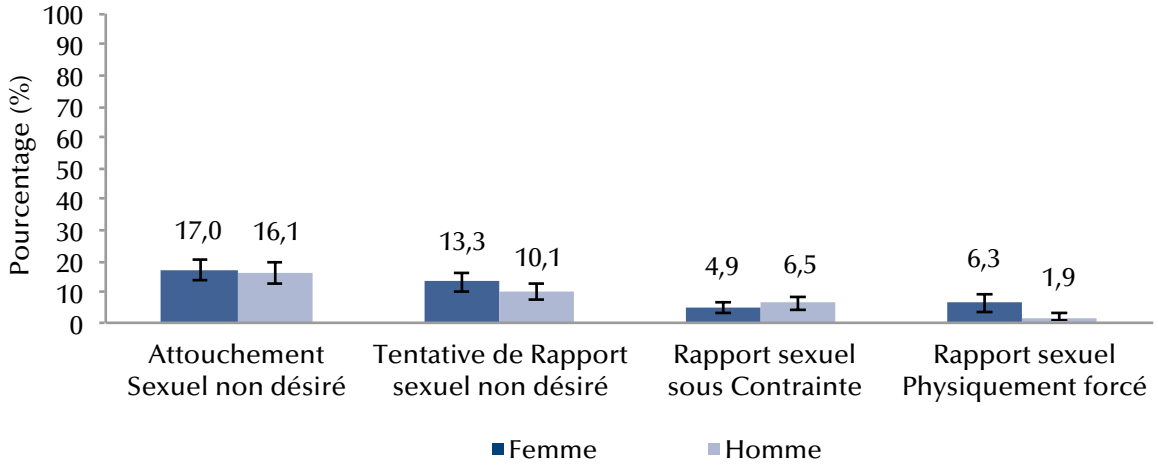

Le type d'abus sexuel expérimenté par les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans était des attouchements/gestes sexuels non désirés (17,0 % et 16,1 %, respectivement ; (Figure 3.1.2, Appendice Tableau 3.1.4), suivi par des tentatives de rapports sexuels non désirés (13,3 % et 10,1 %, respectivement ; Figure 3.1.2, Appendice Tableau 3.1.5). Les rapports sexuels sous contrainte ont été expérimentés par 4,9 % des femmes et 6,5 % des hommes avant l'âge de 18 ans (Figure 3.1.2, Appendice Tableau 3.1.6) et 6,3 % des femmes et 1,9 % des hommes ont expérimenté des rapports sexuels où ils étaient physiquement forcés (Appendice Tableau 3.1.7). Les femmes étaient plus sujettes que les hommes à avoir expérimenté un rapport sexuel où elles étaient physiquement forcées. Cependant, aucune différence significative n'a été notée entre les femmes et les hommes ayant expérimenté d'autres formes d'abus sexuel comprenant des attouchements/gestes non désirés, des tentatives de rapports sexuels non désirés ou de rapports sexuels sous contrainte.

En combinant les rapports sexuels physiquement forcés et les rapports sexuels sous contrainte en une seule catégorie comme étant un rapport sexuel achevé et non désiré, il faut noter que 9,0 % des femmes et 7,6 % des hommes âgés de 18 à 24 ans avaient expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré avant l'âge de 18 ans (Appendice Tableau 3.1.8).

3.1.3 Premier rapport sexuel vaginal ou anal expérimenté avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

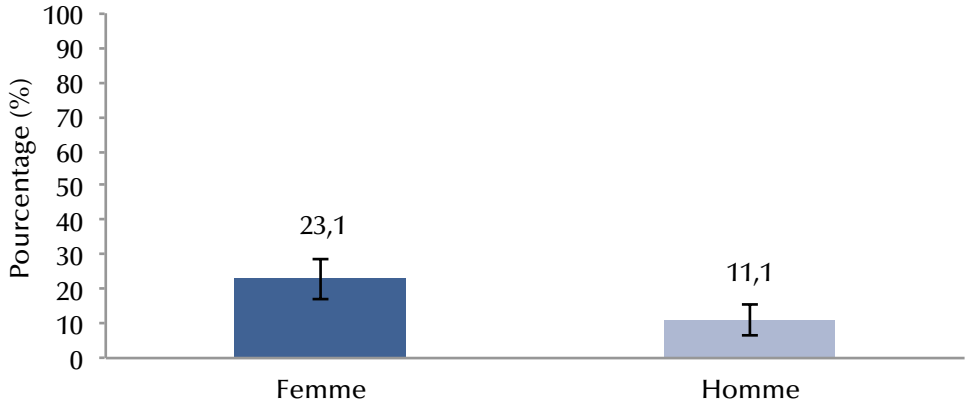

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 23,1 % des femmes et 11,1 % des hommes ont décrit leur premier rapport sexuel vaginal ou anal expérimenté avant l'âge de 18 ans comme étant un rapport non désiré ou qui avait eu lieu contre leur volonté (Figure 3.1.3, Appendice Tableau 3.1.9). De manière significative, plus de femmes que d'hommes avaient expérimenté un premier rapport sexuel non désiré.

3.1.4 : Âge durant lequel les répondants ont expérimenté leur premier abus sexuel parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté une forme ou une autre d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

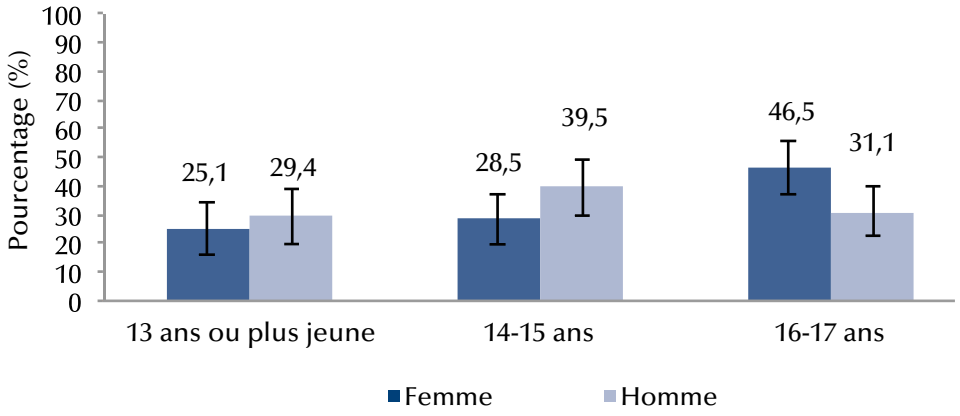

La Figure 3.1.4 démontre la répartition de l'âge où la personne interviewée âgée de 18 à 24 ans avait pour la première fois expérimenté un incident d'abus sexuel, parmi les individus qui avaient expérimenté une forme quelconque d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans. Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans, 25,1 % des femmes et 29,4 % des hommes avaient vécu leur premier abus avant l'âge de 14 ans ; 28,5 % des femmes et 39,5 % des hommes ont révélé qu'ils étaient âgés de 14 et 15 ans ; et 46,5 % des femmes et 31,1 % des hommes étaient âgés de 16 à 17 ans (Figure 3.1.4, Appendice Tableau 3.1.10).

3.1.2 ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13-17 ANS DURANT LES DERNIERS 12 MOIS

En examinant les abus sexuels expérimentés par des individus âgés de 13 à 17 ans durant l'année qui a précédé l'enquête, nous avons pu identifier le mode et le contexte de l'abus en Haïti.

3.1.5 : Abus sexuel expérimenté durant les 12 derniers mois précédant l'enquête - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

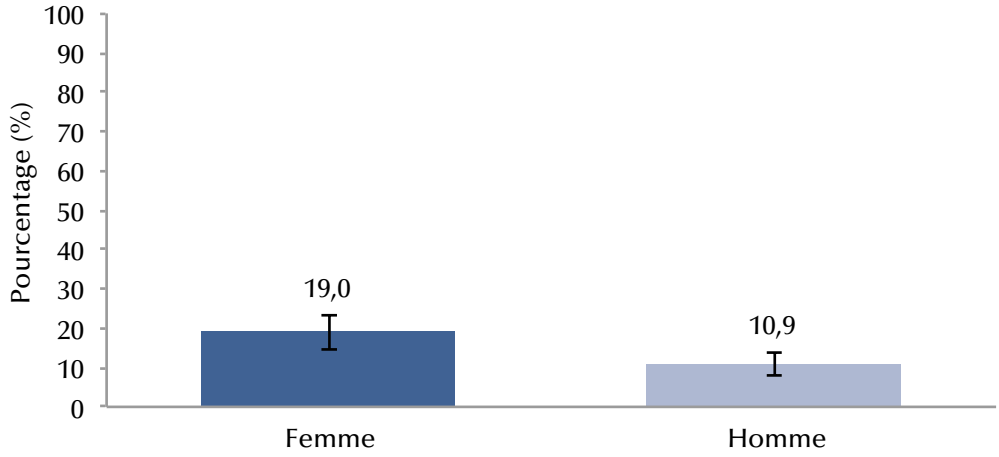

Durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, 19,0 % de femmes et 10,9 % d'hommes âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté un type d'abus sexuel (Figure 3.1.5, Appendice Tableau 3.1.11). Durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, les femmes âgées de 13 à 17 ans, plus que les hommes, avaient, de manière significative, expérimenté des incidents d'abus sexuel.

L'Appendice Tableau 3.1.12 illustre le profil démographique des hommes et des femmes qui ont expérimenté un abus sexuel durant les 12 mois avant l'enquête. Afin d'examiner l'importance de ces associations nous avons utilisé une régression logistique pour calculer la probabilité (« P-value ») que ces associations arriveraient par hasard. Les « P-value » de moins de p=0,05 étaient considérés comme étant statistiquement significatifs. Les femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient travaillé en tant que domestiques durant leur enfance étaient associées à une plus grande possibilité d'avoir expérimenté des abus sexuels durant l'année précédente en comparaison à celles qui n'avaient pas travaillé en tant que domestiques durant leur enfance. Parmi les hommes âgés de 13 à 17 ans ceux qui ont travaillé pour de l'argent ou autres formes de paiement avaient plus de risques de subir des abus sexuels durant l'année précédente en comparaison à ceux qui n'avaient pas travaillé pour de l'argent ou d'autres formes de paiement. Le statut matrimonial, le niveau d'études et le statut d'orphelin parmi les femmes ou les hommes âgés de 13 à 17 ans n'étaient pas associés de manière significative à l'abus sexuel expérimenté durant les 12 mois précédant l'enquête.

3.1.6 : Types d'abus sexuels expérimentés durant les 12 derniers mois--tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

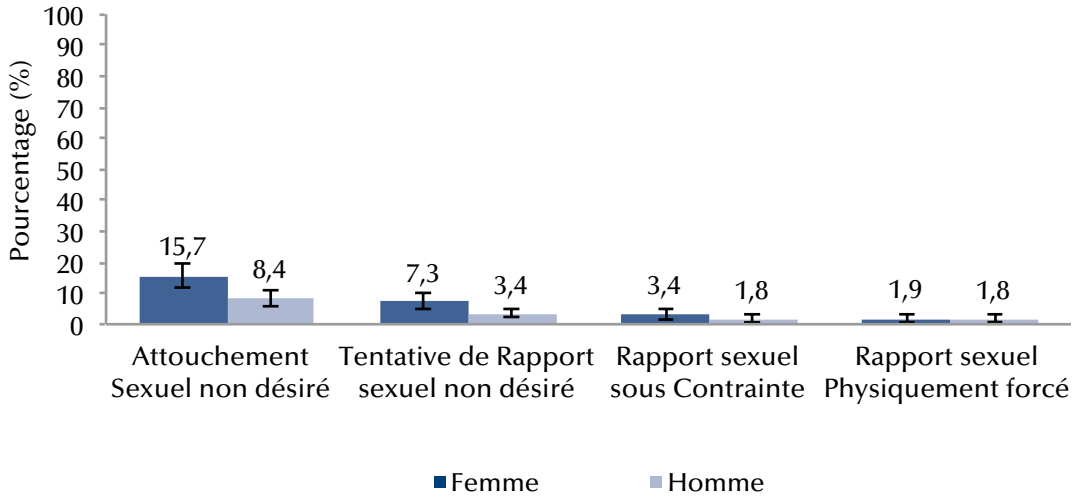

La Figure 3.1.6 illustre les types d'abus sexuels expérimentés par les individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête. Le type d'abus sexuel expérimenté par les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans était un geste sexuel non désiré (15,7 % et 8,4 %, respectivement ; Appendice Tableau 3.1.13), suivi par une tentative de rapport sexuel non désiré (7,3 % et 3,4 %, respectivement ; Appendice Tableau 3.1.14). Un rapport sexuel forcé a été expérimenté par 3,4 % des femmes et 1,8 % des hommes (Appendice Tableau 3.1.15) et un rapport sexuel sous contrainte physique a été expérimenté par 1,9 % des femmes et 1,8 % des hommes âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête (Appendice Tableau 3.1.16). Les femmes étaient, de manière significative, plus sujettes à avoir expérimenté un geste sexuel non désiré (Appendice Tableau 3.1.13) tandis qu'aucune différence importante n'a été notée entre les hommes et les femmes ayant expérimenté les autres types d'abus sexuels.

3.2 EXPLOITATION SEXUELLE

Cette section décrit la prévalence au niveau national de l'exploitation sexuelle des enfants en Haïti. Deux types d'exploitation sexuelle ont été examinés dans l'enquête : recevoir de l'argent en échange d'un rapport sexuel ou recevoir des biens tels que de la nourriture, des cadeaux ou d'autres faveurs en échange d'un rapport sexuel. L'enquête illustre aussi l'âge durant lequel les femmes et les hommes ont expérimenté leur premier incident d'exploitation sexuelle ainsi que les manières et lieux où les enfants rencontrent les individus qui paient spécifiquement pour un rapport sexuel.

3.2.1 EXPLOITATION SEXUELLE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18-24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

3.2.1 Exploitation sexuelle expérimentée avant l'âge de 18 ans - Tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haiti, 2012)

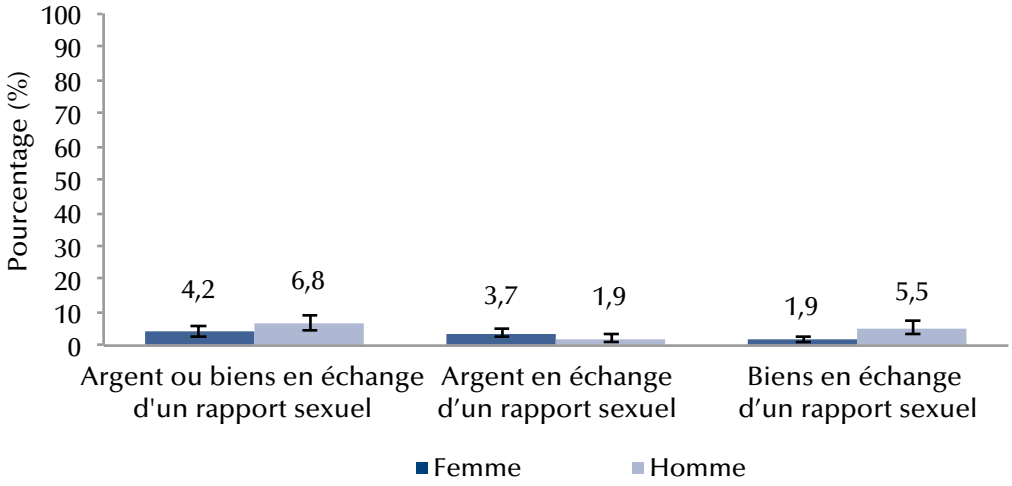

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 4,2 % des femmes et 6,8 % des hommes avaient reçu de l'argent ou des biens en échange d'un acte sexuel avant l'âge de 18 ans (Figure 3.2.1, Appendice Tableau 3.2.1). Aucune différence importante n'a été notée dans le cas de la prévalence de l'exploitation sexuelle durant l'enfance expérimentée par les femmes et les hommes (Appendice Tableau 3.2.1).

Parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans, aucune différence importante n'a été notée dans le cas des formes d'exploitation sexuelle expérimentées durant l'enfance. (Appendice Tableau 3.2.1). Cependant, les garçons étaient plus susceptibles d'avoir reçu des biens (5,5 %) comparativement à de l'argent (1,9 %) en échange de rapport sexuel (Appendice Tableau 3.2.1).

Parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient reçu de l'argent en échange d'un acte sexuel avant l'âge de 18 ans, les méthodes ou lieux les plus courants pour rencontrer les individus qui paient pour avoir des rapports sexuels étaient les rues, les routes principales et les gares de camions (60,2 %), suivis par les amis (56,7 %) et les écoles (27,2 %) (Appendice Tableau 3.2.2). La taille des sous-groupes de l'échantillon n'était pas suffisante pour nous permettre d'examiner la méthode et le lieu le plus courant où rencontrer les individus qui paient pour avoir des relations sexuelles avec les hommes.

3.2.2 EXPLOITATION SEXUELLE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13-17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

En examinant l'argent ou les biens reçus en échange d'un rapport sexuel parmi les individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, on a pu identifier le mode d'exploitation sexuelle le plus courant en Haïti actuellement.

Durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, 2,2 % de femmes et 3,0 % d'hommes âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté l'exploitation sexuelle en recevant de l'argent ou des biens en échange d'un rapport sexuel (Appendice Tableau 3.2.3). Il n'y avait pas de différence importante entre l'expérience d'exploitation sexuelle vécue par les femmes et celle des hommes durant leur enfance.

Il n'y avait pas de différence significative entre les formes d'exploitation sexuelle contre les garçons et les filles âgées de 13 à 17 ans durant les 12 mois avant la mise en œuvre de l'enquête (Appendice Tableau 3.2.3).

SECTION 4 : LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE PHYSIQUE DURANT L'ENFANCE

POINTS IMPORTANTS

- Près de deux tiers des femmes et des hommes âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans ont expérimenté un acte de violence physique perpétré contre eux par des adultes de leur famille ou par des autorités locales de la communauté.
- Près d'un tiers des femmes et des hommes âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté un acte de violence physique durant les 12 mois avant l 'enquête.
- Le service domestique durant l'enfance est aussi associé de manière significative à la violence expérimentée par les femmes âgées de 13 à 17 ans durant les 12 mois avant l'enquête.
- Neuf femmes sur dix et près de neuf hommes sur dix âgés de 13 à 17 ans ont déclaré que leur plus récente expérience de violence physique, vécue 12 mois avant l'enquête, avait été perpétrée contre eux par un adulte de la famille ou par une autorité locale et que cet acte de violence était le résultat d'une action disciplinaire ou dans l'intention de les punir.
- Une sur quatre femmes et un sur six hommes ayant expérimenté une forme ou une autre de dommages physiques dus à la violence physique ont eu d'importants dommages tels que de profondes blessures, des fractures, des dents cassées, la peau noircie ou brulée, un dommage permanent ou ont été défigurées.

4.1 VIOLENCE PHYSIQUE

Cette section décrit la prévalence au niveau national de la violence physique perpétrée contre les enfants en Haïti. Quatre types d'actes de violence physique perpétrée par des adultes de la famille ou par des autorités locales de la communauté, tels que les professeurs et la police, ont été examinés dans cette enquête. Ce sont : (1) recevoir un coup de poing, un coup de pied, être fouetté ou battu avec un objet ; (2) être étranglé, étouffé ou avoir subi une tentative de noyade ; (3) être intentionnellement brulé ou ébouillanté ; et (4) être menacé ou attaqué avec une arme. Les types d'actes de violence physique expérimentée par les enfants, les variables démographiques qui peuvent être associés à la violence physique subie durant l'enfance, la proportion d'actes de violence physique en tant qu'action disciplinaire et les dommages provoqués par la violence physique subie durant l'enfance sont aussi mis en exergue.

4.1.1 VIOLENCE PHYSIQUE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18-24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

4.1.1 : Violence physique expérimentée par des individus avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

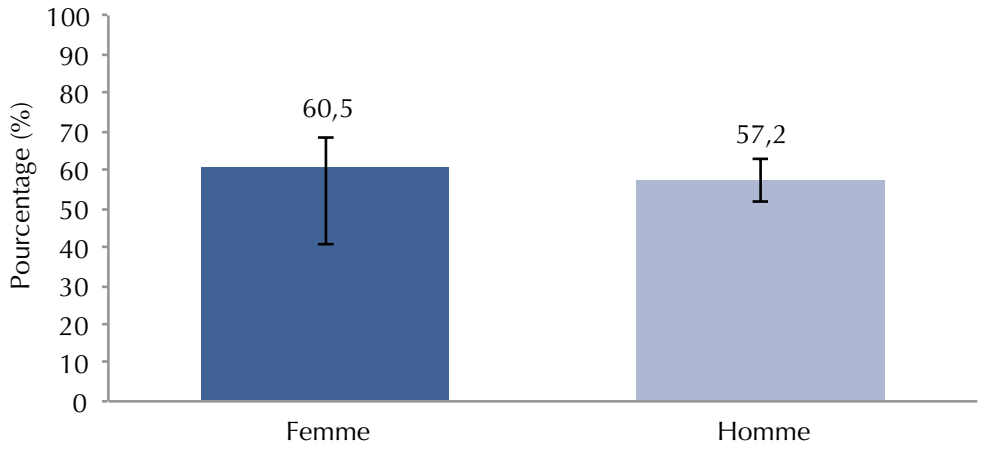

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 60,5 % des femmes et 57,2 % des hommes avaient expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans ; cet acte de violence avait été perpétré contre eux par un adulte de la famille ou par une autorité de la communauté tels que les professeurs, la police et les leaders de la communauté (Figure 4.1.1, Appendice Tableau 4.1.1). Les résultats démontrent que 55,9 % des femmes et 54,4 % des hommes âgés de 18 à 24 ans avaient, avant l'âge de 18 ans, expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille (Appendice Tableau 4.1.1) ; tandis que, 21,1 % des femmes et 20,0 % des hommes âgés de 18 à 24 ans avaient, avant l'âge de 18 ans, expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par une autorité locale. (Appendice Tableau 4.1.1). On n'a pas noté de différence significative entre les expériences de violence physique vécues par les femmes et les hommes durant leur enfance ; et les femmes tout comme les hommes étaient plus susceptibles d'avoir expérimenté la violence physique perpétrée par un adulte de la famille que celle perpétrée par des autorités locales. (Appendice Tableau 4.1.1) avant d'atteindre l'âge de 18 ans,

L'analyse des caractéristiques démographiques des femmes et des hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans n'identifie aucune association entre le statut matrimonial, le travail, le service domestique durant l'enfance, le niveau d'étude, ou le statut d'orphelin et la violence physique perpétrée par des adultes de la famille ou par une autorité locale. (Appendice Tableau 4.1.2).

Les coups de poing, coups de pied, être fouetté ou battu avec un objet étaient les types de violence physique les plus courants perpétrés par un adulte de la famille contre les femmes et hommes âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans (60,8 % et 59,6 %, respectivement ; Appendice Tableau 4.1.3), suivi par la violence physique impliquant l'utilisation ou la menace d'utiliser un fusil, un couteau ou une autre arme (3,7 % et 5,6 %, respectivement ; Appendice Tableau 4.1.3)

Les coups de poing, coups de pied, être fouetté ou battu avec un objet étaient les types de violence physique les plus courants perpétrés par des autorités locales contre les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans (21,3 % et 20,1 %, respectivement ; Appendice Tableau 4.1.4). La violence physique impliquant l'utilisation ou la menace d'utiliser une arme faite par une autorité locale telle qu'expérimentée par les individus âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans était plus élevée parmi les hommes que les femmes (2,2 % et 0,2 %, respectivement ; Appendice Tableau 4.1.4).

4.1.2 VIOLENCE PHYSIQUE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

L'examen des expériences de violence physique vécue, durant l'année précédant l'enquête, par les individus âgés de 13 à 17 ans a permis d'identifier le type et le contexte de la violence en Haïti.

4.1.2. Violence physique expérimentée durant les 12 derniers mois - Tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

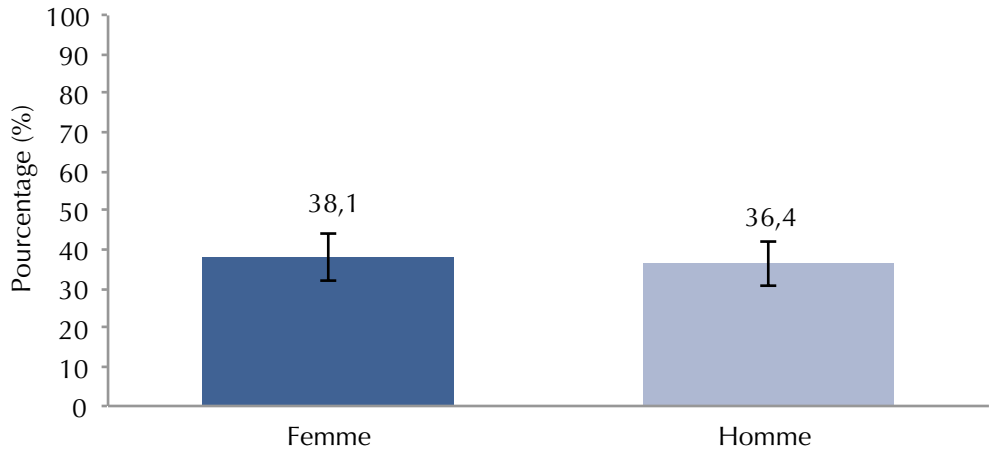

Durant les 12 mois précédant l'enquête, 38,1 % des femmes et 36,4 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté un incident de violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille ou par une autorité de la communauté (Figure 4.1.2, Appendice Tableau 4.1.5). Les résultats démontrent que 32,1 % des femmes et 30,6 % des hommes âgés de 13 à 17 ans avaient expérimenté un incident de violence physique spécifiquement perpétré par un adulte de la famille durant les 12 mois précédant l'enquête (Appendice Tableau 4.1.5) ; tandis que, 16,3 % des femmes et 15,9 % des hommes âgés de 13 à 17 ans avaient expérimenté un incident de violence physique perpétrée contre eux par une autorité locale durant les 12 mois précédant l'enquête (Appendice Tableau 4.1.5). Aucune différence significative n'a été notée entre les expériences vécues par les femmes et les hommes ayant expérimenté un incident de violence physique perpétrée par des adultes de la famille ou par des autorités locales durant les 12 mois précédant l'enquête.

L'Appendice Tableau 4.1.6 illustre le profil démographique des hommes et des femmes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un incident de violence physique durant les 12 mois avant l'enquête. Aussi, pour examiner l'importance de ces associations, avons-nous utilisé une régression logistique pour calculer la probabilité (p-valeur) que les associations auraient lieu par hasard. Les « P-value » de moins de p=0,05 ont été considérés statistiquement significatifs. Le service domestique durant l'enfance était, de manière significative, plus associé à la violence physique subie par les filles âgées de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête ; tandis que le niveau d'études (i.e., moins que l'école primaire) était plus associé avec la violence physique perpétrée contre les garçons âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête. Le statut matrimonial, le travail, et le statut d'orphelin n'étaient pas associés de manière significative avec la violence physique expérimentée durant les 12 mois précédant l'enquête par les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans.

Les coups de poing, coups de pied, être fouetté ou battu avec un objet étaient les types de violence physique les plus courants perpétrés par un adulte de la famille contre les femmes et hommes âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête (30,8 % et 29,2 %, respectivement ; Appendice Tableau 4.1.7), suivi par la violence physique impliquant l'utilisation ou menace d'utiliser un fusil, un couteau ou une autre arme (5,5 % et 4,0 %, respectivement ; Appendice Tableau 4.1.3). Aucune différence significative n'a été notée entre les expériences vécues par les femmes et les hommes ayant expérimenté différentes formes de violence physique perpétrée par des adultes de la famille durant les 12 mois précédant l'enquête (Appendice Tableau 4.1.7).

Les coups de poing, coups de pied, être fouetté ou battu avec un objet étaient les types de violence physique les plus courants perpétrés par des autorités locales contre les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête (16,4 % et 15,9 %, respectivement ; Appendice Tableau 4.1.8). La violence physique impliquant l'utilisation ou la menace d'utiliser une arme par une autorité locale telle qu'expérimentée par les individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête était, de manière significative, plus élevée parmi les hommes que les femmes (0,5 % et 0 %, respectivement, Appendice Tableau 4.1.8).

4.1.3 VIOLENCE PHYSIQUE UTILISÉE COMME ACTION DISCIPLINAIRE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Cette étude examine le rôle d'une action disciplinaire ou punitive dans les actes de violence physique perpétrés par des adultes de la famille et les autorités locales.

Durant l'année qui a précédé l'enquête, 90,0 % des femmes et 85,7 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont révélé que leur plus récente expérience de violence physique perpétrée contre eux par des adultes de la famille ou par des autorités locales était le résultat d'une action disciplinaire ou punitive (Appendice Tableau 4.1.9). Aucune différence n'a été notée entre la manière que les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans ont perçu l'utilisation de la violence physique en tant que mesure disciplinaire.

Les résultats démontrent un mode similaire durant l'examen du rôle d'une action disciplinaire dans des actes de violence physique perpétrés par des adultes de la famille versus par des autorités locales. Spécifiquement, 90,0 % des femmes et 77,8 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont perçu que leur plus récente expérience de violence physique perpétrée contre eux, durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête , par un adulte de la famille était le résultat d'une action disciplinaire ou était perpétrée dans l'intention de les punir. (Appendice Tableau 4.1.9). De plus, 90,5 % des femmes et 92,3 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont perçu leur plus récente expérience de violence physique perpétrée contre eux durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, par une autorité locale était le résultat d'une action disciplinaire ou était perpétrée dans l'intention de les punir (Appendice Tableau 4.1.9). Il n'y a aucune différence significative entre la manière que les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans ont perçu le rôle d'actions disciplinaires dans les actes de violence perpétrés contre eux par des adultes de la famille versus par des autorités locales (Appendice Tableau 4.1.9).

4.1.4 DOMMAGES PHYSIQUES SUITE À LA VIOLENCE PHYSIQUE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Cette étude examine aussi les dommages physiques provoqués par la violence physique perpétrée par les adultes de la famille et par les autorités locales. Les résultats démontrent que 74,4 % des femmes et 60,9 % des hommes âgés de 13 à 17 ans avaient expérimenté une forme de dommage physique suite à une violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille ou par une autorité locale durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête (Appendice Tableau 4.1.10). Aucune différence significative n'a été notée entre les hommes et les femmes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté des dommages physiques suite à un incident de violence physique (Appendice Tableau 4.1.10).

4.1.4. Les plus graves dommages physiques subis par les femmes suite à la violence physique durant les 12 derniers mois précédant l'enquête - tel que déclaré par des femmes âgées de 13 à 17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

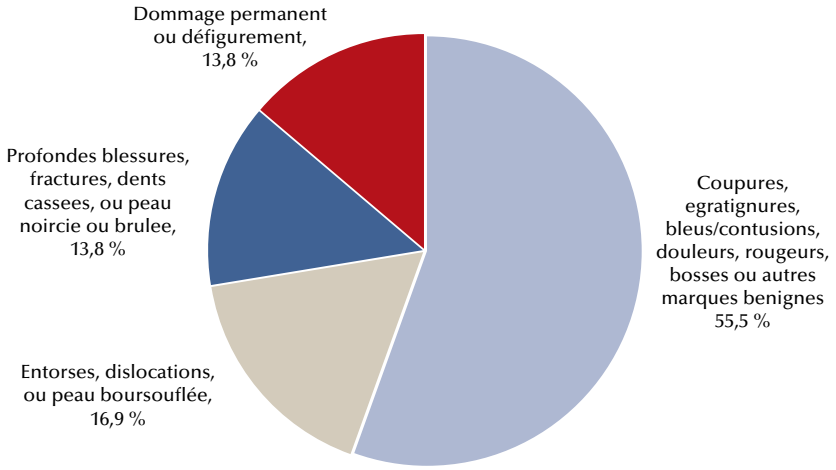

Les dommages physiques les plus courants identifiés suite à un acte de violence physique perpétré par un adulte de la famille ou par une autorité locale sur les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête étaient des dommages qui n'étaient pas trop graves, des blessures, des égratignures, des bleus/contusions, des douleurs, des rougeurs, des bosses ou autres marques bénignes (55,7 % et 62,3 %, respectivement ; Figures 4.1.4/4.1.5 et Appendice Tableau 4.1.11). Les résultats démontrent également que parmi les individus âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté des dommages physiques suite à un acte de violence physique, 27,6 % (95 % CI, 17,7 - 37,5) des femmes et 16,2 % (95 % CI, 9,5 - 22,9) des hommes avaient subi des dommages tels que de profondes blessures, des fractures, des dents cassées, la peau noircie ou brûlée ou un dommage permanent ou avaient été défigurés.

4.1.5. Les plus graves dommages physiques subis par les hommes suite à la violence physique durant les 12 derniers mois - tel que rapporté par des hommes âgés de 13 à 17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

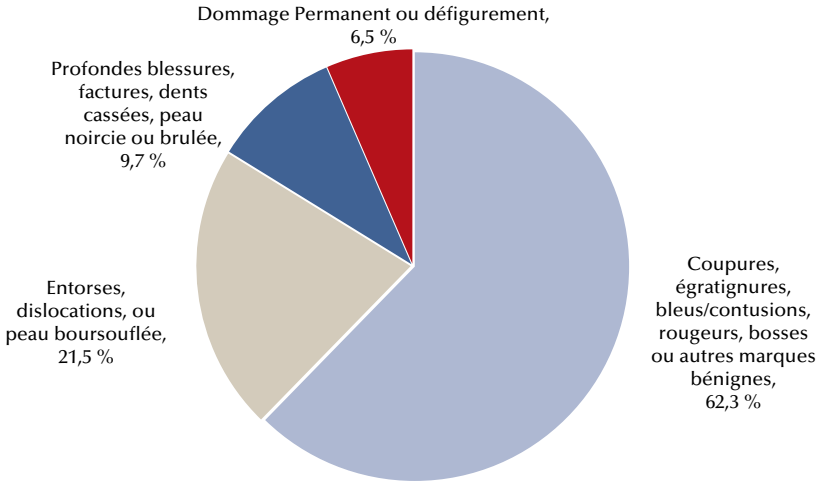

SECTION 5 : LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE ÉMOTIONNELLE SUBIE DURANT L'ENFANCE

POINTS IMPORTANTS

- Près d'un tiers des femmes et un homme sur 4 âgés de 18 à 24 ans ont , avant l'âge de 18 ans, experimenté la violence émotionnelle perpétrée contre eux par un adulte de la famille.
- Près de trois femmes sur dix et un homme sur cinq âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté la violence émotionnelle perpétrée contre eux par un adulte de la famille durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête.
- Le service domestique durant l'enfance est aussi associé de manière significative à une expérience de violence émotionnelle subie par les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans.

5.1 VIOLENCE ÉMOTIONNELLE

Cette section décrit la prévalence au niveau national de la violence émotionnelle perpétrée contre les enfants en Haïti. Quatre types de violence émotionnelle perpétrée par les adultes de la famille ont été examinés dans cette enquête : (1) avoir le sentiment d'être considéré comme étant stupide ou inutile ; (2) avoir le sentiment d'être non désiré ; (3) avoir le sentiment de ne pas être aimé ; et (4) d'être menacé d'abandon. Ces types de violence émotionnelle expérimentée par les enfants et les variables démographiques qui peuvent être associées à la violence émotionnelle contre les enfants sont aussi mis en exergue.

5.1.1 VIOLENCE ÉMOTIONNELLE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

5.1.1. : Violence émotionnelle expérimentée avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

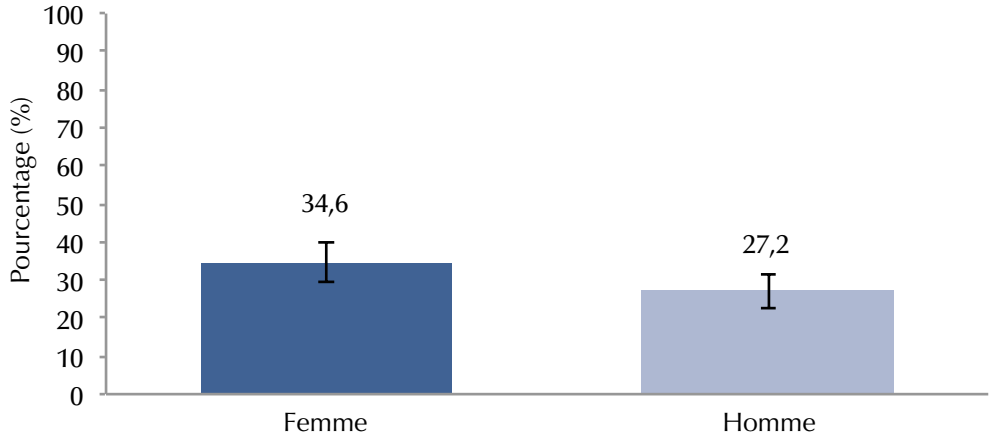

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans, 34,6 % des femmes et 27,2 % des hommes ont expérimenté la violence émotionnelle perpétrée par un adulte de la famille avant l'âge de 18 ans. (Figure 5.1.1, Appendice Tableau 5.1.1).

L'Appendice Tableau 5.1.2 illustre le profil démographique des hommes et des femmes âgés de 18 à 24 ans qui auraient expérimenté la violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans. Aussi, pour examiner l'importance de ces associations, avons-nous utilisé une régression logistique pour calculer la probabilité (p-valeur) que les associations auraient lieu par hasard. Les P-value de moins de p=0,05 ont été considérés statistiquement significatifs. Le service domestique durant l'enfance était, de manière significative, plus associé à la violence émotionnelle subie par les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans. De plus, le niveau d'études (i.e., terminé moins que l'école primaire) et avoir déjà travaillé pour de l'argent ou autres formes de paiement étaient associés de manière significative à la violence émotionnelle subie par les hommes âgés de 18 à 24 avant l'âge de 18 ans. Le statut matrimonial ainsi que le statut d'orphelin n'étaient pas associés de manière significative à la violence émotionnelle expérimentée avant l'âge de 18 ans parmi les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans.

Le type de violence émotionnelle le plus courant qui a été expérimenté avant l'âge de 18 ans était d'avoir le sentiment d'être considéré par un adulte de la famille comme étant stupide ou inutile (17,5 % des femmes et 19,3 % des hommes ; Appendice Tableau 5.1.3) suivi par le sentiment de ne pas être aimé (17,2 % ; Appendice Tableau 5.1.3) parmi les femmes, et parmi les hommes, d'être menacé d'abandon et de ne pas être aimé (les deux 11,6 % ; Appendice Tableau 5.1.3).

5.1.2 VIOLENCE ÉMOTIONNELLE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

L'examen des expériences de violence émotionnelle vécues durant l'année précédant l'enquête par les individus âgés de 13 à 17 ans a permis d'identifier le type et le contexte de la violence en Haïti.

5.1.2. : Violence émotionnelle expérimentée durant les 12 derniers mois précédant l'enquête - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

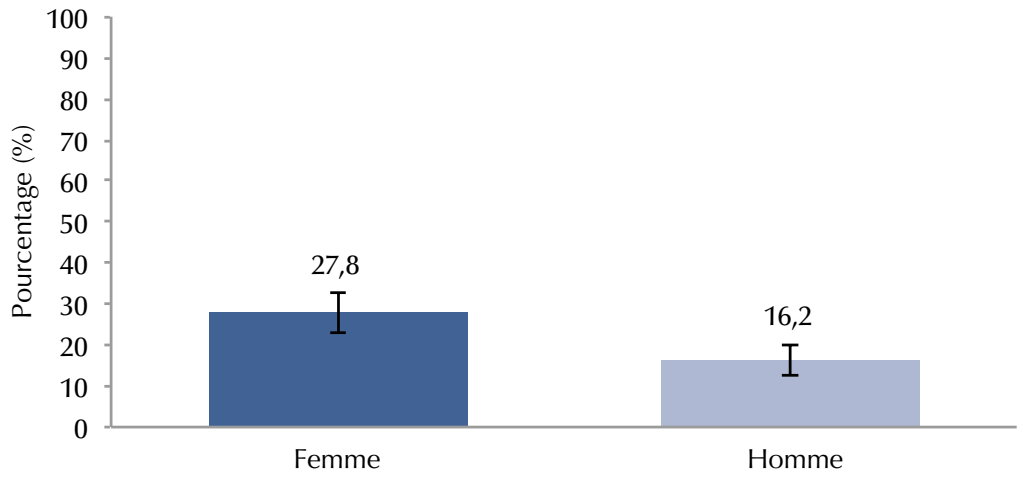

Durant les 12 mois précédant l'enquête, 27,8 % des femmes et 16,2 % des hommes âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté une violence émotionnelle perpétrée contre eux par un adulte de la famille (Figure 5.1.2, Appendice Tableau 5.1.4). Le pourcentage de femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté une violence émotionnelle durant les 12 mois précédant l'enquête était, de manière significative, plus élevé que parmi les hommes.

L'Appendice Tableau 5.1.5 illustre le profil démographique des hommes et des femmes qui ont expérimenté la violence émotionnelle durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête. Aussi, pour examiner l'importance de ces associations, avons-nous utilisé une régression logistique pour calculer la probabilité (p-valeur) que les associations aient lieu par hasard. Les « P-value » de moins de p=0,05 ont été considérés statistiquement importants. Le service domestique durant l'enfance a été aussi associé de manière significative aux niveaux élevés de violence émotionnelle subie durant l'année précédente par les filles et les garçons âgés de 13 à 17 ans. Parmi les garçons âgés de 13 à 17 ans qui avaient déjà travaillé pour de l'argent ou pour tout autre paiement et qui n'avaient terminé l'école primaire étaient aussi associés à un niveau très élevé de violence émotionnelle subie durant l'année précédente. Le statut matrimonial et le statut d'orphelin ne sont pas associés de manière significative à la violence émotionnelle subie par les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête.

Le type de violence émotionnelle le plus fréquemment expérimenté par les hommes et femmes âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête était le sentiment d'être considéré par un adulte de la famille comme étant stupide ou inutile (16,1 % des femmes et 10,9 % des hommes ; Appendice Tableau 5.1.6), suivi par le sentiment de ne pas être aimé (14,7 % des femmes et 6,4 % des hommes ; Appendice Tableau 5.1.6).

SECTION 6 : SURVENUE SIMULTANÉE DES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE : ABUS SEXUEL, VIOLENCE PHYSIQUE ET VIOLENCE ÉMOTIONNELLE

POINTS IMPORTANTS

- Sept sur dix des femmes et des hommes âgés de 18 à 24 ans ont expérimenté au moins une forme de violence durant leur enfance.
- Près de la moitié des femmes et des hommes âgés de 13 à 17 ans ont expérimenté au moins une forme de violence au cours de l'année précédant l'enquête.
- En général, l'abus sexuel et la violence physique et émotionnelle arrivent en même temps durant l'enfance.
- Un tiers des femmes et un quart des hommes âgés de 18 à 24 ans ont expérimenté plusieurs types d'abus/violence avant l'âge de 18 ans.

Cette section concerne la survenue simultanée des trois types d'abus/violence examinés dans cette étude : l'abus sexuel, la violence physique et la violence émotionnelle. Ces types d'abus/violence se chevauchent de deux manières. Premièrement, ils peuvent arriver simultanément lorsqu'un enfant est à la fois abusé émotionnellement et physiquement. Deuxièmement, ils peuvent arriver au même enfant mais à différents moments.

En identifiant le chevauchement entre les différents types d'abus/violence, on souligne comment les incidents de violence arrivent souvent en même temps et non séparément. Ceci peut aussi indiquer la nécessité d'identifier des risques transversaux et des facteurs de protection qui peuvent potentiellement avoir un impact sur plusieurs formes de violence. Aussi, l'analyse de ces profils uniques de l'exposition à la violence permet-elle d'observer comment les différents types de violence sexuelle, physique et émotionnelle peuvent arriver de manière simultanée durant l'enfance.

6.1 CHEVAUCHEMENT DES TYPES D'ABUS/VIOLENCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

6.1. : Répartition du nombre de types d'abus/violence expérimentés par les femmes avant l'âge de 18 ans- tel que déclaré par des individus âgés de 18-24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

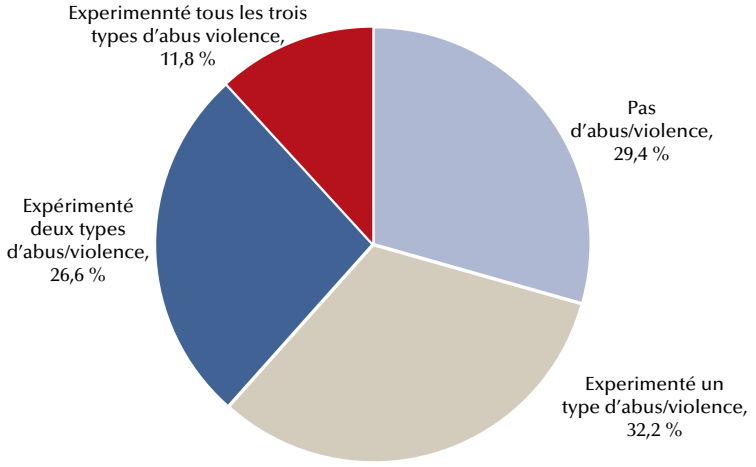

§ Types d'abus/violence = abus sexuel, violence physique et violence émotionnelle tels que décrits dans ce rapport

Parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans, 70,6 % (95 % CI, 64,7 – 76,4) ont expérimenté un type d'abus/violence et 38,3 % (95 % CI, 33,5-43,2) ont expérimenté au moins deux types d'abus/violence avant l'âge de 18 ans. La Figure 6.1 et l'Appendice Tableau 6.1 montrent que 11,8 % des femmes avaient expérimenté tous les trois types d'abus/violence (sexuel, physique et émotionnel) avant l'âge de 18 ans.

6.2. : Répartition du nombre de types d'abus/violence expérimentés par les hommes avant l'âge de 18 ans- tel que déclaré par des individus âgés de 18-24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

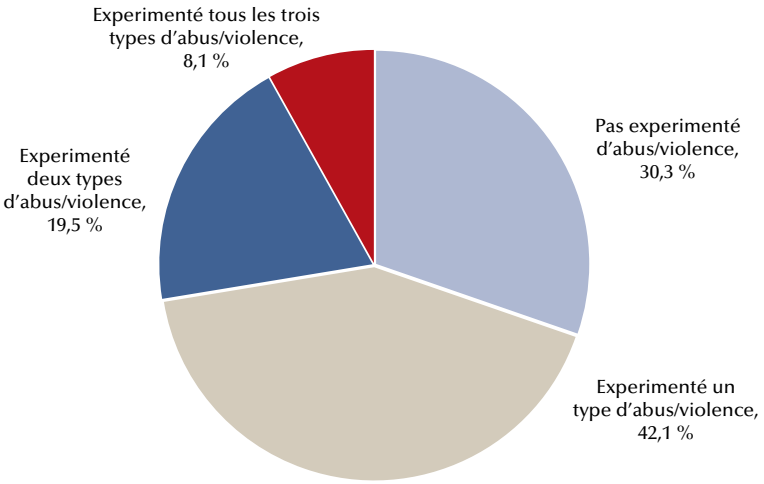

§ Types d'abus/violence = abus sexuel, violence physique et violence émotionnelle tels que décrits dans ce rapport

Parmi les hommes âgés de 18 à 24 ans, 69,7 % (95 % CI, 64,6 – 74,8) ont expérimenté un type d'abus/violence et 27,6 % (95 % CI, 22,9-32,3) ont expérimenté au moins deux types d'abus/violence avant l'âge de 18 ans. La Figure 6.2 et l'Appendice Tableau 6.1 montrent que 8,1 % des hommes avaient expérimenté tous les trois types d'abus/violence avant l'âge de 18 ans.

Bien qu'aucune différence importante n'ait été notée entre la proportion de femmes et d'hommes qui avaient expérimenté une forme ou une autre d'abus/violence avant l'âge de 18 ans, les femmes [38,4 % (95 % CI, 33,5-43,2)] étaient plus susceptibles que les hommes [27,6 % (95 % CI, 22,9-32,3)] à avoir expérimenté plusieurs formes de violence durant leur enfance.

6.2 CHEVAUCHEMENT DES TYPES D'ABUS/VIOLENCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

Aussi, l'analyse du chevauchement de l'abus sexuel, de la violence physique et de la violence émotionnelle subis par les individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête, permet de mieux comprendre les types de violence perpétrée, simultanément contre les enfants en Haïti.

6.3. : Répartition du nombre des types d'abus/violence expérimentés par les femmes durant les 12 derniers mois - tel que déclaré par les individus âgés de 13-17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

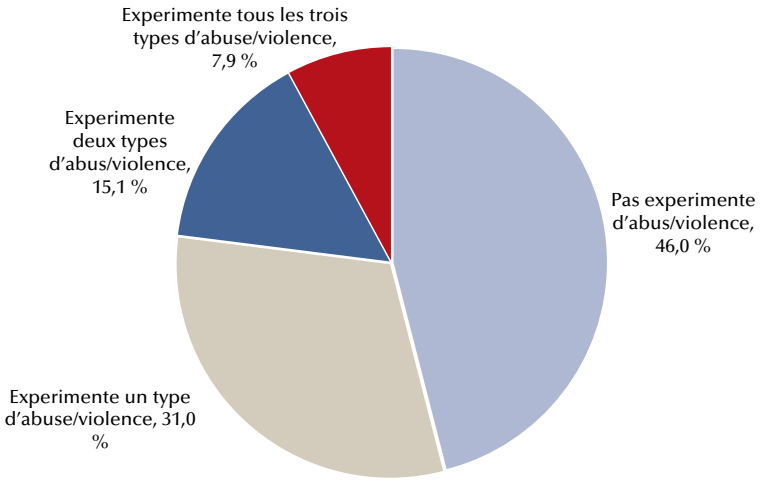

§ Types d'abus/violence = abus sexuel, violence physique et violence émotionnelle tels que décrits dans ce rapport

Durant les 12 mois précédant l'enquête, 54,0 % (95 % CI, 48,5 – 59,5) des femmes âgées de 13 ayant expérimenté un type d'abus/violence et 23,0 % (95 % CI, 18,3 – 27,7) ont expérimenté au moins deux types d'abus/violence. La Figure 6.3 et l'Appendice Tableau 6.2 montrent que 7,9 % des femmes avaient expérimenté tous les trois types d'abus/violence durant les 12 derniers mois précédant l'enquête.

6.4. : Répartition du nombre de types d'abus/violence expérimenté par les hommes durant les 12 derniers mois - tel que déclaré par des individus âgés de 13-17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

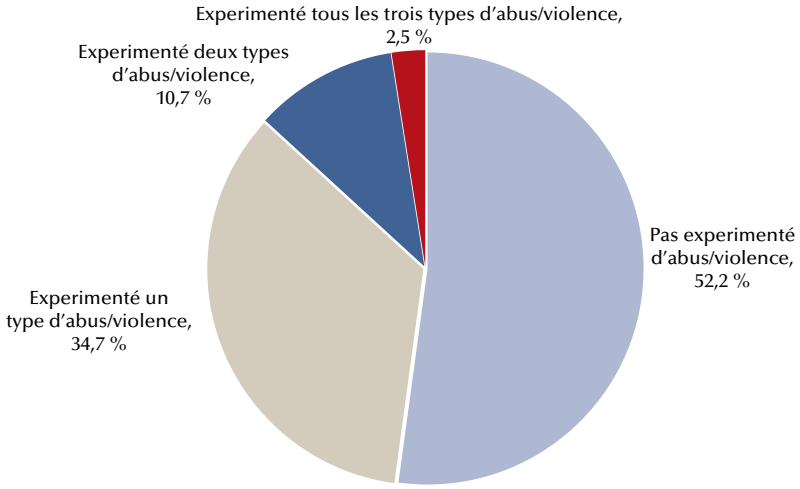

§ Types d'abus/violence = abus sexuel, violence physique et violence émotionnelle tels que décrits dans ce rapport

Durant les 12 mois précédant l'enquête, 47,8 % (95 % CI, 42,4 – 53,3) des hommes âgés de 13 à 17 ans ayant expérimenté un type d'abus/violence et 13,2 % (95 % CI, 10,2-16,2) ont expérimenté au moins deux types d'abus/violence. La Figure 6.4 et l'Appendice Tableau 6.2 montrent que 2,5 % des hommes avaient expérimenté tous les trois types d'abus/violence durant les 12 derniers mois.

Bien qu'aucune différence importante n'ait été notée entre la proportion de femmes et d'hommes qui avaient expérimenté une forme ou autre d'abus/violence durant les 12 mois précédant l'enquête, les femmes [23,0 % (95 % CI, 18,3 – 27,7)] étaient plus susceptibles que les hommes [13,2 % (95 % CI, 10,2-16,2)] d'avoir expérimenté plusieurs formes de violence durant leur enfance.

SECTION 7 : ABUS SEXUEL PARMI LES POPULATIONS DÉLOCALISÉES

POINTS IMPORTANTS

- Les femmes âgées de 13 à 24 ans vivant dans les camps ou dans les villages de tentes suite au séisme étaient, de manière significative, plus susceptibles d'avoir expérimenté un abus sexuel comparativement à celles qui ne vivaient ni dans les camps ni dans les villages de tentes.
- Les hommes âgés de 13 à 24 ans qui n'avaient pas été délocalisés suite au séisme étaient plus susceptibles d'expérimenter un abus sexuel que les hommes qui étaient délocalisés.

Le principal objectif de cette section est d'examiner la prévalence de l'abus sexuel suite au séisme de janvier 2010 et son association à la délocalisation. En d'autres termes, la délocalisation, définie dans cette étude comme étant le déplacement des ménages ou le changement de lieu de résidence de quelqu'un suite au séisme, a-t-elle entrainé l'augmentation des risques pour les femmes et les hommes d'expérimenter l'abus sexuel comparé aux populations qui n'ont pas été délocalisées ? De plus, nous avons aussi examiné si l'abus sexuel survenu après le séisme était associé à la délocalisation vers les camps ou vers les villages de tentes suite au séisme. Afin d'avoir un échantillon de taille suffisante nous permettant d'examiner ces associations, nous avons tenu compte dans les analyses réalisées, de tous les incidents d'abus sexuel ayant lieu après le séisme expérimentés par les Haïtiens âgés de 13 à 24 ans. Aussi, pour évaluer l'importance de ces associations, nous avons utilisé la régression logistique pour calculer la probabilité (« P-value ») que ces associations arriveraient par hasard. Les « P-value » de moins de p=0,05 ont été considérés comme étant statistiquement significatifs.

7.1 ABUS SEXUEL SUITE AU SÉISME ET DÉLOCALISATION : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13-24 ANS

Parmi les individus âgés de 13 à 24 ans, aucune différence importante (p=0,33) n'a été notée entre le pourcentage de femmes délocalisées (28,9 %) et les femmes qui n'ont pas été délocalisées (25,4 %) qui avaient expérimenté une forme ou une autre d'abus sexuel après le séisme (Figure 7.1, Appendice Tableau 7.1). Cependant, parmi les hommes âgés de 13 à 24 ans, les hommes qui n'avaient pas été délocalisés étaient plus susceptibles (p=0,03) d'avoir expérimenté un abus sexuel après le séisme comparé aux hommes qui avaient été délocalisés (Figure 7.1, Appendice Tableau 7.1).

7.1. : Abus sexuel expérimenté après le séisme de janvier 2010 par des individus âgés de 13 à 24 ans : répartition par genre et délocalisation - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

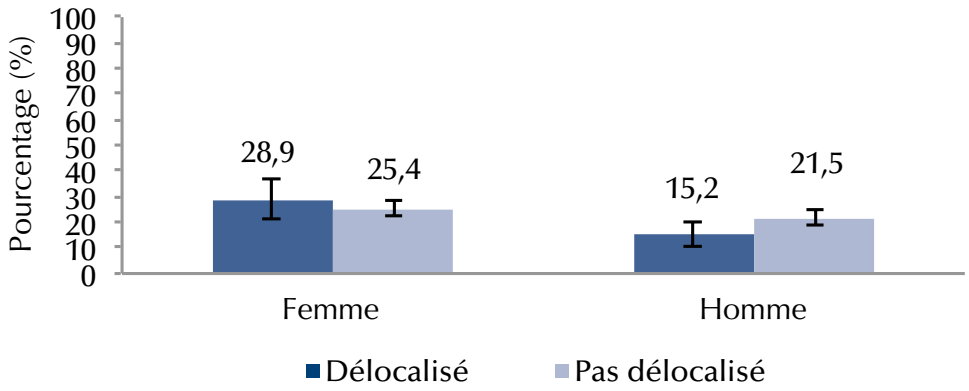

7.1 ABUS SEXUEL SUITE AU SÉISME ET VIE DANS LES CAMPS OU DANS LES VILLAGES DE TENTES : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13-24 ANS

Parmi les individus âgés de 13 à 24 ans, les femmes vivant dans les camps ou dans les villages de tentes étaient plus susceptibles (p=0,003) d'avoir expérimenté l'abus sexuel suite au séisme comparé aux femmes qui ne vivaient ni dans les camps ni dans les villages de tentes (34,7 % v. 24,3 %, respectivement) (Figure 7.2, Appendice Tableau 7.2). Aucune différence importante (p=0,58) n'a été notée entre la prévalence de l'abus sexuel suite au séisme parmi les hommes âgés de 13 à 24 ans vivant dans les camps ou dans les villages de tentes (21,6 %) comparé à ceux qui ne vivaient ni dans les camps ni dans les villages de tentes (21,6 % v. 19,6 %, respectivement) (Figure 7.2, Appendice Tableau 7.2).

7.2. : Violence sexuel suite au séisme parmi les individus de 13 à 24 ans selon le sexe et la délocalisation dans les camps ou les villages de tentes- tel que déclaré par les individus âgés de 13 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

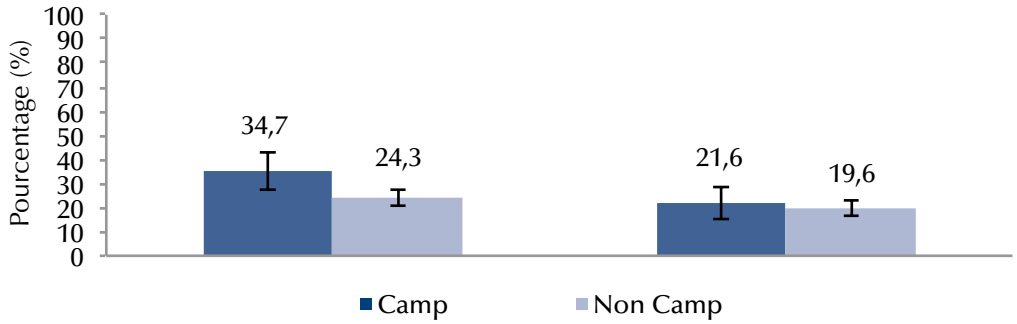

SECTION 8 : AUTEURS D'ABUS SEXUELS, DE VIOLENCE PHYSIQUE ET ÉMOTIONNELLE PERPÉTRÉE CONTRE LES ENFANTS

POINTS IMPORTANTS

- Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans, les amis/condisciples de classe et partenaires romantiques étaient les auteurs les plus courants du premier incident d'abus sexuel.
- Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté durant leur enfance une violence physique perpétrée contre eux par un parent, un domestique ou un autre adulte de la famille, près de 6 sur 10 de ces individus avaient expérimenté au moins un incident de violence physique perpétrée contre eux par la mère et/ou le père.
- Les professeurs de sexe masculin étaient les auteurs les plus courants parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté un acte de violence physique perpétré contre eux par une autorité.
- Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un abus émotionnel perpétré contre eux par un parent, un domestique ou un autre adulte de la famille avant l'âge de 18 ans, près de 4 sur 10 de ces individus avaient expérimenté au moins un incident de violence émotionnelle perpétrée contre eux par une mère et un tiers.

Cette section identifie en détail les types d'auteurs d'abus sexuel, de violence physique et émotionnelle tel que révélé par les femmes et hommes qui ont participé à cette enquête. La compréhension de la relation qui existe entre l'auteur d'un acte de violence et la victime, comment cette relation peut être différente selon le type de violence et le genre de l'enfant, peut permettre aux principaux décideurs de concevoir des programmes de prévention et d'intervention plus spécifiques qui seront, finalement, plus efficaces.

8.1 AUTEURS D'ABUS SEXUEL

Les estimations nationales sur la prévalence d'un type d'auteur d'abus sexuel sont présentées pour le 1er incident reporté parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté au moins un type d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans ainsi que le 1er incident pour chacun des 4 types d'abus sexuel (attouchements sexuels non désirés, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte, rapport sexuel physiquement forcé). De même, les estimations nationales sur la prévalence d'un type d'auteur sont présentées pour le plus récent incident d'abus sexuel parmi les individus âgés de 13 à 17 ans ayant expérimenté un abus sexuel durant les 12 années précédant l'enquête ainsi que pour les sous types pour lesquels un échantillon de taille suffisante est disponible. Dans le cas des répondants qui avaient expérimenté plus d'un type d'abus sexuel pour le même âge (17,3 % des femmes et 15,1 % des hommes âgés de 18-24 ans, 28,6 % des femmes et 23,2 % des hommes âgés de 13 à 17 ans), nous avons fait une sélection aléatoire pour identifier un incident pour lequel les données relatives à l'auteur sont collectées pour mesurer l'ensemble.

8.1.1 AUTEURS D'ABUS SEXUELS : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

Parmi les femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans, les partenaires romantiques (28,9 %) suivis par un ami/condisciple de classe (23,2 %) étaient les auteurs les plus courants du premier incident d'abus sexuel qu'elles avaient subi durant leur enfance. Parmi les hommes haïtiens âgés de 18 à 24 ans, un ami/condisciple de classe (51,8 %) était l'auteur le plus courant du premier incident d'abus sexuel vécu durant leur enfance, suivi par un partenaire romantique (32,2 %) (Figure 8.1.1, Appendice Tableau 8.1.1). Les hommes avaient un pourcentage plus élevé que les femmes, dans le cas où un ami/condisciple de classe était l'auteur du premier incident, tandis que les femmes (22,3 %) avaient plus tendance que les hommes (6,9 %) à déclarer qu'un voisin était l'auteur du premier incident d'abus sexuel qu'elles avaient vécu (Figure 8.1.1, Appendice Tableau 8.1.1).

8.1.1 : Auteurs déclarés du premier incident d'abus sexuel perpétré contre un enfant - Tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans qui ont vécu une forme ou une autre d'abus sexuel avant qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

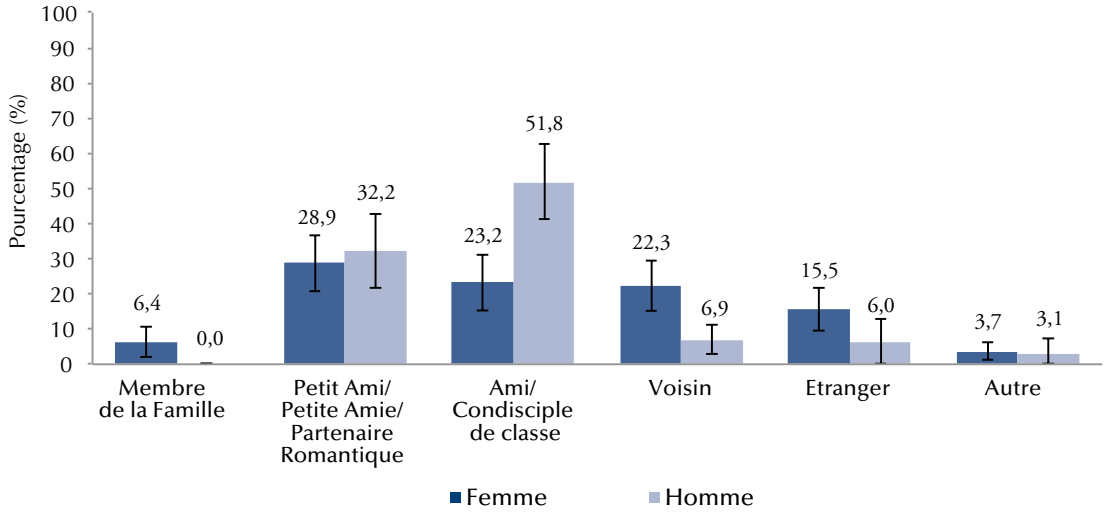

Dans le cas des femmes âgées de 18 à 24 ans, le type d'auteur du premier incident d'abus sexuel était réparti de la même manière que pour un cas d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel forcé et de rapport sexuel sous contrainte physique. L'auteur le plus commun pour chacun de ces sous types était le partenaire romantique suivi soit par un ami/condisciple de classe ou un voisin (Appendice Tableau 8.1.2). Par contre, parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté un attouchement sexuel durant leur enfance, le plus commun auteur de ce premier incident était un ami/condisciple de classe suivi par un inconnu.

Dans le cas des hommes âgés de 18 à 24 ans, le type d'auteur du premier incident d'abus sexuel était réparti de la même manière que pour un cas d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, et de rapport sexuel sous contrainte dans le cas où un ami/condisciple de classe était l'auteur le plus courant pour chaque sous-type (Appendice Tableau 8.1.3). L'insuffisance de la taille de l'échantillon ne nous a pas permis de répartir les auteurs de rapports sexuels forcés perpétrés contre les hommes âgés de 18 à 24 ans.

La différence d'âge entre les enfants qui ont expérimenté l'abus sexuel et les auteurs est une indication de la mesure où les personnes les plus âgées dans une communauté peuvent exploiter la vulnérabilité des enfants afin de perpétrer un abus sexuel contre eux. Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans, les femmes , plus que les hommes, pensent que l'auteur du premier incident vécu était âgé de 5 ans de plus qu'elles (78,1 % et 34,8 % des femmes et des hommes, respectivement) (Figure 8.1.2, Appendice Tableau 8.1.4).

8.1.2 : Pourcentage d'auteurs du premier incident d'abus sexuel perpétré contre un enfant comme étant âgés de 5 ans de plus parmi les répondants âgés de 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir expérimenté un abus sexuel avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

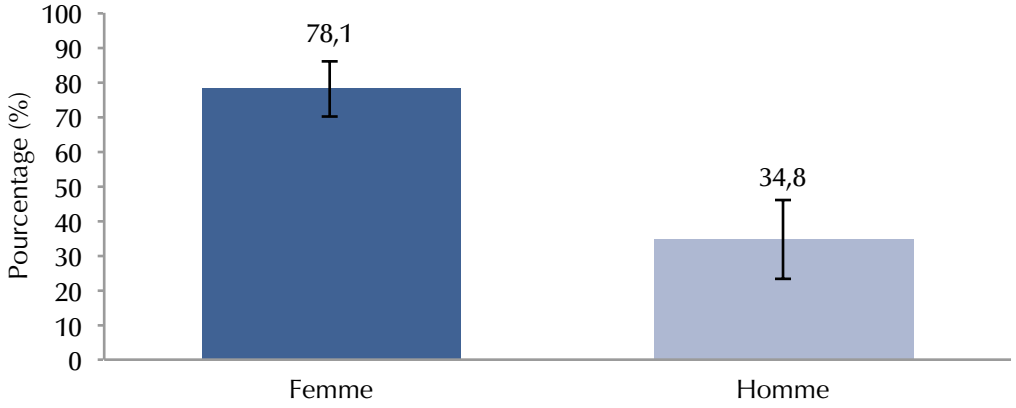

8.1.2 AUTEURS D'ABUS SEXUELS : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

Parmi les individus âgés de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté un incident d'abus sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête, un ami/condisciple de classe était l'auteur le plus courant du plus récent incident d'abus sexuel perpétré contre les femmes (42,0 %) et contre les hommes (75,2 %) Parmi les femmes, il était aussi relativement fréquent que leurs partenaires romantiques (20,2 %) et les étrangers (17,0 %) étaient les auteurs d'actes d'abus sexuel perpétrés contre elles (Figure 8.1.3, Appendice Tableau 8.1.5).

Pour les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté un incident d'abus sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête, l'auteur du plus récent incident avait été réparti de la même manière que pour les cas d'attouchement sexuel non désiré et pour une tentative de rapport sexuel. L'auteur le plus courant de chacun de ces sous-types était un ami/condisciple de classe (Appendice Tableau 8.1.6 et Tableau 8.1.7). L'insuffisance de la taille de l'échantillon ne nous a pas permis de répartir les auteurs de cas de rapport sexuel sous contrainte ou de rapport sexuel physiquement forcé.

8.1.3 : Auteurs du plus récent incident d'abus sexuel perpétré contre un enfant parmi les individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois précédant l'enquête (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

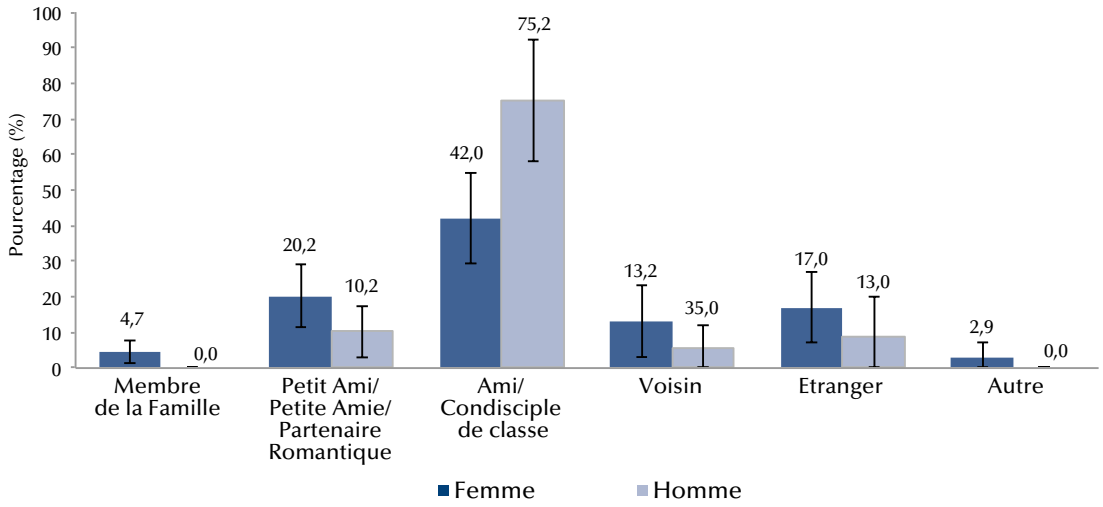

8.2 AUTEURS DE VIOLENCE PHYSIQUE

Cette section décrit la violence physique perpétrée contre les enfants par les parents, les domestiques et autres adultes de la famille ; nous avons aussi tenu compte des actes de violence physique perpétrés par des responsables tels que les professeurs, la police et les autorités locales.

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident de violence physique et/ou de violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans et les individus âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un incident de violence physique et/ou émotionnelle durant les 12 derniers mois, les données ont été spécifiquement recueillies sur les types de parents, de domestiques, d'adultes de la famille et les autorités qui auraient perpétré toutes sortes de violence physique contre les répondants avant que ceux-ci n'aient atteint l'âge de 18 ans.

8.2.1 AUTEURS DE TOUTES FORMES DE VIOLENCE PHYSIQUE SUBIE AVANT L'ÂGE DE 18 ANS : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS

Parmi les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident de violence physique perpétrée contre eux par leurs parents, les domestiques et autres adultes de la famille, avant l'âge de 18 ans, les pères (44,9 % et 61,7 % respectivement), et les mères (60,3 % et 62,5 % respectivement), étaient les auteurs les plus communs de tout incident de violence physique, bien que les hommes aient déclaré à un plus fort pourcentage que les femmes que l' auteur de l'acte de violence physique était le père (Figure 8.2.1, Appendice Tableau 8.2.1)

8.2.1 : Auteurs d'incident de violence physique expérimentée par des individus âgés de 18 à 24 ans qui ont déclaré des actes de violence physique perpétrés contre eux par un parent, un domestique ou un adulte de la famille durant leur enfance (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

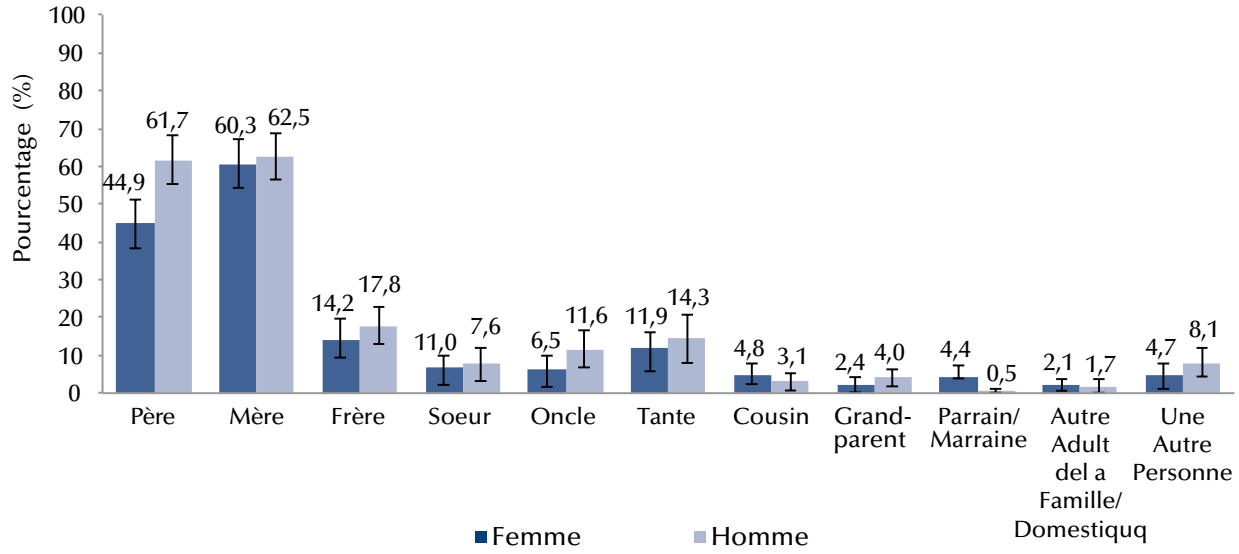

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté une forme de violence physique perpétrée contre eux par un responsable avant l'âge de 18 ans, les professeurs de sexe masculin étaient les auteurs les plus fréquents d'un incident contre les femmes à 89,4 % et les hommes à 82,6 %. Les professeurs de sexe féminin étaient les deuxièmes auteurs les plus fréquents d'incident de violence physique perpétrée contre les hommes (39,4 %) (Figure 8.2.2, Appendice Tableau 8.2.2)

8.2.2 AUTEURS DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE PHYSIQUE SUBIE DURANT L'ENFANCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS

Parmi les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté une violence physique perpétrée contre eux par leurs parents, les domestiques et autres adultes de la famille durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, les pères (44,7 % et 59,5 % respectivement) et les mères (62,7 % et 61,9 % respectivement), étaient les auteurs les plus courants d'incidents de violence physique perpétrée durant l'enfance (Figure 8.2.3 ; Appendice Tableau 8.2.3).

8.2.2 : Auteurs de violence physique perpétrée par une autorité sur les individus âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans. (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

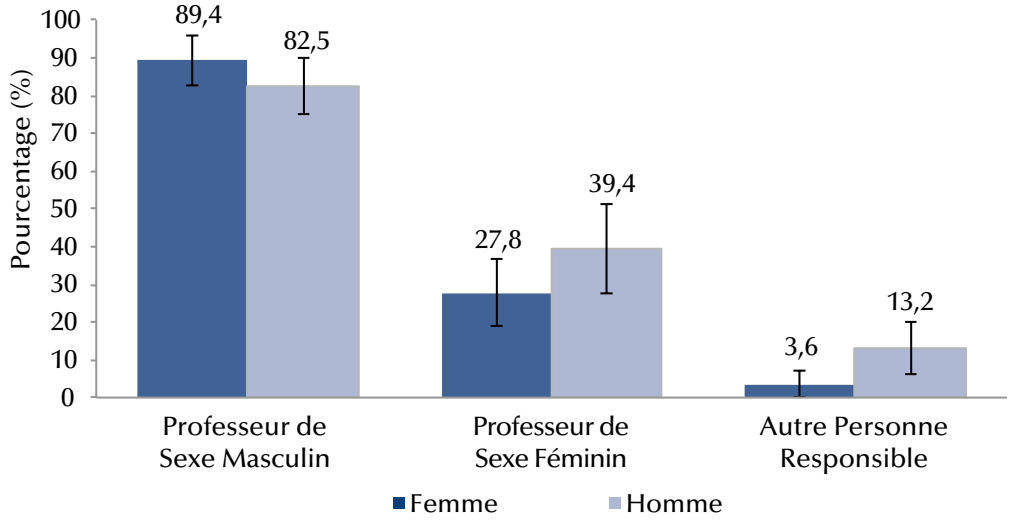

8.2.3 : Auteurs de violence physique perpétrée par un parent, un domestique ou un adulte de la famille durant l'enfance d'individus âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir subi cette violence durant les 12 mois qui ont précédé cette enquête (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

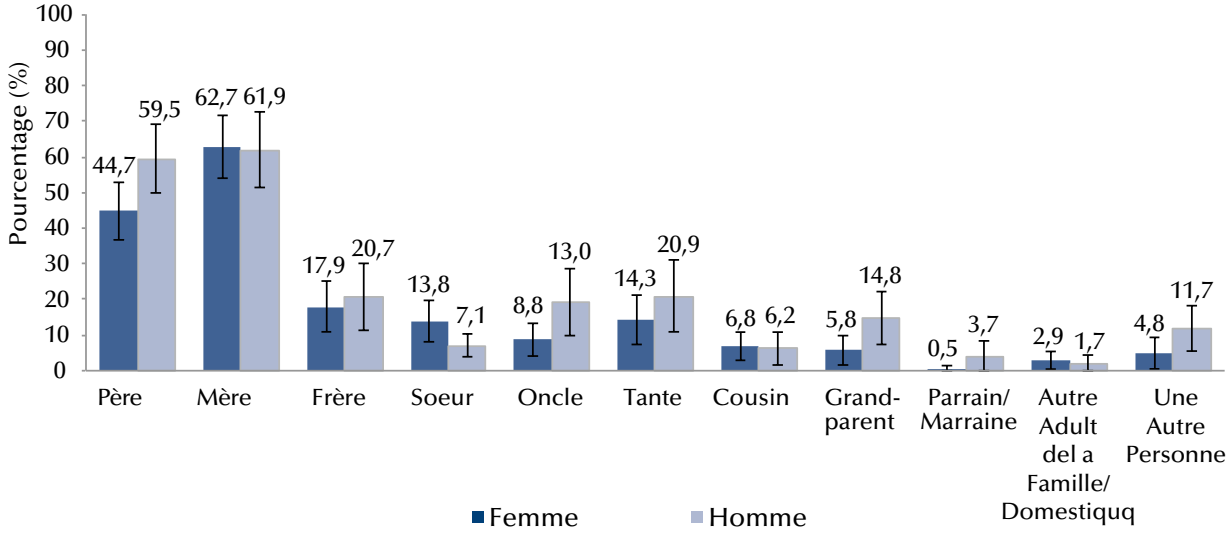

Les professeurs de sexe masculin étaient les auteurs les plus fréquents de toutes les formes de violence physique perpétrée par une personne responsable contre les individus âgés de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté un incident de violence physique durant les 12 mois précédant l'enquête : 86,2 % pour les femmes et 92,0 % pour les hommes. Ils sont suivis par les professeurs de sexe féminin avec 36,3 % pour les femmes et 33,6 % pour les hommes. (Figure 8.2.4, Appendice Tableau 8.2.4)

8.2.4 : Auteurs de violence physique perpétrée durant l'enfance par les répondants âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir expérimenté cette violence durant les 12 mois précédant cette enquête (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

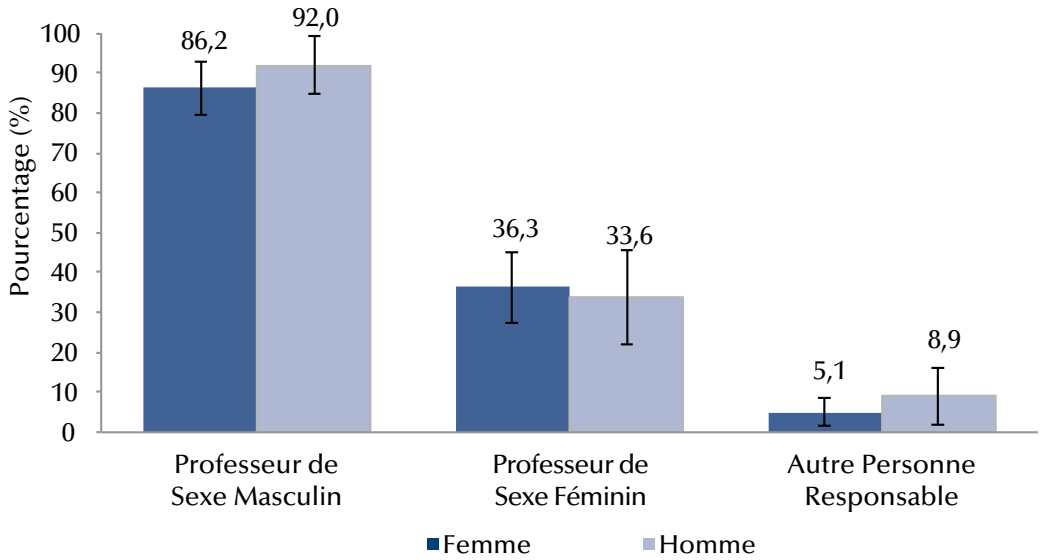

8.3 AUTEURS DE VIOLENCE ÉMOTIONNELLE

Dans cette section, nous décrivons les auteurs de quatre types de violence émotionnelle tels que décrits dans la Section 5 : (1) avoir le sentiment d'être considéré comme stupide ou inutile ; (2) avoir le sentiment d'être non désiré ; (3) avoir le sentiment de ne pas être aimé ; et (4) être menacé d'abandon.

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir expérimenté une violence physique avant l'âge de 18 ans et les individus âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir expérimenté une violence émotionnelle durant les 12 derniers mois, des données spécifiques ont été recueillies sur les types de parents, de domestiques et d'adultes de la famille qui auraient perpétré une forme quelconque de violence émotionnelle contre les répondants avant l'âge de 18 ans.

8.3.1 AUTEURS D'INCIDENTS DE VIOLENCE ÉMOTIONNELLE DURANT L'ENFANCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS

Parmi les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans, les mères (42,7 % et 40,0 %, respectivement) et les pères (29,1 % et 32,2 %, respectivement) étaient les auteurs les plus fréquents de toute forme de violence émotionnelle expérimentée par les répondants avant l'âge de 18 ans (Figure 8.3.1 ; Appendice Tableau 8.3.1).

8.3.1. Auteurs de violence émotionnelle perpétrée par un parent, un domestique ou un adulte de la famille durant l'enfance parmi les individus âgés 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir expérimenté cette violence avant l'âge de 18 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

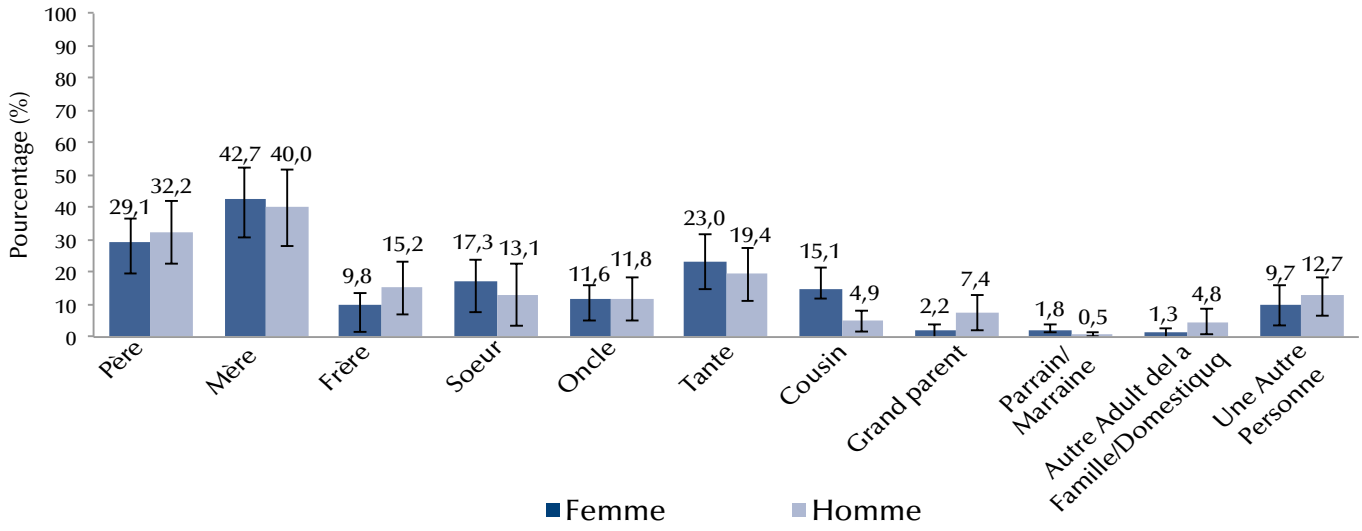

8.3.2 AUTEURS DE TOUTE FORME DE VIOLENCE ÉMOTIONNELLE PERPÉTRÉE DURANT L'ENFANCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS.

Parmi les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté une violence émotionnelle perpétrée par un parent, un domestique, ou un autre adulte de la famille durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête , les mères (57,5 % et 34,3 %, respectivement) et les pères (33,2 % et 31,6 %, respectivement) étaient les auteurs les plus courants de toute forme de violence émotionnelle expérimentée durant l'enfance (Figure 8.3.2 ; Appendice Tableau 8.3.2). Parmi les femmes âgées de 13 à 17 ans, le pourcentage de mères qui étaient les auteurs d'incidents de violence émotionnelle était plus élevé que celui des pères.

8.3.2 : Auteurs de violence émotionnelle par un parent, un domestique ou autre adulte de la famille durant l'enfance contre les individus âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir expérimenté cette violence durant les 12 mois qui ont précédé l'Enquête

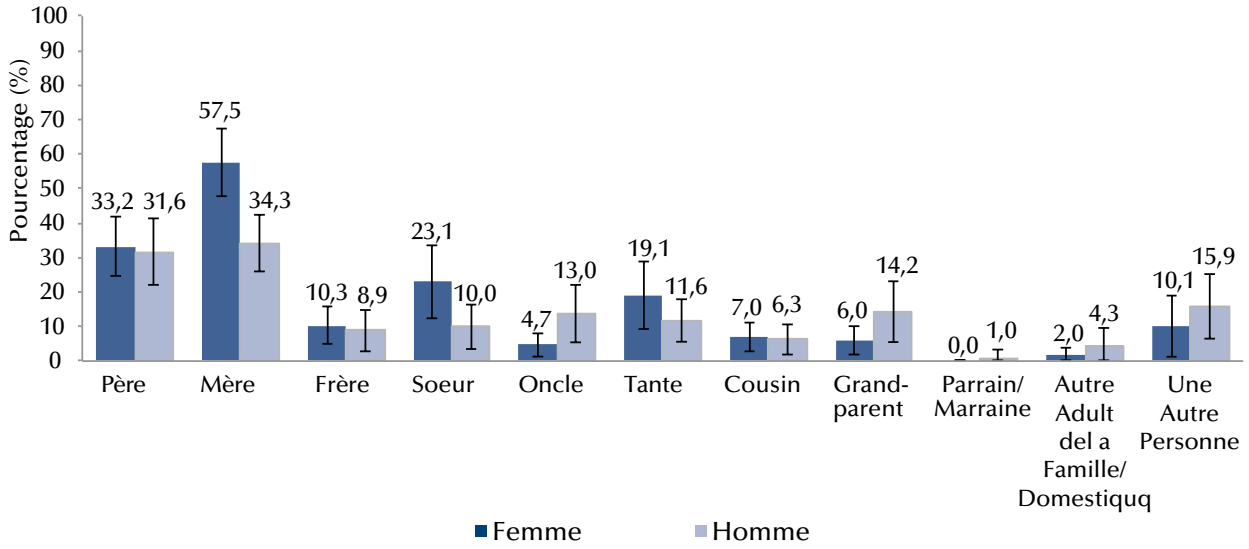

SECTION 9 : LE CONTEXTE DE L'ABUS SEXUEL PERPÉTRÉ CONTRE LES ENFANTS

POINTS IMPORTANTS

- Les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté une forme ou une autre d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans ont déclaré que le plus souvent le premier incident avait eu lieu dans leur propre résidence ou sous une tente.
- Parmi les répondants, femmes et hommes, âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, les endroits les plus courants où ils avaient expérimenté le plus récent abus sexuel étaient sur une route et dans leur propre résidence ou sous une tente.

Cette section examine le contexte dans lequel les incidents d'abus sexuels perpétrés contre les enfants, plus spécifiquement l'endroit où l'acte de violence sexuelle a eu lieu. En comprenant mieux l'environnement où l'acte d'abus sexuel a lieu et comment ce facteur peut être différent selon le type d'abus et le sexe de l'enfant, les décideurs politiques peuvent concevoir des programmes de prévention plus spécifiques et appropriés qui devront finalement être plus efficaces et accompagnés d'efforts d'intervention.

9.1 LIEU OÙ L'ABUS SEXUEL A EU LIEU

Les estimations de fréquence relatives au site où l'abus sexuel a eu lieu sont présentées pour le premier incident d'abus sexuel rapporté par les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans, ainsi que pour le 1er incident de chacun des quatre sous-types d'abus sexuels (attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel forcé, rapport sexuel sous contrainte physique). De même, les estimations de fréquence relatives au site où le plus récent incident d'abus sexuel a eu lieu, sont présentées pour les individus âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un abus sexuel 12 mois avant l'enquête, et pour les sous-types d'abus sexuel pour lesquels nous avons pu avoir une taille d'échantillon suffisante. Lorsque les répondants ont expérimenté plus d'un type d'abus sexuel pour le même groupe d'âge (17,3 % des femmes et 15,1 % des hommes âgés de 18 à 24 ans, 28,6 % des femmes et 23,2 % des hommes âgés de 13 à 17 ans), nous avons fait une sélection aléatoire pour identifier un incident permettant de recueillir des données qui serviront à évaluer l'ensemble des sites.

9.1.1 ENDROIT OÙ L'INCIDENT D'ABUS SEXUEL A EU LIEU : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

Les femmes et les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté une forme ou une autre de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans, ont déclaré que souvent le premier incident avait eu lieu dans la résidence du répondant/tente (40,4 % et 38,8 %, respectivement), la résidence/tente de l'auteur (18,4 % et 20,3 %, respectivement) ou sur une route (22,4 % et 13,9 %, respectivement) (Figure 9.1.1, Appendice Tableau 9.1.1).

9.1.1 : Endroit où le premier incident d'abus sexuel a eu lieu tel que déclaré par les individus âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans

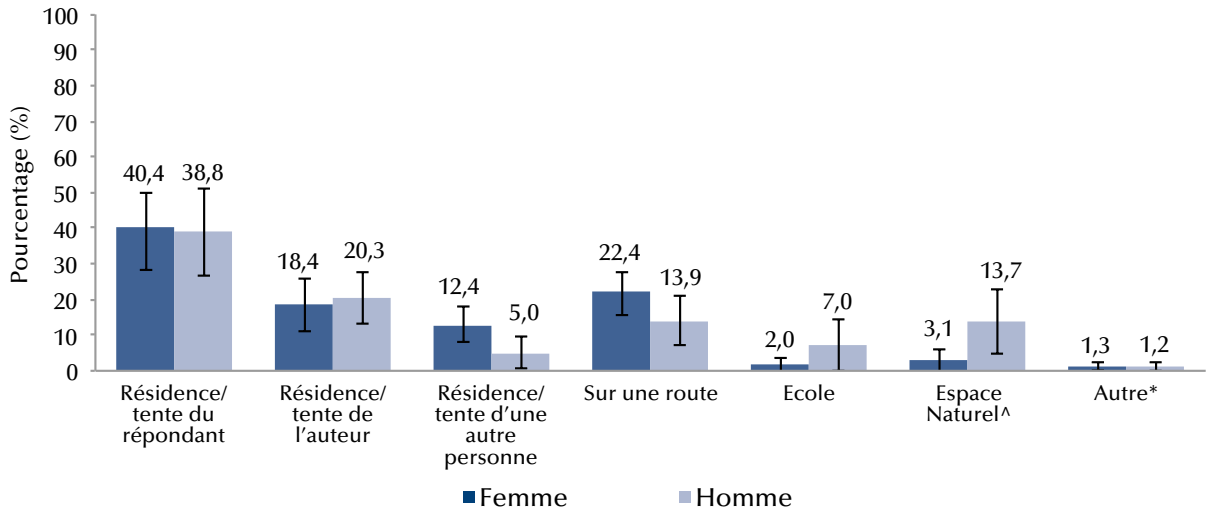

^ Comprend un champ, un plan d'eau, ou un autre espace naturel

* Comprend marché/magasin, à l'intérieur d'une voiture/autobus/toilettes/latrines

Dans le cas des femmes âgées de 18 à 24 ans, l'endroit le plus courant où le premier incident d'abus sexuel a eu lieu était similaire selon chacun des sous-types d'abus sexuel tels que la tentative de rapport sexuel non désiré, le rapport sexuel sous contrainte physique et le rapport sexuel forcé ; les endroits les plus fréquents sont : la résidence/tente du répondant et la résidence de l'auteur (Appendice Tableau 9.1.2). Parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un attouchement non désiré durant leur enfance, la résidence/tente du répondant ou une route étaient les endroits les plus communs où avaient eu lieu les abus sexuels. Dans le cas des hommes âgés de 18 à 24 ans, le lieu où s'était passé le premier incident d'abus sexuel était réparti de la même manière que pour les incidents d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel et de rapport sexuel sous contrainte ; et la résidence/tente du répondant était l'endroit prédominant (Appendice Tableau 9.1.3). Le nombre de répondants n'était pas suffisamment élevé pour permettre de se prononcer sur la distribution des endroits où ont lieu les incidents de rapports sexuels forcés physiquement expérimentés par les hommes âgés de 18 à 24 ans.

9.1.2 ENDROIT OÙ L'INCIDENT D'ABUS SEXUEL A EU LIEU : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS.

Dans le cas des femmes et des hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête, le lieu le plus courant où s'était passé leur plus récent incident était dans les rues (27,8 % et 32,7 %, respectivement), la résidence/tente du répondant (25,6 % et 23,3 %, respectivement) et la résidence ou tente de l'auteur (15,5 % et 23,1 %, respectivement) (Figure 9.1.2, Appendice Tableau 9.1.4).

9.1.2 : Lieu du plus récent incident d'abus sexuel expérimenté par les individus âgés de 13-17 ans durant les 12 mois précédant cette enquête (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

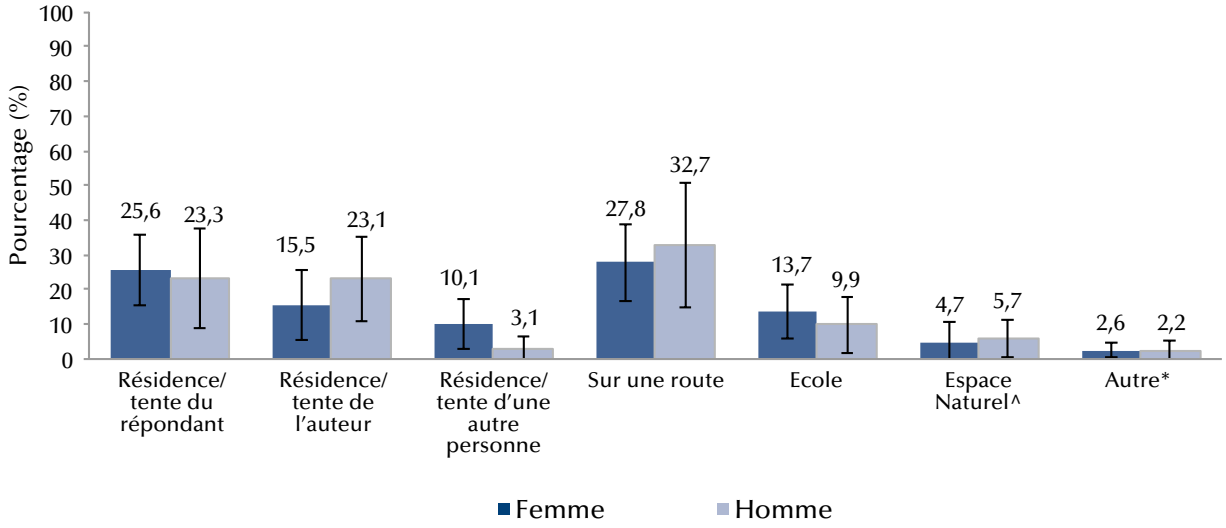

^ Comprend un champ, un plan d'eau, ou un autre espace naturel
* Comprend marché/magasin, à l'intérieur d'une voiture/autobus/toilettes/latrines

Dans le cas des femmes âgées de 18 à 24 ans, l'endroit le plus courant où le plus récent incident d'abus sexuel était différent pour l'incident d'attouchement sexuel non désiré et la tentative de rapport sexuel. Pour les femmes et les hommes, la rue était l'endroit le plus courant où avait eu lieu un incident d'attouchement sexuel non désiré (36,9 %et 37,9 % respectivement), alors que les femmes ont déclaré que l'école était le deuxième endroit le plus courant (18,9 %) ; pour les hommes, c'était la résidence/tente de l'auteur (19,5 %) (Appendice Tableaux 9.1.5, 9.1.6). Pour les incidents les plus récents de tentative de rapport sexuel qui ont eu lieu durant les 12 mois précédant l'enquête, l'endroit le plus courant dans le cas des femmes était leur propre résidence/tente (42,1 %), tandis que pour les hommes, c'était la résidence/tente de l'auteur (36,8 %) (Appendice Tableaux 9.1.5, 9.1.6).

SECTION 10 : SERVICES DISPONIBLES AUX ENFANTS QUI ONT EXPÉRIMENTÉ UN ABUS SEXUEL

POINTS IMPORTANTS

- Près de 6 sur 10 femmes et 4 sur 10 hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans l'ont rapporté à quelqu'un.
- Près de 1 Haïtien sur 10 âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans n'ont reçu aucune assistance professionnelle.
- Plus de la moitié des Haïtiens qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel durant leur enfance n'ont pas reçu d'assistance professionnelle car ils ne le voulaient pas, n'en n'avaient pas besoin ou pensaient que l'incident n'était pas un problème.
- Près de 2 Haïtiens sur 10 âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans voulaient avoir une assistance supplémentaire alors que ces services n'étaient pas à leur portée.
- La thérapie était le type de service le plus demandé par les femmes et les hommes qui avaient expérimenté un incident d'abus sexuel durant leur enfance.

L'objectif principal de cette section est de décrire les comportements des Haïtiens qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel durant leur enfance par rapport à la recherche de services appropriés. Cette section explique également si aucun incident d'abus sexuel n'a été rapporté à quelqu'un ou si des services professionnels avaient été reçus. Les raisons pour lesquelles les services professionnels n'avaient pas été reçus en plus des types de services disponibles sont indiquées dans cette section.

10.1 RAPPORT ET DÉCLARATION D'UN ABUS SEXUEL

10.1.1 RAPPORT ET DÉCLARATION D'UN ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

10.1.1 : Pourcentage de répondants âgés de 18 à 24 ans ayant déclaré avoir fait part à quelqu'un de l'abus qu'ils ont expérimenté avant l'âge de 18 ans. (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

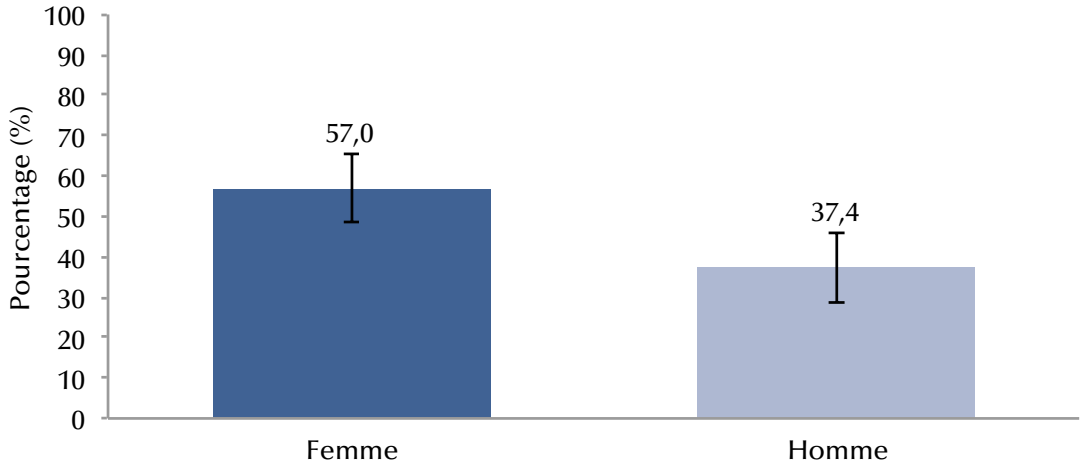

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel durant leur enfance, 57,0 % (95 % CI, 48,3 - 65,7) des femmes et 37,4 % (95 % CI, 28,1 - 46,7) des hommes ont rapporté cet incident d'abus sexuel à quelqu'un (Figure 10.1.1). Les femmes étaient beaucoup plus aptes que les hommes à rapporter cet incident d'abus sexuel à quelqu'un.

10.1.2 : Individus à qui un incident d'abus sexuel a été révélé par des individus ayant expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant de 18 ans* (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

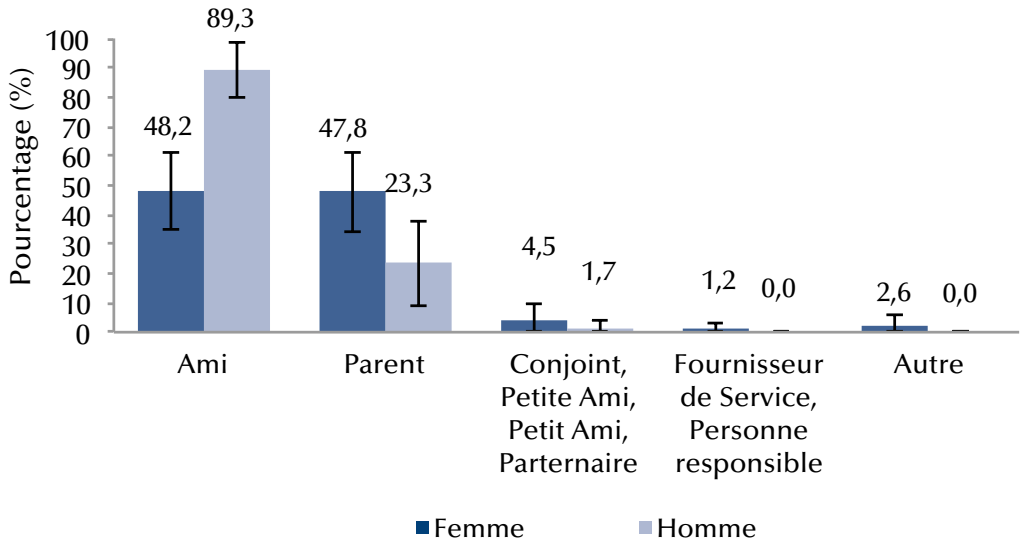

*Le total peut être plus de 100 % étant donné que les incidents peuvent avoir été rapportés à plus d'une personne.

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont rapporté à quelqu'un un incident d'abus sexuel, les femmes étaient portées à le dire indifféremment à un ami ou un parent (48,2 % et 47,8 %, respectivement), tandis que les hommes avaient plus tendance à le dire à un ami au lieu d'un parent (89,3 % et 22,3 %, respectivement) (Figure 10.1.2, Appendice Tableau 10.1.1).

10.1.2 RAPPORT ET DÉCLARATION D'UN ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Cette section décrit le comportement des individus âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un abus sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête en ce qui a trait au rapport et à la déclaration d'un abus sexuel à une autre personne afin d'identifier le comportement actuel de ces individus par rapport aux services disponibles.

10.1.3 : Pourcentage d'Haïtiens qui ont révélé à une autre personne avoir expérimenté un incident d'abus sexuel qui a eu lieu durant les 12 derniers mois - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 17 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

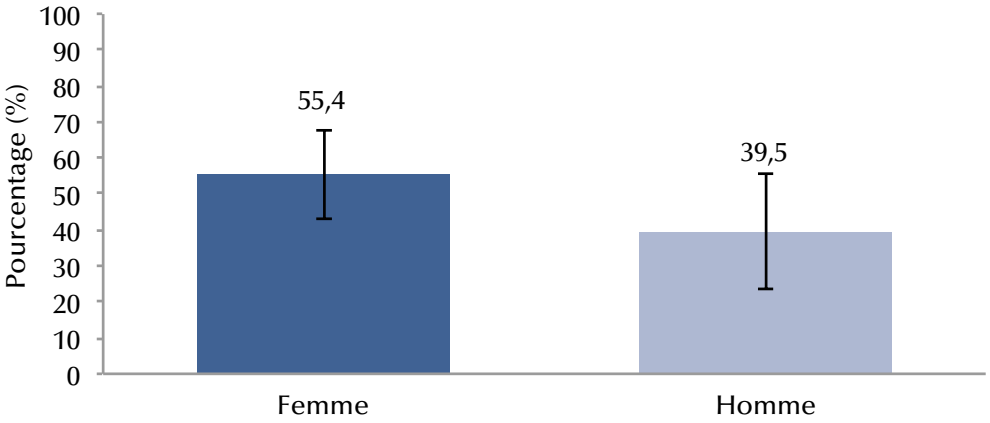

On a remarqué que 55,4 % des femmes et 39,5 % des hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête l'ont révélé à une personne (Figure 10.1.3). Aucune différence importante n'a été notée entre le pourcentage de femmes et d'hommes qui ont rapporté à un individu qu'ils avaient expérimenté un incident d'abus sexuel (enfance) durant les 12 derniers mois.

Parmi ceux qui ont rapporté à une autre personne un incident d'abus sexuel, le plus souvent les femmes et les hommes l'ont dit à un ami (57,2 % et 64,7 %, respectivement) et/ou à un parent (40,8 % et 29,6 %, respectivement) (Appendice Tableau 10.1.2).

10.2 COMPORTEMENT PAR RAPPORT AUX SERVICES DISPONIBLES EN CAS D'ABUS SEXUEL

10.2.1 COMPORTEMENT PAR RAPPORT AUX SERVICES DISPONIBLES EN CAS D'ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

Cette section décrit le comportement des Haïtiens vis-à-vis des services disponibles en cas d'abus sexuel dans le cas d'individus âgés de 18 à 24 ans qui ont reçu des services professionnels pour toute forme d'abus sexuel expérimenté avant l'âge de 18 ans.

10.2.1 : Pourcentage d'Haïtiens ayant reçu des services professionnels parmi ceux qui ont expérimenté un abus sexuel avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

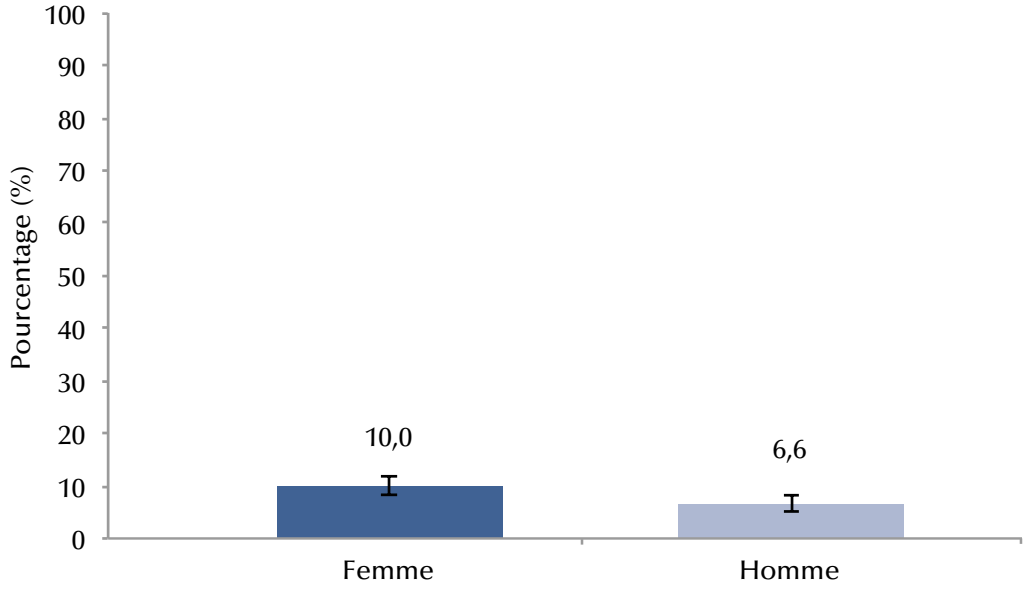

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un abus sexuel durant leur enfance, 10,0 % des femmes et 6,6 % des hommes n'ont pas reçu de services professionnels pour quel que soit le type d'incident d'abus sexuel (Figure 10.2.1). De ceux qui ont reçu des services, les soins médicaux étaient le type de service le plus communément reçu par les femmes et les hommes (8,8 % et 5,0 %, respectivement), suivi par des thérapies fournies par des professionnels (3,5 % et 2,0 %, respectivement), la police, les services de sécurité ou de protection (1,8 % et 2,4 %, respectivement) et des conseils légaux (1,2 % et 0,4 %, respectivement) (Appendice Tableau 10.2.1). Aucune différence importante n'a été notée entre le pourcentage de femmes et d'hommes qui n'ont reçu aucun service professionnel suite à un incident d'abus sexuel.

Les Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel durant leur enfance ont donné plusieurs raisons qui expliquent pourquoi ils n'avaient pas eu accès à des services professionnels. Parmi les femmes et les hommes, la raison la plus courante était qu'ils ne voulaient pas ou n'avaient pas besoin de ces services ou qu'ils pensaient que l'incident n'était pas un problème (58,2 % et 65,4 %, respectivement), suivi par le sentiment que les services offerts étaient inutiles (26,8 % et 35,8 %, respectivement) et/ou n'étaient pas au courant des services offerts ou comment y accéder (25,7 % et 21,7 %, respectivement) (Figure 10.2.2 ; Appendice Tableau 10.2.2). Il faut noter que 14,3 % des femmes et 9,0 % des hommes ont déclaré ne pas avoir reçu de services car ils avaient peur de subir d'autres violences. De plus, 9,1 % des femmes et 22,5 % des hommes ont déclaré qu'ils n'avaient pas cherché à obtenir des services soit qu'ils ne pouvaient pas se les payer ou bien que ces services étaient trop éloignés de leur lieu de résidence (Appendice Tableau 10.2.2).

10.2.2 : Principales raisons qui ont empêché les répondants qui ont expérimenté des abus sexuels avant l'âge de 18 ans et qui n'ont pas reçu de services professionnels * - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

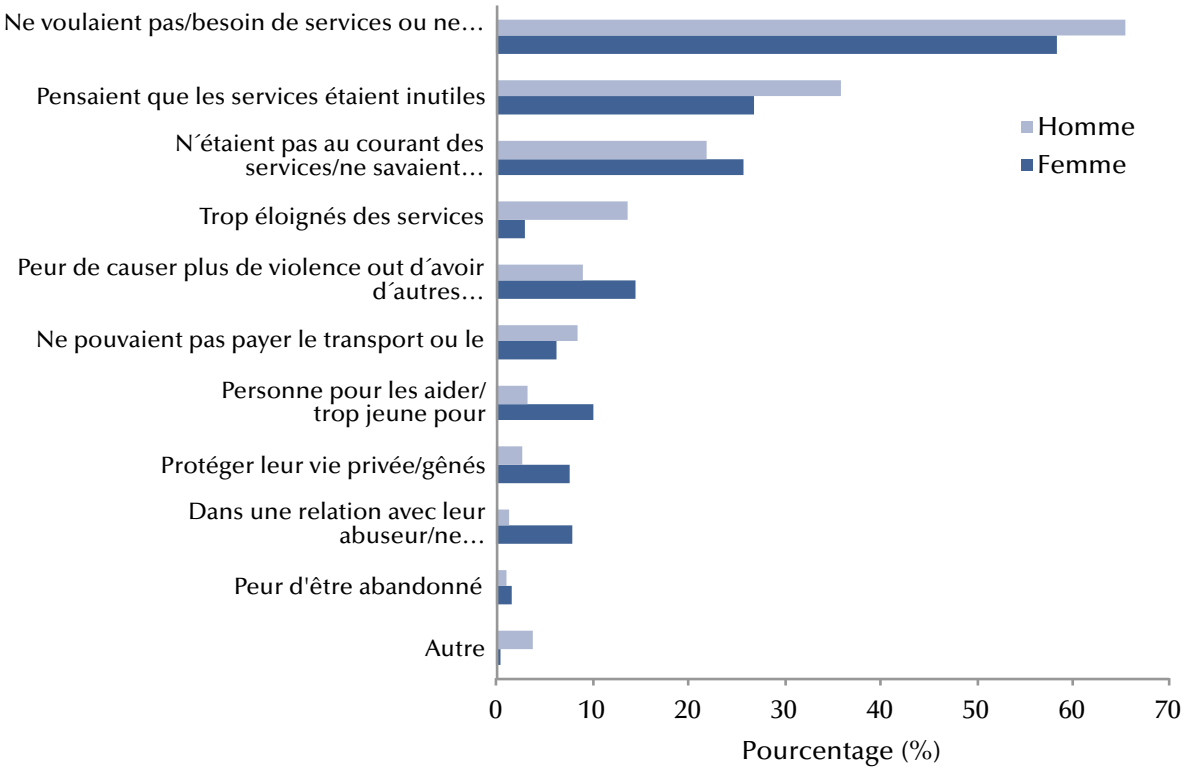

* Le total peut être plus que 100 % étant donné qu'il a été rapporté que plusieurs barrières empêchent l'accès aux services

10.2.2 COMPORTEMENT PAR RAPPORT AUX SERVICES DISPONIBLES EN CAS D'ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Cette section décrit le comportement par rapport aux services disponibles des individus âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête afin d'identifier le comportement actuel de ces individus par rapport aux services disponibles.

Huit pourcent (8,6 %) des femmes et 1,0 % des hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel durant les 12 mois qui ont précédé cette enquête ont eu accès à des services professionnels suite à un incident d'abus sexuel, bien que cette différence n'était pas significative. Les services les plus couramment reçus par les femmes étaient : la police, les services de sécurité ou de protection (4,7 %), suivis par les services médicaux (4,4 %), les services légaux (3,7 %), et les services de thérapie fournis par des professionnels (3,4 %) (Appendice Tableau 10.2.3). En ce qui a trait aux hommes, aucune différence importante n'a été notée entre l'utilisation des différents services disponibles (tous 1,0 %) (Appendice Tableau 10.2.3).

Les Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel contre les enfants durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête ont donné plusieurs raisons qui ne leur ont pas permis d'avoir accès aux services disponibles. Parmi les femmes et les hommes, la raison la plus courante était qu'ils ne voulaient pas de ces services ou n'avaient pas besoin de ces services ou pensaient que l'incident n'était pas un problème (62,0 % et 73,7 %, respectivement) (Appendice Tableau 10.2.4). De plus, les femmes et les hommes, en général, pensaient que les services disponibles étaient inutiles (22,7 % et 38,7 %, respectivement) et/ou qu'ils ne savaient pas comment y accéder (30,2 % et 22,0 %, respectivement) (Appendice Tableau 10.2.4).

10.3 AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN CAS D'ABUS SEXUEL

10.3.1 AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN CAS D'ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

Parmi les individus qui ont expérimenté un abus sexuel durant leur enfance, 17,1 % des femmes et 19,8 % des hommes âgés de 18 à 24 ans voulaient d'autres services qui n'étaient pas disponibles (Figure 10.3.1, Appendice Tableau 10.3.1). Parmi les femmes et les hommes qui souhaitaient avoir accès à d'autres services : la thérapie (61,3 % et 84,9 %, respectivement), les services légaux (30,6 % et 8,0 %, respectivement), les programmes visant à leur permettre d'acquérir des connaissances (27,0 % et 14,5, respectivement), les services médicaux (26,4 % et 29,1 %, respectivement), les services policiers (16,0 % et 2,8 %, respectivement) (Appendice Tableau 10.3.2) étaient les plus fréquemment cités.

10.3.1 : Répondants qui souhaitent avoir accès à d'autres services qui ne sont pas disponibles parmi les individus qui ont expérimenté une forme ou une autre d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

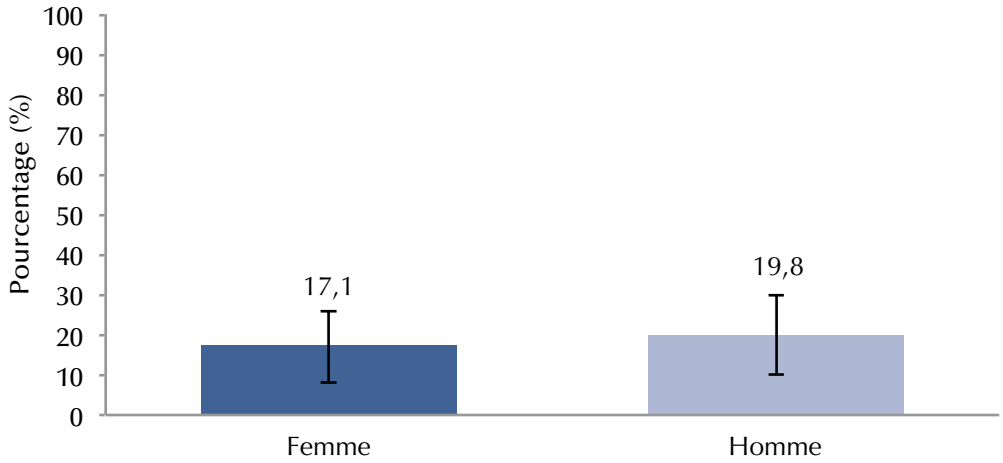

10.3.2 AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN CAS D'ABUS SEXUEL : INDIVIDUS ÂGÉS 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Parmi les Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête, 21,3 % des femmes et 15,0 % des hommes souhaitaient recevoir des services qui n'étaient pas disponibles (Appendice Tableau 10.3.3). Parmi les femmes qui souhaitaient avoir des services additionnels, les services suivant étaient le plus souvent mentionnés : la thérapie (39,7 %), les services médicaux (31,9 %), les services policiers (16,0 %), les services légaux (10,4 %), et les programmes visant à leur permettre d'acquérir des connaissances (7,3 %) (Appendice Tableau 10.3.4). Nous n'avions pas un échantillon de taille suffisante qui pourrait permettre de déterminer les types de services spécifiques souhaités par les hommes faisant partie de ce groupe d'âge (Appendice Tableau 10.3.4).

SECTION 11 : SERVICES DISPONIBLES AUX ENFANTS QUI ONT EXPÉRIMENTÉ UNE VIOLENCE PHYSIQUE

POINTS IMPORTANTS

- Seulement 1 sur 10 des Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident de violence physique avant l'âge de 18 ans ont reçu un service professionnel.
- Plus de la moitié de tous les hommes et femmes n'ont reçu aucun service professionnel suite à une violence physique expérimentée durant leur enfance car ils ne voulaient pas ou n'en n'avaient pas besoin ou encore pensaient que l'incident n'était pas un problème.
- Près d'un (1) Haïtien sur 7 âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique durant leur enfance souhaitaient recevoir des services qui n'étaient pas disponibles.
- Parmi les femmes et les hommes qui voulaient recevoir d'autres services suite à des incidents de violence physique, plus de la moitié voulaient recevoir des services de thérapie.

L'objectif principal de cette section est de décrire les comportements des Haïtiens qui ont expérimenté au moins un incident de violence physique avant l'âge de 18 ans. Cette section explique également si aucun service professionnel n'avait été reçu parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident de violence physique durant leur enfance. Les raisons pour lesquelles les services professionnels n'avaient pas été reçus en plus des types de services disponibles sont indiquées dans cette section.

11.1 COMPORTEMENT VIS-À-VIS DES SERVICES DISPONIBLES POUR LES CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE

11.1.1 COMPORTEMENT VIS-À-VIS DES SERVICES DISPONIBLES POUR LES CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

Cette section décrit le comportement des Haïtiens vis-à-vis des services disponibles dans le cas des individus âgés de 18 à 24 ans qui ont reçu des services professionnels pour tout incident de violence physique parmi les individus qui avaient expérimenté, avant l'âge de 18 ans, au moins un type de violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille ou par une personne responsable dans leur communauté.

11.1.1 : Pourcentage d'Haïtiens qui ont reçu un service professionnel pour un cas de violence physique parmi les individus qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

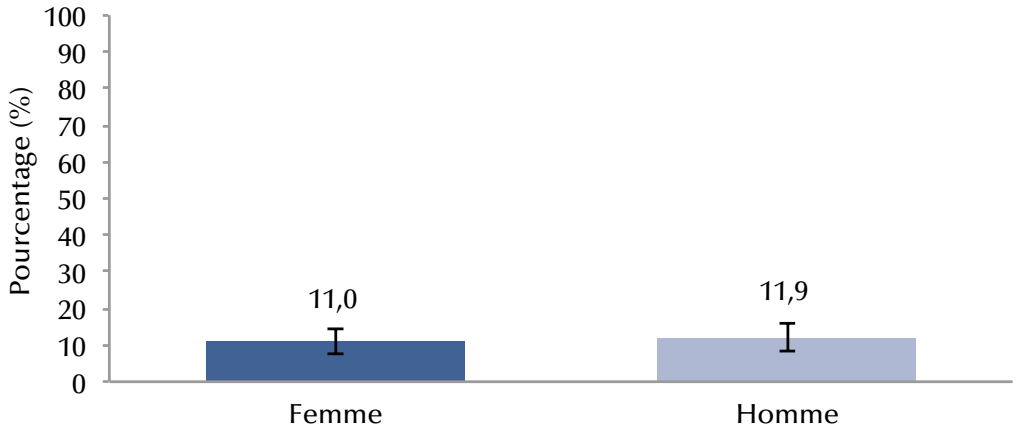

Parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique couramment durant leur enfance, 11 % des femmes et 11,9 % des hommes ont reçu des services professionnels suite à un incident de violence physique (Figure 11.1.1). Les services médicaux étaient les services les plus reçus par les femmes et les hommes (10,1 % et 8,9 %, respectivement) (Appendice Tableau 11.1.1). Un pourcentage peu élevé de femmes et d'hommes ayant expérimenté la violence physique ont eu accès à des services tels que : des séances de thérapie fournies par des professionnels (1,0 % et 2,6 %, respectivement), l'aide de la police, l'utilisation des services de sécurité ou de protection (1,0 % et 1,9 %, respectivement), et des services juridiques (0,5 % et 2,8 %, respectivement) (Appendice Tableau 11.1.1). Aucune différence significative n'a été notée entre le pourcentage d'hommes et de femmes qui ont eu accès à des services professionnels suite à un incident de violence physique.

Les Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique durant leur enfance ont donné plusieurs raisons pour lesquelles ils n'avaient pas eu accès à des services professionnels. Parmi les femmes et les hommes, la raison la plus courante était qu'ils ne voulaient pas ou n'avaient pas besoin de ces services ou qu'ils pensaient que l'incident n'était pas un problème (63,4 % et 61,8 %, respectivement), suivi par le sentiment que les services offerts étaient inutiles (33,2 % et 38,2 %, respectivement) et/ou n'étaient pas au courant des services offerts ou comment y accéder (21,6 % et 14,3 %, respectivement) (Figure 11.1.2 ; Appendice Tableau 11.1.2).

11.1.2 : Principales raisons pour lesquelles les répondants qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans n'avaient pas reçu de services professionnels * - tel que déclaré par des individus âgés de 18 à 24 ans. (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

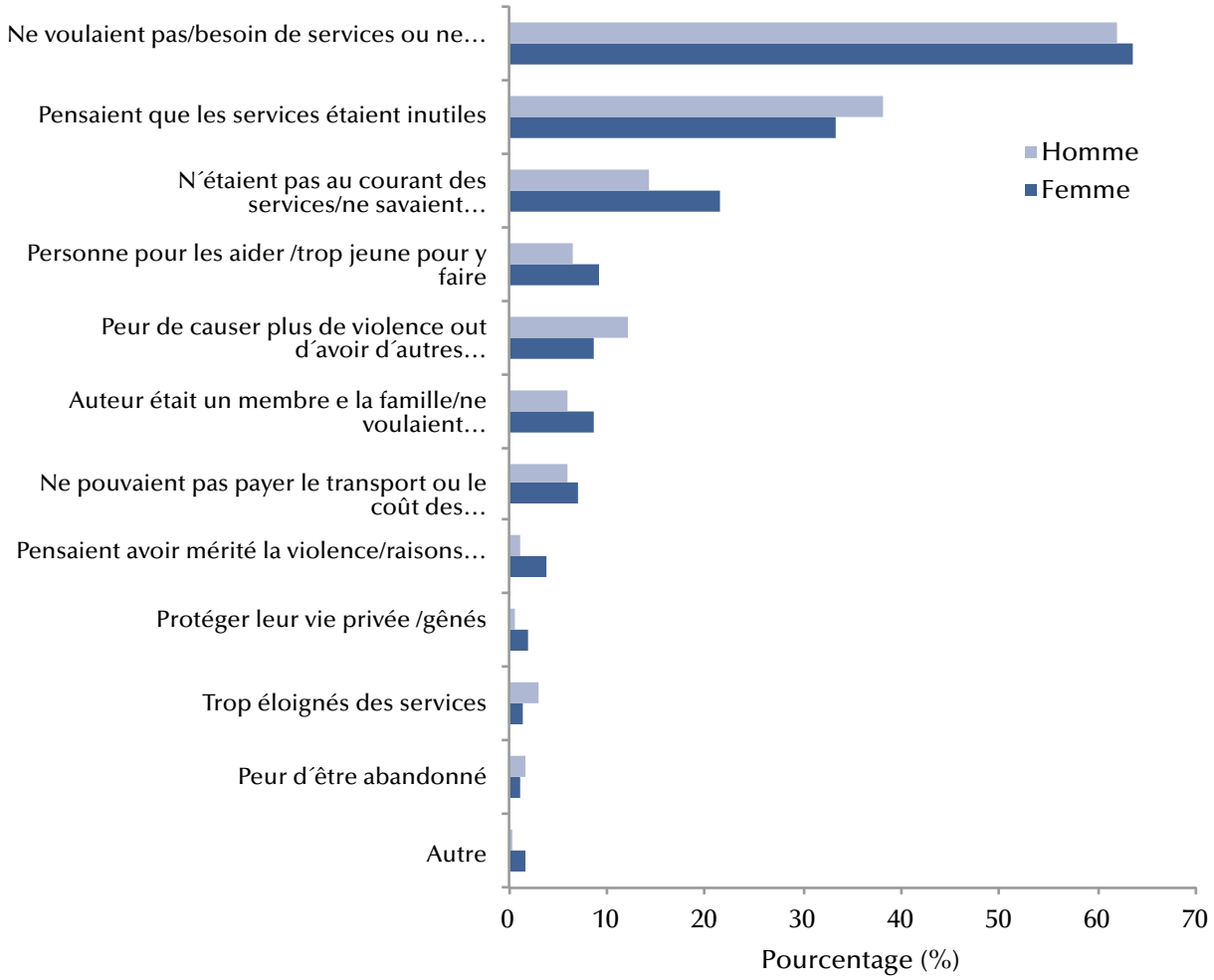

* Le total peut être plus que 100 % étant donné qu'il a été rapporté que plusieurs barrières empêchent l'accès aux services

11.1.2 COMPORTEMENT VIS-À-VIS DES SERVICES DISPONIBLES POUR LES CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Cette section décrit le comportement par rapport aux services disponibles des individus âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête afin d'identifier le comportement actuel de ces individus par rapport aux services disponibles.

Six pourcent (6,0 %) des femmes et 7,3 % des hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique durant les 12 mois qui ont précédé cette enquête ont eu accès à des services professionnels suite à un incident de violence physique. Les services plus fréquemment reçus par les femmes et les hommes étaient : les services médicaux (5,4 % et 6,5 %, respectivement) (Appendice Tableau 11.1.3). Moins de 1,0 % des femmes et des hommes ont reçu des thérapies fournies par des professionnels, eu recours à la police, bénéficié des services de sécurité ou de protection, ou bénéficié des services juridiques (Appendice Tableau 11.1.3). Aucune différence importante n'a été notée entre le pourcentage d'hommes et de femmes qui ont eu accès à des services professionnels suite à un incident de violence physique durant les 12 derniers mois.

Parmi les Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête , les raisons les plus courantes qui ne leur ont pas permis d'avoir accès à ces services étaient : qu'ils ne voulaient pas de ces services ou n'avaient pas besoin de ces services ou pensaient que l'incident n'était pas un problème (67,1 % et 65,3 %, respectivement), puis vient le sentiment que les services disponibles étaient inutiles (28,5 % et 35,6 %, respectivement) et/ou qu'ils ne savaient pas que ces services étaient disponibles ou comment y accéder (23,3 % et 21,8 %, respectivement) (Appendice Tableau 11.1.4).

11.2 AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE

11.2.1 AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

11.2.1 : Pourcentage Haïtiens qui souhaitent avoir accès à d'autres services qui n'étaient pas disponibles à ceux qui ont expérimenté une forme ou une autre de violence physique avant l'âge de 18 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

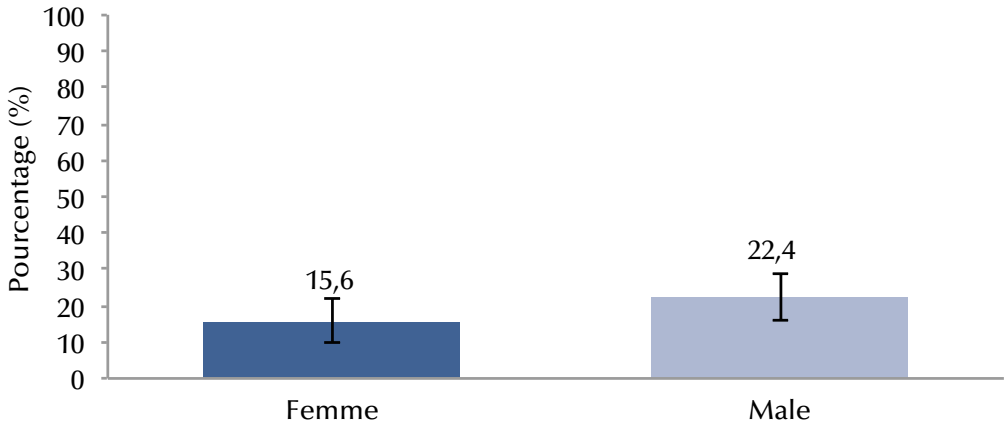

Seize pourcent (15,6 %) des femmes et 22,4 % des hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique durant leur enfance ont déclaré vouloir d'autres services qui n'étaient pas disponibles (Figure 11.2.1, Appendice Tableau 11.2.1). Parmi les femmes et les hommes souhaitant avoir accès à d'autres services, tels que : la thérapie (48,3 % et 55,4 %, respectivement), les services médicaux (28,9 % et 41,5 %, respectivement), les programmes visant à leur permettre d'acquérir des connaissances (13,5 % et 30,6 %, respectivement), les services juridiques (9,2 % et 16,2 %, respectivement), et les services policiers (3,8 % et 6,4 %, respectivement) étaient les plus fréquemment mentionnés (Appendice Tableau 11.2.2).

11.2.2 AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE : INDIVIDUS ÂGÉS 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Parmi les Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique durant les 12 mois précédant cette enquête, 14,6 % des femmes et 13,3 % des hommes souhaitaient recevoir des services qui n'étaient pas disponibles (Appendice Tableau 12.2.3). Parmi les femmes et les hommes qui souhaitaient avoir des services additionnels, les services suivants étaient le plus souvent mentionnés : la thérapie (59,8 % et 49,9 %, respectivement), les services médicaux (38,9 % et 60,8 %, respectivement), les programmes leur permettant d'acquérir des connaissances (18,3 % et 34,3 %, respectivement), les services policiers (8,5 % et 14,1 %, respectivement), et les services juridiques (2,8 % et 6,7 %, respectivement) (Appendice Tableau 11.2.4).

SECTION 12 : L'ABUS SEXUEL, LA VIOLENCE PHYSIQUE, LA VIOLENCE ÉMOTIONNELLE SUBIS DURANT L'ENFANCE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

POINTS IMPORTANTS

- Les femmes âgées de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel, la violence physique ou la violence émotionnelle perpétrée contre elles par un membre de la famille avant l'âge de 18 ans avaient probablement été diagnostiquées ou avaient eu des symptômes d'une infection sexuellement transmissible plus que les individus qui n'avaient pas expérimenté des incidents d'abus ou de violence.
- Les Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté une violence émotionnelle durant l'enfance étaient probablement plus prônes à avoir des idées suicidaires que les individus qui n'ont pas expérimenté la violence émotionnelle.
- Les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique ou émotionnelle durant leur enfance étaient plus enclins à avoir des idées suicidaires ou eu des symptômes d'un IST comparativement à ceux qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle.
- Une femme sur 6 âgées de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé avant l'âge de 18 ans est tombée enceinte.
- Les femmes âgées 13-17 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel au cours de la dernière année ont présenté de manière significative, un taux de consommation d'alcool plus élevé, ont déjà eu des idées suicidaires et ont présenté les diagnostics ou des symptômes d'infections sexuellement transmissibles comparé à celles qui n'avaient pas expérimenté la violence sexuelle.
- Les femmes âgées 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel, la violence physique ou émotionnelle durant l'année précédente étaient, de manière significative, plus enclins à déclarer une profonde détresse mentale que celles qui n'avaient pas expérimenté la violence physique.
- Les femmes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle durant l'année précédente étaient, de manière significative, plus prônes à déclarer une importante détresse mentale, à avoir des idées suicidaires et présenter des diagnostics ou des symptômes d'infections sexuellement transmissibles comparé à celles qui n'ont pas expérimenté la violence émotionnelle.
- Une femme sur 10 âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel non désiré durant l'année dernière est tombée enceinte.

Dans cette section, nous étudions la différence existant entre la santé mentale actuelle et les conséquences sur la santé mentale des hommes et des femmes qui ont expérimenté l'abus sexuel, la violence physique et la violence émotionnelle et ceux qui n'ont pas expérimenté l'abus sexuel, la violence physique et la violence émotionnelle. Plus spécifiquement, nous avons évalué la santé mentale pendant les 30 derniers jours, la consommation d'alcool, le tabagisme, les idées suicidaires ou tentatives de suicide, et les diagnostics ou symptômes d'infections sexuellement transmissibles (IST). Nous avons aussi évalué le pourcentage de femmes qui ont déclaré des grossesses suite à un rapport sexuel achevé et non désiré. Les différences entre le statut actuel de la santé de ces enfants qui ont déclaré avoir expérimenté l'abus sexuel ou la violence physique ou émotionnelle et ceux qui n'ont pas eu ces expériences permet d'avoir une meilleure perception des potentielles conséquences sur la santé liées à la violence vécue durant l'enfance et peuvent orienter les efforts consentis en termes de politiques et d'intervention. Afin d'examiner l'importance de ces associations, nous avons utilisé une régression logistique pour calculer la probabilité (« P-value ») que ces associations arriveraient par hasard. Les « P-value » de moins de p=0,05 étaient considérés statistiquement significatifs.

Durant les 30 derniers jours, la santé mentale a été évaluée en utilisant l'échelle de détresse psychologique de Kessler (K6) qui comprend 6 questions permettant d'évaluer l'état émotionnel d'une personne durant une période spécifique.[38] Chaque question-réponse reçoit une note entre 0 (à aucun moment) et 4 (tout le temps) ; le total des points peut être de 0 à 24. Une note entre 5 et 12 points indique une détresse mentale moyenne et une note de 13 points ou plus indique une profonde détresse mentale.[39]

12.1 EXPÉRIENCES D'ABUS SEXUEL OU DE VIOLENCE PHYSIQUE OU ÉMOTIONNELLE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

12.1.1 EXPÉRIENCES D'ABUS SEXUEL OU DE VIOLENCE PHYSIQUE OU ÉMOTIONNELLE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES FEMMES : FEMMES ÂGÉES DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

Parmi les femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans, des différences peu significatives avaient été notées dans les cas de détresse mentale ou profonde parmi les femmes qui avaient vécu des expériences d'abus sexuel ou de violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans et celles qui n'avaient pas fait ces expériences (Appendice Tableau 12.1.1). Cependant, les femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance étaient probablement plus portées à expérimenter une profonde détresse mentale que celles qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle (27,6 % versus 17,2 %, respectivement) (Appendice Tableau 12.1.1).

Les femmes âgées de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel, la violence physique ou la violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans étaient plus sujettes à avoir un diagnostic ou des symptômes d'IST (77,3 %, 68,9 %, 71,4 %, respectivement) que les femmes qui n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel ou la violence durant leur enfance (56,8 %, 51,7 %, 56,9 %, respectivement) (Appendice Tableau 12.1.2). Les femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté la violence sexuelle ou émotionnelle avant l'âge de 18 ans étaient plus enclines à déclarer qu'elles avaient eu des idées suicidaires (39,7 % et 40,5 %, respectivement) que celles qui n'avaient pas expérimenté la violence sexuelle ou émotionnelle au même âge (27,3 % et 24,8 %, respectivement) (Appendice Tableau 12.1.2).

La figure 12.1.1 présente les conséquences d'un rapport sexuel achevé et non désiré– rapport sexuel physiquement forcé ou contraint—et si ce rapport a entrainé une grossesse. Seize pourcent des femmes âgées de 18 à 24 ans ayant rapporté un rapport sexuel achevé ont déclaré être tombées enceintes par la suite (Appendice Tableau 12.1.3).

Figure 12.1.1 Pourcentage de femmes âgées de 18-24 ans qui ont rapporté une grossesse parmi celles qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré. (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

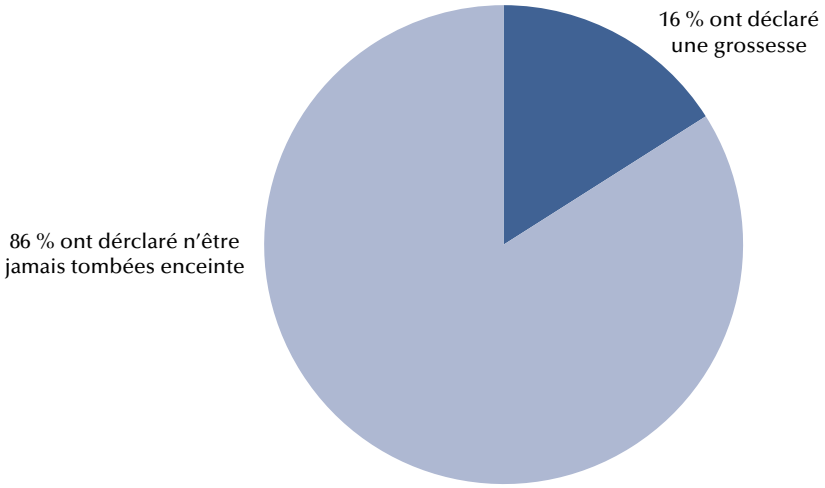

12.1.2 EXPÉRIENCES D'ABUS SEXUEL OU DE VIOLENCE PHYSIQUE OU ÉMOTIONNELLE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES HOMMES : HOMMES ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

Durant les 30 derniers jours, les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel, la violence physique ou la violence émotionnelle durant leur enfance étaient, de manière significative, plus susceptibles de ressentir une profonde détresse mentale que ceux qui n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel, la violence physique ou la violence émotionnelle (Appendice Tableau 12.1.4).

L'Appendice Tableau 12.1.5 présente les résultats dans le cas des hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient ou n'avaient pas expérimenté l'abus/violence avant l'âge de 18 ans et les conséquences négatives sur leur santé : avoir consommé plus de boissons alcoolisées, avoir utilisé des produits à base de tabac, avoir eu des désirs

ou tentatives de suicide, et avoir eu un diagnostic ou symptôme d'une IST. Les hommes âgés de 18-24 qui ont expérimenté la violence sexuelle ou émotionnelle avant l'âge de 18 ans avaient, de manière significative, plus souvent reçu un diagnostic ou eu des symptômes d'une IST (30,7 % et 33,3 %, respectivement) que les hommes qui n'avaient pas fait ces expériences (20,3 % et 18,6 %, respectivement). Les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique ou émotionnelle avant l'âge de 18 ans étaient aussi, de manière significative, plus enclins à déclarer avoir eu des idées suicidaires (11,7 % et 17,4 %, respectivement) que ceux qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle (6,3 % et 6,4 %, respectivement). Les hommes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans étaient, de manière significative, plus enclins à consommer des boissons alcoolisées (69,1 %) comparativement à ceux qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle (54,9 %).

12.2 EXPÉRIENCES D'ABUS SEXUEL OU DE VIOLENCE PHYSIQUE OU ÉMOTIONNELLE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

12.2.1 EXPÉRIENCES D'ABUS SEXUEL OU DE VIOLENCE PHYSIQUE OU ÉMOTIONNELLE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

Parmi les femmes haïtiennes âgées de 13 à 17 ans, celles qui ont expérimenté l'abus sexuel ou la violence physique ou émotionnelle durant les 12 derniers mois étaient, de manière significative, plus enclines à ressentir une profonde détresse mentale que celles qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel ou de violence physique ou émotionnelle (21,4 % versus 11,1 % pour l'abus sexuel ; 20,3 % versus 8,6 % pour la violence physique ; 25,5 % versus 8,1 % pour la violence émotionnelle) (Appendice Tableau 12.2.1). Aucune différence importante n'a été notée dans les cas de détresse mentale moyenne et de profonde détresse mentale entre celles qui avaient expérimenté l'abus sexuel, la violence physique et la violence émotionnelle et celles qui n'avaient pas vécu ces expériences.

Les femmes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel au cours de la dernière année étaient, de manière significative, plus sujettes à avoir consommé de l'alcool, à avoir déjà pensé au suicide , et ont eu un diagnostic ou des symptômes d'une IST (41,5 %, 46,1 %, et 64,8 %, respectivement) comparé aux femmes qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel (19,3 %, 16,3 %, et 34,4 %, respectivement) (Appendice Tableau 12.2.2). Les femmes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique au cours de la dernière année étaient, de manière plus significative, plus portées à déclarer avoir eu des idées suicidaires que celles qui n'avaient pas expérimenté la violence physique (28,8 % versus 17,7 %). Les femmes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle au cours de la dernière année étaient, de manière significative, plus sujettes la consommation de boissons alcoolisées, à des idées suicidaires, et à un diagnostic ou des symptômes d'une IST (33,5 %, 46,3 %, 24,1 % et 54,8 % respectivement) que celles qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle (19,7 %, 12,6 %, 6,0 % et 34,4 % respectivement).

Onze pourcent (11 %) de femmes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé et non voulu, ont déclaré être tombées enceintes par la suite (Appendice Tableau 12.2.3).

Figure 12.2.1 Pourcentage de femmes âgées de 13-17 ans qui ont déclaré une grossesse parmi celles qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré durant les 12 derniers mois

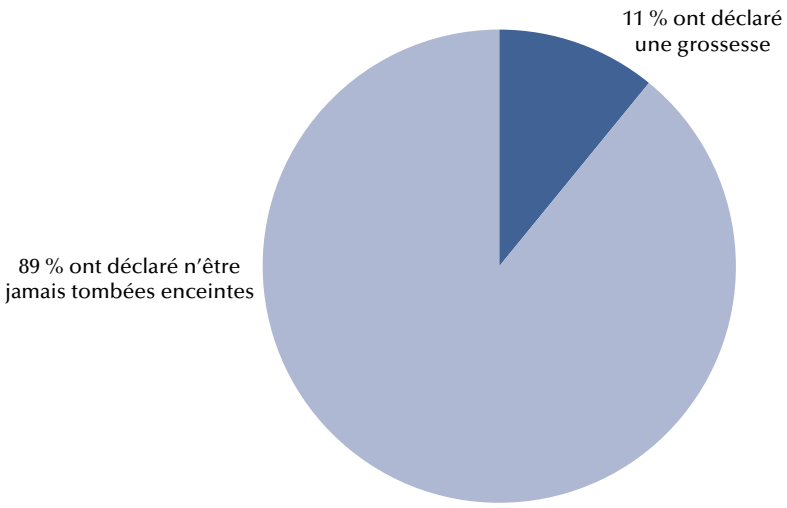

12.2.2 EXPÉRIENCES D'ABUS SEXUEL OU DE VIOLENCE PHYSIQUE OU ÉMOTIONNELLE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES HOMMES : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13-17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Les hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique ou émotionnelle durant l'année précédant l'enquête étaient, de manière significative, plus sujets à ressentir une profonde détresse mentale au cours des 30 derniers jours que ceux qui n'avaient pas expérimenté ces formes de violence au cours de la dernière année (9,6 % versus 4,3 % pour la violence physique ; 14,0 % versus 4,8 % pour la violence émotionnelle) (Appendice Tableau 12.2.4). La relation existant entre l'abus sexuel qui a eu lieu au cours de la dernière année et la santé mentale évaluée au cours des 30 derniers jours parmi les hommes âgés de 13 à 17 ans n'était pas de manière significative différente, que les individus aient expérimenté ou pas l'abus sexuel (Appendice Tableau 12.2.4).

Les hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un abus sexuel au cours de la dernière année étaient, de manière significative, plus enclins à avoir déjà consommé de l'alcool (52,1 %) et du tabac (8,7 %) que les hommes qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel (36,0 % et 3,6 %, respectivement) (Appendice Tableau 12.2.5). Les hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique au cours de la dernière année étaient, de manière significative, plus enclins à la consommation de tabac (7,0 %) et à avoir des idées suicidaires (10,2 %) que les hommes qui n'avaient pas expérimenté la violence physique (2,6 % and 4,1 %, respectivement) (Appendice Tableau 12.2.5). Les hommes âgés de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté la violence émotionnelle au cours de la dernière année étaient, de manière significative, plus enclins à avoir des idées suicidaires (13,7 %), des symptômes d'un IST ou à être diagnostiqués (26,2 %) que les hommes qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle (5,0 % et 17,2 % respectivement) (Appendice Tableau 12.2.5)

SECTION 13 : ABUS SEXUEL DURANT L'ENFANCE : CONNAISSANCES ET COMPORTEMENTS LIÉS AU VIH

POINTS IMPORTANTS

- Moins de la moitié des femmes et des hommes en Haïti âgés de 13 à 17 ans savent où se rendre pour le dépistage du VIH.
- Près de la moitié des Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans ont déclaré n'avoir jamais fait le test de dépistage du VIH.
- Parmi les hommes et femmes âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans, près de 7 sur 10 femmes et 1 sur 2 hommes savaient où se rendre pour le test de dépistage du VIH.
- Près de 3 sur 4 femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois n'avaient jamais été dépistées pour le VIH, tandis que moins que 1 sur 2 savaient où se rendre pour le test de dépistage.
- Presque tous les hommes âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois n'avaient jamais été dépistés du VIH, tandis que seulement 1 sur 2 savaient où se rendre pour le test de dépistage.

Le principal objectif de cette section est de décrire le niveau de connaissances des Haïtiens qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans et leur comportement vis-à-vis du test de dépistage du VIH. Bien que l'attouchement sexuel non désiré ainsi que la tentative de rapport sexuel non désiré comportent des risques élevés d'exposition directe au VIH, tous les types d'abus sexuels peuvent indirectement augmenter les risques d'exposition au VIH et avoir un impact sur la capacité de l'individu à avoir des rapports sexuels plus sécurisés et sur la capacité d'avoir des comportements sexuels à risque dans le futur. Aussi, les quatre types d'abus sexuels ont-ils été pris en compte dans l'analyse tels que : l'attouchement sexuel non désiré, la tentative de rapport sexuel non désiré, le rapport sexuel sous contrainte et le rapport sexuel physiquement forcé.

13.1 CONNAISSANCES GÉNÉRALES ET COMPORTEMENTS LIÉS AU DÉPISTAGE DU VIH

Moins de la moitié des femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient eu des relations sexuelles savaient où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH (48,6 %) et les trois quarts des femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient eu des relations sexuelles savaient également où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH (74,6 %). Plus des trois quarts des femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient eu des relations sexuelles n'avaient jamais été dépistées pour le virus VIH (77,7 %). Près de la moitié des femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient eu des relations sexuelles n'ont jamais été dépistées pour le virus VIH (48,8 %) et parmi celles qui ont été dépistées, presque toutes avaient reçu leurs résultats (93,9 %) (Appendice Tableaux 13.1.1 et 13.1.2).

Moins de la moitié des hommes âgés de 13 à 17 ans qui avaient eu de relations sexuelles (40,5 %) et près des deux tiers des hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient eu de relations sexuelles (64,6 %) savaient où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. La grande majorité des hommes âgés de 13 à 17 ans qui avaient eu de relations sexuelles n'avaient jamais été dépistés pour le VIH (88,0 %) et un peu plus des deux tiers d'hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient eu de relations sexuelles n'avaient jamais été dépistés pour le VIH (70,1 %). Parmi ceux qui ont été dépistés pour le VIH, la plupart des hommes âgés de 13 à 17ans (84,1 %) et presque tous ceux âgés de 18 à 24 ans (98,4 %) qui avaient eu des relations sexuelles avaient reçu leurs résultats de dépistage pour le VIH (Appendice Tableaux 13.1.1 et 13.1.2).

Les femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient été enceintes sont, de manière significative, plus enclines à se faire dépister pour le VIH que celles qui n'avaient jamais été enceintes (62,2 % ont été dépistées pour le VIH parmi celles qui ont été enceintes versus 41,2 % parmi celles qui n'étaient pas enceintes) (Appendice Tableau 13.1.3).

13.1.1 ABUS SEXUEL, CONNAISSANCES ET COMPORTEMENTS LIÉS AU DÉPISTAGE DU VIH : INDIVIDUS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

La majorité des femmes âgées de 18 à 24 ans savaient où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH, qu'elles aient expérimenté ou pas un abus sexuel avant l'âge de 18 ans (69,5 % de celles qui avaient expérimenté un abus sexuel durant leur enfance et 76,7 % de celles qui n'avaient pas expérimenté un abus sexuel durant leur enfance). Plus de la moitié de ces femmes âgées de 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir expérimenté un abus sexuel

durant leur enfance n'avaient jamais été dépistées du VIH (54,7 %) et moins de la moitié de celles qui n'avaient jamais expérimenté un abus sexuel durant leur enfance ont déclaré n'avoir jamais été dépistées du VIH (46,3 %). Cependant, la différence entre le taux de dépistage du VIH parmi celles qui avaient expérimenté un abus durant leur enfance comparé au taux de dépistage parmi celles qui n'avaient pas expérimenté d'abus durant leur enfance n'était pas statistiquement significative. Presque toutes ces femmes âgées de 18 à 24 ans qui avaient été dépistées pour le VIH avaient reçu leurs résultats, qu'elles aient expérimenté d'abus sexuel ou pas l'âge de 18 ans (93,4 % de celles qui avaient expérimenté un abus sexuel durant leur enfance et 94,1 % de celles qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel durant leur enfance) (Appendice Tableau 13.2.4).

Parmi les hommes âgés de 18 à 24 ans qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance, la moitié savait où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. La moitié des hommes âgés de 18 à 24 ans qui n'avaient jamais expérimenté d'abus sexuel durant leur enfance savaient où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH (50,1 %). Bien que ces hommes qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance semblent plus souvent savoir où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH que ceux qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel durant leur enfance, cette différence n'est pas statistiquement significative. La majorité des hommes âgés de 18 à 24 ans n'avaient jamais été dépistés pour le VIH, qu'ils aient ou pas expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans (86,0 % de ceux qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance et 89,1 % de ceux qui n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance) (Appendice Tableau 13.1.5).

13.1.2 ABUS SEXUEL, CONNAISSANCES ET COMPORTEMENTS LIÉS AU DÉPISTAGE DU VIH : INDIVIDUS ÂGÉS DE 13 À 17 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Près de la moitié des femmes âgées de 13 à 17 ans savaient où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH, qu'elles aient expérimenté ou pas l'abus sexuel durant les 12 mois avant l'enquête (47,3 % de ces femmes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois et 49,4 % de ces femmes âgées de 13 à 17 ans qui n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois). Un peu plus des trois quarts des femmes âgées de 13 à 17 ans, qu'elles aient ou pas expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois, n'avaient jamais été dépistées pour le VIH (76,2 % de ces femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois et 78,6 % de ces femmes âgées de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois) (Appendice Tableau 13.1.6).

Plus de la moitié des hommes âgés de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois avant l'enquête savaient où se rendre pour effectuer un test de dépistage pour le VIH (53,6 %). Un peu plus d'un tiers des hommes âgés de 13 à 17 ans qui n 'avaient pas expérimenté d'abus sexuel durant les 12 mois avant l'enquête savaient où se rendre pour effectuer un test de dépistage pour le VIH (37,6 %). La différence entre les hommes qui avaient été sexuellement abusés et ceux qui ne l'avaient pas été, n'est pas statistiquement significative. Presque tous les hommes âgés de 13 à 17 ans, qu'ils aient été abusés sexuellement ou pas durant les 12 derniers mois, n'avaient jamais été dépistés pour le virus VIH (95,0 % de ces hommes âgés de 13 à 17 ans qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant les derniers 12 mois et 86,5 % de ces hommes âgés de 13à 17 ans qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel durant les 12 derniers mois) (Appendice Tableau 13.1.7).

SECTION 14 : COMPORTEMENTS SEXUELS À RISQUE : EXPOSITION À L'ABUS ET À LA VIOLENCE DURANT L'ENFANCE

POINTS IMPORTANTS

- Les femmes âgées de 19 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel, la violence physique ou émotionnelle durant l'enfance étaient plus disposées à recevoir des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel durant les 12 derniers mois que celles qui n'avaient pas expérimenté la violence physique durant leur enfance.
- Les hommes âgés de 19 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance avaient utilisé les préservatifs moins fréquemment durant les derniers 12 mois que ceux qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel.
- Les femmes âgées de 19 à 24 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance avaient moins fréquemment utilisé des préservatifs durant les 12 derniers mois comparé à celles qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance.

L'objectif principal de cette section est d'examiner la prévalence des comportements sexuels à risque durant les 12 mois précédant l'enquête et leur association aux expériences d'abus sexuel et de violence durant l'enfance. En d'autres termes, l'analyse vise à déterminer si l'exposition à l'abus et à la violence expérimentée durant l'enfance augmente la possibilité que les individus aient des comportements sexuels à risque. Les analyses ont seulement pris en compte les femmes et hommes âgés de 19 à 24 ans. La principale raison qui supporte cette concentration sur les comportements sexuels à risque parmi les individus âgés de 19 à 24 ans est d'assurer que l'exposition à la violence durant l'enfance et les comportements à risques sont séparés dans le temps. Aussi, cette analyse nous permettra-t-elle de nous assurer que l'exposition à la violence durant l'enfance a précédé des comportements sexuels à risque et qu'il n'existe aucune confusion par rapport à l'orientation de l'association entre l'exposition à la violence et les comportements sexuels à risque. Afin d'examiner l'importance de ces associations, nous avons utilisé une régression logistique pour calculer la probabilité (« P-value ») que ces associations arriveraient par hasard. Les « P-value » de moins de p=0,05 ont été considérés statistiquement significatifs.

14.1.1 COMPORTEMENTS SEXUELS À RISQUE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 19 À24 ANS DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

Parmi les Haïtiens âgés de 19 à 24 ans, durant les 12 mois précédant l'enquête, 31,2 % des femmes et 66,9 % des hommes ont eu deux ou plusieurs partenaires sexuels ; 74,9 % des femmes et 42,3 % des hommes ont rarement ou jamais utilisé de préservatifs et 2,8 % des femmes pratiquent les rapports sexuels transactionnels (Figure 14.1.1, Appendice Tableau 14.1.1). Dans le cas des femmes qui ont eu des rapports sexuels transactionnels durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, il y avait don sous forme d'argent, de cadeaux, de nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel et aucun de ces incidents comprenaient une transaction impliquant le paiement d'argent contre un rapport sexuel. Durant les 12 derniers mois, les femmes avaient plus tendance que les hommes à utiliser rarement des préservatifs et à avoir des rapports transactionnels alors que les hommes avaient plus souvent plusieurs partenaires (Appendice Tableau 14.1.1).

Figure 14.1.1 : Comportements sexuels à risque durant les 12 derniers mois parmi ceux qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois- tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans

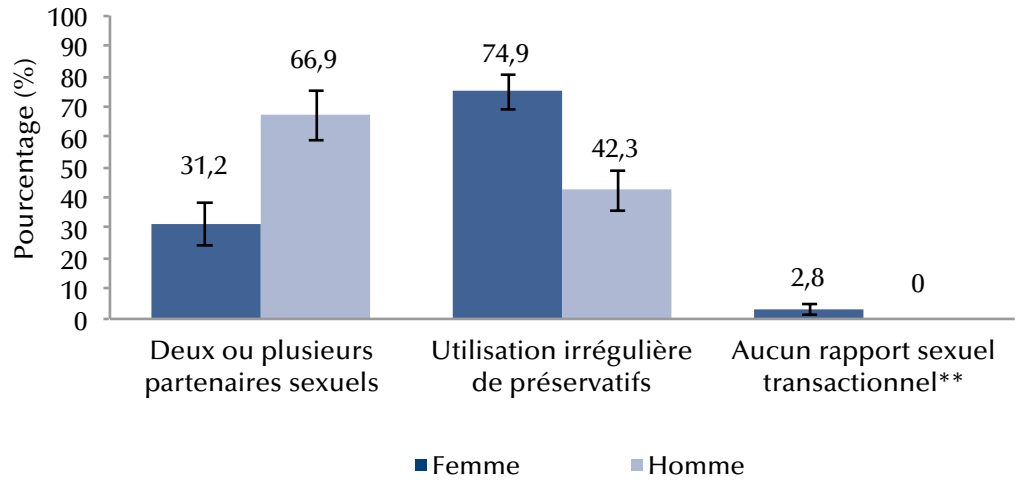

*Individus qui ont rarement utilisé des préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou parfois utilisé des préservatifs durant les 12 mois précédant l'enquête

**Rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois : comprend le fait de recevoir de l'argent, des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange de rapports sexuels qui ont eu lieu durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête.

14.2.1 COMPORTEMENTS SEXUELS À RISQUE ET EXPOSITION À L'ABUS SEXUEL DURANT L'ENFANCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 19 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

La prévalence des relations sexuelles avec deux ou plusieurs partenaires durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête était de 36,4 % parmi les femmes qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance et de 29,4 % parmi les femmes qui n'ont pas expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance ; cependant cette différence n'est pas significative (Figure 14.2.1 ; Appendice Tableau 14.2.1). La prévalence des relations sexuelles avec deux ou plusieurs partenaires durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête était, de manière significative, plus élevée parmi les hommes qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance comparé aux hommes qui n'ont pas expérimenté d'abus sexuel durant leur enfance (79,7 % et 63,2 %, respectivement).

Figure 14.2.1 : Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois après avoir expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans

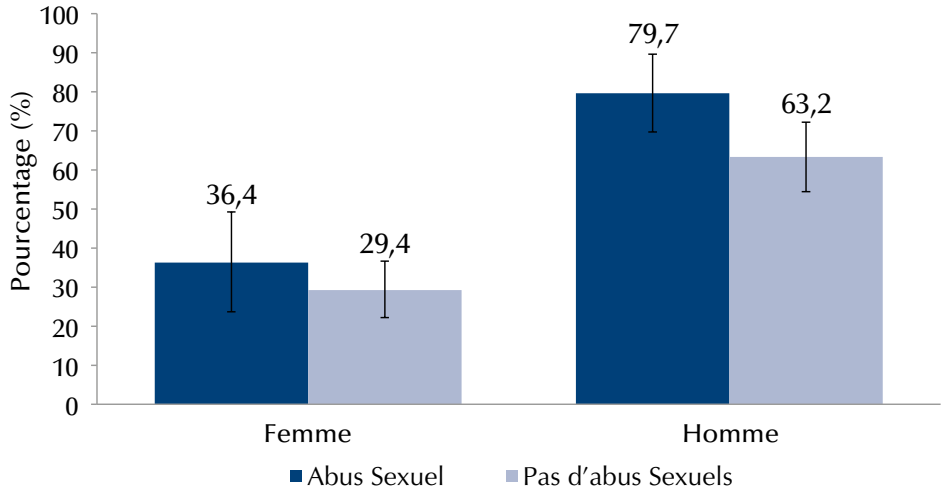

*Parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 mois avant l'enquête

Durant les 12 derniers mois, la fréquence de l'utilisation non systématique des préservatifs par les femmes âgées de 19 à 24 ans était de 80,8 % parmi les femmes qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance et 72,9 % parmi les femmes qui n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance (72,9 %) ; cependant, la différence n'est pas significative (Figure 14.2.2 ; Appendice Tableau 14.2.2). La prévalence de l'utilisation non systématique ou la non-utilisation de condom était de manière significative, plus élevée chez les hommes ayant expérimenté l'abus sexuel pendant l'enfance (58, 0 %) que chez ceux qui n'ont pas expérimenté d'abus sexuel (37,7 %).

Figure 14.2.2 : Utilisation non systématique de préservatifs durant les 12 derniers mois* par des individus ayant expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans

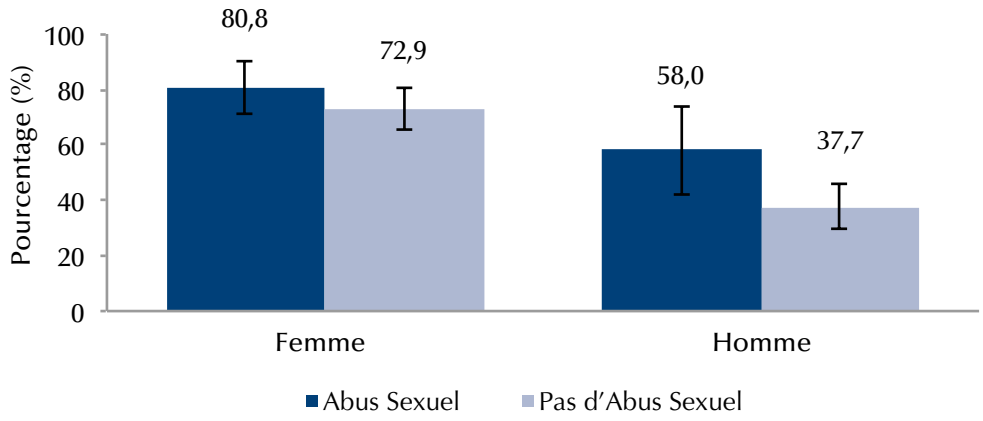

* Utilisation non systématique de préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou rarement utilisé de préservatifs par les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des relations sexuelles durant les 12 mois avant l'enquête.

La prévalence des relations sexuelles transactionnelles durant les 12 mois avant l'enquête était, de manière significative, plus élevée parmi les femmes qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance (7,8 %) comparé aux femmes qui n'avaient pas expérimenté d'abus sexuel durant leur enfance (1,1 %) (Appendice Tableau 14.2.3).

14.2.2 COMPORTEMENTS SEXUELS À RISQUE ET EXPOSITION À LA VIOLENCE PHYSIQUE DURANT L'ENFANCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 19 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

La prévalence des relations sexuelles avec deux ou plusieurs partenaires durant les 12 mois précédant l'enquête était de 34,5 % parmi les femmes qui ont expérimenté la violence physique durant leur enfance et de 26,2 % parmi les femmes qui n'ont pas expérimenté la violence physique durant leur enfance (26,2 %) ; cependant, cette différence n'est pas significative (Figure 14.2.3 ; Appendice Tableau 14.2.4). La différence entre la prévalence des relations sexuelles avec deux ou plusieurs partenaires durant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, n'est pas très significative dans le cas des hommes qui ont expérimenté la violence physique durant leur enfance (67,8 %) et les hommes qui n'ont pas expérimenté la violence physique durant leur enfance (65,8 %).

Figure 14.2.3 : Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois parmi les individus qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans (Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012)

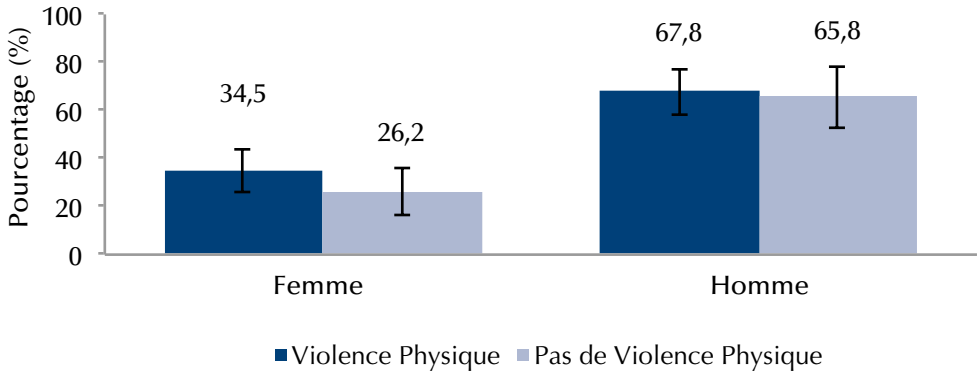

*Parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des relations sexuelles durant les 12 mois avant l'enquête.

La fréquence de l'utilisation non systématique ou la non-utilisation de préservatifs parmi les femmes âgées de 19 à 24 ans était plus élevée dans le cas des femmes qui avaient expérimenté la violence physique durant leur enfance (79,8 %) comparé aux femmes qui n'avaient pas expérimenté la violence physique durant leur enfance (67,5 %) ; cependant, cette différence n'est pas significative (Figure 14.2.4 ; Appendice Tableau 14.2.5). La fréquence de l'utilisation non systématique ou la non-utilisation de préservatifs parmi les hommes qui avaient expérimenté la violence physique durant leur enfance était de 45,7 % et 38,2 % pour les hommes qui n'avaient pas expérimenté la violence physique durant leur enfance. Cependant, la différence n'est pas significative.

Figure 14.2.4 : Utilisation non systématique de préservatifs durant les 12 derniers mois par des individus ayant expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans

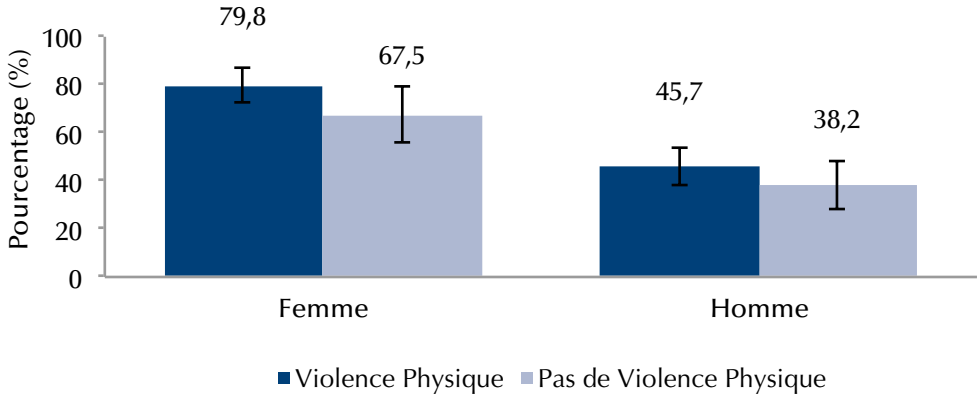

* Utilisation non systématique de préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou rarement utilisé de préservatifs par les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des relations sexuelles durant les 12 mois avant l'enquête

La prévalence des relations sexuelles transactionnelles durant les 12 mois avant l'enquête était, de manière significative, plus élevée parmi les femmes qui ont expérimenté la violence physique durant leur enfance (4,6 %) comparé aux femmes qui n'ont pas expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance (0 %) (Appendice Tableau 14.2.6). Les hommes âgés de 19 à 24 ans n'ont pas eu de relations sexuelles transactionnelles durant les 12 mois précédant l'enquête, qu'ils aient expérimenté la violence physique ou pas durant leur enfance.

14.2.3 COMPORTEMENTS SEXUELS À RISQUE ET EXPOSITION À LA VIOLENCE ÉMOTIONNELLE DURANT L'ENFANCE : INDIVIDUS ÂGÉS DE 19 À 24 ANS AVANT L'ÂGE DE 18 ANS

La prévalence des relations sexuelles avec deux ou plusieurs partenaires durant les 12 mois précédant l'enquête était, de manière significative, plus élevée parmi les femmes qui avaient expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance (40,2 %) comparé aux femmes qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance (25,6 %) (Figure 14.2.5 ; Appendice Tableau 14.2.7). La prévalence des relations sexuelles avec deux ou plusieurs partenaires durant les 12 mois précédant l'enquête était similaire parmi les hommes qui avaient expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance et ceux qui n'avaient pas vécu de violence émotionnelle durant leur enfance (66,1 % et 66,7 %, respectivement).

Figure 14.2.5 : Plusieurs partenaires sexuels durant les derniers 12 mois par des individus ayant expérimenté la violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans

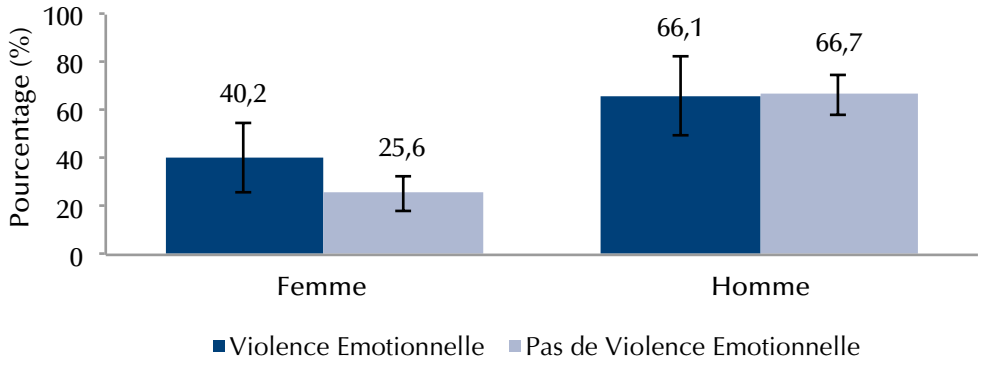

*Parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des relations sexuelles durant les 12 mois avant l'enquête

La fréquence de l'utilisation non systématique ou de la non-utilisation de préservatifs parmi les femmes et hommes âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des relations sexuelles durant les 12 derniers mois était, de manière significative, plus élevée parmi les individus qui avaient expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance (87,3 % et 56,1 %, respectivement) comparé aux femmes qui n'avaient pas expérimenté de violence émotionnelle durant leur enfance (68,0 % et 38,8 %, respectivement) (Figure 14.2.6 ; Appendice Tableau 14.2.8).

La fréquence des relations sexuelles transactionnelles durant les 12 mois était, de manière significative, plus élevée parmi les femmes qui avaient expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance (5,2 %) comparé aux femmes qui n'avaient pas expérimenté la violence émotionnelle durant leur enfance (1,5 %) (Appendice Tableau 14.2.9). Les hommes âgés de 19 à 24 ans, qu'ils aient ou pas expérimenté la violence physique durant leur enfance, n'ont pas eu de relations sexuelles transactionnelles durant les 12 mois précédant l'enquête.

Figure 14.2.6 : Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois par des individus qui ont expérimenté la violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans - tel que déclaré par des individus âgés de 19 à 24 ans

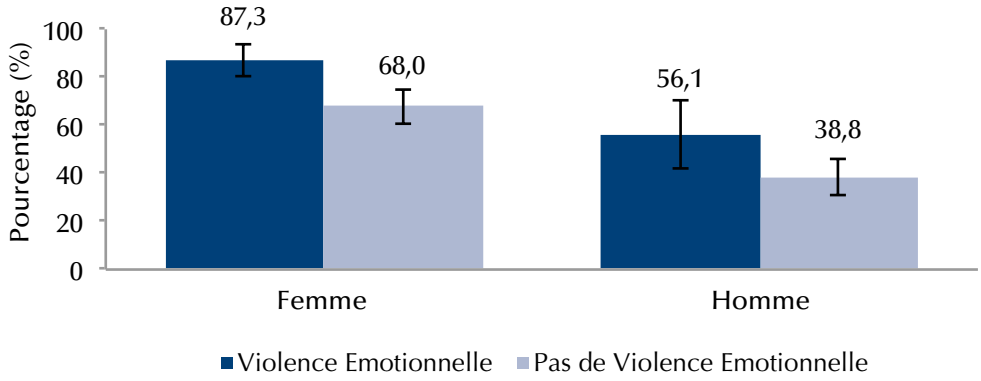

* Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou parfois utilisé des préservatifs parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des relations sexuelles durant les 12 mois avant l'enquête.

SECTION 15 : ATTITUDES FACE À LA VIOLENCE CONJUGALE ET LE RÔLE DU GENRE DANS LES PRATIQUES SEXUELLES ET VIOLENCE PAR LE PARTENAIRE INTIME

POINTS IMPORTANTS

- Près d'une (1) femme sur 2 âgées de 13 à 17 ans et 2 femmes sur 5 âgées de 18 à 24 ans croient qu'il est acceptable qu'un homme frappe ou batte sa femme dans une ou plusieurs circonstances.
- Près de 2 hommes sur 5 âgés de 13 à 17 et moins d'un (1) homme sur 3 âgés de 18-24 croient qu'il est acceptable qu'un mari frappe ou batte sa femme dans une ou plusieurs circonstances.

15.1 ATTITUDES FACE À LA VIOLENCE CONJUGALE

Cette section examine les attitudes et l'acceptation en ce qui concerne la violence conjugale perpétrée par les hommes contre leurs femmes. Dans cette enquête, nous avons demandé aux répondants s'il était juste qu'un homme frappe ou batte sa femme dans ces cinq circonstances différentes : si elle sort sans le lui dire ; si elle néglige les enfants ; si elle se dispute avec lui ; si elle refuse d'avoir un rapport sexuel avec lui ; ou si elle brûle la nourriture. L'Appendice Tableau 15.1 illustre les attitudes actuelles par âge et genre parmi les femmes et les hommes âgés de 13 à 24 ans en ce qui a trait à la violence conjugale.

Figure 15.1 : Approbation, par âge et par genre, d'une circonstance ou plus où la violence conjugale est acceptable - tel que déclaré par des individus âgés de 13 à 24 ans

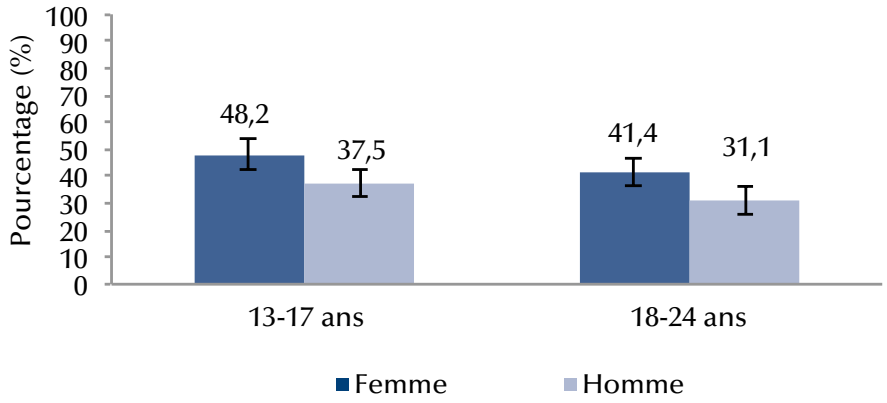

Parmi les Haïtiens âgés de 13 à 17 ans, 48,2 % des femmes et 37,5 % des hommes croient qu'un homme a raison de frapper ou de battre sa femme dans une ou plusieurs des circonstances décrites ci-dessus. (Figure 15.1, Appendice Tableau 15.1). Parmi les Haïtiens âgés de 18 à 24 ans, 41,4 % des femmes et 31,1 % des hommes croient qu'un homme a raison de frapper ou de battre sa femme dans une ou plusieurs des circonstances décrites ci-dessus (Figure 15.1, Appendice Tableau 15.1).

15.2 ATTITUDES ENVERS LE RÔLE DU GENRE DANS LES PRATIQUES SEXUELLES ET LA VIOLENCE PERPÉTRÉE PAR LE PARTENAIRE INTIME

L'enquête a également examiné les attitudes concernant le rôle du genre dans les pratiques sexuelles et la violence perpétrée par le partenaire intime, notamment : que les hommes devraient décider quand avoir un rapport sexuel, que les hommes ont besoin d'autres femmes, que les femmes qui gardent des préservatifs sont des femmes de « mœurs légères » et que les femmes devraient accepter la violence afin de protéger le noyau familial. L'Appendice Tableau 15.2 illustre les attitudes actuelles concernant le rôle du genre dans les pratiques sexuelles et la violence perpétrée par le partenaire par âge et genre parmi les femmes et les hommes âgés de 13 à 24 ans.

Figure 15.2 : Acceptation, par âge et par genre, d'une ou de plusieurs circonstances où les préjugés du genre envers les pratiques sexuelles et la violence perpétrée par un partenaire intime sont acceptables - Tel que déclaré par des individus âgés de 13

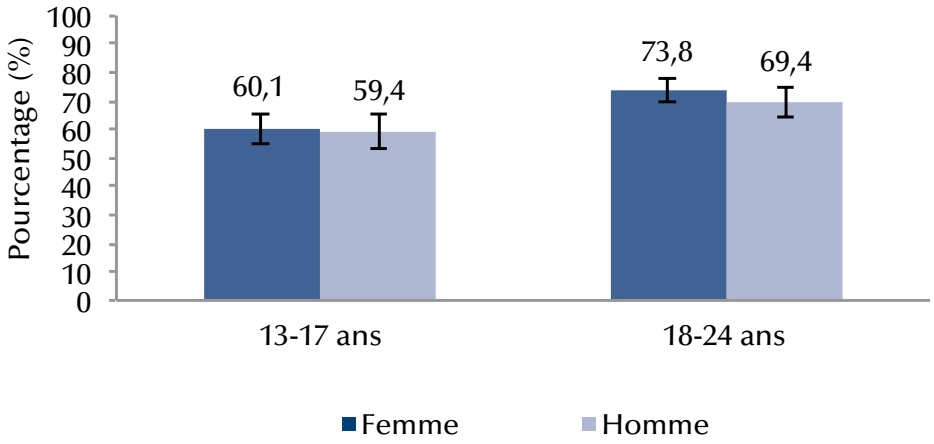

Parmi les Haïtiens âgés de 13 à 17 ans, 60,1 % des femmes et 59,4 % des hommes acceptent, en ce qui a trait au genre, au moins une des attitudes négatives décrites ci-dessus (Figure 15.2, Appendice Tableau 15.2). Parmi les Haïtiens âgés de 18 à 24 ans, 73,8 % des femmes et 69,4 % des hommes acceptent, en ce qui a trait au genre, au moins une des attitudes décrites ci-dessus (Figure 15.2, Appendice Tableau 15.2).

SECTION 16 : DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

La violence contre les enfants détériore l'environnement et l'équilibre nécessaires aux enfants pour avoir une vie saine et productive. Des études réalisées à travers le monde démontrent que l'exposition à la violence durant l'enfance peut avoir un impact négatif sur la santé et créer une série de problèmes sur la santé physique et mentale, tels que : l'anxiété, les grossesses non désirées, la dépression, les maladies cardiovasculaires et le diabète[40,41]. De plus, des recherches antérieures ont déterminé que les victimes de violence subie durant l'enfance, particulièrement les hommes, risquent à l'avenir de devenir eux-mêmes des auteurs d'actes de violence[42,43,44]. La violence contre les enfants a, non seulement, de graves conséquences sur l'enfant et sa famille, mais aussi, sur la communauté et la société en général.

L'Étude sur la violence contre les enfants entreprise en 2006 par le Secrétaire Général des Nations-Unies a documenté l'ampleur de ce problème au niveau mondial et a explicitement indiqué que le concept de la violence contre les enfants est un problème de santé publique et de droits humains.[5] En tenant compte de ce rapport, les Nations-Unies et les gouvernements à travers le monde ont établi un agenda global visant à promouvoir la protection des enfants contre la violence et à mettre en place des systèmes de réponse à l'intention des enfants affectés par cette violence. L'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti en 2012 représente une étape cruciale dans la reconnaissance de ces objectifs en adressant le problème de la violence contre les enfants en Haïti au moyen des données de base fournies sur l'ampleur, les caractéristiques et le contexte du problème.

Ces données seront essentielles pour l'élaboration d'un agenda visant le renforcement de la protection des enfants en Haïti et la prévention de la violence. Les données du « VACS Haïti » offrent de grandes opportunités qui permettent d'utiliser ces premiers résultats et d'identifier les facteurs de risque et de protection qui sont essentiels au développement de programmes et de politiques de protection efficaces. Les résultats permettront aussi d'analyser, de manière plus exhaustive, des contextes parallèles où plusieurs formes de violence arrivent afin de déterminer des facteurs transversaux qui peuvent avoir un impact sur plusieurs types de violence. De plus, une meilleure compréhension de la manière dont la violence sexuelle, physique et émotionnelle peut être subie en même temps peut permettre aux prestataires de services de mieux soigner les enfants victimes de la violence et aussi offrir l'occasion d'identifier les risques transversaux et les acteurs de protection qui sont susceptibles d'influencer de multiples formes de violence. Une meilleure appréciation de ces facteurs peut augmenter l'utilisation de ces données qui serviront à développer des stratégies de prévention et d'assistance.

L'enquête sur la violence contre les enfants en 2012 fournit également les premières données nationales sur la prévalence de la violence sexuelle, physique et émotionnelle subie par les enfants des deux genres en Haïti. Le rapport décrit le contexte et les conditions où la violence contre les enfants arrive en Haïti et les potentiels facteurs de risques et de protection ainsi que leurs principales conséquences sur la santé. Le rapport étudie aussi la perpétration simultanée de la violence sexuelle, physique et émotionnelle contre les enfants, les services demandés et utilisés dans le cas d'incidents d'abus sexuel et de violence physique, la relation qui existe entre l'exposition à l'abus sexuel et l'attitude des répondants vis-à-vis des tests de dépistage du VIH et les comportements sexuels à risque.

16.1 RÉSUMÉ ET IMPLICATIONS DES RÉSULTATS

Les résultats de cette étude indiquent que la violence sexuelle, physique et émotionnelle perpétrée contre les enfants est très courante en Haïti. Une grande partie des femmes et des hommes ont été exposés à l'abus sexuel durant leur enfance (1 femme sur 4 et 1 homme sur 5), à la violence physique (2 sur 3 pour les deux sexes), et à la violence émotionnelle (1 sur 3 pour les deux sexes). De plus, ces incidents de violence n'étaient pas isolés. La majorité des femmes et des hommes qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance avaient, en fait, eu plusieurs incidents d'abus sexuel. De plus, les enfants en Haïti ont souvent expérimenté plus d'un type de violence.

Par rapport à d'autres études similaires représentatives au niveau national réalisées en Afrique sur la violence contre les enfants, un résultat unique à Haïti a été identifié : aucune différence significative n'a été notée entre la prévalence de l'exposition des femmes et des hommes à toutes les formes de violence expérimentées durant l'enfance.[10,11] Bien que les femmes avaient, de manière significative, été plus sujettes que les hommes à subir un rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans, aucune différence significative n'a été notée entre les femmes et les hommes en ce qui a trait aux expériences liées aux autres formes d'abus sexuel tels que : l'attouchement sexuel non désiré, la tentative de rapport sexuel non désiré ou le rapport sexuel sous contrainte. Aussi, il est nécessaire que des stratégies visant à adresser le problème de l'abus sexuel perpétré contre les enfants en Haïti soient mises en place et tiennent compte des deux genres (fillettes et garçonnets).

Dans d'autres enquêtes nationales entreprises sur la violence contre les enfants, la prévalence de l'abus sexuel perpétré durant les 12 mois précédant les enquêtes a été, de manière significative, moins élevée parmi les filles âgées de 13 à 17 ans que parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans. Ce résultat était attendu, étant donné que le groupe d'âge plus jeune (13 à 17 ans) aurait eu une période de vie moins longue durant laquelle elles auraient pu être exposées à la violence. Cependant, en Haïti, la prévalence d'abus sexuel expérimenté durant les 12 mois avant l'enquête parmi les femmes âgées de 13 à 17 ans était élevé et similaire, au lieu d'être moins élevé, à celle expérimentée par les femmes âgées de 18-24 ans. Cette importante prévalence de violence expérimentée par les femmes âgées de 13 à 17 ans peut refléter l'impact des troubles sociaux et de la délocalisation observés sur de grandes portions de la population suite au séisme. Elle peut aussi refléter la tendance croissante de l'abus sexuel perpétré plus spécialement sur les filles.

Aussi, il sera important de surveiller dans le temps la prévalence de l'abus sexuel perpétré contre les enfants. Toutes les formes de violence sexuelle, physique et émotionnelle sont communes à tous les enfants qui grandissent en Haïti et les auteurs de ces violences sont souvent des personnes qui leur sont proches. L'abus sexuel durant l'enfance expérimenté par les filles et garçons est le plus souvent perpétré par des personnes qu'ils fréquentent ou par des partenaires romantiques, des amis et des condisciples de classe. Plus spécifiquement et dans le cas des femmes, les auteurs d'abus sexuel durant leur enfance étaient des voisins et des étrangers. Parmi les garçonnets, les auteurs les plus courants étaient des amis ou des condisciples de classe suivis par des personnes qu'ils fréquentent ou par des partenaires romantiques. La majorité des auteurs d'abus sexuel perpétré contre les filles étaient plus âgés ; deux tiers des femmes ont déclaré que l'auteur d'au moins un incident d'abus sexuel perpétré contre elles durant leur enfance était âgé d'au moins 5 ans de plus qu'elles au moment de l'incident.

En ce qui a trait à la violence physique, la moitié des individus de l'échantillon avait reçu des coups de poings, des coups de pied, avait été fouettés, battus avec un objet, étranglés, étouffés, submergés, intentionnellement brulés ou ébouillantés, menacés ou attaqués avec une arme par un adulte de la famille. Les professeurs étaient, le plus souvent, l'autorité dans la communauté qui aurait utilisé la violence physique contre les filles et les garçons durant leur enfance. Cependant, les résultats indiquent que les actes de violence physique jouent un rôle important dans les actions disciplinaires ou punitives et sont utilisés par les adultes de la famille ou par les autorités de la communauté.

En juin 2003, Haïti a interdit que les écoles infligent la punition corporelle ; cependant, il semble que c'est une pratique encore utilisée. Bien que cette étude ne puisse déterminer si la violence physique perpétrée par un professeur était considérée comme une punition ou due à d'autres facteurs, la violence physique perpétrée par les professeurs, particulièrement les hommes, était une expérience commune aux enfants des deux genres et comprenait le fait de recevoir des coups de poings, des coups de pied, d'être fouettés ou battus avec un objet.

Plus de la moitié des enfants ont expérimenté des actes de violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille. Ceci s'adresse aux aspects normatifs en ce qui a trait à cette violence contre les enfants. Sans une compréhension de ces normes sociales et des efforts à consentir pour les corriger, il sera difficile d'encourager les enfants à les dénoncer et aider ainsi à mettre fin à ces pratiques abusives qui ont des impacts négatifs sur leur santé et leur croissance. Il est aussi impératif que la discussion relative à ces normes soit faite dans et par les communautés elles-mêmes afin de s'assurer que des moyens de protéger les enfants seront identifiés, mis en place, et adaptés à la culture haïtienne au lieu d'imposer des normes venant de l'étranger.

Que la victime soit de sexe masculin ou féminin, l'abus sexuel a souvent lieu dans une maison, soit dans celle de l'enfant qui a expérimenté l'abus sexuel ou dans celle de l'auteur. Le niveau élevé de la fréquence de l'abus sexuel qui arrive dans la maison de l'enfant ou celle d'une autre personne, des endroits supposément sécurisés, souligne la nature cachée de l'abus sexuel et présente un important défi si on doit éviter et traiter les problèmes causés par l'abus sexuel en Haïti. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus dans les études entreprises dans plusieurs autres cultures. De plus, il existe une grande incidence d'abus sexuels perpétrés contre les enfants qui ont eu lieu sur les routes et étaient, le plus souvent, des cas d'attouchements sexuels non désirés. En effet, durant l'année précédant l'enquête, l'abus sexuel expérimenté par les femmes et les hommes âgés de 13 à 17 ans ont souvent eu lieu sur une route ; les cas d'attouchement sexuel non désiré et celui de tentative de rapport sexuel spécialement contre les femmes étaient plus souvent en cause. Ces résultats peuvent refléter l'impact du séisme et les troubles sociaux qui ont suivi, ce qui a contribué à créer un environnement chaotique ou instable qui a rendu les enfants plus vulnérables à l'abus sexuel perpétré contre eux dans des endroits publics tels que les routes.

L'étude a identifié plusieurs facteurs potentiels de risque qui peuvent augmenter la vulnérabilité des enfants à la violence perpétrée contre eux en Haïti. L'identification de ces facteurs de risque, en plus de la description des types de perpétration et du lieu où se sont produit ces incidents violents, sont importants pour le développement et la

mise en place de stratégies visant une prévention effective des problèmes causés par les incidents violents auxquels les enfants peuvent être exposés. Certains facteurs démographiques tels que le niveau d'études (i.e., ne pas avoir bouclé ses études primaires) et le fait de travailler pour de l'argent ou autre formes de paiement étaient associés aux risques qui peuvent augmenter la fréquence de l'expérience de violence subie durant l'enfance. Cette étude confirme également les rapports antérieurs qui ont révélé que la domesticité durant l'enfance était associée à la possibilité que ces enfants soient sujets à l'abus.[36]Plus spécifiquement, la domesticité durant l'enfance était associée avec une plus grande prévalence d'abus sexuel et de violence physique et émotionnelle.

De plus, l'étude soutient les résultats présentés dans les rapports antérieurs en Haïti après le séisme de janvier 2010 et dans d'autres études internationales, qui stipulent que les désastres naturels sont des facteurs qui peuvent augmenter les risques de violence.[26,27] À date, c'est la première enquête représentative au niveau national sur l'impact que peut avoir un désastre naturel de cette ampleur sur la prévalence de l'abus sexuel contre les enfants délocalisés et les jeunes qui n'ont pas été déplacés de leur environnement. Plus spécifiquement, l'étude a révélé que bien qu'aucune différence significative n'ait été notée au niveau du taux des abus sexuels expérimentés par les femmes qui ont été délocalisées comparé à celles qui étaient restées dans leur environnement, les risques d'abus sexuel suite au séisme de janvier 2010 avaient augmenté pour les filles et jeunes vivant dans les camps ou dans les villages de tentes comparé aux femmes qui ne vivaient pas dans les camps ou dans les villages de tentes.

En Haïti, la dénonciation des actes de violence, l'accès ainsi que l'utilisation des services y relatifs sont limités. Les individus qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance ont parfois relaté leur expérience à quelqu'un ; cependant, ils ont rarement reçu des services. Cette étude a observé que près de 4 femmes sur 10 et 6 hommes sur 10 qui avaient expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance n'avaient jamais raconté leur expérience. La majorité des femmes et des hommes qui ont relaté un incident, l'ont révélé à quelqu'un qui n'était pas un prestataire de service spécialisé ; cependant, ils l'ont, en général, dit à un ami ou à un parent. La même tendance a été notée parmi les individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 mois avant l'enquête. Parmi ceux qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance, près d'une (1) sur 10 femmes et hommes ont reçu un type de service professionnel ; cependant, près de 2 sur 10 auraient souhaité recevoir des services supplémentaires, tels que des thérapies. En général, les femmes et les hommes qui n'ont pas utilisé les services disponibles ont donné les raisons suivantes : ils n'en voulaient pas ou n'en n'avaient pas besoin ; ils ne pensaient pas que l'abus sexuel était un problème ; ils pensaient que les services offerts étaient inutiles ; et, ils ne connaissaient pas les types de services disponibles ni où se rendre pour y avoir accès. Les répondants ont identifié trois principales barrières qui les empêchent d'utiliser ces services : ils avaient peur d'engendrer plus de violence, ils ne pouvaient pas payer les services disponibles ou que ces services étaient trop éloignés de leur lieu de résidence. La fréquence et les modes d'utilisation des services pour les individus qui ont déclaré avoir vécu des incidents d'abus sexuel durant les 12 mois avant l'enquête (juin 2012) étaient similaires à ceux qui ont déclaré avoir expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance. Ce résultat suggère que, malgré l'augmentation des différents services disponibles suite au séisme de janvier 2010, le niveau d'utilisation des services liés à l'abus sexuel expérimenté durant l'enfance demeure peu élevé.

Parmi les individus qui ont expérimenté la violence physique durant leur enfance, seulement 1 sur 10 femmes et hommes avaient reçu un type de services professionnels ; cependant, 1 sur 7 aurait souhaité avoir accès à des services supplémentaires tels que des thérapies et des services médicaux en particulier. Les femmes et les hommes qui avaient expérimenté la violence physique ont donné les raisons suivantes pour n'avoir pas utilisé les services disponibles : ils n'en voulaient pas ou n'en n'avaient pas besoin ; ils pensaient que la violence physique n'était pas un problème ; ils pensaient que les services offerts étaient inutiles ; et, ils ne connaissaient pas les types de services disponibles ni où se rendre pour y avoir accès. Comme pour la violence sexuelle, les modes d'utilisation des services parmi les individus ayant expérimenté la violence physique durant les 12 mois avant l'enquête étaient similaires à celles révélées par les individus qui avaient expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans. Ce résultat est particulièrement inquiétant étant donné que parmi les individus âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille ou par une autorité durant les 12 mois précédant l'enquête , trois quart des femmes et deux tiers des garçons ont eu au moins un incident durant lequel ils ont subi un dommage corporel. De plus, parmi ceux qui ont subi des dommages corporels, 1 femme sur 10 et 1 homme sur 6 ont eu des dommages graves tels que de profondes blessures, des fractures, des dents cassées, la peau noircie ou brûlée, ou ont eu un dommage permanent ou été défigurés.

Trois potentielles stratégies visant à améliorer et à renforcer l'utilisation des services juridiques, sociaux et de santé liés à l'abus sexuel et à la violence physique perpétrés contre les enfants en Haïti devraient être mises en place. Ce sont : premièrement, apprendre aux enfants que tout type d'abus ou de violence est un problème et qu'il est important de le dénoncer et de recevoir des services adéquats ; deuxièmement, surmonter les contraintes sociales qui empêchent aux enfants qui ont vécu de tels incidents de dire ce qui leur est arrivé ; et, troisièmement,

s'assurer que ces enfants connaissent et recherchent les services de bonne qualité qui sont disponibles fournis avec beaucoup de délicatesse. En améliorant et en renforçant l'accès à ces services, il est aussi important de tenir compte des effets dissuasifs qui empêchent aux enfants d'utiliser les services, tels que la crainte de provoquer une vengeance de la part des auteurs de l'abus ou de la violence. Il est aussi essentiellement important d'éduquer ces individus que les enfants identifient comme leurs protecteurs naturels : parents, amis et autorités en qui ils ont confiance. L'orientation vers les services adéquats doit commencer sur le site même où l'abus et la violence arrivent en général, c'est-à-dire, dans les maisons et les endroits avoisinants. Cette orientation doit être accompagnée par la présence d'adultes capables en qui les enfants ont confiance et aussi par des jeunes qui se seront engagés à participer à ce processus.

En Haïti, tel que cela a été prouvé dans d'autres pays, l'exposition à la violence durant l'enfance était associée à une série de problèmes de santé à court terme, tels que les infections sexuellement transmissibles et les idées suicidaires. Ces résultats sont cohérents par rapport à ceux obtenus par les recherches entreprises durant les dernières décennies en neurologie, en sciences humaines, sociales et comportementales. Ces recherches indiquent, de manière conclusive, que l'exposition à la violence durant l'enfance peut avoir un impact sur le développement du cerveau et, par conséquent, sur la vulnérabilité à une série de problèmes affectant la santé mentale et physique allant des problèmes à court terme identifiés dans cette étude à des états de santé à long terme, tels que les maladies cardiovasculaires et le diabète.[12, 38, 39, 45, 46, 47] Aussi, en réduisant la prévalence de la violence perpétrée contre les enfants en Haïti, il est possible de diminuer, à l'avenir, leur fréquence et les coûts des traitements liés aux problèmes de santé mentale et physique pour l'ensemble de la population

De plus, il a aussi été démontré que la violence expérimentée durant l'enfance peut augmenter la possibilité d'avoir des relations sexuelles sans préservatifs, d'avoir plusieurs partenaires sexuels, de participer à des pratiques sexuelles rentables ou transactionnelles qui sont tous des comportements sexuels pouvant augmenter le risque de contracter des IST incluant le VIH.[48,49] Cette étude a été, en général, cohérente par rapport à ces résultats et a démontré que les jeunes qui ont expérimenté durant leur enfance des incidents d'abus sexuel, de violence physique et de violence émotionnelle étaient plus sujets à avoir plusieurs partenaires sexuels, à recevoir des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel, et de rarement utiliser des préservatifs que les jeunes qui n'avaient pas expérimenté l'abus ou la violence durant leur enfance.

L'étude a aussi tenu compte des déclarations relatives à la connaissance des tests de dépistage du VIH/SIDA et le comportement par rapport à l'abus sexuel. Parmi les filles et garçons âgés de 13 à 17 ans, moins de la moitié savaient où aller pour se faire dépister pour le VIH. Que l'abus sexuel ait été subi ou non par les individus de ce groupe d'âge durant les 12 derniers mois, le test de dépistage était pratiquement inexistant pour les garçons et une minorité des filles avaient été dépistées pour le VIH. Parmi les participants âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel durant l'enfance et avant l'âge de 18 ans, près de la moitié n'avaient jamais été dépistés pour le VIH. Ces résultats renforcent la nécessité d'augmenter les campagnes d'information en ce qui a trait à la relation qui existe entre l'abus sexuel et le risque d'être exposé au VIH, d'augmenter et de faciliter l'accès aux tests de dépistage du virus VIH pour les enfants qui ont été exposés à l'abus sexuel.

Finalement, cette enquête a fourni des données très utiles en ce qui a trait aux tendances culturelles qui influencent l'occurrence et la continuité des actes de violence perpétrés contre les enfants. Les résultats démontrent que socialement la violence perpétrée par les maris contre leurs femmes est acceptée et est fréquemment vécue par les enfants âgés de 13 à 17 ans ; la moitié des filles et un tiers des garçons ont déclaré qu'un homme était justifié, dans certaines circonstances, s'il frappe ou bat sa femme. Cependant, bien que les individus faisant partie du groupe d'âge de 13 à 17 ans soient, de manière significative, plus disposés que ceux âgés de 18 à 24 ans à pardonner ce type de violence domestique, les femmes et les hommes faisant partie du groupe d'âge plus vieux ont aussi, d'un commun accord, dit que la violence perpétrée par les maris contre leurs femmes était justifiée. Pour résumer, ces résultats avec la fréquence très élevée de la violence physique perpétrée contre les filles et les garçons soulèvent d'urgentes préoccupations en ce qui a trait à la nécessité de renverser la légitimité de la violence acceptée socialement et culturellement en Haïti.

16.1.2 FORCES ET FAIBLESSES

L'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti en 2012 est la première étude entreprise visant à fournir des estimations représentant, au niveau national, la prévalence de la violence contre les enfants dans ce pays. Les interviewers ont obtenu des taux de réponse élevés auprès des participants éligibles sélectionnés par ménage et par individu ; ces réponses reflètent un concept solide, des interviewers bien formés et une volonté nationale de participer à l'enquête. Ces forces de l'étude nous assurent que l'échantillon interviewé était représentatif des individus âgés de 18 à 24 ans et de 13 à 17 ans en Haïti. L'importance des informations recueillies sont une

autre force de cette étude, particulièrement en ce qui a trait au contexte et aux circonstances de l'abus sexuel. En général, les sondages réalisés à grande échelle posent seulement quelques questions sur la violence sexuelle et autres formes de violence. Les informations relatives au contexte de la violence contre les enfants sont exhaustives, particulièrement en ce qui a trait à l'abus sexuel ; aussi, ces informations peuvent aider à promouvoir les efforts visant à la mise en place de stratégies de prévention et de réponse.

Les résultats présentés dans ce rapport ont identifié au moins quatre faiblesses. Premièrement, étant donné que cette enquête a été réalisée auprès des ménages, les expériences vécues par les enfants vivant en dehors de leurs familles (enfants des rues, enfants vivant dans les orphelinats) n'ont pas été pris en compte. Ces enfants ont un plus grand risque de devenir des victimes ; aussi, les résultats obtenus de l'échantillon des familles sont-ils des estimations conservatrices de la réelle prévalence de l'abus perpétré contre les enfants. Deuxièmement, les données recueillies sur le premier et plus récent incident d'abus sexuel pour chacun des types d'abus sexuel que les enfants ont expérimenté, tels que l'attouchement non désiré, la tentative de rapport sexuel non désiré, le rapport sexuel sous contrainte et le rapport sexuel physiquement forcé. Aussi, les données relatives au contexte dans le cas des répondants qui ont expérimenté plus de deux incidents d'un type particulier d'abus sexuel n'ont pas été recueillies. Troisièmement, les estimations relatives à la prévalence peuvent avoir été sous-estimées étant donné qu'elles sont basées sur la violence déclarée par le répondant. Des recherches antérieures suggèrent qu'il n'est pas rare que les adultes qui ont expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance peuvent ne pas se rappeler de l'incident, particulièrement si cet abus a eu lieu à un très jeune âge et perpétré par quelqu'un bien connu par la victime .Ces recherches suggèrent également que certains répondants peuvent ne pas avoir dénoncé l'incident s'ils connaissaient l'auteur. Quatrièmement, l'enquête s'est basée sur les déclarations des répondants en ce qui a trait au comportement vis-à-vis des tests de dépistage du VIH, des diagnostics ou des symptômes d'IST ; si les spécimens avaient pu être obtenus des répondants, la relation existant entre l'abus sexuel et l'exposition au VIH/SIDA aurait pu être étudiée de manière plus exhaustive et mieux intégrée dans l'enquête.

L'ampleur du problème de la violence perpétrée contre les enfants, les contextes et circonstances dans lesquels ils arrivent sont extrêmement importants si on veut comprendre les prochaines étapes à entreprendre afin de renforcer les moyens de protéger les enfants et de prévenir la violence. En effet, les données obtenues dans le cadre de cette enquête offrent de grandes opportunités qui permettront d'analyser, de manière plus exhaustive, les problèmes causés par la violence contre les enfants. Aussi, faudra-t-il que les études entreprises à l'avenir se basent sur ces premiers résultats et explorent les facteurs de risque et de protection de la violence contre les enfants. Une meilleure connaissance de ces facteurs peut augmenter l'utilisation de ces données dans le développement de stratégies de prévention et de réponse.

16.1.3 IMPLICATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPONSE

Cette étude, ainsi que tous les résultats obtenus, représente une étape importante en ce qui a trait au problème de la violence contre les enfants dans la République d'Haïti. Elle présente l'évidence des preuves dans sa forme la plus basique en donnant des informations sur l'ampleur et les caractéristiques du problème. Les résultats obtenus de cette enquête vont aider le Gouvernement d'Haïti à renforcer ses capacités et efforts visant à briser le silence autour de la violence contre les enfants et à établir une base plus solide pour le développement de moyens de prévention et de réponse intégrés dans un système national de protection des enfants.

L'identification de la violence au niveau national est une étape essentielle dans le cadre des activités visant à mettre en place des moyens de prévention de la violence dans les communautés et à impliquer, de manière plus responsable, les institutions qui devraient protéger et fournir des services aux enfants. Des efforts pour prévenir la violence font partie, au niveau national, des engagements du gouvernement en ce qui a trait à la protection des droits de chaque enfant, de sa dignité humaine et de son bien-être physique. L'enquête et ses résultats représentent une exceptionnelle opportunité pour appuyer le gouvernement haïtien dans ses efforts visant à mettre en place des moyens de réponse contre la violence perpétrée contre les enfants. Les résultats de l'étude mettent en exergue la nécessité que d'autres efforts dans le contexte de la prévention et de réponse doivent être consentis pour répondre aux besoins des futures générations d'Haïti. Dans d'autres pays, l'appui direct aux institutions gouvernementales (ministères, gouvernements locaux et municipalités qui font partie de ces institutions) par les partenaires et bailleurs internationaux pour aider à assurer que les enfants soient protégés. Toutefois, ces efforts sont limités dans le temps. Cette collaboration exigera une meilleure compréhension de la vulnérabilité des enfants telle qu'elle a été exprimée par les résultats de l'étude, et devra être accompagnée de mesures visant à prévenir et à répondre aux problèmes causés par la violence contre les enfants et de protéger les enfants les plus vulnérables. Étant donné que le problème de la violence a été illustré par les résultats obtenus par cette étude, il faudra revoir et redéfinir la vulnérabilité afin de mieux les comprendre et mieux protéger les enfants d'Haïti.

Le rôle du Comité de Coordination (CC), a été primordial dans le cadre de cette étude et sur la manière dont les résultats seront utilisés. Le CC, un groupe dynamique composé de chercheurs et de professionnels œuvrant dans les principaux ministères du gouvernement et des partenaires de la sécurité sociale, la police, les secteurs judiciaires et de santé publique, a posé les premiers jalons pour la mise en place d'une réponse multisectorielle prometteuse. Depuis 2011, lors des premières discussions sur l'enquête, ces principaux officiels ont, ensemble, déterminé l'étendue et la mise en œuvre de l'enquête ; aujourd'hui, ils se penchent sur les moyens de réponse. Grâce à la participation du CC, on est assuré que les résultats de l'enquête identifient les différents contextes où la violence est perpétrée contre les enfants, en fournissent d'importantes indications sur les réponses de certains secteurs spécifiques. De même, le CC est un forum où les différents secteurs peuvent revoir les politiques actuellement en place et développer des projets et initiatives ciblés afin d'adresser, de manière plus intégrée, le problème d'abus contre les enfants et d'autres formes de violence.

Les partenaires nationaux et internationaux reconnaissent, à l'unanimité, que la prévention de la violence contre les enfants en Haïti est très complexe et est exacerbé par l'influence d'une pauvreté chronique et par la faiblesse du système de protection sociale. Compte tenu du manque de ressources allouées à la protection de l'enfant, il sera important de s'appuyer sur les initiatives de prévention et de réponse existants dans les secteurs plus reconnus tels que la santé publique, le système éducatif et autres qui ont déjà adressé d'autres problèmes spécifiques de santé comme le VIH/SIDA ; d'où l'importance d'une réponse multi sectorielle bien planifiée.

16.2 RECOMMANDATIONS

Les résultats de l'enquête ont des implications significatives sur la prévention de la violence en Haïti. Afin d'élaborer les premiers éléments visant à prévenir la violence, des efforts devront être consentis pour aborder les principaux éléments suivants, en tenant compte du plan d'action développé par Mercy, et al.[52] :

- Élaborer un Plan d'action national et identifier une agence responsable
- Améliorer les systèmes de collecte des données
- Augmenter la collaboration et le partage de l'information
- Implémenter et évaluer des actions spécifiques visant à prévenir la violence
- Renforcer les services de soins et d'assistance aux victimes

En plus d'adresser ces principaux éléments, des efforts devront être consentis pour mettre en place des stratégies basées sur des faits et qui peuvent prévenir la violence contre les enfants et renforcer les systèmes transversaux de protection des enfants et de réponse.

16.2.1 STRATÉGIES BASÉES SUR DES FAITS ET MEILLEURES PRATIQUES DE PRÉVENTION CONTRE LA VIOLENCE PERPÉTRÉE CONTRE LES ENFANTS

Les stratégies de prévention basées sur des faits sont documentées par l'OMS en ce qui a trait à la prévention de la violence.[53] Il est important de noter que chacune de ces stratégies comprend des stratégies de prévention primaires, secondaires et tertiaires.

Augmenter des relations sécurisantes, stables et réconfortantes entre les enfants et leurs parents et les gens qui les gardent

Les relations sécurisantes, stables et réconfortantes (SSNR) entre les enfants et leurs parents et les gens qui les gardent ne marchent pas de pair avec les mauvais traitements et l'exposition à des situations dangereuses qui peuvent arriver durant l'enfance et compromettre la santé des enfants durant toute leur vie. Les jeunes enfants apprennent à connaître le monde à travers leurs relations avec leurs parents et les gens qui les gardent. Ces relations sont fondamentales pour le développement sain du cerveau, et, par conséquent, pour le développement physique, émotionnel et social. Elles jouent aussi un rôle important dans le développement des comportements ainsi que des capacités intellectuelles. Les recommandations suivantes visent la prévention de la violence contre les enfants en promouvant les SSNRs :

- Les programmes de formation destinés aux parents et aux personnes responsables des enfants sur la manière d'éduquer les enfants et les stratégies de gestion sont en général institutionnels et réalisés pour des groupes ; ces programmes peuvent aider à réduire les niveaux de violence perpétrée contre les enfants.[54]
- Des programmes de visite à domicile utilisent des personnes formées qui fournissent un appui à la famille ; des conseils sur la santé, sur le développement de l'enfant ; et, des formations destinées aux parents sur la manière d'améliorer leur comportement envers l'enfant et d'éviter les mauvais traitements.[55]

- Des programmes qui combinent l'éducation des parents et celle des enfants et qui comprennent un encadrement social peuvent réduire la possibilité que l'enfant subisse de mauvais traitements et la violence à un certain moment de leur vie.[56]
- Les medias (journaux, radio, télévision) et autres technologies (telles que les communications en ligne ou messages textes) peuvent augmenter les connaissances et éduquer la population à travers des campagnes de sensibilisation sur la violence perpétrée contre les enfants et les jeunes, en général ; cependant, ces interventions n'ont pas été évaluées de manière approfondie.[57]

Développer des comportements sociaux sains chez les enfants et les adolescents

En aidant les enfants à développer des comportements sociaux sains qui encouragent des relations positives, amicales et de coopération avec leurs pairs, on peut prévenir la violence. Les comportements sociaux sains qui peuvent contribuer à prévenir la violence incluent : aider les enfants à gérer la colère, à résoudre les problèmes sociaux à l'amiable, à adopter une perspective sociale, à résoudre leurs problèmes et à améliorer leur développement moral. Les recommandations suivantes visent à aider les enfants à développer des comportements sains qui peuvent éviter la violence :

- Des programmes préscolaires qui donnent aux enfants les capacités académiques et le savoir-faire leur permettant d'augmenter leurs chances de réussite dans des environnements académiques et sociaux.[58,59,60,61]
- Des programmes scolaires sociaux qui visent à améliorer le comportement des jeunes tant au niveau social qu'émotionnel et encouragent un comportement positif chez les enfants et les jeunes. Les données suggèrent que les programmes de développement social peuvent réduire la violence chez les adolescents. Le développement de comportements sains peut aussi aider les femmes et les filles à développer des stratégies leur permettant d'avoir des relations sexuelles protégées pouvant les aider à prévenir la transmission du VIH.[62,63,64]
- Des programmes d'études qui visent à renforcer la performance académique en fournissant aux étudiants l'assistance nécessaire et leur offrant des activités récréatives en dehors des heures de classe ; ces programmes, axés autour du l'épanouissement des jeunes, peuvent réduire la participation de ces derniers à des actes de violence.[65,66,67]

Réduire la disponibilité et l'utilisation nocive des boissons alcoolisées

La consommation des boissons alcoolisées est nocive et affecte directement les fonctions physiques et cognitives. Cette nocivité peut réduire la maîtrise de soi et la capacité de traiter les informations reçues, ce qui rend les consommateurs plus susceptibles à réagir violemment en cas de confrontation. L'alcool peut aussi être un facteur qui peut provoquer la violence contre les enfants et peut aussi être la conséquence de cette violence. Les recommandations suivantes s'adressent au rôle que l'alcool peut jouer dans les incidents de violence perpétrés contre les enfants :

- L'abus de l'alcool peut être responsable de la violence tout comme il peut en être la conséquence. Les études suggèrent que la réduction de la disponibilité par l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées durant certaines périodes peut aussi réduire la prévalence de l'abus sexuel, de la violence physique et de la violence émotionnelle. Il a été prouvé qu'en rendant le coût des boissons alcoolisées prohibitif à travers l'imposition de taxes plus élevées peut aussi réduire le niveau de consommation et l'incidence de la violence.[68,69,70]
- Les conséquences négatives provoquées par la consommation abusive de boissons alcoolisées y compris la violence contre les enfants, peuvent être adressées à travers des interventions cliniques efficaces pouvant réduire la mauvaise utilisation de l'alcool ; ces interventions incluent : des thérapies comportementales et cognitives et des interventions communautaires qui ciblent les endroits où l'alcool est très utilisé. Il a aussi été prouvé qu'à travers la formation du staff des bars sur des stratégies de contrôle, l'utilisation abusive de l'alcool peut être découragée, ce qui peut contribuer à réduire la violence.[71]

Promouvoir l'équité des genres afin de prévenir la violence perpétrée contre les femmes

La promotion de l'équité des genres est un pilier essentiel de la prévention de la violence. Les différences en ce qui a trait aux comportements et rôles des genres sont complexes, et créent souvent des relations inégalitaires entre les hommes et les femmes et ont un impact important sur l'ensemble de la société. Ces inégalités augmentent la vulnérabilité des filles et des jeunes femmes à la violence sexuelle, physique et émotionnelle de la part des hommes, et sont aussi des contraintes empêchant les victimes de rechercher les services et le support nécessaires. Les stratégies de prévention de la violence qui visent à encourager l'équité des genres peuvent être divisées en trois

catégories : des interventions au niveau des écoles, au niveau des communautés et à travers les médias.

- Les interventions entreprises au niveau des écoles visent à adresser et à influencer les normes relatives à l'équité des genres à un très jeune âge avant que les stéréotypes liés au genre ne deviennent profondément ancrés chez les enfants et les adolescents. Les approches prometteuses positives exigent la mise en place de programme de prévention de la violence conjugale en vue de sensibiliser sur ce type de violence et d'améliorer les connaissances sur la prévention du VIH, de promouvoir la communication et des relations plus saines et équitables. Les interventions au niveau des écoles s'adressant aux professeurs, aux amis et aux condisciples de classe en tant qu'auteurs d'actes de violence pouvant réduire les niveaux de violence particulièrement celles qui sont perpétrées contre les filles.[72,73,74,75]
- Les interventions communautaires améliorent l'équité des genres et permettent aux femmes de devenir plus autonomes en réduisant l'inégalité économique, en renforçant la position économique des femmes, et en influençant positivement les normes et stéréotypes liés au genre. Des stratégies très positives, telles que les programmes de micro-crédit et ceux qui visent à améliorer leurs capacités et compétences, peuvent rendre les femmes plus autonomes économiquement et les aider à mieux protéger leur santé sexuelle.[76]
- Les interventions à travers les medias sensibilisent le grand public sur les problèmes causés par la violence qui affectent de manière disproportionnelle les filles et les femmes ; ces interventions communiquent les comportements sains à adopter au grand public à travers la télévision, la radio et l'Internet. Les interventions qui encouragent la participation de la communauté et la culture se sont avérées les plus réussies en ce qui a trait aux changements de comportements et à la promotion de l'équité du genre.[77,78]

En plus des stratégies mentionnées ci-dessus, il existe d'autres stratégies spécifiques qui peuvent être implémentées afin de réduire la violence perpétrée contre les femmes et les filles qui vivent dans des camps de réfugiés ou dans d'autres lieux d'hébergement en cas de délocalisation. Tel qu'il a été illustré dans ce rapport, les femmes âgées de 13 à 24 ans qui vivaient dans les camps installés après le séisme étaient plus sujettes à avoir expérimenté la violence que celles qui ne vivaient pas dans des camps. Les recommandations suivantes sont basées sur les principes de prévention et de réponse contre la violence établis par l'UNHCR.[79]

- Des programmes visant le développement personnel, tels que des programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle peuvent être mis en œuvre dans les camps. Ces programmes permettront aux filles et aux jeunes femmes de devenir plus autonomes et pourront ainsi réduire l'incidence de la violence.
- Des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir et à encourager des changements en ce qui a trait aux attitudes existant dans les communautés, la compréhension et les comportements qui favorisent la violence et ses conséquences. Ces programmes peuvent aussi inclure les sujets tels que la prévention de la violence basée sur l'équité des genres, les services d'assistance disponibles dans les camps et la résolution des conflits.
- Les groupes d'assistance familiale et communautaire installés dans les camps peuvent aider à reconstruire et à renforcer les réseaux sociaux qui ont disparu suite au séisme.
- Planifier des services efficaces et construire des immeubles où les enfants et les jeunes pourront évoluer dans un environnement sécurisé et, ainsi, aider à réduire la violence.

Changer les normes sociales et culturelles qui encouragent la violence

Les normes sociales encouragent l'acceptation et l'utilisation de la violence dans les relations conjugales par les filles et les garçons. Ces normes peuvent soit encourager la violence contre les enfants ou bien les protéger. Par exemple, l'utilisation de la violence est en général acceptée ; plus particulièrement la violence physique qui est encore, à travers le monde, une action disciplinaire utilisée dans l'éducation des enfants. Les interventions qui changent les normes culturelles favorables à la violence peuvent potentiellement prévenir et réduire les comportements violents. Bien que les données appuyant ces interventions soient encore en développement, un certain nombre de pratiques efficaces visant à réduire la violence contre les filles et les garçons ont été identifiées.

- En Haïti, les normes sociales et culturelles ont une grande influence sur le comportement de l'individu y compris l'utilisation de la violence en tant que moyen de discipline par les parents/autres membres de la famille et par les autorités. Afin de trouver des stratégies de réponse à l'ampleur de la prévalence de la violence contre les enfants à travers des actions disciplinaires, des interventions traitent des normes sociales et culturelles et encouragent la recherche d'alternatives disciplinaires semblent être une composante importante

des stratégies à mettre en place pour prévenir et réduire la violence perpétrée contre les enfants.[80, 81]

- Les résultats de l'enquête ont montré, qu'en général, les auteurs d'abus sexuels perpétrés contre les filles et les garçons étaient leurs pairs qu'ils fréquentent ou leurs partenaires romantiques. Afin de protéger les jeunes contre la violence perpétrée contre eux par leurs partenaires et leurs fréquentations, il faudra mettre en place des programmes de prévention qui traitent des normes sociales et qui encouragent ces comportements tout en prônant l'adoption de nouvelles attitudes favorisant des relations saines entre les jeunes.[82]
- Les campagnes médiatiques sont très efficaces étant donné qu'elles peuvent sensibiliser le public en général sur les principaux problèmes identifiés dans ce rapport tels que la violence physique perpétrée contre les enfants et celle par les hommes contre les filles. Aussi ces campagnes de sensibilisation peuvent-elles questionner ces normes sociales et culturelles qui acceptent cette violence ; elles peuvent aussi aider à renforcer un système de réponse visant à réduire l'abus et la violence contre les enfants et les jeunes.[83]
- Des efforts visant à revisiter les législations, politiques et systèmes judiciaires afin d'améliorer le système de justice pénale et responsabiliser les auteurs d'actes de violence pourront aider à changer les normes qui encouragent la violence. Aussi, ces réformes transmettront-elles un signal clair indiquant que les comportements violents sont inacceptables, ce qui pourra réduire tous les niveaux de violence.[84,85]

Réduction de la violence à travers la mise en place de programmes de soins et support et d'identification de victimes

Les conséquences de la violence particulièrement celle perpétrée contre les enfants sont en général onéreuses, communes, destructives, et souvent elles sont permanentes et cachées. De plus, la violence compromet la santé et le bien-être des individus, des familles, des communautés et des pays. La nature cyclique de la violence est reconnue, avec les enfants qui sont d'abord des victimes puis, souvent deviennent, à l'âge adulte, des auteurs d'actes de violence. En Haïti, il sera nécessaire de renforcer et de faciliter l'accès et l'utilisation des services destinés aux victimes de la violence. Plus spécifiquement, ces services devraient être intégrés aux services qui ciblent les conséquences les plus fréquentes de la violence y compris les services de dépistage du virus VIH/SIDA, la santé mentale, et l'éducation sexuelle et le planning familial.

- Des programmes de formation à l'intention des prestataires de soins peuvent aider à suivre, identifier, traiter et intervenir en cas de violence. De plus, ces programmes de formation permettent une compréhension plus approfondie de la violence, aidant ainsi l'identification des victimes.[86,87]
- Des programmes de dépistage utilisés à travers le monde ou parmi les populations à risque visent à augmenter la possibilité d'identifier les victimes de la violence. Une fois les victimes identifiées, des interventions et des services d'assistance peuvent être recommandés.[88,89]
- Suite au processus d'identification, il sera nécessaire de fournir des services de santé mentale et d'assistance sociale aux enfants qui ont expérimenté l'abus sexuel, ce qui pourra améliorer leur santé mentale.[90]
- Le but des programmes de plaidoyer pour les enfants est de fournir des services globaux, coordonnés et multidisciplinaires apportant soins et support aux enfants vulnérables victimes de violence.[91,92]

16.2.2 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES TRANSVERSAUX POUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET DE RÉPONSE

Il est globalement reconnu qu'il est essentiel de renforcer les liens existant entre les systèmes de protection des enfants et les réseaux formels et informels existant dans la communauté afin de maximiser l'efficacité des activités visant à prévenir la violence contre les enfants et à les protéger contre ses graves conséquences. Les recommandations suivantes offrent une approche exhaustive sur la manière de renforcer les systèmes ; cette approche devra comprendre les secteurs formels et informels.

Renforcement des systèmes

- Stimuler la réponse de la société civile pour compléter les efforts gouvernementaux en vue de mettre en place des services de prévention, de protection et de réponse, ainsi que des activités de plaidoyer et de sensibilisation.
- Élaborer et mettre en place une stratégie de communication visant à sensibiliser le public sur les problèmes identifiés dans ce rapport, particulièrement pour aider à changer les normes sociales et culturelles qui encouragent la violence, à jeter les bases en vue de renforcer le système de rapportage de référence et de

réponse à l'abus et à la violence perpétrés contre les enfants.

- Continuer à appuyer les principaux ministères du gouvernement afin de coordonner les efforts et activités de prévention et de réponse aux actes de violence perpétrées contre les enfants. Une réponse multisectorielle coordonnée à travers le CC haïtien engagerait le système d'assistance sociale, la police et la justice, l'éducation, la santé publique, les soins de santé ainsi que les organisations et groupes travaillant dans les domaines du VIH/SIDA, la violence, et dans les autres secteurs au niveau national, régional et local.
- A la lumière des résultats de cette enquête, on pourrait : préparer une carte des services existants et disponibles aux enfants qui ont expérimenté la violence en y indiquant les capacités d'hébergement sécurisé, les services d'assistance-conseil, identifier les secteurs prioritaires pour un support.
- Développer et implémenter une campagne de sensibilisation orientée vers les enfants plus âgés et les jeunes pour susciter la discussion sur les barrières qui les empêchent de dénoncer les actes de violence perpétrés contre eux et d'identifier les stratégies à mettre en place pour trouver l'information et le support.
- Supporter les organisations dédiées aux enfants travaillant pour l'élimination de la violence contre les enfants. S'assurer que les enfants eux-mêmes participent au contrôle et dénoncent les pratiques dangereuses dans leurs communautés et rejettent l'acceptation de la violence

SUIVI ET ÉVALUATION

- Développer et implémenter un système de suivi et d'évaluation (M&E) pour avoir l'évidence au niveau des départements sélectionnés sur la manière que les systèmes de protection des enfants peuvent mieux répondre à la violence perpétrée contre les enfants et ainsi élaborer une stratégie à l'échelle nationale.
- En tenant compte des résultats obtenus des interventions sélectionnées durant la première année, développer un système national de suivi et d'évaluation au niveau national autour de la prévention de la violence contre les enfants et la réponse qui triangule les données provenant du bien-être social, l'éducation, la police et le judiciaire et la santé afin de développer un système de surveillance multisectorielle pour retracer les tendances à long terme de ce problème à travers les secteurs concernés.
- Intégrer dans les enquêtes en cours et de routine au niveau national, les principaux indicateurs, questions de l'enquête sur la « Violence contre les enfants » en tenant compte des principes d'éthique appropriés pour la protection des répondants afin de maintenir l'emphase sur la protection des enfants lors des enquêtes nationales.
- Renforcer la promotion autour de la protection des enfants.
- Continuer à analyser les données recueillies de l'enquête afin d'identifier des tendances qui peuvent aider à formuler des stratégies de prévention et des politiques publiques y compris l'identification des facteurs de risque et de protection afin d'orienter les interventions. Cet effort devrait être accompagné d'une analyse qualitative afin de mieux comprendre le contexte de la violence et trouver les réponses appropriées.
- Entreprendre des recherches plus approfondies sur la violence perpétrée contre des groupes spécifiques d'enfants tels que les enfants vivant dans les rues ou dans les orphelinats étant donné que cette enquête sur les familles n'avait pas tenu compte de ces groupes.

Ces recommandations doivent être considérées en tenant compte de la culture haïtienne ainsi que les activités et programmes axés autour de la prévention et des réponses à la violence déjà en cours. Les résultats et recommandations inclus dans ce rapport représentent une importante opportunité pour élaborer une stratégie visant à protéger les enfants contre la violence et, créer ainsi un avenir plus sécurisé pour le peuple haïtien.

APPENDICES A : TABLEAU DES DONNÉES VACS HAÏTI 2012

Tableau 3.1.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans	820	25,7 (21,8–29,6)	701	21,2 (17,3–25,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 3.1.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté plus d'un incident d'abus sexuel[1], parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Multiples incidents d'abus sexuel parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans	224	69,5 (62,3–76,7)	151	85,4 (79,0–91,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 3.1.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans par caractéristiques démographiques – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Ont expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Mariage				
A été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	225	26,9 (20,1–33,8)	53	25,8 (6,9–44,6)
N'a jamais été marié ou n'jamais vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	593	25,4 (20,3–30,4)	645	21,0 (16,9–25,0)
p-value[2]		0,73		0,60
Travail				
A travaillé pour de l'argent ou autres paiements	194	31,3 (23,3–39,3)	358	26,8 (20,6–33,0)
N'a jamais travaillé pour de l'argent ou autres paiements	626	24,0 (20,0–28,1)	341	15,4 (11,0–19,8)
p-value[2]		0,07		0,01
Service domestique durant l'enfance				
A travaillé comme domestique durant l'enfance	174	33,8 (26,0–41,7)	84	36,1 (22,8–49,4)
N'a jamais travaillé comme domestique durant l'enfance	646	23,8 (19,6–27,9)	617	19,0 (15,1–23,0)
p-value[2]		0,01		0,01
Scolarité				
N'a jamais été à l'école	46	30,5 (9,1–51,8)	19	*
A achevé moins que les classes primaires	244	33,0 (26,9–39,1)	169	21,7 (15,0–28,4)
A achevé les classes primaires ou plus	530	22,5 (17,6–27,3)	512	21,4 (16,5–26,2)
p-value jamais été à l'école vs moins que les classes primaires[2]		0,83		0,22
p-value jamais été à l'école vs niveau d'étude plus élevé[2]		0,44		0,22
Devenu orphelin avant l'âge de 18 ans[3]				
Pas un orphelin	628	24,0 (19,8–28,2)	521	20,2 (16,2–24,2)
Unique	168	31,3 (22,1–40,4)	157	25,3 (16,2–34,5)
Double	19	*	22	*
p-value pas un orphelin vs unique[2]		0,10		0,26
p-value pas un orphelin vs double[2]		*		*

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé
[2] Régression logistique, non ajusté pour les potentielles confusions a été utilisé pour générer « P-value » pour ces associations
[3]Orphelin : unique – perte d'un parent ; double – perte des deux parents
*Taille de la cellule moins de 25

Tableau 3.1.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=792)	Hommes (n=658)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	17,0 (13,8–20,2)	16,1 (12,4–19,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.1.5. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté une tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=801)	Hommes (n=673)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	13,3 (10,1–16,4)	10,1 (7,3–13,0)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.1.6. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel sous contrainte[1] avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=810)	Hommes (n=682)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	4,9 (3,0–6,7)	6,5 (4,3–8,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Le rapport sexuel sous contrainte veut dire : être contraint de manière non physique à avoir un rapport sexuel contre sa propre volonté et le rapport se fait.

Tableau 3.1.7. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=809)	Hommes (n=688)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans	6,3 (3,5–9,0)	1,9 (0,8–3,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.1.8. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré (physiquement forcé ou contraint) avant l'âge de 18 ans– Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=806)	Hommes (n=674)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Rapport sexuel achevé et non désiré (physiquement forcé ou contraint) avant l'âge de 18 ans	9,0 (6,3–11,8)	7,6 (5,1–10,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.1.9. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans dont le premier rapport sexuel vaginal ou anal n'était pas désiré ou contre leur propre volonté parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont eu un rapport sexuel avant l'âge de 18 ans –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=381)	Hommes (n=345)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Premier rapport sexuel avant l'âge de 18 ans n'était pas voulu ou contre leur volonté	23,1 (17,1–29,0)	11,1 (6,6–15,6)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.1.10. Répartition de l'âge où les Haïtiens âgés de 18 à 24 ans ont expérimenté leur premier incident d'abus sexuel[1], parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Âge (ans) où les individus ont expérimenté leur premier incident d'abus sexuel[1]		
≤13	25,1 (16,1–34,0)	29,4 (19,8–39,1)
14–15	28,5 (19,7–37,3)	39,5 (29,5–49,5)
16–17	46,5 (37,1–55,8)	31,1 (22,7–39,5)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel, tentative de rapport sexuel, rapport sexuel physiquement forcé, et rapport sexuel sous contrainte (menaces, harcèlement, persuasion ou ruse).

Tableau 3.1.11. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=636)	Hommes (n=758)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Abus sexuel durant les 12 derniers mois	19,0 (14,6–23,4)	10,9 (8,0–13,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 3.1.12. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois par caractéristiques démographiques –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Abus sexuel durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Mariage				
A été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	13	*	9	*
N'a jamais été marié ou n'jamais vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	618	17,9 (13,9–22,0)	749	11,0 (8,1–13,9)
p-value[2]		*		*
Travail				
A travaillé pour de l'argent ou autres paiements	40	34,5 (14,6–54,3)	210	16,9 (9,4–24,4)
N'a jamais travaillé pour de l'argent ou autres paiements	596	18,0 (13,6–22,5)	547	8,2 (5,6–10,7)
p-value[2]		0,06		0,01
Service domestique durant l'enfance				
A travaillé comme domestique durant l'enfance	133	28,5 (16,9–40,2)	107	15,9 (4,1–27,7)
N'a jamais travaillé comme domestique durant l'enfance	503	17,0 (12,6–21,3)	650	10,2 (7,5–12,8)
p-value[2]		0,03		0,27
Scolarité				
N'a jamais été à l'école	16	*	17	*
A achevé moins que les classes primaires	381	19,0 (13,2–24,7)	469	13,0 (8,9–17,0)
A a chevé les classes primaires ou plus	239	18,7 (12,7–24,7)	272	7,9 (4,2–11,6)
p-value jamais été à l'école vs moins que les classes primaires[2]		0,95		0,06
Devenu orphelin avant l'âge de 18 ans[3]				
Pas un orphelin	493	19,0 (13,9–24,2)	596	10,0 (6,7–13,4)
Unique	118	20,3 (10,6–29,9)	139	12,3 (5,7–18,9)
Double	14	*	15	*
p-value pas un orphelin vs unique[2]		0,76		0,27
p-value not an orphan vs double[2]		*		*

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] Régression logistique, non ajusté pour les potentielles confusions a été utilisé pour générer les « P-value » pour ces associations

[3] Orphelin : unique – perte d'un parent ; double – perte des deux parents

Tableau 3.1.13. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un attouchement sexuel durant les 12 derniers mois –Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=629)	Hommes (n=744)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Attouchement sexuel non désiré durant les 12 derniers mois	15,7 (11,6–19,8)	8,4 (5,8–11,0)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.1.14. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté une tentative de rapport sexuel non désiré durant les 12 derniers mois –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=632)	Hommes (n=746)
	% (95 %CI[§])	% (95 % CI)
Tentative de rapport sexuel non désiré durant les derniers 12 mois	7,3 (4,7–9,8)	3,4 (2,0–4,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.1.15. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel sous contrainte[1] durant les 12 derniers mois –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=635)	Hommes (n=758)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Rapport sexuel sous contrainte durant les 12 derniers mois	3,4 (1,6–5,2)	1,8 (0,6–3,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Le rapport sexuel sous contrainte veut dire : être contraint de manière non physique à avoir un rapport sexuel contre sa propre volonté et le rapport se fait

Tableau 3.1.16. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un rapport sexuel physiquement forcé durant les 12 derniers mois – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=631)	Hommes (n=755)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Rapport sexuel physiquement forcé durant les 12 derniers mois	1,9 (0,6–3,1)	1,8 (0,7–2,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 3.2.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'exploitation sexuelle (en recevant de l'argent ou des biens[1] contre un rapport sexuel) avant l'âge de 18 ans –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Reçu de l'argent, des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel avant l'âge de 18 ans	821	4,2 (2,7–5,7)	701	6,8 (4,6–8,9)
Reçu de l'argent en échange d'un rapport sexuel avant l'âge de 18 ans	808	3,7 (2,3–5,1)	697	1,9 (0,7–3,1)
Reçu des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel avant l'âge de 18 ans	817	1,9 (0,9–2,9)	696	5,5 (3,6–7,5)

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[1]Les biens comprennent : des cadeaux, de la nourriture et autres faveurs

Tableau 3.2.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans parmi ceux qui ont reçu de l'argent en échange d'un rapport sexuel avant l'âge de 18 ans et qui ont utilisé différents moyens et endroits où rencontrer des personnes qui leur ont payé pour un rapport sexuel–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Moyens ou endroits où rencontrer des personnes qui paient pour un rapport sexuel		
Amis	56,7 (35,6–77,88,0)	*
Discos/Bars/Clubs	23,6 (4,7–42,4)	*
Rues/Routes Principales/Gares routières	60,2 (39,1–81,3)	*
Sites touristiques/Hôtels de plage	15,5 (3,2–27,8)	*
Écoles	27,2 (7,8–46,7)	*
Résidence	15,5 (1,2–29,9)	*
Autre	11,6 (0,0–27,5)	*
Total[#] (n)	**210,3 (41)**	*** (17)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[#]Le total peut être plus que 100 %

Tableau 3.2.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté l'exploitation sexuelle (en recevant de l'argent ou des biens[1] contre un rapport sexuel) durant les 12 derniers mois- Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Reçu de l'argent, des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel durant les derniers 12 mois	636	2,2 (0,8–3,7)	758	3,0 (1,2–4,9)
Reçu de l'argent en échange d'un rapport sexuel durant les derniers 12 mois	632	1,9 (0,6–3,2)	755	1,3 (0,4–2,3)
Reçu des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel n durant les derniers 12 mois	635	0,7 (0,0–1,5)	756	2,5 (0,7–4,2)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Les biens comprennent : des cadeaux, de la nourriture et autres faveurs

Tableau 4.1.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique[1] perpétrée contre eux par des adultes de la famille ou des autorités de leur communauté avant l'âge de 18 ans –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Violence physique perpétrée par un adulte de la famille ou par une autorité avant l'âge de 18 ans	821	60,5 (54,4–66,7)	701	57,2 (51,8–62,5)
Violence physique perpétrée par un adulte de la famille avant l'âge de 18 ans	821	55,9 (50,7–61,2)	701	54,4 (49,1–59,6)
Violence physique perpétrée par une autorité avant l'âge de 18 ans	821	21,1 (14,9–27,4)	701	20,0 (15,3–24,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, tentative de noyade, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme.

Tableau 4.1.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique[1] avant l'âge de 18 ans par caractéristiques démographiques –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Violence physique expérimenté avant l'âge de 18 ans			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Mariage				
A été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	225	56,5 (46,5–66,5)	53	68,2(51,8–84,5)
N'a jamais été marié ou n'a jamais vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	594	61,8 (54,8–68,7)	645	56,6 (50,9–62,2)
p-value[2]		0,35		0,20
Travail				
A travaillé pour de l'argent ou autres paiements	194	63,9 (54,5–73,3)	358	62,8 (55,0–70,7)
N'a jamais travaillé pour de l'argent ou autres paiements	627	59,5 (52,7–66,4)	341	51,5 (43,0–60,1)
p-value[2]		0,40		0,07
Service domestique durant l'enfance				
A travaillé comme domestique durant l'enfance	174	68,8 (59,6–78,0)	84	65,0 (52,3–77,7)
N'a jamais travaillé comme domestique durant l'enfance	647	58,6 (51,7–65,5)	617	56,0 (50,3–61,7)
p-value[2]		0,06		0,19
Scolarité				
N'a jamais été à l'école	46	59,9 (38,9–80,9)	19	*
A achevé moins que les classes primaires	244	66,7 (60,0–73,5)	169	65,6 (56,9–74,3)
A a chevé les classes primaires ou plus	531	58,0 (49,9–66,2)	512	53,9 (48,0–59,8)
p-value N'a jamais été à l'école vs less than primary[2]		0,53		*
p-value jamais été à l'école vs niveau d'étude plus élevé[2]		0,89		0,41
Devenu orphelin avant l'âge de 18 ans[3]				
Pas un orphelin	629	60,7 (53,5–67,8)	521	56,6 (49,9–63,3)
Unique	168	63,8 (54,6–72,9)	157	59,0 (49,9–68,1)
Double	19	*	22	*
p-value pas un orphelin vs unique[2]		0,57		0,60
p-value pas un orphelin vs double[2]		*		*

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] Régression logistique, non ajusté pour les potentielles confusions a été utilisé pour générer ces « P-value » pour ces associations

[3] Orphelin : unique – perte d'un parent ; double – perte des deux parents

[*] Taille de la cellule moins de 25

Tableau 4.1.3 Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille avant l'âge de 18 ans par type de violence–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Coups de poing, coups de pied, être fouetté, frappé avec un objet	757	60,8 (55,1–66,6)	635	59,6 (54,0–65,2)
Être étranglé, être étouffé, tentative de noyade	815	1,9 (0,8–3,0)	699	4,2 (2,1–6,4)
Être intentionnellement brulé ou ébouillanté	819	1,1 (0,3–1,9)	701	2,9 (0,3–5,4)
Utilisation ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme	814	3,7 (2,2–5,1)	696	5,6 (3,5–7,8)

Tableau 4.1.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par une autorité avant l'âge de 18 ans par type de violence – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Coups de poing, coups de pied, être fouetté, frappé avec un objet	796	21,3 (14,8–27,9)	680	20,1 (15,0–25,1)
Être étranglé, être étouffé, tentative de noyade	818	0,2 (0,0–0,5)	701	0,1 (0,0–0,3)
Être intentionnellement brulé ou ébouillanté	821	0,0	701	0,1 (0,0–0,2)
Utilisation ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme	821	0,2 (0,0–0,6)	700	2,2 (1,0–3,5)

Tableau 4.1.5. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique[1] perpétrée contre eux par des adultes de la famille ou par des autorités dans la communauté durant les 12 derniers mois –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=636)		Hommes (n=758)	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Violence physique perpétrée par un adulte de la famille ou une autorité durant les 12 derniers mois	636	38,1 (32,1–44,2)	758	36,4 (31,0–41,9)
Violence physique perpétrée par un adulte de la famille durant les 12 derniers mois	636	32,1 (26,6–37,7)	758	30,6 (25,4–35,9)
Violence physique perpétrée par une autorité durant les 12 derniers mois	636	16,3 (11,8–20,8)	758	15,9 (12,0–19,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 4.1.6. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique[1] durant les 12 derniers mois par caractéristiques démographiques – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	A connu la violence physique pendant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	N	% (95 % CI)
Mariage				
A été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	13	*	9	*
N'a jamais été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	618	38,2 (32,0–44,4)	749	36,4 (30,8–41,9)
p-value[2]		*		*
Work				
A travaillé pour de l'argent ou autres paiements	40	44,9 (25,5–64,2)	210	40,7 (26,9–54,6)
N'a jamais travaillé pour de l'argent ou autres paiements	596	37,7 (31,6–43,9)	547	34,5 (29,5–39,5)
p-value[2]		0,46		0,40
Service domestique durant l'enfance				
A travaillé comme domestique durant l'enfance	133	59,0 (46,5–71,5)	107	45,6 (26,7–64,6)
N'a jamais travaillé comme domestique durant l'enfance	503	33,7 (27,4–40,0)	650	35,0 (30,5–39,5)
p-value[2]		0,00		0,20
Scolarité				
N'a jamais été à l'école	16	*	17	*
A achevé moins que les classes primaires	381	43,7 (36,7–50,7)	469	44,9 (36,6–53,2)
A achevé les classes primaires ou plus	239	30,1 (22,1–38,1)	272	25,0 (20,2–29,8)
p-value jamais été à l'école vs moins que les classes primaires[2]		0,07		0,00
Devenu orphelin avant l'âge de 18 ans[3]				
Pas un orphelin	493	39,2 (32,4–46,0)	596	38,0 (31,7–44,2)
Unique	118	34,7 (25,0–44,3)	139	31,5 (20,5–42,5)
Double	14	*	15	*
p-value pas un orphelin vs unique[2]		0,32		0,34

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] Régression logistique, non ajusté pour les potentielles confusions a été utilisé pour générer ces « P-value » pour ces associations

[3] Orphelin : unique – perte d'un parent ; double – perte des deux parents

* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 4.1.7. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille durant les 12 derniers mois par type de violence–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Violence physique perpétrée par un adulte de la famille durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Coups de poing, coups de pied, être fouetté, frappé avec un objet	630	30,8 (25,3–36,4)	737	29,2 (24,5–33,9)
Être étranglé, être étouffé, tentative de noyade	636	2,5 (0,9–4,0)	758	1,3 (0,3–2,3)
Être intentionnellement brulé ou ébouillanté	636	0,8 (0,1–1,5)	758	0,4 (0,0–0,8)
Utilisation ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme	636	5,5 (3,1–7,9)	755	4,0 (1,2–6,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Table 4.1.8. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par une autorité durant les 12 derniers mois par type de violence–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Coups de poing, coups de pied, être fouetté, frappé avec un objet	634	16,4 (11,8–20,9)	752	15,9 (11,8–20,1)
Être étranglé, être étouffé, tentative de noyade	636	0,0	757	0,0
Être intentionnellement brulé ou ébouillanté	636	0,0	758	0,0
Utilisation ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme	636	0,0	758	0,5 (0,1–1,0)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 4.1.9. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui pensaient que leur plus récente expérience de violence physique était une action disciplinaire ou punitive parmi ceux qui ont expérimenté la violence physique[1] durant les 12 derniers mois –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Action disciplinaire par un adulte de la famille ou une autorité de la communauté	231	90,0 (84,1–95,9)	259	85,7 (76,1–95,3)
Action disciplinaire par un adulte de la famille	195	90,0 (84,4–95,7)	213	77,8 (61,1–94,4)
Action disciplinaire par une autorité de la communauté	91	90,5 (78,6–100,0)	112	92,3 (87,9–96,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 4.1.10. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont eu un dommage physique ou des blessures après avoir expérimenté la violence physique[1] durant les 12 derniers mois –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=248)	Hommes (n=269)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Dommage physique ou blessure suite à la violence physique expérimentée durant les 12 derniers mois	74,4 (67,8–81,0)	60,9 (53,2–68,6)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 4.1.11. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont subi des dommages physiques graves à cause d'une blessure parmi ceux qui ont expérimenté la violence physique[1] durant les 12 derniers mois– Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Types de dommages physiques ou blessures causés par la violence physique durant les 12 derniers mois		
Blessures, égratignures, contusions, douleurs, rougeurs, bosses ou autre marques moins graves	55,5 (44,4–66,7)	62,3 (52,6–72,0)
Entorses, luxations ou cloques sur la peau	16,9 (7,9–25,8)	21,5 (13,9–29,0)
Profondes blessures, fractures, dents cassées, peau noircie ou brulée	13,8 (6,2–21,4)	9,7 (4,3–15,1)
Fausse couche	0,0	N/A
Dommage permanent ou défigurement	13,8 (7,0–20,6)	6,5 (2,5–10,5)
Total (n)	**100,0 (225)**	**100,0 (152)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 5.1.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle[1] perpétrée contre eux par un membre de la famille avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=817)	Hommes (n=700)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Violence émotionnelle perpétrée par un adulte de la famille avant l'âge de 18 ans	34,6 (29,5–39,7)	27,2 (22,6–31,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandont

Tableau 5.1.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle[1] avant l'âge de 18 ans par caractéristiques démographiques –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Violence émotionnelle avant l'âge de 18 ans			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Mariage				
A été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	224	39,0 (30,3–47,7)	52	27,3 (10,0–44,7)
N'a jamais été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	591	33,3 (27,9–38,7)	645	27,3 (22,5–32,0)
p-value[2]		0,20		0,99
Travail				
A travaillé pour de l'argent ou autres paiements	194	43,3 (31,9–54,7)	358	35,6 (28,5–42,7)
N'a jamais travaillé pour de l'argent ou autres paiements	623	32,0 (26,3–37,7)	340	18,4 (13,7–23,1)
p-value[2]		0,07		0,00
Service domestique durant l'enfance				
A travaillé comme domestique durant l'enfance	172	51,6 (41,7–61,5)	84	43,5 (30,7–56,3)
N'a jamais travaillé comme domestique durant l'enfance	645	30,5 (24,5–36,5)	616	24,8 (19,6–30,0)
p-value[2]		0,00		0,01
Éducation				
N'a jamais été à l'école	45	23,2 (8,1–38,3)	18	*
A achevé moins que les classes primaires	243	39,4 (31,4–47,5)	169	40,8 (29,8–51,7)
A achevé les classes primaires ou plus	529	33,3 (27,1–39,4)	512	23,3 (17,7–28,9)
p-value jamais été à l'école vs moins que les classes primaires[2]		0,07		0,01
p-value jamais été à l'école vs niveau d'étude plus élevé[2]		0,28		*
Devenu orphelin avant l'âge de 18 ans[3]				
Pas un orphelin	626	30,9 (25,4–36,4)	521	25,6 (18,9–32,3)
Unique	167	44,4 (35,0–53,9)	157	28,0 (19,8–36,2)
Double	19	*	21	*
p-value pas un orphelin vs unique[2]		0,06		0,71

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[2] Régression logistique, non ajusté pour les potentielles confusions a été utilisé pour générer ces « P-value » pour ces associations

[3] Orphelin : unique – perte d'un parent ; double – perte des deux parents

* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 5.1.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle[1] perpétrée contre eux par un adulte de la famille avant l'âge de 18 ans par type – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Dit que vous n'étiez pas aimé ou ne méritiez pas d'être aimé	803	17,2 (12,9–21,6)	679	11,6 (7,0–16,1)
Dit souhaiter que vous ne fussiez jamais né ou que vous étiez mort	804	11,2 (8,6–13,8)	687	10,6 (7,1–14,2)
Ridiculisé ou inutile, dit que vous étiez stupide ou inutile	794	17,5 (14,3–20,7)	676	19,3 (14,7–23,9)
Menace de vous abandonner ou de vous forcer à quitter la maison	810	16,0 (12,3–19,7)	690	11,6 (8,8–14,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 5.1.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13-17 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle[1] perpétrée contre eux par un adulte de la famille durant les 12 derniers mois– Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=635)	Hommes (n=756)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Violence émotionnelle perpétrée par un adulte de la famille durant les 12 derniers mois	27,8 (23,0–32,6)	16,2 (12,5–19,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 5.1.5. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13-17 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle[1] durant les 12 derniers mois par caractéristiques démographiques –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Violence émotionnelle durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Mariage				
A été marié ou vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	13	*	9	*
N'a jamais été marié ou n'a jamais vécu avec quelqu'un comme s'ils étaient mariés	617	27,7 (22,8–32,6)	747	15,9 (12,2–19,6)
p-value[2]		*		*
Work				
A travaillé pour de l'argent ou autres paiements	40	32,1 (9,3–54,9)	209	21,4 (13,2–29,6)
N'a jamais travaillé pour de l'argent ou autres paiements	595	27,5 (22,8–32,3)	546	13,8 (10,2–17,3)
p-value[2]		0,68		0,05
Service domestique durant l'enfance				
A travaillé comme domestique durant l'enfance	133	40,1 (29,0–51,2)	106	29,2 (17,6–40,9)
N'a jamais travaillé comme domestique durant l'enfance	502	25,2 (19,7–30,7)	649	14,1 (10,4–17,8)
p-value[2]		0,01		0,00
Éducation				
N'a jamais été à l'école	16	*	16	*
A achevé moins que les classes primaires	381	28,1 (21,9–34,3)	468	19,4 (14,0–24,7)
A achevé les classes primaires ou plus	238	26,6 (19,5–33,6)	272	10,7 (6,7–14,7)
p-value moins que les classes primaires vs primaire ou plus élevé[2]		0,74		0,01
Devenu orphelin avant l'âge de 18 ans[3]				
Pas un orphelin	492	27,3 (22,2–32,3)	595	15,1 (11,1–19,1)
Unique	118	31,0 (21,3–40,7)	138	20,5 (10,3–30,8)
Double	14	*	15	*
p-value pas un orphelin vs unique[2]		0,38		0,71

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[2] Régression logistique, non ajusté pour les potentielles confusions a été utilisé pour générer ces « P-value » pour ces associations

[3] Orphelin : unique – perte d'un parent ; double – perte des deux parents

* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 5.1.6. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté la violence émotionnelle[1] perpétrée contre eux par un adulte de la famille durant les 12 derniers mois par type –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Dit que vous n'étiez pas aimé ou ne méritiez pas d'être aimé	629	14,7(10,7–18,7)	749	6,4 (4,3–8,6)
Dit souhaiter que vous ne fussiez jamais né ou que vous étiez mort	627	9,8 (6,7–13,0)	749	4,3 (2,6–6,0)
Ridiculisé ou inutile, dit que vous étiez stupide ou inutile	630	16,1 (12,1–20,0)	747	10,9 (7,9–13,8)
Menace de vous abandonner ou de vous forcer à quitter la maison	632	12,0 (8,7–15,3)	753	5,5 (3,6–7,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 6.1. Répartition des types de violences expérimentées par des individus âgés de 18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans –Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Types de Violence	
	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Violence sexuelle[1] seulement	2,5 (1,6–3,5)	5,9 (3,3–8,5)
Violence physique[2] seulement	23,6 (19,2–27,9)	30,1 (25,4–34,9)
Violence émotionnelle[3] seulement	6,1 (3,8–8,4)	6,1 (3,1–9,1)
Violence sexuelle et physique	10,0 (6,9–13,1)	6,6 (3,8–9,4)
Violence sexuelle et émotionnelle	1,4 (0,5–2,3)	0,6 (0,0–1,2)
Violence physique et émotionnelle	15,2 (11,6–18,8)	12,3 (8,6–15,9)
Violence sexuelle, physique et émotionnelle	11,8 (9,0–14,6)	8,1 (5,9–10,4)
Pas de violence	29,4 (23,6–35,3)	30,3 (25,2–35,4)
Total (n)	**100,0 (821)**	**100,0 (701)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3]La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 6.2. Répartition des types de violence expérimentés par des individus âgés de 13 à 17 ans durant les 12 derniers mois – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Types de Violence	
	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Violence sexuelle[1] seulement	6,6 (4,2–8,9)	5,3 (3,5–7,1)
Violence physique[2] seulement	17,1 (13,5–20,7)	24,8 (19,2–30,3)
Violence émotionnelle[3] seulement	7,3 (2,4–12,1)	4,6 (2,6–6,6)
Violence sexuelle et physique	2,5 (1,1–4,0)	1,7 (0,7–2,6)
Violence sexuelle et émotionnelle	2,0 (0,8–3,1)	1,5 (0,0–3,5)
Violence physique et émotionnelle	10,6 (7,1–14,0)	7,5 (5,3–9,7)
Violence sexuelle, physique et émotionnelle	7,9 (5,1–10,7)	2,5 (0,6–4,4)
Pas de violence	46,0 (40,5–51,5)	52,2 (46,7–57,6)
Total (n)	**100,0 (636)**	**100,0 (758)**

§ 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme.

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 7.1. Abus sexuel[1] expérimenté après le séisme de janvier 2010 par des individus âgés de 13-24 ans qui ont été délocalisés suite au séisme–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Abus sexuel expérimenté après le séisme			
		Femmes	Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Délocalisés	405	28,9 (21,2–36,5)	376	15,2 (10,6–19,9)
Non délocalisés	1051	25,4 (22,0–28,9)	1081	21,5 (18,4–24,7)

§ 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] Délocalisés veut dire : déménagement des familles ou changer de lieu de résidence suite au séisme

Tableau 7.2. Abus sexuel[1] expérimenté par les individus âgés de 13-24 ans qui vivaient dans un camp ou village de tentes suite au séisme de janvier 2010 – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Abus sexuel expérimenté après le séisme			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Vivant dans un camp ou village de tentes	301	34,7 (27,1–42,4)	284	21,6 (15–28,3)
Ne vivant pas dans un camp ou village de tentes	1156	24,3 (20,7–27,8)	1174	19,6 (16,6–22,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 8.1.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté l'abus sexuel avant l'âge de 18 ans par l'auteur du premier incident d'abus sexuel – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Membre de la famille	6,4 (2,1–10,7)	0,0
Petit ami/Petite amie ou Partenaire romantique	28,9 (20,8–36,9)	32,2 (21,6–42,7)
Ami ou condisciple de classe	23,2 (15,3–31,2)	51,8 (41,3–62,4)
Voisin	22,3 (15,2–29,4)	6,9 (2,9–11,0)
Étranger	15,5 (9,4–21,7)	6,0 (0,0–12,8)
Autre	3,7 (1,1–6,3)	3,1 (0,0–7,5)
Total (n)	**100,0 (224)**	**100,0 (148)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 8.1.2. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui ont expérimenté leur premier incident d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans par l'auteur du premier incident – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Membre de la famille	8,0 (1,7–14,2)	4,4 (0,9–7,8)	0,0	6,6 (0,0–13,6)
Petit ami/Petite amie ou Partenaire romantique	15,6 (6,7–24,4)	36,9 (25,8–47,9)	46,2 (26,0–66,4)	36,3 (18,0–54,7)
Ami ou condisciple de classe	29,9 (19,8–40,0)	18,1 (8,3–27,8)	24,7 (8,0–41,4)	22,0 (7,2–36,8)
Voisin	20,9 (11,6–30,3)	22,2 (12,7–31,6)	6,4 (0,0–12,9)	21,2 (2,7–39,7)
Étranger	22,1 (13,5–30,7)	12,0 (5,5–18,5)	19,6 (3,5–35,7)	12,4 (2,0–22,7)
Autre	3,6 (0,0–7,9)	6,5 (1,4–11,6)	3,1 (0,0–6,6)	1,5 (0,0–3,4)
Total (n)	**100,0 (145)**	**100,0 (118)**	**100,0 (45)**	**100,0 (54)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 8.1.3. Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté leur premier incident d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans par l'auteur du premier incident – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Membre de la famille	0,0	0,0	0,0	*
Petit ami/Petite amie ou Partenaire romantique	31,2 (18,1–44,2)	36,3 (20,8–51,9)	30,2 (16,5–43,9)	*
Ami ou condisciple de classe	54,5 (41,7–67,3)	48,5 (31,3–65,7)	53,1 (36,9–69,3)	*
Voisin	7,0 (1,8–12,2)	0,9 (0,0–2,8)	9,1 (0,0–18,5)	*
Étranger	3,1 (0,0–6,9)	10,1 (0,0–23,5)	7,6 (0,0–20,5)	*
Autre	4,2 (0,0–10,2)	4,2 (0,0–12,2)	0,0	*
Total (n)	100,0 (100)	100,0 (60)	100,0 (49)	(17)

[§] 95 % d'intervalle de confiance
* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 8.1.4 Pourcentage d'auteurs âgés d'au moins 5 ans de plus - tel qu'estimé par les Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=217)	Hommes (n=146)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Auteur d'abus sexuel estimé à être âgé de 5 ans de plus ou plus âgé	78,1 (70,1–86,2)	34,8 (23,3–46,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 8.1.5 Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un abus sexuel[1] durant les 12 mois avant l'enquête par l'auteur du plus récent incident d'abus sexuel – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Membre de la famille	4,7 (1,4–8,0)	0,0
Petit ami/Petite amie ou Partenaire romantique	20,2 (11,5–28,9)	10,2 (3,0–17,4)
Ami ou condisciple de classe	42,0 (29,4–54,6)	75,2 (58,1–92,3)
Voisin	13,2 (3,1–23,3)	5,7 (0,0–11,9)
Étranger	17,0 (7,2–26,9)	8,9 (0,0–19,8)
Autre	2,9 (0,0–7,2)	0,0
Total (n)	**100,0 (116)**	**100,0 (79)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 8.1.6. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté leur premier incident d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte durant les 12 mois avant l'enquête par l'auteur du plus récent incident d'abus sexuel – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Membre de la famille	4,0 (0,8–7,3)	4,0 (0,0–10,6)	*	*
Petit ami/Petite amie ou Partenaire romantique	8,4 (1,0–15,8)	27,4 (11,1–43,8)	*	*
Ami ou condisciple de classe	44,9 (31,6–58,2)	38,8 (18,5–59,1)	*	*
Voisin	15,9 (4,0–27,8)	10,0 (1,6–18,4)	*	*
Etranger	23,0 (12,2–33,7)	19,8 (5,2–34,4)	*	*
Autre	3,9 (0,0–9,0)	0,0	*	*
Total (n)	**100 (95)**	**100 (53)**	**13**	**19**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 8.1.7. Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté leur premier incident d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte durant les 12 mois avant l'enquête par l'auteur du plus récent incident d'abus sexuel – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Membre de la famille	0,0	0,0	*	*
Petit ami/Petite amie ou Partenaire romantique	9,2 (2,5–15,9)	14,8 (0,0–32,0)	*	*
Ami ou condisciple de classe	74,8 (58,5–91,1)	69,3 (50,7–87,9)	*	*
Voisin	7,3 (0,0–15,1)	4,8 (0,0–11,9)	*	*
Étranger	8,7 (0,0–22,7)	11,0 (0,0–23,1)	*	*
Autre	0,0	0,0	*	*
Total (n)	**100,0 (58)**	**100,0 (31)**	**14**	**19**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 8.2.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté une violence physique perpétrée contre eux par un parent, un domestique, ou un autre adulte de la famille avant l'âge de 18 ans, par auteur d'un incident – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Père	44,9 (38,6–51,2)	61,7 (55,1–68,2)
Mère	60,3 (53,6–67,0)	62,5 (56,5–68,5)
Frère	14,2 (8,5–19,9)	17,8 (13,0–22,7)
Sœur	6,7 (3,6–9,7)	7,6 (3,1–12,1)
Oncle	6,5 (3,4–9,7)	11,6 (6,7–16,6)
Tante	11,9 (7,8–16,1)	14,3 (8,0–20,6)
Cousin	4,8 (1,5–8,0)	3,1 (0,7–5,5)
Grand parent	2,4 (0,8–4,0)	4,0 (1,8–6,2)
Parrain/Marraine	4,4 (1,4–7,5)	0,5 (0,0–1,3)
Autre membre de la famille/ Domestique[$]	2,1 (0,8–3,5)	1,7 (0,0–3,7)
Autre personne	4,7 (1,3–8,0)	8,1 (4,4–11,8)
Total[#] (n)	**162,9 (426)**	**192,9 (325)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[$]Autre/domestiques comprennent les domestiques des répondants ou autres individus dans la maison

[#] Le total peut être plus que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir identifié plus d'un auteur pour un incident

Tableau 8.2.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté un incident d'abus sexuel perpétré contre eux par une autorité avant l'âge de 18 ans, par auteur d'un incident – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Professeur masculin	89,4 (82,7–96,1)	82,5 (75,1–89,8)
Professeur féminin	27,8 (18,9–36,7)	39,4 (27,6–51,2)
Autre autorité[$]	3,6 (0,0–7,3)	13,2 (6,2–20,3)
Total# (n)	**120,8 (150)**	**135,1 (126)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[$]Autre autorité comprend : la police, les leaders de la communauté, les leaders religieux, membres de la MINUSTAH/UNPOL et autres personnel de sécurité

[#] Le total peut être plus que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir identifié plus d'un auteur pour un incident.

Tableau 8.2.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté une violence physique perpétrée contre eux par un parent, un domestique, ou un autre adulte de la famille durant les 12 mois avant l'enquête, par auteur d'un incident de violence physique – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Père	44,7 (36,7–52,7)	59,5 (49,8–69,2)
Mère	62,7 (54,0–71,5)	61,9 (51,4–72,4)
Frère	17,9 (10,9–25,0)	20,7 (11,1–30,3)
Sœur	13,8 (8,1–19,5)	7,1 (3,9–10,3)
Oncle	8,8 (4,1–13,5)	19,2 (9,7–28,8)
Tante	14,3 (7,2–21,4)	20,9 (10,9–30,9)
Cousin	6,8 (2,8–10,9)	6,2 (1,6–10,8)
Grand parent	5,8 (1,6–10,0)	14,8 (7,3–22,3)
Parrain/Marraine	0,5 (0,0–1,2)	3,7 (0,0–8,4)
Autre membre de la famille/ Domestique[$]	2,9 (0,4–5,5)	1,7 (0,0–4,5)
Autre personne	4,8 (0,5–9,2)	11,7 (5,5–18,0)
Total[#] (n)	**183,0 (181)**	**227,4 (165)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[$]Autre/domestiques comprennent les domestiques des répondants ou autres individus dans la maison
[#] Le total peut être plus que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir identifié plus d'un auteur pour un incident

Tableau 8.2.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté un incident de violence physique perpétré contre eux par une autorité durant les 12 derniers mois précédant l'enquête , par auteur d'un incident de violence physique – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Professeur masculin	86,2 (76,7–95,7)	92,0 (85,8–98,1)
Professeur féminin	36,3 (20,0–52,6)	33,6 (21,3–45,8)
Autre autorité[$]	5,1 (0,0–12,9)	8,9 (1,2–16,6)
Total# (n)	**127,6 (86)**	**134,5 (97)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[$]Autre autorité comprend : la police, les leaders de la communauté, les leaders religieux, membres de la MINUSTAH/UNPOL et autres personnel de sécurité
[#] Le total peut être plus que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir identifié plus d'un auteur pour un incident

Tableau 8.3.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté une violence émotionnelle perpétrée contre eux par un parent, un domestique, ou un autre adulte de la famille avant l'âge de 18 ans, par auteur d'un incident – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Père	29,1 (21,5–36,7)	32,2 (22,6–41,8)
Mère	42,7 (33,4–52,1)	40,0 (28,1–51,9)
Frère	9,8 (5,9–13,8)	15,2 (7,0–23,5)
Sœur	17,3 (10,4–24,1)	13,1 (3,5–22,6)
Oncle	11,6 (6,9–16,3)	11,8 (5,1–18,5)
Tante	23,0 (14,3–31,7)	19,4 (11,0–27,8)
Cousin	15,1 (8,6–21,6)	4,9 (1,7–8,2)
Grand parent	2,2 (0,5–4,0)	7,4 (2,1–12,7)
Parrain/Marraine	1,8 (0,0–3,7)	0,5 (0,0–1,2)
Autre membre de la famille/ Domestique	1,3 (0,0–2,6)	4,8 (0,6–9,0)
Autre personne	9,7 (3,6–15,9)	12,7 (6,6–18,7)
Total[#] (n)	**163,6 (275)**	**162 (173)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[#] Le total peut être plus que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir identifié plus d'un auteur pour un incident

Tableau 8.3.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté une violence émotionnelle perpétrée contre eux par un parent, un domestique, ou un autre adulte de la famille durant les 12 derniers mois précédant l'enquête , par auteur d'incident – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Père	33,2 (24,7–41,7)	31,6 (21,9–41,3)
Mère	57,5 (47,8–67,2)	34,3 (26,0–42,6)
Frère	10,3 (5,0–15,6)	8,9 (2,8–15,0)
Sœur	23,1 (12,4–33,8)	10,0 (3,5–16,6)
Oncle	4,7 (1,3–8,1)	13,7 (5,2–22,2)
Tante	19,1 (9,3–28,8)	11,6 (5,6–17,7)
Cousin	7,0 (2,7–11,4)	6,3 (1,9–10,7)
Grand parent	6,0 (1,9–10,0)	14,2 (5,5–22,9)
Parrain/Marraine	0,0	1,0 (0,0–3,1)
Autre membre de la famille/ Domestique	2,0 (0,1–4,0)	4,3 (0,0–9,7)
Autre personne	10,1 (1,1–19,1)	15,9 (6,5–25,3)
Total[#] (n)	**173,0 (161)**	**151,8 (120)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[#] Le total peut être plus que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir identifié plus d'un auteur pour un incident.

Tableau 9.1.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 qui ont expérimenté leur premier incident d'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans et cet incident a eu lieu dans les endroits mentionnés ci-dessous–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Abus sexuel expérimenté avant l'âge de 18 ans	
	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Résidence du répondant/Tente	40,4 (30,8–50,0)	38,8 (26,7–50,9)
Résidence de l'auteur/Tente	18,4 (11,1–25,7)	20,3 (13,0–27,6)
Résidence d'une autre personne/ Tente	12,4 (6,9–17,9)	5,0 (0,7–9,4)
Sur une route	22,4 (17,4–27,5)	13,9 (7,0–20,8)
École	2,0 (0,1–3,9)	7,0 (0,0–14,6)
Espace naturel[^]	3,1 (0,2–6,0)	13,7 (4,6–22,8)
Autre[$]	1,3 (0,0–2,7)	1,2 (0,0–2,6)
Total (n)	**100,0 (223)**	**100,0 (149)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[^] Comprend : des champs, plan d'eau ou autre espace naturel
[$] Comprend : marché/magasin, intérieur d'une voiture/autobus, toilettes/latrines
[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 9.1.2. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui ont expérimenté leur premier incident d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans et dans plusieurs endroits – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Résidence du répondant/Tente	34,6 (23,6–45,5)	46,6 (33,6–59,6)	43,3 (18,3–68,3)	41,2 (24,7–57,7)
Résidence de l'auteur/Tente	11,6 (5,7–17,6)	23,2 (12,0–34,4)	23,0 (4,3–41,7)	22,1 (8,4–35,8)
Résidence d'une autre personne/ Tente	12,1 (5,0–19,3)	11,2 (2,8–19,6)	23,0 (4,2–41,9)	20,7 (7,9–33,6)
Sur une route	32,6 (23,0–42,2)	14,8 (6,7–22,8)	6,8 (0,0–13,6)	11,4 (0,0–23,7)
École	2,6 (0,0–5,3)	0,6 (0,0–1,9)	0,0	0,0
Espace naturel[^]	3,8 (0,0–8,1)	3,3 (0,0–8,3)	3,6 (0,0–8,1)	2,1 (0,0–5,5)
Autre[$]	2,6 (0,0–5,3)	0,3 (0,0–0,8)	0,3 (0,0–0,9)	2,5 (0,0–7,5)
Total (n)	**100,0 (144)**	**100,0 (118)**	**100,0 (45)**	**100,0 (54)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[^] Comprend : des champs, plan d'eau ou autre espace naturel
[$] Comprend : marché/magasin, intérieur d'une voiture/autobus, toilettes/latrines

Table 9.1.3. Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté leur premier incident d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans et dans plusieurs endroits–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Résidence du répondant/Tente	44,7 (30,0–59,4)	42,3 (27,0–57,7)	47,7 (31,9–63,5)	*
Résidence de l'auteur/Tente	17,6 (10,2–25,0)	23,1 (12,3–34,0)	19,7 (7,3–32,1)	*
Résidence d'une autre personne/ Tente	1,6 (0,0–3,3)	9,3 (0,0–21,5)	9,9 (0,5–19,2)	*
Sur une route	15,1 (6,6–23,6)	9,5 (0,5–18,5)	5,2 (0,0–11,8)	*
École	8,9 (0,0–19,2)	2,1 (0,0–5,1)	1,7 (0,0–4,9)	*
Espace naturel[^]	8,7 (0,4–16,9)	12,9 (0,0–27,2)	10,3 (0,0–23,6)	*
Autre[$]	3,4 (0,0–8,9)	0,7 (0,0–2,2)	5,6 (0,0–14,3)	*
Total (n)	**100,0 (100)**	**100,0 (60)**	**100,0 (49)**	**(17)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[^] Comprend : des champs, plan d'eau ou autre espace naturel
[$] Comprend : marché/magasin, intérieur d'une voiture/autobus, toilettes/latrines
* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 9.1.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté leur premier incident d'abus sexuel[1] durant les 12 mois derniers dans plusieurs endroits – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Abus sexuel expérimenté durant les 12 derniers mois	
	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI[§])
Résidence du répondant/Tente	25,6 (15,4–35,8)	23,3 (8,9–37,6)
Résidence de l'auteur/Tente	15,5 (5,5–25,6)	23,1 (10,9–35,4)
Résidence d'une autre personne/Tente	10,1 (2,7–17,5)	3,1 (0,0–6,7)
Sur une route	27,8 (16,7–39,0)	32,7 (14,6–50,8)
École	13,7 (5,9–21,4)	9,9 (1,6–18,1)
Espace naturel[^]	4,7 (0,0–10,6)	5,7 (0,5–11,0)
Autre[$]	2,6 (0,4–4,9)	2,2 (0,0–5,1)
Total (n)	**100,0 (117)**	**100,0 (79)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[^] Comprend : des champs, plan d'eau ou autre espace naturel
[$] Comprend : marché/magasin, intérieur d'une voiture/autobus, toilettes/latrines
[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 9.1.5. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 13 à 17 ans qui ont expérimenté leur incident le plus récent d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte durant les 12 derniers mois précédant l'enquête et dans plusieurs endroits – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Résidence du répondant/ Tente	13,4 (5,1–21,7)	42,1 (26,1–58,2)	*	*
Résidence de l'auteur/Tente	11,5 (0,7–22,3)	17,7 (5,3–30,0)	*	*
Résidence d'une autre personne/Tente	13,1 (4,4–21,7)	8,3 (0,0–21,5)	*	*
Sur une route	36,9 (23,9–49,9)	21,9 (11,1–32,7)	*	*
École	18,9 (8,6–29,2)	1,5 (0,0–4,3)	*	*
Espace naturel[^]	3,1 (0,0–7,7)	4,1 (0,0–9,2)	*	*
Autre[$]	3,1 (0,4–5,9)	4,5 (0,0–10,3)	*	*
Total (n)	**100,0 (96)**	**100,0 (53)**	**(19)**	**(13)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[^] Comprend : des champs, plan d'eau ou autre espace naturel
[$] Comprend : marché/magasin, intérieur d'une voiture/autobus, toilettes/latrines
* Taille de la cellule moins de 25

Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont expérimenté leur incident le plus récent d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel physiquement forcé, ou de rapport sexuel sous contrainte durant les 12 derniers mois et dans plusieurs endroits – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Attouchement sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Tentative de rapport sexuel non désiré avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel sous contrainte avant l'âge de 18 ans	Rapport sexuel physiquement forcé avant l'âge de 18 ans
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)	% (95 % CI)	% (95 % CI)
Résidence du répondant/ Tente	16,5 (2,7–30,3)	25,6 (5,8–45,4)	*	*
Résidence de l'auteur/Tente	19,5 (6,1–32,9)	36,8 (15,6–58,1)	*	*
Résidence d'une autre personne/Tente	2,9 (0,0–7,3)	2,5 (0,0–7,6)	*	*
Sur une route	37,9 (15,9–60,0)	13,7 (1,9–25,6)	*	*
École	12,6 (2,3–23,0)	8,0 (0,0–19,2)	*	*
Espace naturel[^]	8,0 (1,1–15,0)	7,5 (0,0–15,7)	*	*
Autre[$]	2,5 (0,0–5,7)	5,9 (0,0–14,3)	*	*
Total (n)	**100,0 (58)**	**100,0 (31)**	**(19)**	**(14)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[^] Comprend : des champs, plan d'eau ou autre espace naturel
[$] Comprend : marché/magasin, intérieur d'une voiture/autobus, toilettes/latrines
* Taille de la cellule moins de 25

Tableau 10.1.1. Personne à qui les individus âgés de 18 à 24 ans qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel[1] avant l'âge de 18[#] ans ont révélé l'incident – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Rapporté à quelqu'un tout incident de violence sexuelle[1]	221	57,0 (48,3–65,7)	150	37,4 (28,1–46,7)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un parent	114	47,8 (34,2–61,3)	53	23,3 (9,0–37,7)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un conjoint, petit ami/petite amie ou partenaire	114	4,5 (0,0–10,1)	53	1,7 (0,0–4,2)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un fournisseur de service ou à une autorité	114	1,2 (0,0–3,0)	53	0,0
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un ami	114	48,2 (35,0–61,4)	53	89,3 (79,8–98,9)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à quelqu'un d'autre	114	2,6 (0,0–5,6)	53	0,0

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#]Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir rapporté l'incident à plus d'une personne

[1] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 10.1.2. Personne à qui les individus âgés de 13 à 17 ans ont rapporté au moins un incident d'abus sexuel[1] expérimenté durant les 12 derniers mois précédant l'enquête[#] – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Rapporté à quelqu'un tout incident de violence sexuelle[1]	117	55,4 (43,1–67,7)	80	39,5 (23,6–55,3)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un parent	69	40,8 (19,9–61,8)	32	29,6 (13,3–45,9)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un conjoint, petit ami/petite amie ou partenaire	69	0,0	32	6,9 (0,0–17,5)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un fournisseur de service ou à une autorité	69	0,3 (0,0–0,8)	32	0,0
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à un ami	69	57,2 (37,4–77,1)	32	64,7 (48,5–80,8)
De ceux qui l'ont rapporté, l'ont dit à quelqu'un d'autre	69	9,3 (0,0–19,8)	32	0,0

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que les répondants peuvent avoir rapporté l'incident à plus d'une personne

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 10.2.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont reçu des services professionnels suite à un incident d'abus sexuel[1] parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans, par type de services–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Services médicaux	221	8,8 (0,8–16,9)	150	5,0 (0,6–9,3)
Services juridiques	221	1,2 (0,0–2,7)	150	0,4 (0,0–1,3)
Police, services de sécurité ou de protection	221	1,8 (0,0–3,8)	150	2,4 (0,0–6,4)
Thérapies	220	3,5 (0,0–8,7)	150	2,0 (0,0–4,1)

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé
[§] 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 10.2.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont déclaré plusieurs raisons pour lesquelles ils n'ont pas reçu de services suite à des incidents d'abus sexuels[1] parmi ceux qui ont expérimenté des abus sexuels avant l'âge de 18 ans–Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ne connaissaient pas les services ou ne savaient pas où les trouver	25,7 (17,4–34,0)	21,7 (10,6–32,9)
Pensaient qu'ils avaient mérité la violence/était pour des raisons disciplinaires	14,3 (8,2–20,5)	9,0 (3,2–14,9)
Avaient peur de causer plus de violence ou d'avoir des problèmes Protéger sa vie privée/gêne pour soi ou la famille	7,5 (1,5–13,5)	2,5 (0,0–6,5)
Auteur était un membre de la famille/ne voulait pas que l'auteur ait des problèmes	7,9 (3,2–12,6)	1,2 (0,0–2,8)
Habitaient trop loin des services	2,8 (1,0–4,6)	13,5 (4,9–22,1)
Peur d'être abandonné	1,4 (0,0–3,3)	0,9 (0,0–2,6)
Ne voulaient pas/pas besoin des services ou ne pensaient pas que c'était un problème	58,2 (46,8–69,5)	65,4 (53,3–77,4)
Ne pouvait pas payer les services ou les coûts de transport	6,3 (2,4–10,2)	8,5 (1,9–15,0)
Pensaient que c'était inutile	26,8 (17,7–35,9)	35,8 (24,9–46,7)
Personne pour les aider/trop jeune pour tout assumer	10,0 (4,6–15,4)	3,3 (0,7–5,9)
Autres raisons	0,2 (0,0–0,6)	3,8 (0,4–7,1)
Total[#] (n)	**161,1 (217)**	**165,6 (144)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance
[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que plusieurs contraintes à l'accès aux services ont été déclarées
[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 10.2.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont reçu des services professionnels suite à un incident d'abus sexuel[1] parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel durant les 12 derniers mois, par type de service – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Services médicaux	117	4,4 (0,2–8,6)	80	1,0 (0,0–2,9)
Services juridiques	117	3,7 (0,0–7,9)	79	1,0 (0,0–2,9)
Police, services de sécurité ou de protection	117	4,7 (0,0–9,8)	80	1,0 (0,0–2,9)
Thérapies	116	3,4 (0,0–7,1)	80	1,0 (0,0–3,0)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 10.2.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont déclaré plusieurs raisons pour lesquelles ils n'ont pas reçu de services suite à des incidents d'abus sexuels[1] parmi ceux qui ont expérimenté des abus sexuels durant les 12 derniers mois précédant l'enquête – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ne connaissaient pas les services ou ne savaient pas où les trouver	30,2 (19,6–40,8)	22,0 (9,7–34,2)
Pensaient qu'ils avaient mérité la violence/était pour des raisons disciplinaires	21,5 (10,4–32,6)	9,9 (3,6–16,1)
Avaient peur de causer plus de violence ou d'avoir des problèmes Protéger sa vie privée/gêne pour soi ou la famille	4,9 (0,0–10,9)	2,6 (0,0–5,7)
Auteur était un membre de la famille/ne voulait pas que l'auteur ait des problèmes	3,4 (0,0–7,9)	8,5 (0,0–18,8)
Habitaient trop loin des services	2,8 (0,0–5,6)	3,2 (0,0–7,5)
Peur d'être abandonné	1,8 (0,0–3,7)	0,0 (0,0–0,0)
Ne voulaient pas/pas besoin des services ou ne pensaient pas que c'était un problème	62,0 (49,6–74,3)	73,7 (64,0–83,4)
Ne pouvait pas payer les services ou les coûts de transport	5,3 (1,0–9,7)	3,1 (0,0–6,6)
Pensaient que c'était inutile	22,7 (13,3–32,2)	38,7 (24,1–53,4)
Personne pour les aider/trop jeune pour tout assumer	15,9 (8,0–23,8)	2,4 (0,0–5,2)
Autres raisons	0,7 (0,0–2,0)	0,5 (0,0–1,4)
Total[#] (n)	**171,2 (111)**	**164,6 (75)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que plusieurs contraintes à l'accès aux services ont été déclarées

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 10.3.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans parmi ceux qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans et qui voulaient d'autres services qui n'étaient pas disponibles – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=213)	Hommes (n=147)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Voulaient d'autres services qui n'étaient pas disponibles	17,1 (8,1–26,2)	19,8 (10,1–29,6)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 10.3.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans parmi ceux qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans et qui ont spécifié les types de services additionnels qu'ils auraient aimé recevoir et voulaient des services qui n'étaient pas disponibles – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Services de thérapie	61,3 (33,3–89,3)	84,9 (70,1–99,8)
Services médicaux	26,4 (5,4–47,4)	29,1 (6,7–51,5)
Services juridiques	30,6 (1,6–59,6)	8,0 (0,0–16,6)
Services de la Police	16,0 (0,0–32,8)	2,8 (0,0–7,0)
Programmes éducatifs leur permettant d'acquérir des connaissances	27,0 (7,6–46,5)	14,5 (0,0–33,3)
Autres services[2]	20,2 (1,0–39,4)	1,4 (0,0–4,2)
Total[#] (n)	**181,5 (34)**	**139,3 (25)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que les répondants auraient pu identifier un plus grand nombre de services

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] Autres services comprennent : services de médicine traditionnelle, abri, assistance économique

Tableau 10.3.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans parmi ceux qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois précédant l'enquête et qui voulaient recevoir des services qui n'étaient pas disponibles – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=114)	Hommes (n=75)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Voulaient d'autres services qui n'étaient pas disponibles	21,3 (12,0–30,5)	15,0 (7,2–22,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 10.3.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans parmi ceux qui ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois précédant l'enquête et qui ont spécifié les types de services additionnels qu'ils auraient aimé recevoir et voulaient des services qui n'étaient pas disponibles – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Services de thérapie	39,7 (15,0–64,4)	*
Services médicaux	31,9 (8,1–55,7)	*
Services juridiques	10,4 (0,0–25,7)	*
Services de la Police	16,0 (0,2–31,8)	*
Programmes éducatifs leur permettant d'acquérir des connaissances	7,3 (0,0–21,1)	*
Autres services[2]	11,6 (0,0–23,8)	*
Total[#] (n)	**(25)**	**(13)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

* Taille de la cellule moins de 25

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que les répondants auraient pu identifier un plus grand nombre de services

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] Autres services comprennent : services de médicine traditionnelle, abri, assistance économique

Table 11.1.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident de violence physique avant l'âge de 18 ans et qui ont reçu des services professionnels pour un incident de violence physique[1] par type - Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Services médicaux	476	10,1 (6,7–13,5)	403	8,9 (5,6–12,2)
Services juridiques	476	0,5 (0,0–1,0)	403	2,8 (0,7–4,8)
Police, services de sécurité ou de protection	475	1,0 (0,1–1,8)	402	1,9 (0,3–3,4)
Services professionnels	474	1,0 (0,2–1,9)	401	2,6 (0,8–4,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 11.1.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans parmi ceux qui ont expérimenté la violence physique avant l'âge de 18 ans et qui ont déclaré plusieurs raisons pour lesquelles ils n'ont pas reçu de services suite à des incidents de violence physique[1] – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ne connaissaient pas les services ou ne savaient pas où les trouver	21,6 (15,2–27,9)	14,3 (9,6–18,9)
Pensaient qu'ils avaient mérité la violence/était pour des raisons disciplinaires	3,8 (1,0–6,6)	1,2 (0,1–2,4)
Avaient peur de causer plus de violence ou d'avoir des problèmes	8,5 (4,8–12,3)	12,2 (7,4–17,1)
Protéger sa vie privée/gêne pour soi ou la famille	2,0 (0,0–4,4)	0,5 (0,0–1,1)
Auteur était un membre de la famille/ne voulait pas que l'auteur ait des problèmes	8,5 (4,1–12,9)	6,0 (1,9–10,1)
Habitaient trop loin des services	1,4 (0,0–2,9)	2,9 (0,9–4,9)
Peur d'être abandonné	1,2 (0,1–2,3)	1,6 (0,0–3,4)
Ne voulaient pas/pas besoin des services ou ne pensaient pas que c'était un problème	63,4 (55,2–71,5)	61,8 (53,6–69,9)
Ne pouvaient pas payer les services ou les coûts de transport	7,0 (2,6–11,3)	5,9 (3,3–8,6)
Pensaient que c'était inutile	33,2 (26,5–39,9)	38,2 (30,1–46,4)
Personne pour les aider/trop jeune pour tout assumer	9,1 (5,0–13,2)	6,6 (3,2–10,1)
Autres raisons	1,7 (0,1–3,4)	0,4 (0,0–0,9)
Total[#] (n)	**161,4 (470)**	**151,6 (398)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que plusieurs contraintes à l'accès aux services ont été déclarées

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 11.1.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident de violence physique et qui ont reçu des services professionnels pour un incident de violence physique[1] durant les 12 mois et par type de service – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Services médicaux	237	5,4 (2,6–8,2)	271	6,5 (2,9–10,1)
Services juridiques	237	0,6 (0,0–1,8)	271	0,0
Police, services de sécurité ou de protection	236	0,6 (0,0–1,8)	270	0,4 (0,0–1,1)
Thérapies dispensées par des professionnels	237	0,4 (0,0–0,8)	270	0,5 (0,0–1,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 11.1.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans parmi ceux qui ont expérimenté la violence physique durant les 12 derniers mois et qui ont déclaré plusieurs raisons pour lesquelles ils n'ont pas reçu de services suite à des incidents de violence physique[1] – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ne connaissaient pas les services ou ne savaient pas où les trouver	23,3 (15,2–31,4)	21,8 (14,9–28,8)
Pensaient qu'ils avaient mérité la violence/était pour des raisons disciplinaires	7,0 (0,1–13,9)	4,8 (0,8–8,8)
Avaient peur de causer plus de violence ou d'avoir des problèmes	8,7 (4,0–13,5)	6,0 (2,3–9,7)
Protéger sa vie privée/gêne pour soi ou la famille	1,8 (0,4–3,2)	0,8 (0,0–2,2)
Auteur était un membre de la famille/ne voulait pas que l'auteur ait des problèmes	8,1 (3,7–12,5)	5,1 (1,7–8,6)
Habitaient trop loin des services	2,5 (0,3–4,6)	1,8 (0,2–3,3)
Peur d'être abandonné	2,9 (0,7–5,1)	1,3 (0,0–2,7)
Ne voulaient pas/pas besoin des services ou ne pensaient pas que c'était un problème	67,1 (60,8–73,4)	65,3 (57,4–73,1)
Ne pouvaient pas payer les services ou les coûts de transport	8,1 (3,1–13,2)	5,6 (1,7–9,5)
Pensaient que c'était inutile	28,5 (19,1–37,9)	35,6 (27,5–43,7)
Personne pour les aider/trop jeune pour tout assumer	8,9 (5,7–12,1)	10,9 (5,5–16,2)
Autres raisons	0,8 (0,0–2,0)	1,2 (0,0–2,8)
Total[#] (n)	**167,7 (232)**	**160,2 (261)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que plusieurs contraintes à l'accès aux services ont été déclarées

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 11.2.1. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans parmi ceux qui avaient expérimenté la violence physique[1] avant l'âge de 18 ans et qui voulaient recevoir d'autres services qui n'étaient pas disponibles – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=471)	Hommes (n=388)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Voulaient d'autres services qui n'étaient pas disponibles	15,6 (9,6–21,7)	22,4 (16,0–28,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 11.2.2. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 18 à 24 ans parmi ceux qui ont expérimenté la violence physique[1] avant l'âge de 18 ans et qui ont spécifié les types de services additionnels qu'ils aimeraient avoir reçus et voulaient des services qui n'étaient pas disponibles – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Services de thérapie	48,3 (25,7–70,9)	55,4 (38,3–72,6)
Services médicaux	28,9 (18,1–39,7)	41,5 (25,2–57,8)
Services juridiques	9,2 (0,0–21,1)	16,2 (6,2–26,3)
Services de la Police	3,8 (0,0–8,3)	6,4 (1,9–10,9)
Programmes éducatifs leur permettant d'acquérir des connaissances	13,5 (0,0–28,4)	30,6 (16,5–44,7)
Autres services[2]	13,0 (1,1–24,9)	16,2 (4,5–27,8)
Total[#] (n)	**116,7 (58)**	**166,3 (78)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que les répondants auraient pu identifier un plus grand nombre de services

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[2] Autres services comprennent : services de médicine traditionnelle, abri, assistance économique et les services de base tels que l'eau, la nourriture et les vêtements

Tableau 11.2.3. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui désiraient d'autres services qui n'étaient pas disponibles, parmi ceux qui avaient expérimenté la violence physique[1] durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes (n=228)	Hommes (n=252)
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Voulaient d'autres services qui n'étaient pas disponibles	14,6 (8,4–20,7)	13,3 (6,8–19,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

Tableau 11.2.4. Pourcentage d'Haïtiens âgés de 13 à 17 ans parmi ceux qui ont expérimenté la violence physique[1] durant les 12 derniers mois et qui ont spécifié le(s) types(s) de services supplémentaires qu'ils aimeraient recevoir ainsi que les services qui n'étaient pas disponibles – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Services de thérapie	59,8 (42,1–77,4)	49,9 (31,5–68,3)
Services médicaux	38,9 (21,3–56,6)	60,8 (38,4–83,3)
Services juridiques	2,8 (0,0–7,7)	6,7 (0,0–14,1)
Services de la Police	8,5 (0,0–21,1)	14,1 (1,9–26,4)
Programmes éducatifs leur permettant d'acquérir des connaissances	18,3 (1,1–35,5)	34,3 (12,1–56,6)
Autres services[2]	20,2 (6,1–34,3)	12,8 (0,0–27,4)
Total[#] (n)	**148,5 (35)**	**178,6 (37)**

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[#] Le total peut être plus élevé que 100 % étant donné que les répondants auraient pu identifier un plus grand nombre de services

[1] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[2] Autres services comprennent : services de médicine traditionnelle, abri, assistance économique et les services de base tels que l'eau, a nourriture et les vêtementsg

Tableau 12.1.1 Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir ressenti une détresse mentale modérée et une profonde détresse mentale parmi celles qui avaient ou pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Santé mentale & violence durant les derniers 30 jours précédant l'enquête		
		Détresse mentale modérée[4]	Détresse mentale modérée[4]
	n	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	225	66,8 (58,2–75,5)	20,7 (13,3–28,1)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	595	60,1 (54,6–65,6)	21,3 (16,5–26,1)
Ont expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	491	63,6 (57,6–69,6)	20,9 (15,8–26,0)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	330	59,1 (51,7–66,5)	21,5 (14,5–28,5)
Ont expérimenté la violence emotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	283	60,9 (53,2–68,5)	27,6 (20,8–34,5)
N'ont pas expérimenté la violence émotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	534	62,7 (56,6–68,8)	17,2 (12,0–22,5)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Détresse mentale modérée 5<K6<13

[3] Profonde détresse mentale K6>13

Table 12.1.2. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui ont déclaré avoir des problèmes de santé parmi celles qui avaient ou pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois.

	Conséquences sur la santé & violence Répondants qui ont déclaré …									
	Avoir déjà consommé des boissons alcoolisées		Avoir déjà fumé des cigarettes		Avoir déjà pensé au suicide		Avoir déjà fait une tentative de suicide[4]		Diagnostic ou Symptôme d'un IST[5]	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	225	33,9 (24,2–43,5)	225	6,7 (0,7–12,6)	225	39,7 (31,4–47,9)	88	12,9 (2,7–23,1)	225	77,3 (71,5–83,1)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	595	35,4 (30,4–40,3)	595	3,2 (1,2–5,1)	595	27,3 (22,4–32,2)	145	6,5 (1,0–12,1)	595	56,8 (52,2–61,5)
Ont expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	491	37,1 (29,6–44,7)	491	4,5 (1,9–7,1)	491	33,0 (27,2–38,7)	160	8,2 (2,5–13,9)	491	68,9 (64,1–73,7)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	330	31,7 (25,2–38,1)	330	3,5 (0,9–6,0)	330	26,7 (18,6–34,9)	74	9,5 (0,2–18,8)	330	51,7 (45,4–57,9)
Ont expérimenté la violence émotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	283	40,3 (32,3–48,3)	283	4,8 (1,1–8,6)	283	40,5 (34,2–46,8)	114	10,6 (3,4–17,8)	283	71,4 (65,3–77,6)
N'ont pas expérimenté la violence émotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	534	32,4 (27,1–37,6)	534	3,7 (1,3–6,1)	534	24,8 (18,6–31,1)	118	7,1 (0,3–13,9)	534	56,9 (52,1–61,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Parmi ceux qui ont rapporté avoir pensé au suicide

[5] Symptômes comprennent : décharge vaginale anormale ou abcès/ulcère sur les parties génitales

Tableau 12.1.3. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui ont déclaré une grossesse parmi celles qui ont expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré[1] – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Ont déclaré avoir été enceinte suite à un rapport sexuel achevé et non désiré[1]		Ont déclaré n'avoir jamais été enceinte suite à un rapport sexuel achevé et non désiré[1]	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont déclaré avoir déjà expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré[1]	185	16,0 (10,8–21,2)	185	84,0 (78,8–89,2)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Le rapport sexuel achevé et non désiré comprend : le rapport sexuel physiquement forcé et le rapport sexuel sous contrainte.

Table 12.1.4. Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont rapporté avoir ressenti une détresse mentale modérée et une profonde détresse mentale parmi ceux qui n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou la violence emotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Santé mentale & violence durant les derniers 30 jours		
		Détresse mentale modérée[4]	Profonde détresse mentale[5]
	n	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	152	57,9 (48,6–67,2)	16,1 (9,2–23,1)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	549	62,8 (57,5–68,0)	7,2 (4,7–9,7)
Ont expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	406	64,5 (59,0–70,1)	11,5 (7,7–15,2)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	295	58,0 (51,3–64,7)	5,9 (3,0–8,8)
Ont expérimenté la violence émotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	179	66,4 (58,2–74,6)	14,5 (8,1–20,9)
N'ont pas expérimenté la violence émotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	521	60,3 (55,3–65,2)	6,6 (4,4–8,9)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Détresse mentale modérée 5<K6<13

[5] Profonde détresse mentale K6>13

Tableau.12.1.5. Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 18 à 24 ans qui ont rapporté des problèmes de santé parmi ceux qui ont ou pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou la violence emotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans – Enquête sur la Violence contre les Enfants (VACS) en Haïti, 2012

	Conséquences sur la Santé & violence									
	Avoir déjà consommé des boissons alcoolisées		Avoir déjà fumé des cigarettes		Avoir déjà pensé au suicide		Avoir déjà fait une tentative de suicide[4]		Diagnostic ou Symptôme d'un IST[5]	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	151	64,0 (50,2–77,7)	152	17,4 (8,1–26,7)	152	13,2 (6,2–20,3)	25	21,6 (0,0–47,8)	152	30,7 (19,8–41,5)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	548	57,0 (50,1–64,0)	548	10,1 (6,4–13,7)	548	8,3 (5,6–11,1)	53	12,5 (2,6–22,5)	549	20,3 (15,6–25,1)
Ont expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	405	59,7 (51,6–67,7)	406	10,0 (6,2–13,9)	406	11,7 (7,8–15,6)	53	16,7 (2,7–30,7)	406	23,2 (17,2–29,1)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans	294	56,9 (49,7–64,2)	294	13,7 (8,2–19,3)	294	6,3 (2,9–9,6)	25	11,6 (0,0–24,4)	295	21,6 (13,9–29,4)
Ont expérimenté la violence émotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	178	69,1 (59,1–79,0)	179	18,5 (10,4–26,5)	179	17,4 (9,6–25,2)	40	19,8 (1,6–38,0)	179	33,3 (23,7–42,9)
N'ont pas expérimenté la violence émotionnelle[3] avant l'âge de 18 ans	520	54,9 (47,2–62,5)	520	9,1 (5,5–12,7)	520	6,4 (3,8–9,1)	38	10,6 (1,8–19,3)	521	18,6 (14,5–22,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Parmi ceux qui ont rapporté avoir pensé au suicide

[5] Symptômes comprennent : décharge anormale provenant du pénis ou abcès/ulcère sur ou près du pénis

Tableau 12.2.1. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir ressenti une détresse mentale modérée et une profonde détresse mentale parmi celles qui avaient ou pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Santé mentale & violence Durant les 30 derniers jours		
		Détresse mentale moderee[4]	Profonde détresse mentale[5]
	n	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les derniers 12 mois	119	57,4 (45,0–69,9)	21,4 (11,6–31,1)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] durant les derniers 12 mois	517	53,1 (47,3–59,0)	11,1 (7,0–15,3)
Ont expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	249	49,1 (42,1–56,2)	20,3 (13,2–27,4)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	387	56,9 (50,0–63,9)	8,6 (4,9–12,3)
Ont expérimenté la violence emotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	171	49,7 (42,9–56,4)	25,5 (14,6–36,5)
N'ont pas expérimenté la violence emotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	464	55,7 (48,9–62,5)	8,1 (5,0–11,2)

§ 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend: coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Détresse mentale modérée 5<K6<13

[5] Profonde détresse mentale K6>13

Tableau 12.2.2. Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 13 à 17 ans qui ont déclaré avoir des problèmes de santé parmi celles qui avaient ou pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois

	Conséquences sur la santé & violence Répondants qui ont déclaré									
	Déjà consommé des boissons alcoolisées		Déjà fumé des cigarettes		Déjà pensé au suicide		Déjà fait une tentative de suicide[4]		Diagnostic ou Symptôme d'un IST[5]	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois	119	41,5 (26,0–56,9)	119	1,7 (0,0–5,1)	119	46,1 (34,5–57,6)	46	9,4 (0,0–19,5)	119	64,8 (54,3–75,2)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois	517	19,3 (14,6–24,0)	516	0,7 (0,0–1,4)	517	16,3 (12,2–20,3)	84	21,6 (4,0–39,2)	516	34,4 (29,1–39,7)
Ont expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	249	24,7 (17,6–31,9)	249	0,4 (0,0–1,1)	249	28,8 (21,1–36,6)	68	15,9 (4,5–27,4)	248	44,3 (35,4–53,2)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	387	22,7 (16,4–29,0)	386	1,2 (0,0–2,5)	387	17,7 (12,8–22,5)	62	17,5 (0,0–38,8)	387	37,6 (31,3–43,9)
Ont expérimenté la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	171	33,5 (22,5–44,4)	171	2,2 (0,0–4,8)	171	46,3 (36,3–56,4)	70	24,1 (5,5–42,6)	171	54,8 (46,2–63,4)
N'ont pas expérimenté la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	464	19,7 (14,8–24,6)	463	0,3 (0,0–1,1)	464	12,6 (8,5–16,6)	60	6,0 (0,5–11,5)	463	34,4 (28,5–40,3)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Parmi ceux qui ont rapporté avoir pensé au suicide

[5] Symptômes comprennent : décharge vaginale anormale ou abcès/ulcère sur les parties génitales

Tableau 12.2.3 Pourcentage de femmes haïtiennes âgées de 13 à 17 ans qui ont déclaré une grossesse, parmi celles qui avaient expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré[1] – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti, 2012

	Ont déclaré avoir été enceintes suite à un rapport sexuel achevé et non désiré[1]		Ont déclaré n'avoir jamais été enceintes suite à un rapport sexuel achevé et non désiré[1]	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont déclaré avoir déjà expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré[1]	53	10,9 (0,0–22,9)	53	89,1 (77,1–100,0)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Le rapport sexuel achevé et non désiré comprend : le rapport sexuel physiquement forcé et le rapport sexuel sous contrainte.

Tableau 12.2.4. Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont rapporté avoir ressenti une détresse mentale modérée et une profonde détresse mentale parmi ceux qui avaient ou n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou la violence emotionnelle[3] durant le 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Santé mentale & violence Durant les derniers 30 jours		
		Détresse mentale modérée[4]	Profonde détresse mentale[5]
	n	% (95 % CI[§])	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois	82	64,2 (47,1–81,3)	4,2 (0,0–8,8)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois	676	52,2 (47,4–57,0)	6,5 (3,9–9,1)
Ont expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	273	53,6 (47,1–60,2)	9,6 (4,8–14,3)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	485	53,5 (46,3–60,7)	4,3 (2,1–6,6)
Ont expérimenté la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	131	62,0 (50,7–73,2)	14,0 (6,9–21,1)
N'ont pas expérimenté la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	625	51,8 (46,5–57,1)	4,8 (2,3–7,3)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Détresse mentale modérée 5<K6<13

[3] Profonde détresse mentale K6>13

Tableau 12.2.5. Pourcentage d'hommes haïtiens âgés de 13 à 17 ans qui ont rapporté des problèmes de santé parmi ceux qui avaient ou n'avaient pas expérimenté l'abus sexuel[1] ou la violence physique[2] ou émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Conséquences sur la santé & violence									
	Déjà consommé des boissons alcoolisées		Déjà fumé des cigarettes		Déjà pensé au suicide		Déjà fait une tentative de suicide[4]		Diagnostic ou Symptôme d'un IST[5]	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois	82	52,1 (37,4–66,8)	82	8,7 (0,0–18,1)	82	6,7 (2,3–11,1)	10	*	81	24,1 (13,2–34,9)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois	675	36,0 (31,6–40,4)	676	3,6 (0,0–7,3)	676	6,3 (4,2–8,4)	42	8,7 (0,2–17,1)	674	18,1 (13,6–22,5)
Ont expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	272	41,2 (34,3–48,1)	273	7,0 (0,0–14,2)	273	10,2 (6,8–13,7)	31	12,1 (0,0–24,7)	271	21,6 (13,1–30,1)
N'ont pas expérimenté la violence physique[2] durant les 12 derniers mois	485	35,8 (30,3–41,3)	485	2,6 (0,2–5,0)	485	4,1 (1,9–6,3)	21	*	484	17,1 (12,3–21,9)
Ont expérimenté la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	131	42,4 (31,6–53,2)	131	3,8 (0,5–7,2)	131	13,7 (8,2–19,2)	20	*	130	26,2 (16,2–36,2)
N'ont pas expérimenté la violence émotionnelle[3] durant les 12 derniers mois	625	37,0 (32,1–41,8)	625	4,2 (0,0–9,2)	625	5,0 (2,9–7,0)	32	1,7 (0,0–5,2)	623	17,4 (13,3–21,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

*Taille de la cellule moins de 25

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme

[3] La violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

[4] Parmi ceux qui ont rapporté avoir pensé au suicide

[5] Symptômes comprennent : décharge anormale provenant du pénis ou abcès/ulcère sur ou près du pénis

Tableau 13.1.1. Connaissance du test de dépistage du VIH et le comportement des femmes haïtiennes âgées de 13 à 17 ans qui ont eu des rapports sexuels – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Connaissance du test de dépistage VIH				
Savent où se rendre pour le test de dépistage du virus VIH	118	48,6 (36,6–60,6)	294	40,5 (30,8–50,3)
Comportement vis-à-vis du test de dépistage du virus VIH				
N'a jamais été dépistées pour le virus VIH	119	77,7 (68,9–86,5)	297	88,0 (83,3–92,8)
Dépistées pour le virus VIH et reçu leurs résultats	22	*	37	84,1 (67,9–100,0)

*Taille de la cellule moins de 25
§ 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 13.1.2. Connaissance du test de dépistage du virus VIH et le comportement des femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels – Enquête sur la Violence contre les Enfants (VACS) en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Connaissance du test de dépistage VIH				
Savent où se rendre pour le test de dépistage du virus VIH	614	74,6 (69,1–80,1)	539	64,6 (55,9–73,3)
Comportement vis-à-vis du test de dépistage du virus VIH				
N'a jamais été dépistées pour le virus VIH	618	48,8 (43,1–54,5)	539	70,1 (64,2–76,0)
Dépistées pour le virus VIH et reçu leurs résultats	305	93,9 (90,6–97,3)	167	98,4 (96,2–100,0)

§ 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 13.1.3. Connaissance du test de dépistage du virus VIH et le comportement des femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont jamais eu de rapports sexuels – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Connaissances du test de dépistage du virus VIH et comportement des femmes haïtiennes âgées 18 à 24 ans qui n'ont jamais eu de rapport sexuel			
	Ont été enceintes		N'ont jamais été enceintes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Connaissance du test de dépistage VIH				
Savent où se rendre pour le test de dépistage du virus VIH	320	76,6 (68,0–85,1)	293	72,7 (66,1–79,3)
Comportement vis-à-vis du test de dépistage du virus VIH				
N'a jamais été dépistées pour le virus VIH	322	62,2 (51,8–72,6)	310	41,2 (33,6–48,7)

§ 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 13.1.4 Connaissance du test de dépistage du virus VIH et le comportement des femmes haïtiennes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont jamais eu de rapports sexuels, ni expérimenté l'abus sexuel durant leur enfance – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Connaissance du test de dépistage du virus VIH/SIDA		Comportement vis-à-vis du test de dépistage du virus VIH/SIDA			
	Savent où se rendre pour le test de dépistage du virus VIH		N'ont jamais été dépistés pour le virus VIH		Dépistés pour le virus VIH et reçu leurs résultats	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont déclaré n'avoir pas expérimenté d'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	192	69,5 (59,5–79,5)	192	54,7 (45,7–63,7)	86	93,4 (87,5–99,4)
Ont déclaré aucun abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	421	76,7 (71,0–82,5)	425	46,3 (39,1–53,6)	218	94,1 (89,7–98,5)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 13.1.5. Connaissances et comportement des Haïtiens en ce qui a trait au dépistage du virus VIH parmi les individus âgés de 18 à 24 ans qui n'ont jamais eu de rapports sexuels et n'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] durant leur enfance – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Connaissance du test de dépistage du virus VIH/SIDA		Comportement vis-à-vis du test de dépistage du virus VIH/SIDA			
	Savent où se rendre pour le test de dépistage du virus VIH		N'ont jamais été dépistés pour le virus VIH		Dépistées pour le virus VIH et reçu leurs résultats	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont déclaré n'avoir pas expérimenté d'abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	109	50,1 (35,5–64,7)	192	86,0 (79,0–93,0)	20	*
Ont déclaré aucun abus sexuel[1] avant l'âge de 18 ans	185	35,7 (26,2–45,2)	425	89,1 (83,5–94,7)	17	*

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

*Taille de la cellule moins de 25

Tableau 13.1.6. Connaissances et comportement des Haïtiens en ce qui a trait au dépistage du virus VIH parmi les individus âgés de 13 à 17 ans qui n'ont jamais eu de rapports sexuels et n'ont pas expérimenté l'abus sexuel 1 durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Connaissance du test de dépistage du virus VIH/SIDA		Comportement vis-à-vis du test de dépistage du virus VIH/SIDA			
	Savent où se rendre pour le test de dépistage du virus VIH		N'a jamais été dépistées pour le virus VIH		Dépistées pour le virus VIH et reçu leurs résultats	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois	45	47,3 (30,8–63,8)	45	76,2 (60,2–92,3)	8	*
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois	73	49,4 (34,1–64,6)	73	78,6 (67,8–89,4)	14	*

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

*Taille de la cellule moins de 25

Tableau 13.1.7. Connaissances et comportement des Haïtiens en ce qui a trait au dépistage du virus VIH parmi les individus âgés de 13 à 17 ans qui n'ont jamais eu de rapports sexuels et qui n'ont pas expérimenté l'abus sexuel[1] durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Connaissance du test de dépistage du virus VIH/SIDA		Comportement vis-à-vis du test de dépistage du virus VIH/SIDA			
	Savent où se rendre pour le test de dépistage du virus VIH		N'ont jamais été dépistés pour le virus VIH		Dépistés pour le virus VIH et reçu leurs résultats	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois	50	53,6 (31,6–75,5)	50	95,0 (89,9–100,0)	5	*
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel durant les 12 derniers mois	244	37,6 (29,0–46,2)	246	86,5 (80,7–92,3)	32	84,5 (67,3–100,0)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

*Taille de la cellule moins de 25

Tableau 14.1.1. Comportements sexuels à risque durant les 12 derniers mois parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Deux ou plusieurs partenaires sexuels[1] durant les 12 derniers mois	401	31,2 (23,9–38,5)	292	66,9 (58,9–74,8)
Utilisation irrégulière de préservatifs[2] durant les 12 derniers mois	435	74,9 (68,9–80,9)	311	42,3 (35,6–49,0)
N'ont pas expérimenté de rapport sexuel transactionnel[3] durant les 12 derniers mois	441	2,8 (1,0–4,5)	318	0,0

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Plusieurs partenaires sexuels durant les derniers 12 mois : 2 ou plus d'individus avec qui le répondant a eu des rapports sexuels durant les 12 mois avant l'enquête

[2]Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou parfois utilisé des préservatifs durant les 12 mois avant l'enquête

[3]Rapport sexuel transactionnel comprend : recevoir de l'argent, des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs

Tableau 14.2.1. Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois– Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans	116	36,4 (23,6–49,2)	64	79,7 (69,7–89,6)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans	284	29,4 (22,1–36,7)	228	63,2 (54,3–72,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Plusieurs partenaires sexuels durant les derniers 12 mois : 2 ou plus d'individus avec qui le répondant a eu des rapports sexuels durant les 12 mois avant l'enquête

[2] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 14.2.2. Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans	125	80,8 (71,2–90,5)	69	58,0 (41,9–74,1)
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans	309	72,9 (65,5–80,3)	242	37,7 (29,7–45,8)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou parfois utilisé des préservatifs durant les 12 mois avant l'enquête

[2] L'abus sexuel comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 14.2.3. Rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans parmi des individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois– Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans	126	7,8 (1,8–13,8)	71	0,0
N'ont pas expérimenté l'abus sexuel[2] avant l'âge de 18 ans	314	1,1 (0,1–2,2)	247	0,0

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois comprend : recevoir de l'argent, des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête.y

[2] La violence sexuelle comprend : attouchement sexuel non désiré, tentative de rapport sexuel non désiré, rapport sexuel sous contrainte ou rapport sexuel physiquement forcé

Tableau 14.2.4. Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Plusieurs partenaires sexuels durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté la violence[2] physique avant l'âge de 18 ans	241	34,5 (25,6–43,4)	172	67,8 (58,0–77,5)
N'ont pas expérimenté la violence[2] physique avant l'âge de 18 ans	160	26,2 (16,5–35,8)	120	65,8 (52,8–78,7)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Plusieurs partenaires sexuels durant les derniers 12 mois : 2 ou plus d'individus avec qui le répondant a eu des rapports sexuels durant les 12 mois avant l'enquête

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme.

Tableau 14.2.5. Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois– Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté la violence[2] physique avant l'âge de 18 ans	263	79,8 (72,7–86,9)	181	45,7 (37,8–53,6)
N'ont pas expérimenté la violence[2] physique avant l'âge de 18 ans	172	67,5 (55,5–79,4)	130	38,2 (28,0–48,4)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou parfois utilisé des préservatifs durant les 12 mois avant l'enquêtey

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme.

Tableau 14.2.6. Rapports sexuels transactionnels durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté la violence physique[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois– Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté la violence[2] physique avant l'âge de 18 ans	265	4,6 (1,7–7,6)	0	0,0
N'ont pas expérimenté la violence[2] physique avant l'âge de 18 ans	176	0,0	0	0,0

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1]Rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois comprend : recevoir de l'argent, des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête

[2] La violence physique comprend : coups de poing, coups de pied, être fouetté, être frappé avec un objet, être étranglé, être étouffé, tentative de noyade, être intentionnellement brulé ou ébouillanté, utiliser ou être menacé avec une arme à feu, ou un couteau ou une autre arme.

Plusieurs partenaires sexuels durant les derniers 12 mois[1] par des individus ayant expérimenté la violence émotionnelle[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Plusieurs partenaires sexuels durant 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté la violence[2] émotionnelle avant l'âge de 18 ans	142	40,2 (26,0–54,4)	71	66,1 (49,8–82,3)
N'ont pas expérimenté la violence[2] émotionnelle avant l'âge de 18 ans	256	25,6 (18,1–33,2)	220	66,7 (58,3–75,1)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Plusieurs partenaires sexuels durant les derniers 12 mois : 2 ou plus d'individus avec qui le répondant a eu des rapports sexuels durant les 12 mois avant l'enquête

[2] Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 14.2.8. Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté la violence émotionnelle[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des rapports sexuels durant les 12 derniers mois – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté la violence[2] émotionnelle avant l'âge de 18 ans	153	87,3 (80,5–94,0)	76	56,1 (42,1–70,1)
N'ont pas expérimenté la violence[2] émotionnelle avant l'âge de 18 ans	279	68,0 (60,7–75,3)	234	38,8 (31,0–46,6)

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Utilisation irrégulière de préservatifs durant les 12 derniers mois : jamais ou parfois utilisé des préservatifs durant les 12 mois avant l'enquête

[2] Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 14.2.9. Rapport sexuel durant les 12 derniers mois[1] par des individus ayant expérimenté la violence émotionnelle[2] avant l'âge de 18 ans parmi les individus âgés de 19 à 24 ans qui ont eu des relations sexuelles durant les 12 derniers mois– Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Tout type de rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois			
	Femmes		Hommes	
	n	% (95 % CI[§])	n	% (95 % CI)
Ont expérimenté la violence[2] émotionnelle avant l'âge de 18 ans	156	5,2 (1,9–8,4)	0	0,0
N'ont pas expérimenté la violence[2] émotionnelle avant l'âge de 18 ans	282	1,5 (0,0–3,3)	0	0,0

[§] 95 % d'intervalle de confiance

[1] Rapport sexuel transactionnel durant les 12 derniers mois comprend : recevoir de l'argent, des cadeaux, de la nourriture ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel durant les 12 mois précédant l'enquête

[2] Violence émotionnelle comprend : être ridiculisé ou se sentir inutile, avoir le sentiment de n'être pas désiré ou aimé, ou être menacé d'abandon

Tableau 15.1. Acceptation de l'une ou de plusieurs circonstances où la violence conjugale est acceptée, par genre et âge – Enquête sur la Violence contre les Enfants en Haïti 2012

	Attitudes en ce qui a trait à l'abus et la violence perpétrée par le conjoint Acceptation d'un mari qui bat sa femme si elle….											
	Sort sans le lui dire		Néglige les enfants		Se dispute avec lui		Refuse d'avoir un rapport sexuel avec lui		Brûle la nourriture		Acceptation d'un ou de plus	
	n	% (95 % CI§)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Femme												
13 à 17 ans	588	27,7 (21,4–34,0)	579	28,7 (23,8–33,6)	581	23,7 (18,3–29,2)	545	17,1 (13,2–21,0)	579	15,4 (11,1–19,6)	603	48,2 (42,3–54,1)
18 à 24 ans	808	19,0 (15,5–22,5)	804	22,1 (17,8–26,5)	804	16,3 (13,2–19,3)	793	12,6 (9,1–16,1)	806	7,5 (4,9–10,2)	818	37,5 (32,5–42,5)
Hommes												
13 à 17 ans	712	22,5 (17,8–27,3)	712	27,4 (22,3–32,5)	710	16,6 (13,0–20,2)	686	12,9 (8,3–17,6)	726	12,2 (7,7–16,7)	737	41,4 (36,5–46,3)
18 à 24 ans	687	17,7 (13,0–22,3)	692	19,0 (14,8–23,3)	680	15,0 (10,4–19,6)	680	9,9 (6,5–13,4)	691	7,9 (5,1–10,7)	699	31,1 (25,9–36,2)

§ 95 % d'intervalle de confiance

Tableau 15.2. Acceptation d'une ou de plusieurs circonstances où il est acceptable pour les choix par genre envers les pratiques sexuelles et la violence perpétrée par le partenaire intime, par genre et âge – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Attitudes concernant les rapports sexuels											
	Les hommes décident quand avoir des rapports sexuels		Les hommes ont besoin d'avoir plus de rapports sexuels		Les hommes ont besoin d'avoir d'autres femmes		Les femmes qui gardent des préservatifs sont de « mœurs légères »		Les femmes devraient tolérer la violence afin de protéger le noyau familial		Acceptation de un ou plus	
	n	% (95 % CI§)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)	n	% (95 % CI)
Femmes												
13 à 17 ans	485	31,4 (24,7–38,0)	455	45,3 (39,1–51,6)	549	23,7 (18,9–28,5)	501	41,8 (34,5–49,2)	565	13,4 (9,6–17,1)	589	60,1 (54,8–65,5)
18 à 24 ans	780	26,8 (22,0–31,6)	699	38,4 (32,8–44,1)	793	21,4 (17,0–25,7)	765	40,3 (34,5–46,1)	805	13,3 (9,9–16,6)	819	59,4 (53,3–65,5)
Hommes												
13 à 17 ans	620	40,6 (35,4–45,8)	599	51,3 (46,6–56,1)	680	33,8 (28,7–38,8)	632	53,6 (48,4–58,8)	682	20,0 (16,5–23,5)	725	73,8 (69,7–77,8)
18 à 24 ans	665	30,5 (25,3–35,8)	619	46,0 (40,2–51,8)	664	38,6 (33,3–43,8)	668	41,0 (34,5–47,5)	677	13,9 (10,5–17,3)	695	69,4 (64,1–74,8)

§ 95 % d'intervalle de confiance

APPENDICES B : PROCÉDURES DE PONDÉRATION, ASSURANCE DE LA FIABILITÉ, ET ESTIMATIONS DES ERREURS DE L'ÉCHANTILLONNAGE

Haïti VACS 2011 est une enquête représentant, au niveau national, tous les hommes et les femmes âgés de 13 à 24 ans et conçue afin de recueillir des données sur la violence sexuelle, physique et émotionnelle subie durant l'enfance.

Le cadre de l'échantillon a été d'abord préparé par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique à l'occasion du recensement national de 2003. Durant les préparatifs de plusieurs enquêtes nationales, le cadre de l'échantillon a été actualisé en 2011 plus spécifiquement à cause de la croissance accélérée des villes et des communes affectées par le séisme de janvier 2010. De plus, le Camp de Gestion de la Coordination (CCCM) entreprend le recensement trimestriel des données relatives à la population des camps « IDP » qui avaient été installés suite au séisme.

Afin de calculer séparément les estimations de prévalence de violence subies par les femmes et les hommes, nous avons utilisé un échantillon pour chacun des genres. Ceci veut dire que le questionnaire des femmes et celui des hommes ont été administrés dans différentes SDEs. Cette approche d'échantillon double sert à protéger la confidentialité des répondants, et élimine le risque que l'auteur masculin d'une agression sexuelle et la femme qui était la victime, ne se trouvent dans la même communauté où les deux seraient interviewés. Ce concept élimine aussi le risque que l'auteur féminin d'une violence sexuelle perpétrée contre un homme ne vive dans la même communauté où ils seraient tous deux interviewés.

En ce qui a trait à l'échantillon obtenu pour les non-camps, les paramètres suivants ont été utilisés pour évaluer la taille de l'échantillon : 95 % d'intervalle de confiance (CI) de +/-2,0 % autour d'une prévalence estimée à 30 % pour la violence sexuelle contre les enfants, et un effet de concept de 2,0. La taille de l'échantillon a été évaluée à 1008 interviews achevées pour les hommes et 1008 interviews achevées pour les femmes. L'ajustement de la taille de l'échantillon en ce qui a trait à l'éligibilité ainsi que pour les non-réponses ont ciblé un total de 2752 ménages dans 79 SDEs pour l'échantillon des femmes et 3415 ménages dans 98 SDEs pour l'échantillon des hommes.

PHASES DE SÉLECTION

L'échantillon non-camp de l'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti en 2012 a utilisé un concept d'échantillon réparti en trois étapes. A la première étape, 177 SDE ont été sélectionnées avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre de ménages estimée en 2011 lors du recensement au niveau national actualisé et préparé par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) en 2003. Les 177 SDEs étaient réparties sur les 11 Domaines en Haïti et basé sur la densité de population dans chaque Domaine. Les 177 SDEs ont été, ensuite, divisées par genre : (79 femmes et 98 SDEs hommes (les différences sont basées sur le taux de réponses de genres) (Appendice Tableau B1).

A la seconde phase, un groupe de 35 ménages dans chaque SDE a été systématiquement sélectionné. Après la sélection des 177 SDEs, une nouvelle cartographie et une nouvelle liste des structures et des ménages ont été établies dans chacun des 177 SDEs sélectionnées.

A la dernière phase, la sélection d'un répondant éligible (homme ou femme en tenant compte de la proportion du genre dans la SDE) a été faite au hasard à partir de la liste des femmes (ou hommes) éligibles dans chaque ménage.

RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLONNAGE

Tableau B1 : Répartition des 177 PSU par Domaine – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	Pourcentage	Répartition
Aire métropolitaine	19,9	35
Artibonite	16,2	29
Centre	7,3	13
Grand 'Anse	4,5	8
Nippes	3,3	6
Nord	10,3	18
Nord-Est	4,0	7
Nord-Ouest	6,7	12
Ouest	14,3	25
Sud	7,8	14
Sud-Est	5,8	10
TOTAL	**100,0**	**177**

Afin de tenir compte des 5 % de la population globale (519.164 individus) résidant dans les camps/villages de tentes, une strate séparée de l'échantillonnage a été déterminée. L'échantillon camp a été proportionnellement réparti et il a été déterminé qu'il représentait 5,6 % de l'ensemble de la population nationale. Deuxièmement, l'échantillon non-camp a été fixé à 1008 (le nombre d'interviews achevées pour chaque genre) afin d'assurer une taille suffisante pour l'échantillon de la population des non-camps. Étant donné que la population des camps évoluait, ceci a préservé la taille de l'échantillon non-camp. En tenant compte de ces stratégies, la taille de l'échantillon était de 60 interviews achevées avec les femmes et 60 interviews achevées avec les hommes. En faisant des ajustements pour l'éligibilité et la non-réponse au niveau des familles et des individus, en utilisant les chiffres ci-dessus pour l'échantillon non-camp, il a été estimé que 164 et 204 ménages pourraient permettre d'atteindre le nombre prévu d'interviews achevées avec les femmes et les hommes, respectivement.

PROCÉDURES DE PONDÉRATION

Pondération

La pondération est une méthode utilisée pour obtenir des paramètres à partir d'une série de données provenant de l'échantillonnage représentant l'ensemble de la population. VACS a utilisé une procédure de pondération en trois étapes : Étape 1 : calcul de la pondération de base pour chaque répondant faisant partie de l'échantillon ; Étape 2 : ajustement des pondérations de base pour les non-réponses ; Étape 3 : post-stratification et Calibration de l'ajustement des pondérations à l'ensemble connue de la population.

Pondération de base

Les pondérations de base ont été calculées et sont inversement proportionnelles à l'ensemble des probabilités sélectionnées pour chaque répondant participant à l'échantillon (Étape 1). A cette phase, les calculs comprenaient les probabilités relatives à la sélection des EAs, à la sélection des ménages, aux spécificités relatives au genre, et à la sélection des individus éligibles.

Ajustement pour l'unité non-réponse

A l'Étape 2, les pondérations de base ont été ajustées afin de compenser les pertes dans les résultats de l'échantillon causées par les non-réponses (Appendice Tableau B2 illustre les taux de réponses des ménages et des individus). A cette phase, les ajustements pour les non-réponses ont été faits pour les EAs qui n'avaient pas répondu, les ménages non répondant, et les individus non-répondant. Étant donné qu'il y a eu des Sections

d'énumération non-répondantes (EAs), les ajustements non-réponse ont été faits au niveau des PSU pour les EAs hommes et femmes appliqués au niveau du domaine (Appendice Tableaux B7 & B8 présentent des facteurs d'ajustement non-réponse au niveau PSU pour les EAs femmes et hommes). L'ajustement non-réponse au niveau des ménages a été fait en utilisant les données pondérées par domaine et par SDE. Pour l'ajustement des non-réponse par individu, les cellules pondérées ont été formées en tenant compte du domaine, du groupe d'âge (13-17 ou 18 à 24 ans), et du genre. Le protocole des enquêtes sur la violence contre les enfants recommande que tout élément d'ajustement de non-réponse au niveau des familles ou des individus qui dépasse 3,00, doit être fixé à 3,00. Dans le cas d'Haïti, aucune valeur n'était plus grande que 3,0 tant au niveau des ménages qu'au niveau des individus en ce qui a trait aux facteurs d'ajustement pour les non-réponses.

Taux de réponse au niveau des ménages

En utilisant les codes de répartition des ménages, les taux de réponse des ménages ont été calculés séparément pour chaque EA en utilisant la formule ci-dessous.

$$\text{Taux de réponse au niveau des ménages} = \frac{200+201}{200+201+202+203+206+207}$$

Lorsque :

200 = Enquête du ménage achevé, 1 individu sélectionné

201 = Enquête du ménage achevé, pas d'individu sélectionné

202 = Enquête du ménage pas achevé

203 = Refus du ménage

204 = Inoccupé/ Vacant/Abandonné

205 = Démoli

206 = Répondant du ménage handicapé

207 = Autre ménage non-réponse

La catégorie correspondante de l'ajustement de la pondération des ménages a été calculée en divisant 1 par le taux de réponse pondéré pour chaque EA échantillonné. L'Appendice Tableaux B3 et B4 présente la liste de tous les facteurs non-réponse au niveau des ménages pour les EAs femmes et hommes.

Taux de réponse par individu

L'ajustement de non-réponse par individu a été fait en utilisant la formule pour calculer le taux de réponse par individu et en combinant le groupe de variables pondérées. Comme avec la composante de l'ajustement par ménage, la composante de l'ajustement au niveau individuel a été calculée comme en divisant 1 par le taux de réponse par Individu et pondéré pour chaque cellule de pondération. L'Appendice Tableaux B5 et B6 représentent les facteurs d'ajustement au niveau individuel pour les EAs femmes et hommes.

$$\text{Taux de réponse au niveau individu} = \frac{400}{400+403+404+405}$$

Lorsque :

400 = Enquête par individu achevé

401 = Pas éligible

402 = Individu sélectionné puis déclaré inéligible

403 = Refus du répondant sélectionné

404 = Répondant sélectionné handicapé

405 = Autre non-réponse par individu

Tableau B2 : Taux de réponse par ménage et par individu basé sur le genre – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

	Femmes	Hommes
Taux de réponse par ménage		
1 Enquête ménage achevé (1 personne sélectionnée)	1568	1652
2 Ménage achevé – pas d'individu éligible dans le ménage	1026	1503
1 Refus du ménage	65	60
2 Pas occupé/vacant/abandonné	71	86
3 Démoli	11	3
4 Répondant du ménage handicapé	1	0
5 Autre non-réponse ménage	160	191
TOTAL	2902	3495
Taux de réponse ménages*	92,0 %	92,6 %
Taux de réponse par individu		
400 Enquête individu achevée	1457	1459
403 Individu sélectionné puis déterminé	inéligible	3
404 Refus du répondant sélectionné	27	36
407 Répondant sélectionné est handicapé	15	22
408 Autre non-réponse Individu	66	132
TOTAL	1568	1652
Taux de réponse Individu**	93,1 %	88,5 %
Taux de réponse global* **	**85,6 %**	**82,0 %**

*Taux de réponse des ménages = (200+201)/(200+201+202+203+206+207))*100
**Taux de réponse individus = (400/(400+403+404+405)*100
***Taux de réponse global = Taux de réponse des Ménages * Taux de réponse Individus

Tableau B3 : Niveau ménages non-réponse : Facteurs d'ajustement pour les Sections d'Énumérations Femmes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	PSU	Ménages Non-Réponse Ajustement	Domaine	PSU	Ménages Non-Réponse Ajustement	Domaine	PSU	Ménages Non-Réponse Ajustement
12	11101660567	1,148	10	62101014012	1,061	4	12101010009	1
12	11190159532	1,029	10	62303024018	1,091	4	12103021025	1,029
12	11190262547	1,097	10	63103001010	1,030	4	12103029039	1,207
12	11190336558	1,684	10	63202023009	1,061	4	13103007015	1,094
12	11190381628	1	10	64102019011	1,207	4	13103021019	1
12	11190395631	1,097	9	82204005003	1,029	4	13109008071	1,167
12	11190487598	1,065	9	82301004003	1,059	4	13301007011	1
12	11190492601	1	9	83101002006	1	4	13403011003	1,207
12	11201122027	1	8	84104001001	1,063	4	13404010004	1,029
12	11290195528	1,417	8	85103011001	1	3	71190057504	1,029
12	11290242544	1,737	8	85204009002	1	3	71203021017	1,029
12	11390182538	1,063	7	31180017024	1,129	3	73105003004	1
12	11390199541	1,031	7	31190032507	1,129	3	73181001007	1,129
12	11490050506	1,207	7	31201009006	1,1	3	73202015008	1,031
12	11490056513	1,292	7	33103005007	1,033	3	74390002501	1
11	51101033019	1,097	7	33201005004	1	3	75101009005	1,458
11	51190120528	1,029	7	34501006001	1	2	21101026027	1
11	52105001027	1,185	7	37105006012	1,063	2	21106020028	1
11	52390001501	1,148	7	37108005002	1,029	2	21112007013	1
11	53101010005	1,029	6	41302001001	1	2	23402011005	1
11	53102035017	1,4	6	42190019505	1	1	11101119999	1,053
11	53103004016	1,063	6	42201006003	1	1	11201041999	1,455
11	53106011020	1,061	5	91106010002	1	1	11201362999	1,094
11	53190023512	1,207	5	91190061504	1,029	1	11803018999	1,125
11	53302013006	1,029	5	91390001501	1	1	13102484999	1,296
11	54201060019	1,136	5	93203002002	1,063			
11	54401005002	1,207	5	93407008008	1			
11	55106008005	1,172	4	11310002002	1			
10	61203018008	1,346	4	11402014013	1			

Tableau B4 : Niveau ménages non-réponse : Facteurs d'ajustement pour les Sections d'Énumérations Hommes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	PSU	Ménages Non-Réponse Ajustement	Domaine	PSU	Ménages Non-Réponse Ajustement	Domaine	PSU	Ménages Non-Réponse Ajustement
12	11101343560	1,061	10	62103023002	1,030	4	12101027012	1,029
12	11190411627	1,061	10	62104011025	1,030	4	12103035039	1,029
12	11190490600	1,065	10	62202003010	1,111	4	12111001003	1,061
12	11190527593	1,029	10	63102020003	1,031	4	12190023503	1
12	11201177036	1,030	9	81103005020	1,179	4	12307009005	1
12	11202045044	1,029	9	81190007502	1,129	4	13102049053	1,031
12	11290057513	1	9	82103010002	1,061	4	13102075043	1,133
12	11290075540	1	9	83105004003	1,097	4	13190005504	1,094
12	11290177524	1,065	9	83405011001	1,207	4	14101008007	1,063
12	11290305563	1,061	8	85305007006	1,133	4	14101030013	1,172
12	11390029506	1,138	8	85401006004	1,148	4	14103014030	1
12	11390196540	1	8	85401017006	1	4	14203015016	1
12	11390241550	1,030	7	31103004004	1	4	14204005012	1,061
12	11490106520	1,36	7	31180057022	1	3	71102003004	1,061
12	11490114531	1,061	7	32103018012	1	3	71104019015	1
12	11490116531	1,214	7	32106006002	1,030	3	71190010507	1,061
11	51105015032	1,094	7	32301006002	1,129	3	71201016005	1,030
11	52104013012	1,029	7	33105008004	1,167	3	73108003020	1,061
11	52106033009	1,143	7	34201003006	1,065	3	73301006002	1,029
11	52107011002	1	7	35202005007	1,029	3	73305010011	1,029
11	53190050510	1	7	36102012008	1	2	21103004029	1,061
11	53190051510	1	7	36190003503	1,061	2	22204001009	1
11	53202022022	1	6	41180002002	1,063	2	23107012011	1,25
11	53203016032	1	6	42102003004	1,061	2	23190003501	1,031
11	53290002501	1,061	6	43190016503	1,094	2	23402008005	1
11	54102007006	1,029	6	43302006001	1	2	23490010502	1,129
11	54102039015	1,063	5	91103010015	1,161	1	11101075999	1,167
11	54102045008	1,091	5	91106023005	1,296	1	11102001999	1
11	54104002037	1,179	5	91107016008	1	1	11201147999	1,071
11	54205020032	1,938	5	91190048510	1,32	1	11201527999	1,217
11	54490012504	1,269	5	93301013010	1,1	1	11405337999	1,214
11	55290002501	1,063	5	93402005027	1,097	1	13102480999	3
10	61103006016	1	5	93490004501	1,029			
10	61301012005	1,129	4	11502011008	1,061			

Tableau B5 : Niveau individus non-réponse : Facteurs d'ajustement pour les Sections d'Énumérations Femmes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	Groupe D'âge	Individus Non-Réponse Ajustement
12	13 à 17	1,099
12	18 à 24	1,067
11	13 à 17	1,057
11	18 à 24	1,107
10	13 à 17	1,122
10	18 à 24	1,135
9	13 à 17	1
9	18 à 24	1,026
8	13 à 17	1
8	18 à 24	1
7	13 à 17	1,050
7	18 à 24	1,113
6	13 à 17	1,009
6	18 à 24	1,012
5	13 à 17	1,046
5	18 à 24	1,100
4	13 à 17	1,011
4	18 à 24	1,001
3	13 à 17	1,017
3	18 à 24	1,038
2	13 à 17	1,003
2	18 à 24	1
1	13 à 17	1,005
1	18 à 24	1,204

Tableau B6 : Niveau individus non-réponse : Facteurs d'ajustement pour les Sections d'Énumérations Hommes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	Groupe d'Age	Individus Non-Réponse Ajustement
12	13 à 17	1,026
12	18 à 24	1,044
11	13 à 17	1,087
11	18 à 24	1,214
10	13 à 17	1,025
10	18 à 24	1,050
9	13 à 17	1,033
9	18 à 24	1,080
8	13 à 17	1
8	18 à 24	1,168
7	13 à 17	1,047
7	18 à 24	1,054
6	13 à 17	1,194
6	18 à 24	1,188
5	13 à 17	1,030
5	18 à 24	1,286
4	13 à 17	1,088
4	18 à 24	1,144
3	13 à 17	1,033
3	18 à 24	1,082
2	13 à 17	1,025
2	18 à 24	1,117
1	13 à 17	1,340
1	18 à 24	1,416

Tableau B7 : Niveau PSU pour les facteurs d'ajustements non-réponse pour les Sections d'Énumérations Femmes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	PSU Non-Réponse Ajustement
12	1,215
11	1
10	1
9	1
8	1
7	1
6	1
5	1
4	1
3	1
2	1
1	1

Tableau B8 : Niveau PSU pour les facteurs d'ajustements non-réponse pour les sections d'énumérations hommes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	PSU Non-Réponse Ajustement
12	1,163
11	1
10	1,255
9	1
8	1
7	1
6	1
5	1
4	1
3	1
2	1
1	1

Ajustement de la calibration post-stratification

A la dernière étape du processus de pondération (Étape 3), la calibration a été ajustée de manière à adapter les paramètres aux statistiques de l'IHSI sur les projections de la croissance de la population en 2011, répartis par domaine, groupe d'âge (13-17 ou 18-24), et par genre. Ces variables ont été utilisées pour former des cellules de pondération. L'Appendice Tableaux B9 et B10 présente les facteurs d'ajustement de la calibration post-stratification pour les EAs femmes et hommes. La calibration n'a pas été réalisée pour les camps étant donné que les données relatives à la densité de population étaient disponibles. L'Appendice Tableau B9 présente les facteurs d'ajustement de la Calibration post-stratification.

Tableau B9 : Ajustements de la calibration pour les Sections d'Énumération femmes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	Groupe d'Âge	Total pondéré de L'échantillon	CENSUS	Calibration
12	13 à 17	132996,025	145419	1,093
12	18 à 24	226190,348	218188	0,965
11	13 à 17	64429,389	88020	1,366
11	18 à 24	115579,659	112248	0,971
10	13 à 17	30234,579	35652	1,179
10	18 à 24	33369,752	41242	1,236
9	13 à 24	28975,523	44551	1,538
8	13 à 24	27969,211	32382	1,158
7	13 à 17	62389,725	56114	0,899
7	18 à 24	80829,478	71332	0,882
6	13 à 17	37848,799	19284	0,510
6	18 à 24	48246,447	23163	0,480
5	13 à 17	36903,758	37498	1,016
5	18 à 24	26870,646	46754	1,740
4	13 à 17	114076,374	71520	0,627
4	18 à 24	191238,123	107026	0,560
3	13 à 17	37266,595	37342	1,002
3	18 à 24	30733,070	42333	1,377
2	13 à 17	27983,133	31643	1,131
2	18 à 24	49786,710	32890	0,661

Tableau B10 : Ajustements de la calibration pour les Sections d'Énumérations Hommes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

Domaine	Groupe d'Âge	Total pondéré de L'échantillon	CENSUS	Calibration
12	13 à 17	137948,1485	126457	0,916
12	18 à 24	163254,7758	202448	1,240
11	13 à 17	89792,38985	93494	1,041
11	18 à 24	105302,4722	110455	1,048
10	13 à 17	49215,53922	40854	0,83
10	18 à 24	42076,68338	42731	1,015
9	13 à 17	28202,58506	26802	0,950
9	18 à 24	37471,18312	28455	0,759
8	13 à 24	19988,42401	40622	2,032
7	13 à 17	97739,30616	57438	0,587
7	18 à 24	66360,98974	69503	1,047
6	13 à 24	63884,5702	44329	0,693
5	13 à 17	31084,06291	40866	1,314
5	18 à 24	43284,66826	47395	1,094
4	13 à 17	121022,0064	67531	0,558
4	18 à 24	97986,33013	108115	1,103
3	13 à 17	32415,23164	44380	1,369
3	18 à 24	28811,18183	50729	1,760
2	13 à 17	36373,08634	36662	1,007
2	18 à 24	35563,14784	34596	0,972

Dernières pondérations

Le poids final alloué à chaque unité répondante a été calculé à partir du résultat des pondérations de base, des facteurs d'ajustement pour les non-réponses et les facteurs d'ajustement de la calibration post-stratification. Les dernières pondérations ont été utilisées dans toutes les analyses afin d'obtenir les estimations des paramètres relatifs à la population.

Effet du poids des variables de l'échantillon sur la fiabilité des pondérations utilisées dans l'enquête

La variation dans l'échantillon des pondérations peut augmenter la quantité d'erreurs d'échantillonnage dans les estimations de l'enquête et créer de plus grandes erreurs standard dans ces estimations. L'augmentation multiplicative dans la variance des estimations de l'enquête dépend de la variabilité des poids des échantillons d'observation utilisés pour trouver ces estimations. Plus grande est la variabilité des poids, plus élevée est la valeur de Meff, dont une valeur inférieure à 2,00 est préférable. L'Appendice Tableaux B11 et B12 présente les valeurs de Meff pour les femmes et les hommes. Ceci indique que la variation dans le poids de l'échantillon augmente la variation des estimations pour ces facteurs de Meff respectivement. En ce qui a trait à ces données, les valeurs du Meff signifient que l'effort visant à diminuer l'impact du poids des variables sur les estimations, telles que la réduction de la pondération, n'est pas nécessaire.

Tableau B11 : Effet multiplicateur Femmes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

n	Meff
1457	1,839

Tableau B12 : Effet multiplicateur Hommes – Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, 2012

n	Meff
1459	1,857

Estimations des erreurs d'échantillonnage

Dans le cadre de l'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti, les erreurs d'échantillonnage ont été calculées pour des variables sélectionnées et qui étaient considérées comme étant prioritaires. Les résultats sont présentés par genre à l'Appendice Tableaux B13 et B14. Ces tableaux présentent pour chaque variable : la valeur des statistiques (R), son erreur standard (SE), le nombre de cas non pondérés (N), l'effet du concept (DEFT), l'erreur standard relative (SE/R), et un plafond de 95 pourcent pour l'intervalle de confiance (R±1,96SE. Le DEFT est considéré comme étant indéfini lorsque l'erreur standard en tenant compte d'un simple échantillon obtenu au hasard est zéro (lorsque l'estimation est près de 0 ou 1).

Tableau B13 : Erreurs d'échantillonnage pour l'échantillon des femmes- Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti), 2012

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pour-centage estimé	Erreur standard du pour-centage	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite supé-rieure	Erreur relative
Ont expérimenté la violence sexuelle durant l'enfance	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	820	25,710	1,970	1,953	21,783	29,637	0,077
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	636	18,989	2,190	1,980	14,624	23,355	0,115
Ont déclaré avoir expéri-menté l'attou-chement sexuel	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	792	17,014	1,611	1,658	13,804	20,223	0,095
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	629	15,711	2,063	2,018	11,599	19,823	0,131
Ont déclaré avoir expéri-menté l'attou-chement sexuel non désiré	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	801	13,285	1,589	1,746	10,119	16,451	0,120
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	632	7,262	1,271	1,513	4,729	9,795	0,175
Ont déclaré avoir expérimenté le rapport sexuel sous contrainte	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	810	4,868	0,913	1,487	3,049	6,686	0,187
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	635	3,379	0,919	1,641	1,547	5,211	0,272

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pourcentage estimé	Erreur standard du pourcentage	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite supérieure	Erreur relative
Ont déclaré avoir expérimenté le rapport sexuel physiquement forcé	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	809	6,271	1,368	2,639	3,545	8,997	0,218
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	631	1,868	0,630	1,363	0,613	3,123	0,337
Ont déclaré avoir expérimenté un rapport sexuel achevé et non désiré (physiquement forcé ou sous contrainte)	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	806	9,038	1,383	1,926	6,283	11,794	0,153
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	632	4,300	0,953	1,393	2,400	6,199	0,222
Ont déclaré avoir expérimenté leur premier incident d'abus sexuel où l'auteur serait plus âgé de 5 ans ou plus	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	217	78,123	4,045	1,993	70,062	86,184	0,052
Ont déclaré avoir expérimenté plus d'un incident d'abus sexuel, parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	224	69,502	3,595	1,080	62,337	76,667	0,052

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pourcentage estimé	Erreur standard du pourcentage	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite supérieure	Erreur relative
Ont déclaré avoir parlé ou reçu des services pour un incident d'abus sexuel, parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	221	9,988	4,076	3,971	1,864	18,113	0,408
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	117	8,585	2,866	1,214	2,873	14,297	0,334
Ont déclaré avoir parlé ou reçu des services pour un incident d'abus sexuel, parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	221	56,973	4,369	1,775	48,266	65,681	0,077
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	117	55,440	6,191	1,800	43,100	67,780	0,112
Ont déclaré avoir rapporté leur expérience d'abus sexuel et l'endroit où au moins un incident d'abus sexuel a eu lieu	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	821	4,231	0,753	1,132	2,730	5,733	0,178
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	636	2,221	0,732	1,566	0,762	3,679	0,329
Ont déclaré que le premier incident de rapport sexuel n'était pas désiré	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	381	23,062	2,971	1,625	17,141	28,984	0,129
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	115	32,140	5,059	1,208	22,056	42,223	0,157
Ont déclaré avoir expérimenté la violence physique	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	821	60,545	3,092	3,234	54,383	66,707	0,051
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	636	38,149	3,024	2,460	32,123	44,175	0,079

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pour-centage estimé	Erreur standard du pour-centage	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite supé-rieure	Erreur relative
Ont déclaré avoir expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	821	55,942	2,635	2,506	50,691	61,193	0,047
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	636	32,150	2,743	2,190	26,683	37,616	0,085
Ont déclaré avoir expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par une autorité	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	821	21,124	3,161	4,800	14,826	27,423	0,150
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	636	16,321	2,260	2,374	11,817	20,824	0,138
Ont déclaré avoir expérimenté la violence émotionnelle perpétrée contre eux par un adulte de la famille	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	817	34,625	2,588	2,294	29,468	39,782	0,075
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	635	27,794	2,419	1,849	22,972	32,616	0,087

Tableau B14 : Erreurs d'échantillonnage pour l'échantillon des hommes - Enquête sur la violence contre les enfants en Haïti 2012

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pourcentage estimé	Pourcentage estimé	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite inférieure	Erreur relative
Ont expérimenté la violence sexuelle durant l'enfance	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	701	21,188	2,063	1,962	17,090	25,286	0,097
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	758	21,211	1,906	1,345	17,425	24,997	0,090
Ont déclaré avoir expérimenté l'attouchement sexuel	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	792	16,060	1,875	1,925	12,334	19,786	0,117
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	744	8,384	1,312	1,666	5,776	10,991	0,157
Ont déclaré avoir expérimenté l'attouchement sexuel non désiré	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	673	10,144	1,434	1,566	7,295	12,993	0,141
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	746	3,426	0,732	1,207	1,972	4,880	0,214
Ont déclaré avoir expérimenté le rapport sexuel sous contrainte	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	682	6,490	1,163	1,879	4,179	8,802	0,179
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	758	1,835	0,625	1,640	0,594	3,077	0,340
Ont déclaré avoir expérimenté le rapport sexuel physiquement forcé	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	688	1,926	0,564	1,358	0,807	3,046	0,293
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	755	1,797	0,566	1,369	0,673	2,922	0,315

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pourcentage estimé	Pourcentage estimé	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite inférieure	Erreur relative
Ont déclaré avoir expérimenté le rapport sexuel physiquement forcé	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	674	7,622	1,283	1,910	5,073	10,170	0,168
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	755	3,336	0,872	1,777	1,604	5,068	0,261
Ont déclaré avoir expérimenté leur premier incident d'abus sexuel où l'auteur serait plus âgé de 5 ans ou plus	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	146	34,843	5,824	2,397	23,272	46,414	0,167
Ont déclaré avoir parlé ou reçu des services pour un incident d'abus sexuel, parmi ceux qui ont expérimenté au moins un incident d'abus sexuel	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	151	85,353	3,219	1,586	78,958	91,747	0,038
Ont déclaré que le premier incident de rapport sexuel n'était pas désiré	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	150	6,576	2,337	1,700	1,934	11,218	0,355
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	80	1,022	0,978	0,747	0	2,964	0,957
Ont déclaré qu'ils avaient rapporté à quelqu'un leur expérience d'abus sexuel et l'endroit où au moins un incident d'abus sexuel a eu lieu	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	150	37,424	4,678	1,681	28,130	46,718	0,125
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	80	39,493	7,975	2,103	23,649	55,337	0,202

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pourcentage estimé	Pourcentage estimé	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite inférieure	Erreur relative
Ont déclaré avoir reçu de l'argent, de la nourriture, des cadeaux ou autres faveurs en échange d'un rapport sexuel ou autres actes sexuels	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	701	6,779	1,092	1,507	4,609	8,950	0,161
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	758	3,023	0,933	2,247	1,170	4,876	0,309
Ont déclaré que le premier incident de rapport sexuel n'était pas désiré	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	345	11,063	2,250	1,831	6,592	15,533	0,203
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	253	19,485	3,656	1,627	12,222	26,748	0,188
Ont déclaré avoir expérimenté la violence physique	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	701	57,165	2,859	2,271	51,485	62,845	0,050
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	758	36,427	2,828	2,615	30,808	42,046	0,078
Ont déclaré avoir expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par un adulte de la famille	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	701	54,360	2,801	2,146	48,795	59,925	0,052
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	758	30,648	2,659	2,518	25,366	35,931	0,087
Ont déclaré avoir expérimenté la violence physique perpétrée contre eux par une autorité	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	701	20,027	2,839	4,148	14,387	25,668	0,142
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	758	15,881	2,024	2,322	11,860	19,903	0,127

Indicateur	Groupe d'âge	Nombre non-pondéré	Pourcentage estimé	Pourcentage estimé	Effet du concept	95 % limite inférieure	95 % limite inférieure	Erreur relative
Ont déclaré avoir expérimenté la violence émotionnelle perpétrée contre eux par un adulte de la famille	18 à 24 ans avant l'âge de 18 ans	700	27,177	2,376	2,138	22,457	31,898	0,087
	13 à 17 ans durant les 12 derniers mois	756	16,191	1,867	1,938	12,483	19,899	0,115

L
St

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Articles 19 and 34 of the Convention on the Rights of the Child, 1989.
2. Long, S. (2011). Protecting Children Affected by HIV Against Abuse, Exploitation, Violence, and Neglect. Arlington, VA: USAID's AIDS Support and Technical Assistance Resources, AIDSTAR–One, Task Order 1.
3. Cluver, L. Orkin, M., Boyes, M., Gardner, F., Meinck, F. (2011). Transactional Sex Amongst AIDS–Orphaned and AIDS–Affected Adolescents Predicted by Abuse and Extreme Poverty, *Journal of Acquired Immune Deficiency Syndromes*, 58, 336–34.
4. Krug EG et al., eds. World report on violence and health. Geneva, World Health Organization, 2002.
5. The United Nations Secretary–General's Study on Violence against Children. 2006. Available at http://www.unicef.org/violencestudy/index.html.
6. World Health Organization. The Global Burden of Disease: Causes of death 2008 summary tables. Geneva, World Health Organization, 2011. Available at http://www.who.int/evidence/bod
7. UNICEF, Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low–and Middle–Income Countries, New York, 2010.
8. World Health Organization (2005). Multi-country study on women's health and domestic violence against women. Geneva, Switzerland.
9. Reza A., Breiding, M., Gulaid, J., Mercy, J., Blanton, C., Mthethwaet Z., et al. (2009). Sexual violence and its health consequences for female children in Swaziland: a cluster survey study. *The Lancet*, 373, 1966–1972.
10. Violence against Children in Tanzania: Findings from a National Survey, 2009. Summary Report on the Prevalence of Sexual, Physical and Emotional Violence, Context of Sexual Violence, and Health and Behavioral Consequences of Violence Experienced in Childhood. Dar es Salaam, Tanzania: United Nations Children's Fund Tanzania Country Office, Division of Violence Prevention, National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention, and Muhimbili University of Health and Allied Sciences, 2011.
11. Violence against Children in Kenya: Findings from a National Survey, 2010. Summary Report on the Prevalence of Sexual, Physical and Emotional Violence, Context of Sexual Violence, and Health and Behavioral Consequences of Violence Experienced in Childhood. Nairobi, Kenya: United Nations Children's Fund Kenya Country Office, Division of Violence Prevention, National Center for Injury Prevention and Control, U.S. Centers for Disease Control and Prevention, and the Kenya National Bureau of Statistics, 2012.
12. Repetti RL, Taylor SE, Seeman TE. Risky families: family social environments and the mental and physical health of offspring. *Psychological Bulletin*. 2002; 128(2):330–66.
13. Felitti VJ, Anda RF, Nordenberg D, Williamson DF, Spitz AM, Edwards V, et al. The relationship of adult health status to childhood abuse and household dysfunction. *American Journal of Preventive Medicine*. 1998; 14:245–58.
14. Kendall–Tackett KA, Echenrode J. The effects of neglect on academic achievement and disciplinary problems: a developmental perspective. *Child Abuse and Neglect*. 1996; 20:161–69.
15. IMPACT, The situation of orphans in Haiti: A Summary Assessment.
16. Population Council, The Haiti adolescent experience in-depth: Using data to identify and reach the most vulnerable young people: Haiti 2005/06, 2009, Population Council: New York.
17. UNICEF Haiti. Statistics at a glance. Available from: http://www.unicef.org/infobycountry/haiti_statistics.html.
18. Balsari S, Lemery J, Williams TP, and Nelson B D, Protecting the Children of Haiti. New England Journal of Medicine. 2010; 363(9): e25.
19. Central Intelligence Agency. The World Factbook: Haiti. [cited 2011 October 17]; Available from: https://www.cia.gov/library/publications/the–world–factbook/geos/ha.html.

20. The Fund for Peace and Foreign Policy. The Failed States Index 2011. 2011; Available from: http://www.fundforpeace.org/global/?q=fsi.

21. Kolbe, A. and R. Hutson, Human rights abuse and other criminal violations in Port-au-Prince, Haiti: a random survey of households. Lancet, 2006.

22. GHESKIO and USAID, Sexual Violence in Haiti: GHESKIO's Response and Recommendations, 2010: Port-au-Prince.

23. Reza, A., Violence Against Children in Swaziland: Findings from a National Survey on Violence Against Children in Swaziland, May 15–June 16, 2007, 2008, CDC/UNICEF Report.

24. Wilman, A. and L. Marceling, "If they could make us disappear, they would!"–Youth and Violence in Cite Soleil, Haiti. *Journal of Community Psychology*, 2010. 38(4): p. 515–31.

25. USAID, Gender-based Violence in Haiti, January 2011.

26. Biwas, A. and et al, Unintentional injuries and parental violence against children during flood: a study in rural Bangladesh. *Rural and Remote Health*, 2010. 10(1199).

27. Catani, C., Tsunami, war, and culumlative risk in the lives of Sri Lankan School children. *Child Development*, 2010. 81(4): p. 1176–1191.

28. Breiding, M. and et al, Risk factors associated with the experience of childhood sexual violence among females in the Swaziland, *Bulletin of the World Health Organization*.

29. International Organization for Migration. Camp Coordination and Camp Management Cluster, Displacement Tracking Matrix V2.0. Update January 7, 2011.

30. UNICEF, Children of Haiti: Milestones and looking forward six months, 2010: New York.

31. Amnesty International, Haiti: After the earthquake–initial mission findings March 2010, 2010, *Amnesty International Publications*: London.

32. Gupta, J. and A. Agrawal, Chronic aftershocks of an earthquake on the well-being of children in Haiti: violence, psychosocial health, and slavery. *Canadian Medical Association Journal,* 2010. 182(18).

33. Institute for Justice and Democracy in Haiti, Our bodies are still trembling: Haitian women's fight against rape, July, 2010.

34. Violence against Children Survey (VACS) Haiti: Focus Groups to Inform VACS Haiti. Report for the Comité de Coordination. Port-au-Prince, Haiti: Centers for Disease Control and Prevention, Interuniversity Institute for Research and Development, 2011.

35. World Health Organization, *Putting Women First: Ethical and Safety Recommendations for Reseach on Domestic Violence Against Women*, 2001, Department of Gender and Women's Health, World Health Organization: Geneva, Switzerland.

36. Pan American Development Foundation, U.S. Agency for International Development/Haiti Mission, Lost Childhoods in Haiti: Quantifying Child Trafficking, Restavèks and Victims of Violence, 2009.

37. UNICEF, At a Glance: Haiti. UNICEF and partners help child domestic workers in Haiti regain their rights , Available from: http://www.unicef.org/infobycountry/haiti_39418.html

38. Kessler, R.C., Barker, P.R., Colpe, L.J., Epstein, J.F., Gfroerer, J.C., Hiripi, E., Howes, M.J., Normand, S.L.T., Manderscheid, R.W., Walters, EE, Zaslavsky AM. Screening for serious mental illness in the general population. Arch Gen Psychiatry. 2003 Feb; 60(2):184–9.

39. J. Prochaska, H. Sung, W. Max, Y. Shi, M. Ong.(2012). Validity study of the K6 scale as a measure of moderate mental distress based on mental health treatment need and utilization. Int. J. Methods Psychiatr. Res. 21(2): 88–97.

40. Putnam FW. Ten–year research update review: child sexual abuse. Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry. 2003; 42(3): 269–78.

41. Ramiro LS, Madrid BJ, Brown DW. Adverse childhood experiences (ACE) and health–risk behaviors among adults in a developing country setting. Child Abuse and Neglect. 2010: 34(11): 842–55.

42. WHO. The Cycles of Violence: The relationship between childhood maltreatment and the risk of later becoming a victim or perpetrator of violence. World Health Organization, Geneva. 2007

43. Glasser et al. Cycle of child sexual abuse: links between being a victim and becoming a perpetrator. British Journal of Psychiatry. 2001 Dec; 179:482–94.

44. Jewkes et al. Rape perpetration by young, rural South Africa men: Prevalence, patterns and risk factors. Social Science and Medicine. 2006, volume 63, Issue 11, 2949–2961.

45. Jewkes R, Sen P, and Garcia–Moreno C. Sexual Violence. *In World Report on Violence and Health*. Krug EG, Dahlberg LL, Mercy JA, Zwi AB, and Lozano R, Eds.; Geneva: World Health Organization. 2002: 147–182.

46. Testa M, VanZile–Tamsen C, and J Livingston. Childhood sexual abuse, relationship satisfaction, and sexual risk taking in a community sample of women. *Journal of Consulting and Clinical Psychology.* 2005; 73(6): 1116–1124.

47. Cutajar MC, Mullen PE, Ogloff JR, Thomass SD, Wells DLm Spataro J. Psychopathology in a large cohort of sexually abused children followed up to 43 years. *Child Abuse and Neglect*. September 2010 (E–published ahead of print).

48. Sexual Violence Research Initiative. "Sexual Violence and HIV: Factsheet." 2006: http://www.svri.org/hiv.htm.

49. Campbell J, Baty ML, Ghandour RM, Stockman JK, Wagman J. The intersection of intimate partner violence against women and HIV/AIDS: a review. *International Journal of Injury Control and Safety Promotion*. 2008; 15(4), 221–231.

50. Williams LM. Recall of childhood trauma: a prospective study of women's memories of child sexual abuse. J Consult Clin Psychol 1994; 62: 1167–76.

51. Ullman, SE: Social Reactions to Child Sexual Abuse Disclosures: A Critical Review, Journal of Child Sexual Abuse. 2002; 12(1): 89–121.

52. Mercy JA, Butchart A, Rosenberg ML, Dahilberg L, Harvey A. Preventing violence in developing countries: a framework for action. *International Journal of Injury Control and Safety Promotion*. 2008; 15(4):197–208.

53. World Health Organization. Violence prevention: the evidence. 2009. Available at: http://www. who. int/ violenceprevention/publications/en/index. html. Accessed February 20, 2013.

54. Knerr W, Gardner F, and Cluver L. Improving positive parenting skills and reducing harsh and abusive parenting in low–and middle–income countries: A systematic review. Prevention Science. 2013. DOI 10.1007/s11121–012–0314–1.

55. MacMillan HL et al. Interventions to prevent child maltreatment and associated impairment. Lancet. 2008; DOI:10:1016/S0140–6736(08)61708–0.

56. Barlow J, Simkiss D, Stewart–Brown S. Interventions to prevent or ameliorate child physical abuse and neglect: findings from a systematic review of reviews. *Journal of Children's Services*, 2006, 1:6–28.

57. Sanders MR, Montgomery DT, Brechman–Toussaint ML. The mass media and the prevention of child behavior problems: the evaluation of a television series to promote positive outcomes for parents and their children. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 2000, 41:939–948.

58. Schweinhart L et al. *Lifetime effects: the High/Scope Perry Preschool Study through age 40*. Ypsilanti, MI, High/Scope Press, 2005.

59. Reynolds AJ, Ou SR, Topitzes JW. Paths of effects of early childhood intervention on educational attainment and delinquency: a confirmatory analysis of the Chicago Child–Parent Centers. *Child Development*, 2004, 75:1299–1328.

60. Reynolds AJ, Temple JA, Ou SR. School-based early intervention and child well-being in the Chicago Longitudinal Study. *Child Welfare*, 2003, 82:633–656.

61. Reynolds AJ et al. Effects of a School-based, early childhood intervention on adult health and wellbeing: a 19–year follow-up of low–income families. *Archive of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 2007, 161:730–739.

62. Durlak, J. A., Weissberg, R. P., Dymnicki, A. B., Taylor, R. D., & Schellinger, K. B. (2011). The Impact of Enhancing Students' Social and Emotional Learning: A Meta–Analysis of School-based Universal Interventions. *Child Development*, 82(1), 405–432.

63. Gavin, L. E., Catalano, R. F., David–Ferdon, C., Gloppen, K. M., & Markham, C. M. (2010). A Review of Positive Youth Development Programs That Promote Adolescent Sexual and Reproductive Health. *Journal of Adolescent Health*, 46 (3, Supplement), S75–S91.

64. Hahn R, Fuqua–Whitley D, Wethington H, et al. Effectiveness of universal School-based programs to prevent violent and aggressive behavior: a systematic review. *American Journal of Preventive Medicine*, 2007; 33(2S):S114–29.

65. Murray LF, Belenko S. CASASTART: a community based, school–centered intervention for high–risk youth. *Substance Use & Misuse*, 2005, 40:913–933.

66. SAMHSA national registry of evidence–based programs and practices. (http://www.nrepp.samhsa.gov/programfulldetails.asp?PROGRAM_ID=121, accessed 5 February 2009).

67. Grossman J et al. *Multiple choices after school: findings from the Extended–Service Schools initiative*. Philadelphia, Public/Private Enterprises, 2002.

68. WHO–ISPCAN (2006). *Preventing child maltreatment: a guide to taking action and generating evidence*. Geneva: WHO.

69. Cohen AB. *Sobering up: the impact of the 1985–1988 Russian anti–alcohol campaign on child health*. Boston, MA, Tufts University, 2007.

70. Duailibi S et al. The effect of restricting opening hours on alcohol–related violence. *American Journal of Public Health*, 2007, 97:2276–2280.

71. Dinh–Zarr TB et al. Interventions for preventing injuries in problem drinkers (review). *Cochrane Database of Systematic Reviews*, 2004, 3:CD001857.

72. Hickman LJ, Jaycox LH, Aronoff J. Dating violence among adolescents: prevalence, gender distribution, and prevention programme effectiveness. *Trauma, Violence and Abuse*, 2004, 5: 123–142.

73. Avery–Leaf S, Cascardi, M. Dating violence education: prevention and early intervention strategies. In: Schewe PA, ed. *Preventing violence in relationships: interventions across the life span*. Washington, DC, American Psychological Association, 2002.

74. Foshee VA et al. Assessing the effects of the dating violence prevention program "Safe Dates" using random coefficient regression modeling. *Prevention Science*, 2005, 6:245–257.

75. Foshee VA et al. An evaluation of safe dates an adolescent dating violence prevention programme. *American Journal of Public Health*, 1998, 88:45–50.

76. Pronyk PM et al. Effect of a structural intervention for the prevention of intimate–partner violence and HIV in rural South Africa: a cluster randomized trial. *Lancet*, 2006, 368:1973–83.

77. Usdin S, Scheepers E, Goldstein S et al. Achieving social change on gender-based violence: a report on the impact evaluation on Soul City's fourth series. *Social Science and Medicine*, 2005, 61:2434–2445.

78. Solórzano I et al. *Catalyzing personal and social change around gender, sexuality, and HIV: impact evaluation of Puntos de Encuentro's communication strategy in Nicaragua*. Washington, DC, Population Council, 2008.

79. UN High Commissioner for Refugees. Sexual and Gender-based Violence Against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons. Guidelines for Prevention and Response. 2003. Available at: http://www.unhcr.org/refworld/docid/3edcd0661.html. Accessed February 20, 2013.

80. Brookmeyer, K. A., Henrich, C. C., & Schwab–Stone, M. (2005). Adolescents Who Witness Community Violence: Can Parent Support and Prosocial Cognitions Protect Them From Committing Violence? *Child Development*, 76(4), 917–929.

81. Lansford, J. E., & Dodge, K. A. (2008). Cultural Norms for Adult Corporal Punishment of Children and Societal Rates of Endorsement and Use of Violence. *Parenting*, 8(3), 257–270.

82. *Choose Respect campaign* (http://www.chooserespect.org, accessed 17 March 2009).

83. Snyder LB, Hamilton MA. A meta–analysis of U.S. Health campaign effects on behavior: emphasize enforcement, exposure, and new information, and beware the secular trend. In Hornik R, ed. *Public Health Communication: Evidence for Behaviour Change*. Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum Associates, 2002.

84. Durrant JE. Evaluating the success of Sweden's corporal punishment ban. *Child Abuse and Neglect*, 1999, 23:435–448.0.

85. Durrant JE. From mopping up the damage to preventing the flood: The role of social policy in the prevention of violence against children. *Social Policy Journal of New Zealand*, 2006, 27:1–17.

86. Rönnberg AKM, Hammerström A. Barriers within the health care system to dealing with sexualized violence: a literature review. *Scandinavian Journal of Public Health*, 2000, 28:222–229.

87. Cann K et al. Domestic violence: a comparative study of survey levels of detection, knowledge, and attitudes in healthcare workers. *Public Health*, 2001, 115:89–95.

88. Olive P. Care for emergency department patients who have experienced domestic violence: a review of the evidence base. *Journal of Clinical Nursing*, 2007, 16:1736–1748.

89. Colombini M, Mayhew S, Watts C. Health–sector responses to intimate partner violence in low–and middle–income settings: a review of current models, challenges and opportunities. *Bulletin of the World Health Organization*, 2008, 86:635–642.

90. MacDonald G, Higgins JPT, Ramchandani P. Cognitive–behavioural interventions for children who have been sexually abused. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, Issue 4. Art.No.:CD001930. DOI:10.1002/14651858.CD001930.pub2.

91. Shadion A et al. *Executive summary. Findings from the MCAC cost–benefit analysis of community responses to child maltreatment.* (http://www.nationalcac.org/professionals/research/CBA %20Executive %20Summary.pdf. accessed 27 November 2008)

92. Wolfteich P, Loggins B. Evaluation of the children's advocacy center model: efficiency, legal and revictimization outcomes. *Child and Adolescent Social Work Journal,* 2007, 24:333–352.

For More Information, Visit :

CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION
U.S. DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES